HAL open science

Les ONG face aux mouvements altermondialistes

Nonna Mayer, Johanna Siméant

▶ To cite this version:

Nonna Mayer, Johanna Siméant. Les ONG face aux mouvements altermondialistes. Revue Française de Science Politique, 54 (3), pp.147, 2004. hal-03462291

HAL Id: hal-03462291

https://sciencespo.hal.science/hal-03462291

Submitted on 1 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

L'ESPACE DE L'ALTERMONDIALISME

NONNA MAYER, JOHANNA SIMÉANT

Ce dossier aborde les mobilisations altermondialistes en croisant deux approches généralement séparées, la sociologie des mouvements sociaux et celle des relations internationales [1]. La première privilégie les conditions d'émergence de cette nouvelle cause et ses cadres d'interprétation, les reconversions militantes et organisationnelles qui en permettent l'institutionnalisation, les évolutions du répertoire d'action protestataire. La seconde s'attache plutôt aux turbulences de la scène mondiale, à l'irruption des « nouveaux acteurs transnationaux » qui viendraient concurrencer l'État et préfigurer l'émergence d'une « internationale » civile, à commencer par les ONG [2].

Mais la place de ces dernières dans le mouvement altermondialiste, la nature des relations, d'alliance ou de concurrence, qu'elles établissent avec ses composantes, notamment avec des organisations comme ATTAC, qui se sont spécialisées dans la lutte contre la mondialisation libérale et les excès du capitalisme marchand, n'est pratiquement pas étudiée. Les travaux récents consacrés aux mouvements sociaux transnationaux, souvent mis sur un pied d'équivalence avec l'altermondialisation, sont, en général, menés par des chercheurs qui ont étendu leur intérêt pour les mouvements sociaux à l'international et sont davantage consacrés à des ONG aux pratiques fort modérées [3] plutôt qu'adeptes d'une protestation conflictuelle [4]. Ils ne traitent pas des relations entre des acteurs que le flou du terme de « société civile » invite peu à distinguer. Dès lors, le conseil de Sidney Tarrow, invitant à distinguer ces acteurs en fonction de leurs modes d'action et d'organisation plutôt que de s'épuiser à les classer en fonc-

1. Ce dossier est issu du colloque international organisé par le GERMM (Groupe de recherche sur les mutations du militantisme) avec le soutien du CNRS, du Cevipof, du CREDEP, du CRPS, du CURAPP et de la Fondation de France : « Les mobilisations altermondialistes » (responsables scientifiques : Éric Agrikoliansky, Olivier Fillieule, Nonna Mayer), Paris, 3-5 décembre 2003, et plus spécifiquement de l'atelier n° 4, « ONG, altermondialistes et société civile internationale », discutante Johanna Siméant.

2. Pour un point récent sur ces questions abordées dans les classiques des relations internationales, tels que Robert O. Keohane, Joseph S. Nye (eds), *Transnational Relations and World Politics*, Cambridge, Harvard University Press, 1971, ou James R. Rosenau, *Turbulence in World Politics : A Theory of Change and Continuity*, Princeton, Princeton University Press, 1990, cf. Béatrice Pouligny, « Acteurs et enjeux d'un processus équivoque. La naissance d'une "internationale civile" », *Critique internationale*, 13, 2001, p. 163-176.

3. Sidney Tarrow, « Transnational Politics : Contention and Institutions in International Politics », *Annual Review of Political Science*, 4, 2001, p. 1-20, et « La contestation transnationale », *Cultures et conflits*, 38-39, été-automne 2001, p. 187-223.

4. C'est manifeste dans J. Smith, C. Chatfield, R. Pagnucco (eds), *Transnational Social Movements and Global Politics. Solidarity Beyond the States*, New York, Syracuse University Press, 1997. Même le plus récent J. Smith, H. Johnston (eds), *Globalization and Resistance. Transnational Dimensions of Social Movements*, New York, Rowman & Littlefield, 2002, ne fait qu'en partie référence à des mouvements qui pourraient se considérer comme « altermondialistes » ou être considérés comme tels par des porte-parole de l'altermondialisme.

tion de leur idéologie, semble rester lettre morte [1]. Tout se passe comme si le flou, qui, dans les mobilisations altermondialistes, voit cohabiter des acteurs très différents, se reflétait aussi dans la littérature scientifique.

C'est cet angle mort qu'explorent les quatre études rassemblées ici. Elles le font à partir d'un travail empirique, essentiellement à base d'entretiens. Samy Cohen a interrogé les dirigeants de grandes ONG dans les secteurs de l'environnement (Greenpeace), de l'humanitaire (MSF, MDM), des droits de l'homme (Amnesty International) et du développement (CCFD), interviews qui lui permettent de faire ressortir la diversité des positionnements de ces organisations face aux « alter » et les grands clivages qui les traversent. Les deux articles suivants sont des monographies : Éric Poinsot a réalisé des entretiens auprès de responsables et de militants d'Amnesty International en France et en Angleterre, complétés par l'observation de groupes locaux (Strasbourg et Oxford) ; Nadège Fréour a effectué des entretiens auprès des militants de quatre groupes locaux de Greenpeace France, complétés par une analyse de la presse du mouvement, ses communiqués et conférences. Les deux études font ressortir la diversité interne de ces ONG, reflétant à la fois la spécificité du contexte national, qui donne à Greenpeace ou AI France un autre visage que Greenpeace ou AI Grande-Bretagne, et la relative autonomie des sections locales. Sylvie Ollitrault, enfin, se penche sur la thématique de la biodiversité à partir du cas de People and Plants, ONG que l'on pourrait qualifier d'« anti-Greenpeace ». Au travers de l'étude d'un cas concret, la mise en œuvre par People and Plants d'une politique publique de biodiversité au Dolpo (Himalaya), l'article suit la coordinatrice du projet et les logiques biographiques, à la fois professionnelles et militantes, qui éclairent son investissement dans cette cause. C'est sans doute un apport de l'investissement récent de la sociologie politique dans l'espace international que de souligner combien les mobilisations transnationales ont aussi une dimension locale, située géographiquement et socialement, ce qui implique par conséquent de prendre en compte la façon dont des acteurs différents investissent à l'international des registres et modes d'organisation similaires [2].

Une des difficultés à laquelle on se trouve confronté de prime abord est celle des définitions. L'article de Samy Cohen invite à une déconstruction de la notion d'ONG, à la fois insaisissable et galvaudée, depuis son apparition officielle dans l'article 71 de la charte des Nations unies en 1945, jusqu'à son inflation récente depuis la fin de la guerre froide [3]. Il met en lumière à la fois l'extraordinaire diversité des acteurs qui se revendiquent comme ONG et la concurrence sans merci que ceux-ci se livrent pour bénéficier de ce label, compte tenu du prestige moral et du capital symbolique qui y sont attachés – et aussi de la plus faible contrainte de représentativité politique que la

1. Sidney Tarrow, « Transnational Politics… », art. cité. Les idées sont de bien pauvres outils pour classer les acteurs dès lors que tous ces derniers affirment peu ou prou qu'un autre monde est possible, ou que la mondialisation libérale provoque des dégâts économiques et écologiques.

2. Charles Tilly souligne que l'action collective à grande échelle dépend beaucoup de l'engagement dans des sous-groupes à l'intérieur de la population agissante, plutôt que de l'entreprise de mobilisation dans son entier, reprenant ce faisant les conclusions de Doug McAdam *(Freedom Summer*, Oxford, Oxford University Press, 1988) sur les effets de l'intégration aux réseaux comme facteurs de la participation. Cf. Charles Tilly, « Do Unto Others », dans Marco Giugni, Florence Passy (eds), *Political Altruism ? Solidarity Movements in International Perspective*, Lanham/Oxford, Rowman & Littlefield, 2001, p. 37.

3. Sur ces questions, cf. Dorothée Meyer, « ONG : une catégorie juridique introuvable, une définition utilitaire. Réflexions sur une définition en droit des ONG », dans Johanna Siméant, Pascal Dauvin (dir.), *ONG et humanitaire*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 139-160.

catégorie ONG implique, si on la compare au registre des mouvements sociaux. Toute aussi floue est la délimitation du mouvement altermondialiste. Plutôt que de se fonder sur une définition *a priori*, les auteurs de ce dossier partent de la représentation qu'en ont les responsables des organisations étudiées, largement influencées par ATTAC et sa spectaculaire percée dans l'espace militant.

Le premier constat est, globalement, celui d'une certaine prise de distance, en tout cas pour les ONG abordées ici, par rapport aux altermondialistes, et une volonté de s'en démarquer. D'abord, dans la mesure où elles revendiquent l'antériorité sur la plupart des thèmes de leur mobilisation, qu'il s'agisse de défendre l'environnement, d'assurer le « développement durable », de lutter contre la pauvreté et les inégalités ou de rendre le monde plus juste. Ensuite, parce qu'elles sont en décalage par rapport au modèle dominant du militantisme altermondialiste, caractérisé, sinon par le modèle des « nouveaux mouvements sociaux » (dont la nouveauté reste à prouver), en tout cas par une clientèle jeune à niveau social et culturel élevé, un mode d'organisation valorisant l'informel [1] et les « réseaux », des modes d'action ludiques et contestataires, parfois violents, et enfin un engagement politique de gauche ou d'extrême gauche. Tout dans leur évolution récente contribue à ce que ces ONG – fussent-elles sympathisantes des causes endossées par les altermondialistes [2] – ont à s'inscrire dans un espace de contraintes différent, davantage structuré par un processus de « professionnalisation » dont témoigne le développement de compétences expertes en leur sein, manifeste dans le domaine de l'environnement, de l'humanitaire ou des droits de l'homme, avec, dans ce dernier cas, un poids croissant de l'expertise juridique. Se développent également les pratiques de cooptation dans les organisations internationales, les enjeux de la reconnaissance par ces dernières comme ONG étant loin d'être négligeables. Pèsent, enfin, les contraintes liées à la collecte de fonds, dont le marché est très structuré par les nécessités d'une image publique consensuelle et, parfois, à la mise en œuvre de programmes financés par des mécanismes de contractualisation [3]. Les enjeux de cette cooptation ne sont pas non plus sans importance pour des organisations internationales et singulièrement celles de la « *unholy trinity* » (FMI, Banque mondiale, OMC) vilipendée par les altermondialistes. En quête d'un supplément de légitimité, ces dernières ont joué la carte de la participation de la « société civile », mais une société civile opportunément incarnée par les ONG. Le phénomène est manifeste dans le cas de la Banque mondiale : dans leurs travaux, Yves Dezalay et Briant Garth montrent bien comment l'incorporation des ONG à la Banque mondiale a contribué à la mise en place du nouveau consensus de Washington, alliant rigueur gestionnaire et référence aux

1. Ce qui ne doit pas faire conclure que toutes ces logiques sont uniformes : que l'on pense aux reproches adressés à ATTAC pour son opacité et son organisation bien peu spontanéiste !

2. Lilian Mathieu montre bien que les affinités entre organisations clairement identifiées comme politiques et les mouvements sociaux ne doivent pas faire négliger l'important travail de rappel des frontières entre ces espaces (Lilian Mathieu, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, 52 (1), février 2002, p. 75-100).

3. On renvoie, pour de plus longs développements sur ces questions, à Johanna Siméant, « ONG et humanitaire », dans Johanna Siméant, Pascal Dauvin (dir.), *op. cit.*, p. 9-33. Par ailleurs, sur la question de la sous-traitance de programmes aux associations, cf. S.-R. Smith, M. Lipsky, *Nonprofits for Hire : The Welfare State in the Age of Contracting*, Cambridge, Harvard University Press, 1993. Bien que centrées sur ce phénomène dans un cadre national uniquement, les conclusions de cet ouvrage s'appliquent très bien au cadre international.

droits de l'homme [1]. Du côté de l'OMC, il n'est absolument pas anodin que cette organisation considère indifféremment un syndicat et une ONG comme des acteurs de même nature [2], au risque de contribuer au délitement d'importantes distinctions historiques et d'apporter des arguments à ceux qui considèrent que les ONG contribuent à l'extension de l'ordre économique libéral, que ce soit par leurs pratiques de sous-traitance de politiques publiques, leur contribution à la mise en place de programmes sociaux sur un mode résiduel [3], ou enfin la concurrence de fait dans laquelle elles se retrouvent parfois face à des syndicats.

Toutes ces raisons, et d'autres encore, contribuent à ce que la méfiance soit réciproque. Qu'on en juge par ce commentaire cinglant trouvé sur le site d'ATTAC, extrait de son journal *Grain de sable*, mettant en cause la légitimité des ONG, critiquant leur professionnalisme et les accusant de « privatiser » la politique internationale [4] :

> « Une grande partie des acteurs non-étatiques présents dans les arènes de la politique internationale est constituée par les organisations non-gouvernementales (ONG). Ce concept mal défini recouvre un grand nombre d'organisations de la société civile, de formes diverses, mais qui ont en commun de posséder aussi peu de légitimité démocratique que les institutions et processus transnationaux qu'elles cherchent à influencer. Des intérêts légitimes, mais particuliers sont érigés en échelles de valeurs universelles pour forcer la communauté internationale à agir. Bien que les ONG soient souvent honorées du titre de "conscience mondiale", leur professionnalisation les a déconnectées des autres formes d'organisation collective. Comme les États se sont désengagés de leurs obligations internationales également en matière de développement et de droits de l'homme, des ONG actives au niveau international reprennent de plus en plus à leur compte des tâches qui sont presque du ressort des États. Des voix critiques ont fini par s'élever pour souligner une tendance à "privatiser la politique internationale" et poser de nouveau le problème des mécanismes de contrôle d'une "société planétaire". » (*Grain de sable*, 362, 13 septembre 2002 <www.france.attac.org>)

Tout se passe alors comme si les ONG devaient à la fois se garder sur leur « gauche », face aux critiques qui les accusent de cette contribution à l'ordre néo-libéral, et sur leur « droite », face à certains gouvernements qui n'hésitent pas à enrôler des travaux, universitaires ou journalistiques, leur permettant de fustiger le secteur des ONG – et notamment des plus remuantes [5]. Cette façon de « demander des comptes » aux ONG, sur le registre de l'*accountability*, et de fustiger l'absence de démocratie dans des organisations dont les pouvoirs politiques se plaisent à rappeler qu'elles n'ont

1. Yves Dezalay, Briant G. Garth, *La mondialisation des guerres de palais. La restructuration du pouvoir d'État en Amérique latine. Entre notables du droit et « Chicago boys »*, Paris, Le Seuil, 2002.

2. Dorothée Meyer, cité.

3. B. Deacon, M. Hulse, P. Stubbs, *Global Social Policy. International Organisations and the Future of Welfare*, Londres, Sage, 1997.

4. On pourrait trouver de nombreuses références contribuant de la même façon à la critique des ONG sous cet angle. Cf. « Les ONG : instruments du projet néo-libéral ou bases solidaires des alternatives populaires ? », *Alternatives Sud*, 4 (4), 1997, p. 5-34 ; B. Hours, « Les ONG, mercenaires du village planétaire ou gardiennes des ghettos ? », *L'homme et la société*, 105-106, 1992, p. 36-50.

5. Ainsi, un texte paru dans *Foreign Policy* au printemps 2002 a été largement enrôlé par les réseaux et *think tanks* conservateurs proches de l'administration Bush afin de dénoncer, au travers de l'initiative NGO Watch, ces ONG suspectées de s'affranchir de toute responsabilité et représentativité. Cf. C. Bob, « Merchants of Morality », *Foreign Policy*, 129, mars-avril 2002, p. 36-45.

pas de légitimité élective, est un argument avant tout stratégique. Quand les États et les bailleurs de fonds publics attendent effectivement une *accountability* des ONG, ils l'entendent le plus souvent au sens comptable de la rigueur gestionnaire [1]. Si la plasticité de la catégorie d'ONG contribue à son succès et à ses usages pluriels, à la fois militants et gestionnaires, dans le cadre de fragments de politiques publiques transnationales, de nombreux aspects en font, à l'inverse, des acteurs exposés à la critique et dépendants à l'égard des pouvoirs publics.

Mais, en même temps, c'est le second apport de ces études, se dessinent des convergences, plus ou moins marquées, liées à la fois au champ d'action spécifique de ces ONG, aux rencontres répétées avec les altermondialistes dans les forums et les rencontres internationales, à la pression parfois de la base militante, ou au rôle de *leaders* plus ouverts au discours altermondialiste. C'est en cela qu'on peut parler d'un espace de concurrences et d'alliances, de circulation de ressources et de jeux de légitimation croisés.

Éric Poinsot montre ainsi comment Amnesty International France est passée progressivement d'une lecture purement juridique des droits de l'homme à une lecture économique et sociale, sous l'impulsion de dirigeants comme Pierre Sané ou Irène Kahn, et qui se concrétise au Conseil international de Dakar (17-25 août 2001). Il reste que cette évolution, qui entre effectivement en résonance avec les thématiques altermondialistes et contribue à la légitimation de ces thématiques, consacre un processus initié beaucoup plus tôt. De même, Sylvie Ollitrault montre comment des ONG vertes *a priori* plutôt « conservationnistes » vont, après la conférence de Rio sur le développement durable, étendre le cadre de la lutte en intégrant les revendications des populations locales et passer d'une vision experte à une vision plus militante. On aurait pourtant tort de croire que les logiques de conversion de ces ONG à des pratiques plus « militantes » soient un résultat mécanique de l'influence des mobilisations altermondialistes. Ces conversions révèlent des médiations souvent plus complexes. Dans ces deux derniers cas, il n'est pas inintéressant de prendre en compte les logiques professionnelles qui peuvent inciter à endosser certaines thématiques plus militantes. Il serait réducteur d'opposer schématiquement professionnalisation et militantisme. D'une part, en raison du développement de certaines spécialités professionnelles qui vont générer des débouchés, fussent-ils militants : il y a aujourd'hui plus de formations universitaires en droits de l'homme que dans les années 1950, ce qui peut aboutir au développement de niches spécifiques, telles que celles qui concernent les droits économiques et sociaux. D'autre part, comme le démontre l'article de Sylvie Ollitrault, il est vraisemblable que certaines absences de débouchés professionnels, notamment en matière d'environnement, contribuent à ce que soient vécues sur le mode militant des actions mal rémunérées au sein d'ONG. Enfin, la réussite de certains programmes transnationaux tient aussi au fait que les populations concernées se les approprient et y participent, ce qui peut aboutir, pour les ONG, à les mettre en œuvre sur le registre de la mobilisation et du militantisme, parfois en contradiction avec les attentes des autorités locales ou des bailleurs de fonds internationaux. Cela entre là encore en résonance avec certaines thématiques altermondialistes, telles que celles de la démocratie participative. À l'inverse, la radicalité de certaines ONG ne présume en rien de leur volonté d'alliance avec des acteurs altermondialistes dont elles semblent pourtant

1. Une *accountancy* plus qu'une *accountability,* écrivent M. Edwards, D. Hulme (eds), *Non-Governmental Organizations : Performance and Accountability. Beyond the Magic Bullet*, Londres, Earthscan/STC, 2002 (1re éd. : 1995), p. 12-13.

proches par les modes d'action. Il en est ainsi de Greenpeace, *a priori* la plus proche, par ses méthodes, de la radicalité propre à toute une frange de la mouvance altermondialiste, mais soucieuse de préserver son image, dès lors notamment que son illégalisme non-violent pourrait se voir confondu avec des méthodes plus extrêmes, au risque de brouiller l'image de la « marque » Greenpeace. Cela serait particulièrement désastreux pour une organisation tenue par ses contraintes en matière de collecte de fonds, mais qui eut aussi, plus que d'autres, à affronter des adversaires puissants [1].

Dès lors, il importe à la fois de ne pas saisir les catégories « ONG », mouvements sociaux « transnationaux » et « altermondialistes » comme des entités figées et étanches, et, en même temps, de ne pas les confondre analytiquement. C'est précisément en distinguant quels peuvent être les intérêts réciproques de ces acteurs, soit à une stratégie de coopération (utilisation des grandes mobilisations altermondialistes comme caisse de résonance par les ONG, recherche de la caution morale et des ressources organisationnelles des grandes ONG par les altermondialistes), soit, à l'inverse, de distinction (au nom de l'argument « démocratique » ou, à l'inverse, du « professionnalisme » et du « concret »), que l'on peut comprendre les logiques qui les amènent parfois à se confondre et parfois à se démarquer avec virulence. Ces auteurs contribuent ainsi, ne serait ce que par leurs conflits, à dessiner l'espace de l'altermondialisme.

1. Grégory Derville, « Le combat singulier Greenpeace-SIRPA », *Revue française de science politique*, 47 (5), octobre 1997, p. 589-629.

ONG, ALTERMONDIALISTES ET SOCIÉTÉ CIVILE INTERNATIONALE

SAMY COHEN

Ce travail a pour objectif principal l'analyse du rôle et de la place d'une des « composantes » de la mouvance altermondialiste : les ONG. Celles-ci apparaissent souvent comme une des forces majeures de la « contestation de la mondialisation libérale ». Les noms d'OXFAM, de Médecins sans frontières, d'Amnesty International, de Greenpeace, du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) sont souvent associés, dans les comptes rendus de la presse, à la « nébuleuse altermondialiste ». Dans une contribution au *RAMSÈS* 2002, Pierre Jacquet les classe parmi les « mouvements de contestation », leur appliquant la même grille d'interprétation qu'aux antimondialistes. OXFAM, le CCFD, Solagral, des ONG vertes telles que WWF ou Greenpeace figurent dans un « petit bréviaire de la contestation » qui accompagne l'article [1]. Isabelle Sommier adopte une démarche similaire, intégrant les ONG dans la « galaxie de l'antiglobalisation » [2]. Il se dégage souvent l'impression qu'ONG et altermondialistes font partie d'un ensemble relativement homogène et soudé d'acteurs partageant les mêmes valeurs et défendant les mêmes objectifs.

Le positionnement des ONG n'est pas neutre et indifférent. Implicitement ou explicitement, il s'articule avec un enjeu important, celui de la représentativité et de la légitimité des altermondialistes. Ceux-ci seraient supposés représenter la société civile dans son ensemble, un espace où serait débattu l'« intérêt général mondial » [3]. Ils incarneraient la « société civile internationale », les valeurs universelles de paix, d'égalité, de justice, de défense des droits de l'homme. Ils seraient le fer de lance de la démocratisation de la mondialisation. En raison de leur prestige dans l'opinion publique, l'appartenance des ONG à cette mouvance renforcerait la représentativité et la légitimité de cette dernière. Mais peut-on faire comme si ONG et altermondialistes ne font qu'un ? Nous commencerons par préciser de quelles ONG on parle et comment on pourrait définir ce qu'est une organisation non gouvernementale. Puis nous tenterons de comprendre comment les « ONG » se perçoivent par rapport aux mouvements de contestation de la « mondialisation néo-libérale ». Quel est leur degré de proximité vis-à-vis de ces mouvements ? [4]

1. Pierre Jacquet, « La gouvernance à l'épreuve des contestations », *RAMSÈS*, 2002, p. 73-89.

2. Isabelle Sommier, *Le renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003 (Champs), p. 318-319.

3. Philippe Frémeaux, « Altermondialisme : la nouvelle internationale », *Alternatives internationales*, n° 11, novembre-décembre 2003, p. 7.

4. Cet article repose, pour une très large part, sur un travail de recherche réalisé à partir d'entretiens approfondis auprès des dirigeants de grandes ONG internationales. Ces entretiens ont été réalisés entre mars 2002 et avril 2003, dans le cadre de la préparation d'un ouvrage publié en septembre 2003 et consacré aux relations entre les États et les « nouveaux acteurs transnationaux » [*La résistance des États. Les démocraties face aux défis de la mondialisation,* Paris, Le Seuil, 2003 (L'épreuve des faits)]. Ont été interrogés les dirigeants des ONG suivantes : Médecins sans frontières, Médecins du monde, Amnesty International, Greenpeace, CARE, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, Comité catholique contre la faim et pour le développement, Secours catholique, Coordination Sud. Une deuxième série d'entretiens auprès de dirigeants d'ONG a été réalisée en novembre 2003 et en mars 2004.

HÉTÉROGÉNÉITÉ DU MONDE DES ONG

La notion d'ONG recouvre des réalités très différentes. Les ONG seraient environ 38 000 dans le monde [1]. Près de 2 000 d'entre elles sont accréditées au Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), alors qu'elles n'étaient que 45 en 1945. Mais la formidable prolifération des ONG depuis la fin de la guerre froide n'est pas nécessairement synonyme de « vitalité démocratique » ni de puissance. Le monde des ONG comprend tout à la fois de respectables ONG de solidarité internationale, réputées pour leur indépendance et l'efficacité de l'aide qu'elles apportent à des populations opprimées ou en détresse, mais aussi des GONGOs (Governmental Oriented Non Governemental Organizations), des ONG créées par les gouvernements, pour défendre leurs intérêts. Entre les deux, il existe une variété d'ONG plus ou moins sérieuses, plus ou moins indépendantes, plus ou moins « non lucratives ».

Dans son acception originelle, la plus répandue, la notion d'ONG évoque une association de solidarité internationale (ASI), à but non lucratif, apolitique, pétrie de valeurs humanistes et indépendante des États. Le modèle de référence est le Comité international de la Croix-Rouge fondé en 1864 par Henry Dunant. La plupart d'entre elles naissent à l'initiative de personnes privées. OXFAM (Oxford Committee for Famine Relief) a été créée par deux universitaires britanniques et un homme d'affaires londonien, en 1942, pour attirer l'attention de leurs concitoyens sur la famine sévissant dans la Grèce occupée par les Nazis. CARE (Cooperative for American Relief Everywhere) est née, en 1946, de la volonté de citoyens américains d'origine européenne, vivant aux États-Unis, de venir en aide, pendant la guerre, aux populations européennes dans l'Europe occupée. D'autres organisations sont créées par des institutions religieuses, comme le Secours catholique né, en 1947, d'une décision de l'épiscopat français ou le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) né, en 1961, d'une initiative de différents mouvements d'action catholique pour venir en aide aux pays du Tiers Monde. Amnesty International a été créée, en 1961, par un avocat britannique, Peter Benenson, surpris et choqué par le nombre croissant de prisonniers politiques jetés en prison, torturés ou exécutés en raison de leur opinion ou leur religion. Frères des Hommes naîtra en 1965. Greenpeace est créée, en 1971, par Jim Bohlen et Irving Stowe, deux citoyens canadiens résolus à s'opposer aux essais nucléaires américains en Alaska. Human Rights Watch (HRW) a été créée en 1978 sous le nom d'Helsinki Watch, avec pour mission de veiller au respect de l'application des engagements pris par les pays du bloc soviétique en matière des droits de l'homme [2]. La guerre du Biafra, qui éclate en 1967, marque un tournant dans l'histoire du mouvement des associations de solidarité internationale. Les « *french doctors* », Bernard Kouchner et Médecins sans frontières, inventent le « sans frontiérisme », une action de secours d'urgence, s'appuyant sur les médias et affranchie des contraintes diplomatiques et de la souveraineté des États, dont le CICR se montrait, à leurs yeux, trop respectueux. L'expression « sans frontières » fait fortune auprès de nombreuses autres associations : reporters, pharmaciens, avocats, etc.

Mais cet idéal type de l'association de solidarité internationale ne représente plus, depuis le début des années 1990, qu'une petite partie du monde des ONG. L'afflux

1. Selon l'Union des associations internationales, dont le siège est à Bruxelles <http://www.uia.org/homeorg.htm>.

2. Les différents comités « Watch » nés de par le monde se réunissent en 1988 pour former Human Rights Watch.

d'ONG de type nouveau, du Sud et de l'Est, la prolifération d'organisations qui ne sont ni non gouvernementales, ni à but non lucratif, ni de solidarité internationale va, en moins de dix ans, transformer complètement le paysage des associations non gouvernementales. Aujourd'hui, seule une minorité infime d'ONG possède ces attributs de l'organisation de solidarité internationale conformes aux valeurs d'universalité, d'impartialité et d'indépendance, telles qu'elles apparurent à l'origine avec la création du CICR et qui sont encore incarnées par des organisations telles que Médecins sans frontières, Médecins du monde, Amnesty International, Human Rights Watch, Greenpeace, OXFAM, etc. La plupart des autres ONG, aujourd'hui, ne ressemblent ni de près ni de loin à cet idéal type.

Ce dévoiement de la notion d'ONG s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs : les bouleversements induits par la fin de la guerre froide ; la politique menée par les Nations unies en faveur de la société civile ; le renforcement du processus de mondialisation ; le développement des technologies de communication, comme Internet, qui ont facilité les mobilisations transnationales ; l'appellation même de « non gouvernementale » et, aussi paradoxal que cela puisse paraître, le succès même des grandes ONG internationales. Cette prolifération est particulièrement symptomatique de l'évolution de la politique internationale, directement liée à la multiplication de conflits locaux et de guerres civiles, que la fin de la guerre froide libère brusquement. Les affrontements infra-étatiques se multiplient et ceux qui existent déjà gagnent en intensité. Les populations civiles font très souvent les frais de ces « nouveaux conflits ». La période est marquée par l'éveil d'une forte conscience humanitaire. L'aide privée et publique s'accroît dans des proportions nouvelles. Les dons privés affluent pour le Kurdistan, la Somalie, le Rwanda, puis pour l'Afghanistan et les Balkans, auxquels vont très vite s'ajouter les fonds alloués par des institutions publiques telle l'USAID (l'agence publique américaine pour le développement international) ou ECHO (Office humanitaire de la Commission européenne), créée en 1992. Les associations militant dans les domaines de l'aide au développement, de la protection de l'environnement, des droits de l'homme et de la femme, de la lutte contre les mines antipersonnel, de l'instauration d'une justice pénale internationale, autant de domaines délaissés par les États, voient leurs effectifs augmenter sensiblement. Ce phénomène de mobilisation de jeunes volontaires dévoués à de grandes causes va de pair avec le déclin des idéologies et des grands partis politiques qui avaient structuré le champ politique international pendant les décennies de la guerre froide.

Mais beaucoup de ces nouvelles associations ne sont pas dépourvues d'ambiguïté. Derrière le vocable d'ONG se dissimulent souvent des entreprises commerciales ou des bureaux d'études, dont la compétence technique n'est pas contestée par les bailleurs de fonds. Ces « ONG » se multiplient au Nord, surtout dans les domaines du développement et de la coopération avec les pays du Tiers Monde, profitant de la ferveur donatrice du public, mais aussi des financements très importants que les organisations internationales et les États vont mettre à leur disposition à partir du début des années 1990. Ces ONG-entreprises prolifèrent dans l'espoir de bénéficier de la manne financière qu'ECHO dispose sur le marché de l'aide humanitaire et au développement. Les fonds d'aide d'urgence de l'Union européenne passent de 114 millions d'euros en 1990 à 820 millions d'euros en 1999 [1]. Ces « ONG » bénéficient d'un allégement substantiel d'impôts. La dérive n'est guère découragée par les États ou la Commission

1. Jean-Hervé Bradol, « Aide humanitaire, petits procureurs et amalgames », *Libération*, 19 mars 2002.

européenne, qui voient dans ces « nouveaux acteurs » des instruments maniables d'une politique étrangère « *soft* ».

À la prolifération au Nord s'ajoute le développement d'ONG du Sud et de l'Est. Celui-ci doit beaucoup au tournant politique pris par les États et les grandes organisations internationales dans la mise en œuvre de l'aide humanitaire et au développement. Dans le cadre de la « bonne gouvernance », impliquant le développement d'un secteur privé important, de nombreux projets de développement vont être créés par les Nations unies ou par la Banque mondiale. Leur réalisation sera confiée à des ONG européennes, américaines ou choisies localement parmi les associations des pays destinataires de cette aide, plutôt qu'aux États, considérés, dans de très nombreux cas, comme moins fiables, moins performants ou corrompus. À l'aide d'État à État des pays occidentaux vers le Tiers Monde, se substitue souvent une politique d'aide fondée sur des relations privilégiées avec les ONG locales. C'est une façon de se désengager d'une politique d'aide trop contraignante et d'encourager l'éveil de la « société civile » dans des pays où cette notion est totalement ignorée.

Ces ONG du Sud et de l'Est n'ont aucun caractère transnational et n'exercent que fort peu d'influence sur les États. Elles ne sont généralement tolérées dans leur pays qu'à la condition de ne pas se livrer à la contestation du pouvoir établi. Elles travaillent, essentiellement, sur des projets de développement mis sur pied par des organisations internationales. Certaines d'entre elles jouent, localement, un rôle très important et très utile d'entraide et de solidarité, en particulier dans les États aux structures délabrées, voire quasiment inexistantes, dans les secteurs de l'éducation, la santé, le déminage ou pour encourager la population à participer à des élections. D'autres sont des associations de défense des droits de l'homme. Beaucoup d'entre elles ne possèdent pas de ramifications et activités hors de leur territoire national, ni de représentation auprès d'organisations internationales, comme les Nations unies, l'OMS, la Banque mondiale ou le FMI [1].

De nombreux acteurs, qui ne sont ni non gouvernementaux, ni non lucratifs, se sont engouffrés dans la grande brèche ouverte par l'après-guerre froide et se sont appropriés ce label. Censées représenter la « société civile », certaines ONG ne sont, en réalité, que les créatures d'autorités locales ou de partis politiques, mises sur pied dans le seul but de capter une partie de l'aide internationale. Au Libéria, des ONG ont été fondées par les différentes factions en conflit. La plupart des ONG féminines au Cameroun, pour ne prendre que cet exemple, émanent de l'organisation de femmes du parti au pouvoir, l'OFRDPC. Dans certains pays de la zone franc (Sénégal, Cameroun, Burkina), des « ONG » servent de couverture à des trafiquants, qui profitent de leur statut privilégié pour importer des produits sans payer des droits de douane [2].

On verra progressivement se développer les ONG intégristes, chrétiennes et musulmanes, qui pratiquent, certes, la charité, mais dans le but premier, non dissimulé d'ailleurs, de faire du prosélytisme. Bon nombre de ces ONG religieuses sont des émanations du Vatican ou de régimes islamistes, comme le Soudan ou l'Arabie Saoudite.

1. Leon Gordenker, Thomas W. Weiss, « Pluralizing Global Governance : Analytical Approaches and Dimensions », dans Leon Gordenker, Thomas W. Weiss (eds), *NGOs, the UN, and Global Governance,* Londres, Lynne Rienner, 1996, p. 21.

2. Béatrice Hibou, « Le "capital social" de l'État falsificateur ou les ruses de l'intelligence économique », dans Jean-François Bayart, Stephen Ellis, Béatrice Hibou, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Paris, Complexe, 1997, p. 142-143.

Selon Abdel-Rahman Ghandour, bon nombre d'ONG islamiques « ne voient aucune incohérence dans le fait d'aider la famille de l'auteur d'un attentat-suicide à Gaza, se battre aux côtés des musulmans bosniaques et, en même temps, développer un projet agricole au Mali. […] Tout l'argent donné au nom de l'humanitaire ne sert pas que l'humanitaire. Il sert au Jihad » [1].

Symétriquement, des ONG chrétiennes fondamentalistes, d'affiliation évangéliste, protestante ou adventiste, se sont créées surtout aux États-Unis, mais aussi en Allemagne. Elles sont très actives dans les pays d'Amérique latine, en Afrique noire et Asie du Sud-Est. Chaque camp a son territoire, « terre islamique » pour l'un, « terre chrétienne » pour l'autre. Chacun l'interdit à l'autre, cela va de soi. Il se crée une « territorialisation » de l'action humanitaire.

Beaucoup de ces « ONG » sont des relais de la diplomatie des régimes autoritaires du Tiers Monde, du monde arabe, de la Chine, de Cuba, et jouent dans les zones de conflit un rôle non négligeable. Lors de la Conférence mondiale des Nations unies sur le racisme, qui s'est tenue à Durban en Afrique du Sud, fin août-début septembre 2001, plusieurs États arabes ont délégué leurs « ONG » pour faire pression sur les participants et obtenir d'eux que le Forum adopte une déclaration finale qualifiant Israël d'« État raciste » et l'accusant de « crime contre l'humanité » et de « génocide ». Cette offensive avait entraîné une désolidarisation d'ONG comme Amnesty International, Human Rights Watch et la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme. *Le Monde* parlera d'« une armée d'ONG plus ou moins connues, appuyée par les États arabes et les représentants des Palestiniens, [qui a] détourné la conférence de l'ONU contre le racisme » [2]. Des recueils de caricatures assimilant le sionisme au nazisme sont distribués par l'Union des avocats arabes. Les mouvements de libération et les guérillas ont, enfin, également créé leurs propres ONG, ou une « branche humanitaire », pour les représenter dans les conférences internationales, susciter des soutiens à l'étranger, prendre en charge la distribution de l'aide humanitaire, en fait, souvent pour la détourner au profit de leur lutte armée.

LES CARENCES DU SYSTÈME ONUSIEN

Les Nations unies, dotées de leur propre système d'accréditation, vont contribuer à la confusion qui se déploie autour de la notion d'ONG. C'est en 1946, dans la charte des Nations unies, que la notion d'« organisation non gouvernementale » apparaît, presque subrepticement, pour la première fois. L'article 71 prévoit des consultations entre le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) et les « organisations non gouvernementales qui s'occupent des questions relevant de sa compétence ». Quelques critères sont définis. Les ONG candidates à un statut consultatif ne peuvent être des organisations commerciales, ni des organisations violentes ou ne respectant pas les principes énoncés dans la charte des Nations unies. Elles doivent être « internationales » et avoir des activités hors de leur État de siège, mais une orga-

1. Interview accordée à *Libération*, 28 et 29 septembre 2002. Cf. également l'ouvrage-clé de l'auteur : *Jihad humanitaire : enquête sur les ONG islamiques*. Préf. de Rony Brauman, Paris, Flammarion, 2002.

2. *Le Monde*, 5 septembre 2001.

nisation nationale peut obtenir exceptionnellement ce statut après avoir obtenu l'assentiment de l'État intéressé.

De fait, jusqu'au milieu des années 1990, les ONG nationales sont restées rares [1]. Elles doivent disposer d'un large financement de leurs adhérents et ne pas résulter d'accords intergouvernementaux. De fait, l'ECOSOC accréditera des ONG de nature très différente : des organisations humanitaires, des associations de défense des droits de l'homme, des représentants de grands syndicats, de chambres de commerce et de l'industrie, etc. Des ONG dont les activités sont, apparemment, éloignées des centres d'intérêt des Nations unies, comme l'International Federation of International Furniture Removers ou l'International Advertising Association, sont acceptées. La plupart d'entre elles sont issues de pays occidentaux, seuls ces derniers étant en mesure de produire ce type d'organisations, ayant un « standing international », comme le veut la règle. Ce genre d'ONG n'existe quasiment pas ailleurs [2].

Il faut remonter à la création des Nations unies pour saisir l'explication du problème. C'est sous la pression des « lobbies », admis dans la délégation américaine présente aux travaux préparatoires de San Francisco, en 1945, que la notion d'« ONG » voit le jour. À cette époque, les représentants d'organisations professionnelles et caritatives qui avaient été associées à l'effort de guerre, tant américain qu'allié – dans le cadre du Victory Program –, souhaitaient voir reconnue, en temps de paix, leur contribution à l'effort de guerre. C'est sous leur pression que les États auraient cédé « aux sirènes de la démocratie participative et au serpent de mer de la disparition de la diplomatie secrète », comme le note Dorothée Meyer. « Il va sans dire que l'expression ONG a donc bien été conçue, dès l'origine, pour les englober toutes, sans distinguer ni entre les intérêts qu'elles représentaient, ni entre les liens que chacune d'entre elles entretenait avec les États » [3].

Supposées être apolitiques, les ONG ne respectèrent pas toujours les valeurs d'indépendance et de neutralité demandées. La guerre froide et les conflits Est-Ouest ne laissèrent pas indifférent le monde des ONG membres du Conseil économique et social des Nations unies. Certaines ONG occidentales, pendant la guerre froide, prirent fait et cause pour l'Occident et contre le communisme. Quelques-unes furent même financées par la CIA. À l'inverse, d'autres vont prendre le parti de l'Union soviétique contre les États-Unis. Suite au scandale du financement de certaines ONG anti-communistes par la CIA, l'ECOSOC imposa aux ONG un financement provenant majoritairement de ses membres. Tout financement d'origine gouvernementale devait être déclaré.

Sous la pression des pays du Tiers Monde, le système d'accréditation des Nations unies évolue lui-même à partir du milieu des années 1990 dans un sens plus « libéral ». En 1996, une résolution de l'ECOSOC l'ouvre aux ONG « nationales ». Celles-ci viendront essentiellement du Sud et de l'Est. L'ECOSOC voit, en quelques années, le nombre de ses ONG tripler. Elles sont aujourd'hui plus de 2 000. Le terme « organisation » recouvre désormais des organisations non gouvernementales de caractère

1. Peter Willets, « Consultative Status for NGO's at the United Nations », dans Peter Willets (ed.), *The Conscience of the World. The Influence of NGOs in the UN System*, Londres, Hurst & Company, 1996, chap. 2.

2. Diane Otto, « Nongovernmental Organizations in the United Nations System : The Emerging Role of International Civil Society », *Human Rights Quarterly*, 18, 1996, p. 107-141.

3. Dorothée Meyer, « ONG : une catégorie juridique introuvable, une définition utilitaire. Réflexions sur une définition en droit des ONG », dans Johanna Siméant, Pascal Dauvin (dir.), *ONG et humanitaire*, à paraître chez l'Harmattan en 2004, p. 139-160.

national, sous-régional, régional ou international [1]. Le tournant va s'avérer lourd de conséquences pour la crédibilité des Nations unies. En effet, l'octroi du statut consultatif à des ONG nationales étant subordonné à l'acceptation de l'État membre intéressé, cette « ouverture » est mise à profit par certains États soit pour empêcher des ONG indépendantes, surtout militantes des droits de l'homme, d'accéder à l'ECOSOC, soit pour favoriser l'obtention du statut à des ONG gouvernementales (les fameuses GONGOs), qu'ils contrôlent et dont ils sont assurés qu'elles appuieront leurs positions officielles. Les ONG qui ne sont pas reconnues par leur gouvernement sont *de facto* inéligibles au statut consultatif [2].

C'est ainsi qu'on trouve à l'ECOSOC notamment l'Union des banques arabes, aux côtés du parti radical italien d'Emma Bonino, qui a réussi à faire accréditer sa propre ONG. Ces deux dernières « ONG » ont d'ailleurs le statut le plus complet, dit de « catégorie générale », de même que Médecins du monde et que CARE, ce qui leur permet de nommer des représentants, proposer l'inscription de leurs projets à l'ordre du jour des réunions du Conseil, participer aux travaux préparatoires des conférences réunies par les Nations unies. Une deuxième catégorie d'ONG peut assister à des réunions du Conseil, mais sans prendre la parole. En font partie des ONG telles que MSF, Handicap international ou Amnesty International. Une troisième catégorie (dite « de liste » ou « Roster ») n'a d'autre prérogative que celle de disposer des informations que lui communiquent les Nations unies [3]. Un rapide coup d'œil sur la composition actuelle du Comité des ONG, émanation de l'ECOSOC, qui propose et sélectionne les candidatures, nous montre que, sur les 19 États représentés à ce comité, figurent le Cameroun, la Chine, la Côte d'Ivoire, Cuba, l'Iran, le Pakistan, la Russie, le Soudan, le Zimbabwe, tous très hostiles aux ONG, surtout celles qui dénoncent les atteintes aux droits de l'homme, perçues comme une menace pour leur État [4]. Les accréditations données par le Comité des ONG sont, d'ailleurs, souvent critiquées par des ONG internationales des droits de l'homme en raison du manque de rigueur de la sélection, les États membres de l'ECOSOC étant accusés d'accorder ces accréditations selon des critères politiques, « pour faire plaisir à tel ou tel gouvernement ». Selon certaines sources émanant des Nations unies, les ONG de « mauvaise foi » représentent « moins de 1 % de l'ensemble de celles qui sont accréditées à l'ONU » [5]. Ce chiffre est vraisemblablement en dessous de la réalité. Pour des représentants d'ONG internationales des droits de l'homme, 600 à 700 de ces ONG seraient des « ONG bidons » n'ayant aucune crédibilité et beaucoup d'entre elles ne procèdent pas de la volonté de citoyens, mais dissimulent des intérêts particuliers, économiques, sectes ou autres [6].

1. Résolution 1996/3 du Conseil économique et social. Cf. également Brigitte Collet, « Les ONG de droits de l'homme aux Nations unies », *Projet*, 269, printemps 2002, p. 33-41.

2. Sara Guillet, « Les relations entre les ONG et l'ONU dans le domaine des droits de l'Homme : un partenariat en mutation », dans François Rubio (dir.), *Les ONG, acteurs de la mondialisation*, Paris, La Documentation Française, 2002 (Problèmes politiques et sociaux. 877-878), p. 57-59.

3. Philip Willets, *op. cit.*, et aussi Philippe Ryfman, « Organisations internationales et organisations non gouvernementales : partenaires, concurrentes ou adversaires », *Cahiers français*, consacré à « La crise des organisations internationales », 302, mai-juin 2001, p. 18-27.

4. Afsané Bassir Pour, « Plus de 2 000 organisations non gouvernementales sont accréditées à l'ONU », *Le Monde*, 4-5 février 2001.

5. *Ibid*.

6. Selon Robert Verdier, membre de la Ligue des droits de l'homme, dans « Société civile et diplomatie : une articulation à définir », actes de la 11e table ronde organisée, le 13 mars 2001, par le Centre culturel canadien à Paris.

La situation est plus conflictuelle encore à la commission des Droits de l'homme de l'ONU, à Genève. Les ONG des droits de l'homme sont régulièrement prises à parti par des États comme la Chine, la Russie, Cuba ou le Soudan, en raison de leur militantisme et des critiques qu'elles adressent à ces pays. En 1999, une ONG suisse des droits de l'homme, Solidarité chrétienne internationale, a été exclue à la demande du gouvernement soudanais pour avoir invité John Garang, le chef de la rébellion sudiste à s'exprimer dans la même enceinte [1]. La commission des Droits de l'homme est dominée par la même dialectique étatique faite de rivalité et de bons rapports. Les ONG sont « coincées » entre les régimes autoritaires et les démocraties qui veulent ménager les susceptibilités. Le summum de l'absurdité a été atteint lorsque cette commission a élu à sa présidence, en 2003, la Libye, candidate du groupe Afrique, les États européens n'ayant pas trouvé de meilleure solution que l'abstention.

Rien ne peut empêcher, comme on le voit, la récupération du fameux sigle par des organisations aux intérêts douteux. De nombreux acteurs, qui ne sont ni non gouvernementaux, ni non lucratifs, se sont engouffrés dans la grande brèche ouverte par l'après-guerre froide et se sont appropriés ce label. Censées représenter la « société civile », certaines ONG ne sont, en réalité, que des créatures d'autorités locales ou de partis politiques, mises sur pied dans le seul but de capter une partie de l'aide internationale.

Ainsi, le consensus des années 1946-1990, fondé sur l'identification des ONG à des organisations internationales, tend à disparaître au profit d'une pluralité incontrôlable de systèmes de reconnaissance. Dans certains pays, n'importe quelle association peut s'autoproclamer ONG ou être reconnue comme telle. Le statut « ONG » dépend des catégories de droit interne. Dans certains pays du Sud (le Salvador, le Sri Lanka, le Burundi), l'étiquette ONG sert à définir tout le secteur non lucratif [2]. D'autres utilisent le sigle ONGD, qui caractérise les ONG travaillant dans le secteur du développement. Au Cameroun, une loi autorise des ONG mono-personnelles, un simple citoyen pouvant se constituer en ONG.

Avec l'appellation « non gouvernemental », ce mélange de genres est devenu quasi-inévitable. Cette formulation par la négative renvoie inéluctablement « à une catégorie très vaste d'entités, définie par soustraction », comme le notera plus tard le Conseil d'État, et qui regroupe tous les types d'organisations à l'exception de celles issues de la volonté des gouvernements, ce qui inclut les associations et les syndicats, mais aussi les entreprises, les églises, les centres de recherche et les universités [3]. La notion d'« ONG » réunit, sous le même chapeau, des organisations gouvernementales et des non gouvernementales, des associations à but non lucratif et des groupements d'intérêt économiques, des religieuses et des laïques. Le monde des ONG, c'est tout cela à la fois. En l'absence de statut juridique internationalement accepté, ce sont les systèmes d'accréditation qui comptent, plutôt que d'improbables définitions « scientifiques ». Ce développement, sans doute un peu long, n'est pas pourtant sans lien, comme on le verra plus tard, avec la problématique altermondialiste, ainsi que celle de la « société civile internationale ».

1. Jean-Claude Buhrer, « À l'ONU, les ONG dérangent », *Le Monde*, 19 août 2000.

2. Commissariat général du Plan, *L'État et les ONG : pour un partenariat efficace*, rapport du groupe présidé par Jean-Claude Faure, Paris, La Documentation Française, 2002, p. 42.

3. Cf. le Conseil d'État, *Rapport public 2000*, Paris, La Documentation Française, 2000 (Études et documents. 51).

« PRÉSERVER SA SPÉCIFICITÉ »

Ce sont essentiellement ces grandes ONG internationales, incarnées par des organisations telles que Médecins sans frontières, Médecins du monde, Amnesty International, Human Rights Watch, Greenpeace, OXFAM, etc., qui nous intéressent ici. Elles seules possèdent les attributs de l'organisation de solidarité internationale et peuvent se targuer d'avoir amené les États et les organisations internationales à se préoccuper davantage de la défense des droits de l'homme, des questions humanitaires et à inscrire sur leur agenda la question des « biens publics mondiaux ». Elles sont les plus influentes sur la scène internationale. Elles ont acquis une notoriété mondiale. Elles sont, pour beaucoup, l'incarnation de la « société civile internationale », le symbole d'un nouveau monde, une « nouvelle conscience morale ».

Elles ont une importance centrale dans l'étude de l'altermondialisme, dans la mesure où elles ont joué un rôle précurseur dans la construction des enjeux dont vont se saisir les altermondialistes. Les combats pour l'annulation de la dette des pays les plus pauvres, la protection de l'environnement, le droit des pays du Tiers Monde à accéder aux médicaments essentiels, le commerce équitable, la lutte pour la défense des enfants et des femmes dans le Tiers Monde, etc., ont été portés par elles. Elles entreprennent et mettent en œuvre des projets de développement, d'éducation. Elles s'occupent de soigner ou de subvenir aux besoins de populations nécessiteuses. Ce sont elles qui ont sensibilisé les opinions publiques et les gouvernements à l'urgence qu'il y avait à s'occuper de ces problèmes. L'altermondialisme n'est pas, à ce titre, une invention *sui generis*. Les nouveaux mouvements contestataires, qui se forment à partir du sommet de l'OMC de Seattle, s'approprient très largement les mots d'ordre et les analyses des ONG internationales. Il n'est pas étonnant que les acteurs de la contestation antimondialisation s'en servent à des fins légitimatoires, comme caution à leurs revendications.

Leur professionnalisme s'est renforcé au cours de ces dix dernières années au prix d'une certaine altération de leur image. Elles ne se contentent plus d'actions d'aide et de secours sur le terrain. Elles sont capables d'alerter l'opinion publique et de mobiliser des soutiens par de grandes campagnes de presse. Elles ont développé une capacité d'expertise qui fait souvent défaut à l'État. Très actives sur le terrain où se déroulent des conflits et où les diplomates ne s'aventurent pas beaucoup, les grandes ONG humanitaires sont une source d'informations pour les États et les médias. Dans le domaine des mines antipersonnel, par exemple, elles ont apporté des informations très complètes et ont su proposer une réponse globale à ce problème, ce qu'aucun État n'avait fait auparavant. Beaucoup d'entre elles se sont internationalisées et sont présentes dans de nombreux pays [1].

Elles ont toutes diversifié leurs activités. Elles ne se contentent pas de fournir des prestations, une aide humanitaire ou mettre en œuvre un programme de développement dans un pays du Tiers Monde. Elles se veulent des partenaires influents des États. Elles ont développé une expertise juridique, qui leur permet de peser, non sans efficacité, sur les négociations internationales. Certaines d'entre elles ont, grâce à leur statut consultatif aux Nations unies, ou dans d'autres organisations internationales, la possi-

1. Cf. Johanna Siméant, « Une mondialisation du sans frontiérisme humanitaire », dans Josepha Laroche (dir.), *Mondialisation et gouvernance mondiale*, Paris, PUF/IRIS, 2003, p. 121-133.

bilité de se faire entendre lors des réunions internationales. Certaines ont leurs entrées chez les dirigeants de leurs pays. Elles bénéficient, dans les pays démocratiques, d'un très large soutien des médias. Elles sont capables de former des coalitions internationales d'ONG et d'États, comme dans les cas de la convention pour la Cour pénale internationale ou pour les mines antipersonnel. Elles peuvent jouer sur de multiples registres : l'opérationnalité, la revendication, la fonction tribunitienne, l'analyse géopolitique des conflits internationaux ou infranationaux. Elles seules sont en mesure de « géopolitiser » leurs actions, de les insérer dans une réflexion globale et, à plus long terme, sur l'avenir du monde, de les replacer dans le cadre de rapports de force géopolitiques, d'être présentes aussi au G8 lorsque l'on discute de développement durable ou de la dette des pays du Tiers Monde.

Il est tentant de les confondre avec les organisations altermondialistes dans la mesure où elles partagent certains objectifs (environnement, santé, lutte contre la pauvreté, etc.). Elles déclarent également vouloir un monde plus juste. Beaucoup d'entre elles sont présentes aux forums, mondiaux ou régionaux, des altermondialistes. Elles nouent des alliances ou des partenariats avec certains acteurs de la mouvance, qui ne sont pas des associations de solidarité internationale. Mais un travail plus fouillé, à travers l'observation de l'activité de quelques grandes ONG internationales dans les secteurs du développement (CCFD, OXFAM), de l'humanitaire (Médecins sans frontières, Médecins du monde), des droits de l'homme (Amnesty International, FIDH) et de l'environnement (Greenpeace), montre la complexité des relations qu'elles entretiennent à la fois entre elles et avec la mouvance altermondialiste, symbolisée par ATTAC ou la Confédération paysanne. Il fait apparaître des clivages importants au sein du monde des ONG internationales.

Les grandes ONGI ne sont pas des mouvements de contestation, même si la contestation fait partie de leur répertoire d'action. Elles ne se vivent pas comme des « *mouvements de citoyens* » [entretien avec un dirigeant de Médecins du monde, le 29 novembre 2003]. Elles insistent toutes sur leur « spécificité », qui est de porter et de promouvoir des projets de solidarité internationale, alors que la nébuleuse altermondialiste agrège, selon elles, des revendications très différentes et souvent purement catégorielles (chômeurs, mal logés, intermittents du spectacle, etc.). Même une ONG comme Greenpeace, relativement solidaire des altermondialistes par bien des aspects, insiste sur la « spécificité » et les priorités de l'organisation, les différences qui la séparent d'ATTAC ou de la CGT : « Nous sommes partie prenante pour dire "il faut une autre mondialisation", mais nos priorités sont nos campagnes sur l'environnement. Dans la nébuleuse altermondialiste, certains, comme ATTAC, sont des animateurs. Ils animent le FSE, organisent les luttes, mais n'ont pas ou n'ont plus de campagnes. On ne fait pas de compromis avec la CGT, qui n'est pas contre le nucléaire, comme nous les sommes » [entretien avec un dirigeant de Greenpeace France, 27 novembre 2003] [1]. Les altermondialistes sont considérés comme « défendant des causes justes », mais ne possédant pas le même « référentiel » que les ONG internationales. Les ONG des droits de l'homme estiment, de même, que les droits de l'homme ne sont pas des objectifs prioritaires pour les altermondialistes comme ils le sont pour elles. Elles veulent, tout comme les altermondialistes, « changer le monde »,

1. La position de Greenpeace est plus amplement détaillée dans l'article de Nadège Fréour, « Le positionnement distancié de Greenpeace », publié dans ce même numéro de la *Revue française de science politique*.

mais n'envisagent pas une « autre mondialisation » qui passerait par la défaite des institutions financières mondiales.

Ces ONG sont des organisations très spécialisées et très attachées à leur image de compétence et de responsabilité. Elles vivent dans un monde très concurrentiel et doivent constamment faire la preuve de leur sérieux et de leur efficacité auprès de leurs donateurs privés et publics. Elles dépendent fortement, pour leur existence, des dons privés et, pour une partie d'entre elles, des financements des États et des organisations internationales. Cette fragilité les amène à s'organiser et à fonctionner selon des critères d'efficacité davantage que selon ceux de la démocratie. Leur fonctionnement n'a rien de comparable avec celui des mouvements contestataires. Dans la mouvance altermondialiste, de nombreuses associations se réclament d'un fonctionnement démocratique passant par un mode de décision par « consensus » [1]. Les grandes ONG internationales se comparent plutôt à des grandes firmes multinationales, organisées sur un mode hiérarchique fait pour permettre une prise de décision rapide et cohérente. Il y a, à cet égard, un hiatus considérable entre ces grandes organisations et les mouvements contestataires. Certaines permettent à leurs membres de débattre de leurs orientations. Elles se sont dotées, du moins pour une partie d'entre elles, de conseils d'administration ou de comités de donateurs exerçant un rôle de surveillance. Mais la décision appartient *in fine* à quelques responsables, à qui il revient de trancher et d'arbitrer entre points de vue différents. Les forums altermondialisation sont des lieux où l'on parle : le souci est grand de permettre à tous leurs membres de s'exprimer longuement. Les ONG internationales constituent des lieux où l'on agit.

Elles se veulent plus pragmatiques et moins dogmatiques. Elles se disent prêtes à travailler avec les États et les entreprises, qu'elles considèrent comme des partenaires incontournables. Les institutions financières internationales comme le FMI ou la Banque mondiale ne sont pas vouées aux gémonies. Ce sont des partenaires sur lesquels il faut faire pression pour les amener à modifier leur politique et non pas pour les faire disparaître.

CROISEMENT DE TRAJECTOIRES ET DIFFÉRENCES D'APPROCHE

Mais le monde des ONG n'est pas soudé et homogène face aux altermondialistes. Les approches et les stratégies sont diverses. Un des plus importants clivages est celui qui sépare, d'une part, les ONG spécialisées dans le développement, comme OXFAM ou le CCFD, et les ONG vertes, comme Greenpeace, et, d'autre part, les ONG humanitaires médicales, comme MSF ou Médecins du monde, et les ONG des droits de l'homme, comme Amnesty International. La première catégorie a accepté l'idée très populaire dans la mouvance *alter* selon laquelle il « faut s'attaquer aux causes » des inégalités et des problèmes globaux tels que l'environnement, tout en se réservant un droit de critique des positions les plus radicales des altermondialistes. La seconde catégorie est nettement plus distante, plus critique. Si elle considère avec sympathie la lutte contre les effets pervers de la mondialisation, celle-ci ne lui apparaît pas comme l'« ennemi principal » : « L'altermondialisation a un côté anticapitaliste. Nous ne

1. Cf. Christophe Aguiton, entretien accordé à *Alternatives internationales*, 11, novembre-décembre 2003.

sommes ni anti ni pro-capitaliste. Ce n'est tout simplement pas notre référentiel. Nous demandons à tous les acteurs internationaux de prendre en compte le respect des droits de l'homme, quels que soient les choix économiques. On constate des violations des droits de l'homme dans tous les systèmes économiques » [entretien avec un dirigeant d'Amnesty International, 29 novembre 2003] [1]. Cette position de principe est également celle des humanitaires : « La coalition altermondialiste défend un projet de société, un autre monde. Ce n'est pas un axe central de l'humanitaire. Il faut se tenir à distance de ce débat sur la société "idéale". L'humanitaire s'intéresse à ceux dont la vie est menacée à court terme. On ne peut faire l'économie de l'humanitaire » [entretien avec un dirigeant de MSF, le 27 novembre 2003].

Pourtant ces ONG sont confrontées à la question de savoir comment se positionner face à ces nouveaux acteurs sociaux. Elles se heurtent toutes au même dilemme. Elles ne peuvent ignorer ces mouvements de citoyens porteurs de revendications qui sont, en partie, également les leurs, qui peuvent leur servir de caisse de résonance et renforcer la légitimité de leur action. En outre, beaucoup de ces ONG internationales sont soutenues par des militants et des bénévoles qui sont sympathisants de la lutte pour un « autre monde ». Elles ne veulent pas les décevoir. D'autre part, il leur faut, en même temps, montrer à l'opinion publique et en particulier aux donateurs, privés ou publics, qu'elles ne perdent pas de vue la centralité et la raison d'être de leur organisation.

Ce clivage souffre pourtant de quelques notables exceptions. À l'intérieur de chaque catégorie apparaissent des dissensions sur des points importants ou secondaires. Prenons d'abord le cas des ONG médicales d'urgence. Elles sont partenaires des altermondialistes sur certaines campagnes en faveur desquelles militent les altermondialistes. Ainsi, Médecins du monde est partenaire d'ATTAC, du CRID et de la Ligue des droits de l'homme dans une campagne initiée par Agir ici contre la libéralisation des services fondamentaux. Elle a participé au Sommet pour une autre monde, organisé en marge du G8, pour appeler les dirigeants politiques des États à respecter les engagements financiers pris en faveur du Fonds mondial de lutte contre quelques grandes pandémies (Sida, tuberculose, paludisme). MSF, autre exemple, est partenaire d'OXFAM sur les campagnes pour les médicaments essentiels, partenariat fortement soutenu par les ONG du Sud et par les altermondialistes. Mais il s'agit de partenariats au coup par coup, nullement d'une adhésion globale. De toutes les ONG de solidarité internationale, ce sont celles qui insistent le plus sur leur « spécificité » et leur autonomie. Leur discours s'appuie autant sur les différences fonctionnelles que sociologiques. Un des dirigeants de Médecins du monde souligne ainsi la difficulté de se positionner vis-à-vis des antimondialistes : « Pour nous, la question de savoir comment s'y intégrer est une vraie question. Cette forme de militantisme est particulière. Nous sommes un peu vieux, alors que les militants antimondialisation sont relativement jeunes, utilisent beaucoup Internet, se regroupent autour de thèmes très divers. Ils ne viennent pas chez nous. Nous demandons des professionnels, des gens diplômés qui ont déjà 27-28 ans. On est à la recherche d'un équilibre entre le bénévolat et l'efficacité. Mais, en même temps, on ne peut pas rester en dehors de l'histoire. Ça nous désoriente un peu. Ça rassure en même temps car ça montre que la crise du militantisme n'est pas vraie » [entretien réalisé le 10 avril 2002].

1. La position d'Amnesty International est plus amplement développée dans l'article d'Éric Poinsot, « Vers une lecture économique des droits humains : le cas d'Amnesty International », publié dans ce numéro de la *Revue française de science politique*.

Mais, entre Médecins sans frontières et Médecins du monde, il y a quelques importantes nuances. MSF, dont on connaît la culture fortement « indépendantiste », se vit clairement comme extérieure à la mouvance altermondialiste et, de manière générale, affiche des conceptions très critiques à l'égard des consœurs spécialisées dans le développement. Elle ne se veut pas « partie prenante » de ce mouvement. « Nous avons croisé la trajectoire des anti-mondialisation sur le problème des médicaments, affirme cet ancien président de MSF et membre toujours actif de l'association. Nous n'étions pas à Porto Allegre. Personnellement, je suis sympathisant, mais on veut produire un discours sur l'action et faire de l'action. » Concernant l'opposition humanitaires-développementalistes, cette même personne affiche des positions très critiques pour fustiger les ONG de développement : « Au départ, ce sont deux courants qui sont inspirés des mêmes sources philosophiques. L'humanitaire vient après le développement. Mais il faut préciser qu'il s'est construit sur les décombres de l'aide au développement. Le Tiers Monde est un cimetière de projets de développement. Beaucoup d'ONG humanitaires veulent également œuvrer au développement en se situant dans cette double catégorie humanitaire d'urgence-développement. Mais ce sont deux objets différents. Le développement est une notion ambiguë marquée par un paternalisme colonial, établissant des différences entre développés et sous-développés. C'est une rhétorique de vainqueurs. Il faut arrêter de parler de développement, mais de biens publics mondiaux. C'est quelque chose de plus fécond. À MSF, on défend les biens publics mondiaux : l'accès à la santé qui assure une forme de sécurité publique. Parler de développement est une commodité rhétorique : ça permet de montrer que les humanitaires ne se soucient que de l'"après" » [entretien avec un ancien dirigeant de MSF, le 18 avril 2002].

« Il faut se détacher de l'illusion développementaliste, affirme cet autre dirigeant de MSF. Nous sommes à la fois proches et éloignés d'OXFAM. On a une campagne commune sur les médicaments essentiels, mais n'adhérons pas au projet d'éradication de l'extrême pauvreté, projet onusien réalisé avec le PNUD, la Banque mondiale et le FMI. On est contre. C'est une sorte de communisme social dans une économie de marché. Les décisions concrètes sont très largement en-deça des discours. On vous fait des promesses radicales, mais dans le concret, dans les projets de santé notamment, l'aide est saupoudrée. On veut supprimer les pauvres et les malades comme si c'était la même chose. On veut des mesures concrètes, des médicaments pour ceux qui n'ont pas de pouvoir d'achat » [entretien réalisé le 12 avril 2002]. Les organisations humanitaires d'urgence sont, à leur tour, souvent critiquées par leurs consœurs « développementalistes », pour qui l'humanitaire d'urgence ne représente qu'une « goutte dans l'océan », « une cautère sur une jambe de bois », la priorité devant revenir à l'aide au développement, c'est-à-dire au traitement du problème de fond, le sous-développement. Ce type de débat, récurrent, est révélateur du climat concurrentiel qui règne dans le secteur non lucratif de solidarité internationale, même si, dans la pratique, de nombreuses ONG de développement ont également une capacité d'intervenir en urgence et les humanitaires restent souvent sur place longtemps après la phase aiguë de la crise, pour participer à la réhabilitation.

Médecins du monde, quant à elle, a pris des positions moins critiques, moins distantes et moins « indépendantistes » que MSF. Elle a envoyé des représentants au second et au troisième Forum social mondial de Porto Allegre, où elle a animé un atelier sur les problèmes de santé. Elle a également été présente au Forum social européen de Saint-Denis, en novembre 2003. Cette différence de posture tient à l'histoire, mais aussi à la sociologie de l'association : « Médecins du monde baigne davantage dans la

société civile française que MSF. Nous sommes présents dans 25 villes et avons quelque 2 000 bénévoles qui travaillent avec nous pour de courtes périodes. Beaucoup d'entre eux sont attirés et bousculés par ATTAC. Ils nous disent : "On pourrait soigner moins idiot. Il faut réfléchir aux causes des grands problèmes de santé" » [entretien avec un dirigeant de Médecins du monde, le 29 novembre 2003]. Mais l'association médicale, qui affirme se retrouver aux côtés des altermondialistes sur la notion de « services fondamentaux », ne veut pas verser dans ce que certaines ONG appellent une « antimondialisation primaire » : « Nous sommes portés à contester le G8 sur les problèmes de santé, mais nous ne voulons pas oublier de dénoncer l'indigence de certains pays africains, qui n'ont aucune volonté de mettre en place des politiques de santé, ni de dénoncer la corruption de certains chefs d'États africains » [entretien avec un dirigeant de Médecins du monde, le 29 novembre 2003].

Les ONG de développement sont, elles aussi, traversées par des courants et des sensibilités différentes. À la différence de la plupart des grandes ONG humanitaires, elles sont, dans l'ensemble, beaucoup plus engagées dans la lutte pour une autre mondialisation. La plupart d'entre elles étaient, dès les années 1960, impliquées dans les problématiques Nord-Sud. Elles y ont développé une réflexion structurée tout en préservant leur distance vis-à-vis des organisations jugées « radicales ». Les ONG chrétiennes en particulier ont joué un rôle très important dans la mobilisation contre la dette du Tiers Monde. Elles sont à l'origine de la campagne Jubilé 2000 demandant l'annulation de la dette pour les pays pauvres, qui va prendre une ampleur considérable. L'année jubilaire, dans la Bible, désigne l'année où l'on proclamait la libération des opprimés et la remise des dettes. Le Jubilé est un appel au renouveau, au recommencement, et c'est sur cette idée que la campagne Jubilé 2000 s'est appuyée. Les Églises ont ainsi fait circuler une pétition réclamant que l'on libère, selon les principes bibliques, les pauvres de l'« esclavage de la dette », avec l'objectif de faire pression sur le sommet suivant du G8, en 1999 à Cologne. La campagne Jubilé 2000 a ensuite pris une ampleur mondiale et a été rejointe par des organisations très diverses : syndicats, associations tiers-mondistes, comités *ad hoc*, etc. [1] Une pétition de 17 millions de signatures, symbole de la campagne Jubilée 2000, est déposée lors du G8 de Cologne, en 1999. Le succès de la campagne auprès du public est incontestable.

Mais, ici aussi, il faut faire la part des positions souvent différentes de ces ONG. Nous nous limiterons aux cas d'OXFAM et du CCFD. OXFAM est considérée par tous – États, organisations internationales, ONG de développement – comme l'organisation *leader* dans le domaine de l'aide au développement. Cette ONG, unanimement respectée pour la qualité de ses travaux d'expertise, a adopté une stratégie « réformatrice » souvent opposée, et préférée par les dirigeants politiques, à la stratégie contestataire et « politique » d'ATTAC ou à celle de la « bruyante » Greenpeace, fondée sur des coups d'éclats. OXFAM est une confédération de 12 organisations nationales. Elle soutient 3 000 partenaires locaux dans le Tiers Monde. Elle intervient également dans des opérations de secours humanitaire d'urgence. Son objectif, selon ses propres termes, est de « changer l'opinion publique sur la pauvreté, l'injustice éco-

1. Dans le Mouvement France, on retrouve notamment : CCFD, Agir ici, CATDM France (Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde, Éric Toussaint), CFDT, CFTC, CGT, CRID, Service protestant de Mission, Secours catholique-Aitec, AFVP, ATTAC France, Conférence française des supérieures majeures, DCC, Emmaüs, Justice et paix, MRAP, Peuples solidaires, Réseau Foi et Justice Afrique, Secrétariat général à l'enseignement catholique, Sel, Terres des hommes, UCJG-YMCA, ASPAL, France Libertés, Frères des hommes, ATD Quart Monde, RENEPAS, RITIMO.

nomique et la faim de sorte que la même priorité soit accordée à l'équité qu'à la croissance économique ». Ses campagnes les plus récentes ont porté sur la dette du Tiers Monde, la réduction des prix des médicaments, le commerce équitable et la gratuité de l'éducation, condition nécessaire du développement. Elle ne cherche pas un bouleversement des modes production. Elle veut corriger les inégalités en réformant le système en cours. Elle n'aime pas non plus le « côté antimondialiste primaire » de certains acteurs de cette mouvance, l'imprégnation fortement idéologique d'organisations politisées comme ATTAC ou la LCR. Elle ne condamne pas sans appel la « mondialisation néo-libérale ». Elle pense que des réformes peuvent être obtenues par le dialogue avec les gouvernements et les entreprises.

Sa position réformiste n'est pas toujours comprise dans certaines associations alter-mondialisation. Dans sa campagne « Éducation maintenant », par exemple, OXFAM demande « aux pays en développement d'approuver des plans concrets afin d'abolir les frais d'inscription, d'améliorer la qualité et d'envoyer tous les enfants à l'école ». Parallèlement, elle demande aux pays riches de fournir de l'aide supplémentaire et d'alléger la dette. Pour elle, ces deux mesures sont nécessaires pour une éducation gratuite de qualité. Ainsi, le *lobbying* d'OXFAM en faveur de l'allègement de la dette s'inscrit pleinement dans une campagne visant à procurer à tous l'accès aux services essentiels de base, comme l'éducation. Les revendications d'OXFAM concernant l'« allègement » et non l'annulation (« *debt relief* » et non « *debt cancellation* ») de la dette des pays pauvres ne constituent pas une campagne à part entière, du moins d'après le site d'OXFAM international. Cette revendication est en effet intégrée dans les plaidoyers d'OXFAM pour une éducation universelle. On voit ainsi qu'OXFAM a lié la question de la dette à la notion de droit à l'éducation (Charte des Nations unies), à l'inverse d'autres organisations (par exemple, ATTAC ou le CADTM), qui misent plus sur la rhétorique de l'illégalité de la dette (« *odious debt* »). Elle s'inscrit donc dans un *lobbying* moins contestataire que d'autres. Au risque de se faire taxer d'ultra libérale, elle professe qu'une hausse de 1 % du commerce mondial peut tirer de la pauvreté 128 millions d'individus, à condition que ce commerce réponde à des règles équitables. C'est le sens de sa campagne « *make trade fair* », qui a recueilli trois millions de signatures dans le monde [1].

Le CCFD, en revanche, a pris progressivement des positions plus contestataires. Cette ONG a été très tôt partie prenante au Forum social mondial de Porto Allegre *via* les ONG brésiliennes animatrices du Forum, qui se sont trouvées en même temps être ses partenaires. Le CCFD est une ONG d'« appui ». Elle ne réalise pas elle-même des projets de terrain, mais suscite des partenariats avec des acteurs des sociétés civiles locales. Quatre des huit associations organisatrices du premier FSM étaient ses partenaires. « Notre engagement dans l'altermondialisation ne découle pas d'une décision soudaine. Nous étions déjà engagés dans cette logique » [entretien avec un dirigeant du CCFD, le 25 novembre 2003]. Le CCFD, qui se dit réformiste, ne s'identifie pas pour autant aux « radicaux » qui demandent la suppression du FMI et de la Banque mondiale. « Nous sommes une des formes d'un mouvement multiforme. On est membre d'ATTAC sans être totalement intégré à ATTAC. On entretient ce flou. Contrairement à bon nombre d'altermondialistes, nous ne demandons pas la suppression ou la défaite du FMI » [entretien réalisé le 17 mars 2004]. Les dirigeants du CCFD se disent pourtant critiques vis-à-vis d'OXFAM, qui représente, à leurs yeux,

1. *La Croix*, 8-9 novembre 2003.

un modèle beaucoup trop « *libéral* » et trop favorable au développement du commerce mondial.

Un des autres grands clivages est celui qui s'articule autour de la problématique des droits de l'homme. Les grandes ONG internationales des droit de l'homme comme Amnesty International ou Human Rights Watch, soutenues par des ONG humanitaires comme Médecins du monde ou MSF, se veulent porteuses de valeurs universelles. Elles mettent au-dessus de toute autre considération la défense des droits de l'homme. HRW est quasiment absent de la scène des luttes antimondialistes. Amnesty International a participé au Forum social mondial, mais aussi à la réunion de Davos, et a élargi la notion de lutte pour les droits de l'homme aux droits économiques, sociaux et culturels. Mais, « pour nous, les droits de l'homme doivent primer dans tous les contextes, souligne cet ancien président d'Amnesty International France. Il y a une tension entre les différentes sections. La section française est sans doute plus conservatrice ; c'est la condition de l'efficacité. L'exécutif international veut une approche plus globale : lutter contre toutes les formes de discrimination. Mais c'est énorme. La tradition d'Amnesty est le refus de se situer dans un échiquier idéologique. Sur ces problèmes, on ne se définira ni pour ni contre. Les champs de rencontres avec les altermondialistes sont limités. On ne prendra pas position sur les OGM, mais sur "Les paysans sans terre" au Brésil. Les mots d'ordre des alter n'intègrent pas les droits de l'homme. Leur discours n'est pas global. Il est anticapitaliste et assez idéologique » [entretien avec un dirigeant d'Amnesty International, le 11 avril 2002]. Sur ce point, la divergence est grande. En effet, dans son rapport annuel, Amnesty International épingle tout État portant atteinte aux droits de l'homme. Aucun pays n'échappe à ses critiques, alors que les altermondialistes ont une vision plus sélective des droits de l'homme. Les droits du peuple palestinien comptent davantage que ceux des peuples cubain ou tchétchène, moins présents dans les slogans qui apparaissent dans les grandes manifestations. Les États-Unis sont voués aux gémonies pour leur guerre en Irak, mais la Russie, en revanche, est relativement épargnée, alors qu'elle opprime, sans aucune entrave, la moindre velléité d'autonomie de la part des Tchétchènes. Le statut de la femme dans le monde musulman fait partie des priorités d'Amnesty. Elle est défendue de manière moins systématique par les altermondialistes.

Dans la plupart des conflits internationaux, Amnesty ou HRW professent « neutralité » et « impartialité ». « Nous, on se définit par l'impartialité. Si on fait un rapport sur Israël, dans le mois qui suit, il faut en sortir un sur le monde arabe. Nous essayons de dépolitiser notre regard » [entretien avec un dirigeant d'Amnesty International, le 11 avril 2002]. Après avoir dénoncé les « massacres » commis par l'armée israélienne à Jenine, Amnesty International, Human Rights Watch et Médecins du monde ont également condamné les attentats palestiniens commis contre des civils israéliens, présentés comme des « crimes contre l'humanité ». Seule la FIDH reste silencieuse sur ces attentats. Une ONG comme Amnesty International se rapproche de ce point de vue des ONG médicales d'urgence, qui font du « combat pour les populations » une priorité absolue.

De même, l'attitude des ONGI face à la guerre contre l'Irak a été plus nuancée que celle des altermondialistes, qui l'ont condamnée sans nuances et ont participé à des marches contre les États-Unis. Les humanitaires se sont divisés sur ce point, en particulier, chez Médecins du monde, dont une partie a soutenu la guerre, avec Bernard Kouchner, au nom de la défense des droits de l'homme. La plupart de ceux qui l'ont condamnée, aussi bien chez les humanitaires que chez les droits de l'hommistes, ne sont pas fondamentalement anti-impérialistes, anti-américains, anti-capitalistes,

anti-guerre et anti-sionistes, contrairement à de nombreux *leaders* altermondialistes, comme ceux d'ATTAC, de la LCR ou de la Confédération paysanne. La mouvance altermondialiste s'est constituée, dès le départ, autour d'acteurs qui avaient de la répugnance vis-à-vis de la politique des États-Unis et d'Israël et une sympathie non dissimulée pour le Tiers Monde. Il n'est pas rare que les humanitaires justifient la guerre lorsqu'elle s'avère être l'unique moyen pour une population opprimée de changer de condition. « Ça nous ramène au débat entre humanitaires et développementalistes, affirme un dirigeant de Médecins du monde. Ces derniers disent : "Vous ne voyez pas les causes". Nous, on dit : "Vous ne voyez pas les atteintes aux droits de l'homme". Les antimondialisation n'ont pas compris que dénoncer les inégalités a des répercussions sur les problèmes des droits de l'homme » [entretien avec un dirigeant de MDM, le 10 avril 2002].

**

Cette exploration des rapports entre ONG et mouvance altermondialiste ramène à la notion de « société civile internationale ». Celle-ci suppose, avant tout, un accord de fond entre les différents acteurs qui s'en réclament, une communauté de vues sur les grands principes d'action et sur les enjeux les plus importants de la planète, une conception partagée de la politique. Or, ce travail montre à quel point l'identification des ONG aux altermondialistes est sujette à caution. La notion de « société civile internationale » est elle-même d'autant plus fragile qu'ONG et altermondialistes représentent des mondes hétéroclites. De nombreux auteurs ont déjà souligné le caractère hétérogène de la nébuleuse altermondialiste et son incapacité à générer un projet commun cohérent, une alternative à la « mondialisation libérale ». Il n'est pas nécessaire ici d'y insister. La question de sa représentativité se pose également. En effet, comment pourrait-elle représenter les sociétés civiles nationales dans un monde qui compte un nombre important d'États où la « société civile » n'a pas droit de cité et où les libertés d'expression et d'association ne sont admises qu'à la condition de s'abstenir de toute forme d'activité politique pouvant conduire à une contestation du gouvernement au pouvoir ?

Les ONG représenteraient-elles davantage la « société civile internationale », comme on l'a si souvent dit ? Beaucoup d'entre elles sont relativement opaques et leur représentativité est discutable. Elles n'ont pas les mêmes objectifs, ne défendent pas les mêmes valeurs et n'entretiennent pas les mêmes rapports à l'État. Elles sont généralement marquées par l'environnement national au sein duquel elles se sont développées [1]. Les différences de valeurs et d'objectifs, le sentiment d'appartenance à un État ou à une région sont des facteurs de différenciation beaucoup plus significatifs. Les discours sur la démocratie, les droits de l'homme ou sur l'environnement n'ont pas la même signification selon qu'ils sont prononcés par des ONG du Nord ou du Sud. Ainsi, les associations du Sud, aux Philippines et en Thaïlande, réprouvent les campagnes abolitionnistes des grandes ONG du Nord qui se battent contre le travail des enfants, car fermer de force des ateliers de travail revient, selon elles, à les condamner à des travaux plus dangereux ou à la prostitution [2]. Également, qu'est-ce qui unit les organisations des droits des femmes et les ONG religieuses islamistes,

1. Béatrice Pouligny, « Acteurs et enjeux d'un processus équivoque : la naissance d'une "internationale civile" », *Critique internationale*, 13, octobre 2001, p. 163-176.

2. *Ibid*.

commodes appendices des pouvoirs saoudien ou iranien, ou celles du milieu associatif chrétien fondamentaliste, farouchement opposées à toute forme d'interruption de grossesse ?

Comment les ONG pourraient-elles prétendre à cette représentation alors que la majorité d'entre elles ont partie liée avec ces grands acteurs politiques, qu'elles sont, largement ou totalement, dépendantes financièrement des États et des organisations internationales qui en émanent et qu'elles mettent en œuvre des programmes définis par ces derniers, de manière souvent très stricte ? Elles sont d'ailleurs souvent utilisées par les gouvernements ou par les organisations internationales comme des intermédiaires pour promouvoir un projet. Elles réalisent souvent, pour le compte des États, des projets de développement ou des actions d'aide humanitaire dans lesquels ces derniers ne veulent pas intervenir directement.

Le débat sur la société civile internationale n'est pas purement académique. Il prend tout son sens dans le cadre des appels récurrents en faveur de la création d'un parlement mondial, qui regrouperait les représentants de la société civile [1]. Mais qui siégera dans ce parlement ? Comment ses représentants seront-ils choisis ? Comment s'assurer de leur représentativité ? Qui seront les mandants ? Les ONG et les altermondialistes ne sont qu'une frange minoritaire des sociétés civiles. S'ils travaillent à « changer le monde », ils ne sont pas « le monde ».

Samy Cohen est directeur de recherche au CERI (Centre d'études et de recherches internationales) et directeur d'études au Cycle supérieur de relations internationales de l'Institut d'études politiques de Paris. Il a récemment publié : *La résistance des États. Les démocraties face aux défis de la mondialisation,* Paris, Le Seuil, 2003 (L'épreuve des faits) ; « Le pouvoir des ONG en question », *Le débat*, 128, janvier-février 2004 ; « A Model of Its Own ? State-NGO Relations in France », *The Brookings Institution*, Janvier 2004 (US. France Analysis Series). Il a également dirigé *L'art d'interviewer les dirigeants*, Paris, PUF, 1999, et *Les diplomates : négocier dans un monde chaotique*, Paris, Autrement, 2002. Ses problématiques de recherche portent sur « décision, pouvoir et rationalité en politique étrangère et militaire », « mondialisation et politique étrangère », méthodologie de l'entretien dans les milieux dirigeants.

RÉSUMÉ/ABSTRACT

ONG, ALTERMONDIALISTES ET SOCIÉTÉ CIVILE INTERNATIONALE

Ce travail a pour objectif l'analyse du rôle et de la place d'une des « composantes » de la mouvance altermondialiste : les ONG. Celles-ci apparaissent souvent comme une des forces majeures de la « contestation de la mondialisation libérale ». Les noms d'OXFAM, de Médecins sans frontières, de Médecins du monde, d'Amnesty International, de Human Rights Watch, de Greenpeace, du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) sont souvent associés à la « nébuleuse altermondialiste ». Le positionnement des ONG n'est ni neutre ni indifférent. Implicitement ou explicitement, il s'articule avec un enjeu important, celui

1. Cf. notamment l'article de Rubens Ricupero, « La mondialisation autrement », *Le Monde*, 13-14 février 2000.

de la représentativité et de la légitimité des altermondialistes. Mais l'analyse comparée du positionnement de quelques grandes ONG internationales fait apparaître des clivages importants au sein de ce monde.

NGO, ANTIGLOBALIZATION PROTESTERS AND INTERNATIONAL CIVIL SOCIETY

This article analyses the role and place of one of the « antiglobalization » movement's components : NGOs. They often appear as a major force in the protest against neoliberal globalization. Names such as OXFAM, Médecins sans frontières, Médecins du monde, Amnesty International, Human Rights Watch, Greenpeace, Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), are often associated with the « antiglobalization conglomeration ». The positioning of NGOs is neither neutral nor indifferent. Implicitly or explicitly, it is connected with an important issue : the representativity and legitimacy of antiglobalization protesters. But the compared analysis of the position taken by a few large international NGOs reveals important cleavages inside that world.

VERS UNE LECTURE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES DROITS HUMAINS : L'ÉVOLUTION D'AMNESTY INTERNATIONAL

ÉRIC POINSOT

Sitôt après son Conseil international (CI) tenu à Dakar au Sénégal du 17 au 25 août 2001, certains observateurs [1] ont estimé que l'organisation de défense des droits humains [2] Amnesty International (AI) était en train d'effectuer son entrée dans le domaine des luttes « antimondialisation », avec le souci de ne pas être débordée par d'autres mouvements revendicatifs, plus jeunes et plus virulents. S'il est vrai qu'AI se préoccupe des conséquences en termes de droits de l'homme du phénomène de mondialisation de l'économie, il est toutefois très réducteur d'estimer que le mouvement serait en train d'investir purement et simplement le terrain anti- ou altermondialiste. Un tel point de vue néglige, en effet, les représentations des agents et le sens qu'ils donnent à cette évolution, les différents rapports aux problématiques économiques et sociales qui se manifestent au sein d'AI et, enfin, les modalités concrètes de la réforme. Mieux vaut expliquer comment AI entend intervenir sur le plan social et économique, et donc décide de se mesurer à certaines conséquences de la mondialisation, tout en tentant de préserver son identité et son originalité, fondées notamment sur un militantisme actif, l'impartialité, le principe de solidarité internationale et le recours systématique au droit international. Pour Hélène Michel, l'usage du droit permet aux groupes d'intérêt de se positionner dans un espace de concurrence, « de s'imposer face à d'autres groupes, ou, au contraire, de ne pas prendre le risque de perdre sa place, sa crédibilité, ou de ternir son image » [3]. L'enjeu pour AI est, en effet, de concilier pertinence et distinction, de faire la preuve de son engagement sans pour autant mettre en péril son image de marque, sur laquelle repose, en partie, son succès en tant qu'entreprise de mobilisation.

Amnesty International a été fondée après la publication dans l'hebdomadaire britannique *The observer* du 28 mai 1961 d'un article intitulé « The Forgotten Prisoners », dont l'auteur était l'avocat londonien Peter Benenson [4]. Ce qui devait n'être au

1. Cf. notamment « Le virage social des ONG des droits de l'homme », *Libération*, 23 août 2001, p. 13-14.

2. L'appellation « droits humains » tend à se substituer à celle plus commune de « droits de l'homme ». Il s'agit d'une traduction plus fidèle de l'expression anglo-saxonne « *human rights* », qui permet en outre d'éviter les éventuelles implications sexistes d'une conception trop stricte des droits de l'homme, par opposition aux droits de la femme, à laquelle, par exemple, la Déclaration de 1789 ne s'appliquait, à l'origine, pas. Les deux expressions seront utilisées indifféremment dans cet article.

3. Hélène Michel, « Pour une sociologie des pratiques de défense : le recours au droit par les groupes d'intérêt », *Sociétés contemporaines*, 52, 2003, p. 5-16.

4. La genèse d'Amnesty a été relatée à diverses reprises dans des ouvrages écrits par des membres ou des sympathisants du mouvement. Parmi cette littérature grise, cf. notamment Jean-Paul Besset, *Amnesty International, la conspiration de l'espoir : trente ans au service des droits de l'homme*, Paris, Le Félin, 1991, ainsi qu'Aimé Léaud, *Amnesty International : le parti des droits de l'homme*, Paris, Le Seuil, 1993. Pour une analyse proprement historique des pre-

départ qu'une campagne internationale d'un an en faveur des prisonniers d'opinion est devenu ensuite une organisation internationale non gouvernementale de défense des droits de l'homme de première importance, récompensée par le Prix Nobel de la paix, en 1977. Ce mouvement revendique aujourd'hui près d'un million et demi de militants, membres et donateurs réguliers, dans cent quarante pays. Il compte environ sept mille huit cent groupes locaux et possède des sections nationales dans cinquante-huit pays [1]. Le centre névralgique est constitué par le Secrétariat international (SI) basé à Londres, où travaillent plus de quatre cents permanents et plus d'une centaine de bénévoles [2]. Le budget international pour l'exercice 2002, qui n'inclut pas les budgets des sections nationales, avoisinait les vingt-quatre millions de livres sterling. Les autorités internationales pèsent d'un poids considérable dans ce mouvement encore très centralisé : le Comité exécutif international (CEI) applique les décisions prises lors des Conseils internationaux et prend, dans l'intervalle, l'ensemble des décisions stratégiques concernant le mouvement, les campagnes en cours, le *lobbying* auprès des organisations internationales, les cas de victimes devant être pris en charge, etc. Les chercheurs londoniens élaborent les différents rapports publiés par Amnesty, les sections nationales ne publiant que des traductions [3]. Les sections nationales sont subordonnées à l'autorité du SI, qui a à sa tête un secrétaire général, nommé par le CEI et rémunéré par Amnesty. Son rôle est de diriger les activités du secrétariat au jour le jour, d'être le porte-parole du mouvement et de veiller au bon déroulement des actions. Les sections nationales déclinent et coordonnent l'activité d'Amnesty au niveau national et rassemblent les groupes locaux et les membres individuels du mouvement. Ces mêmes sections désignent, lors de leur congrès respectif, des représentants qui participent au Conseil international biannuel, qui constitue l'instance suprême de décision et à l'occasion duquel est élu le CEI. À titre d'exemple, la Section française (AISF) a été fondée en 1971 et compte actuellement plus de vingt mille membres, plus de deux cents mille donateurs réguliers et près de quatre cents groupes locaux. Le secrétariat national de Paris emploie une cinquantaine de permanents soutenus par quelques trois cents bénévoles [4]. La sec-

mières années d'Amnesty International, cf. Tom Buchanan, « "The Truth Will Set You Free" : The Making of Amnesty International », *Journal of Contemporary History*, 37 (4), octobre 2002, p. 575-597. Pour une analyse des conditions de naissance d'Amnesty International et, en particulier, de ses relations avec la Commission internationale des juristes, cf. Yves Dezalay, Bryant G. Garth, « Droits de l'homme et philanthropie hégémonique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 121-122, mars 1998, p. 23-41.

1. La fondation d'une *section*, qui est soumise à la satisfaction de certaines règles et à l'approbation des autorités internationales du mouvement, entérine de manière officielle l'implantation d'Amnesty International dans un pays. L'organisation peut donc compter des membres et des groupes dans un pays dénué de section.

2. Les chiffres cités sont ceux avancés par l'organisation. En l'absence d'étude indépendante, ce sont les seules données dont nous disposons. Les quelques éléments d'information que nous avons pu recueillir nous incitent à croire qu'ils sont plutôt fiables, bien que souvent imprécis. Parmi ce million ou ce million et demi de membres, on trouve ainsi des modalités très variables de participation, du militant actif au simple donateur. Le degré d'activité des sections peut lui aussi être très hétérogène.

3. Cette règle est en train de changer : les sections nationales peuvent à présent développer leur propre service de recherche et publier leurs propres rapports. L'Espagne a ainsi publié récemment un rapport sur les violences domestiques à l'encontre des femmes en Espagne même, mais nous ne sommes encore qu'au début de cette évolution. Il s'agit à nouveau du résultat d'une décision prise à Dakar en 2001.

4. Concernant la section française, cf. le numéro spécial du mensuel d'AISF, *La chronique*, 174, mai 2001, numéro spécial à l'occasion du quarantième anniversaire du mouvement ; ainsi que Jean-Paul Besset, *op. cit.*

tion Royaume-Uni (AIUK) est assez comparable en taille, à ceci près que son secrétariat national est plus développé (environ cent vingt permanents). AIUK revendique près de deux cent mille membres, mais ne dispose apparemment de guère plus de militants actifs qu'AISF. La section Royaume-Uni est nettement distincte du Secrétariat international. AI se donne donc à voir comme une organisation très structurée, d'autant plus centralisée qu'elle a l'ambition de coordonner l'action de ses militants partout à travers le monde. Avant le congrès de Dakar, le *mandat* définissait de manière précise les orientations du mouvement et les actions qui pouvaient être engagées. Les choses n'ont pour l'instant pas changé de manière réellement significative, une section nationale ou un groupe pouvant toujours, en théorie, être censuré(e) s'il ou elle sort du cadre de sa mission. L'autonomie locale est moins large que dans une association comme la Ligue des droits de l'homme [1], les groupes recevant, par exemple, tous les mois une masse importante de courrier et des instructions en provenance du secrétariat national.

AI a adopté à Dakar une importante réforme de ses statuts, confirmée et prolongée lors du CI de Morelos (Mexique), du 16 au 23 août 2003 [2]. L'élément essentiel en est l'élargissement du mandat aux droits économiques, sociaux et culturels, qui s'inscrit dans une révision globale des règles et stratégies du groupement [3]. Jusqu'alors, l'activité d'AI avait été divisée en deux volets : l'un promotionnel, l'autre oppositionnel. AI encourageait au respect de *l'ensemble* des droits édictés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) de l'ONU du 10 décembre 1948. Et l'organisation s'opposait aux violations de *certains* de ces droits, jugés particulièrement importants et nécessaires à la jouissance de l'ensemble des droits humains. Cela concernait uniquement les droits dits civils et politiques [4] : liberté d'expression, liberté de conscience, etc. Historiquement, les « droits de première génération » occupent effectivement une place centrale dans le dispositif amnestien, dont la vocation originelle était d'obtenir la libération des « prisonniers d'opinion » (« *prisoners of conscience* »), des individus privés de leur liberté du simple fait de leurs opinions ou de leurs croyances et qui n'avait ni eu recours à la violence, ni préconisé son usage.

Étudiant la formation des normes de droit international relatives aux droits de l'homme et le rôle d'AI dans ce processus, Ann Marie Clark écarte l'hypothèse d'un grand phénomène surdéterminant qui conditionnerait le développement du système onusien [5] et donc, tout raisonnement macro et mono causal. Clark estime que, dès les années 1960, l'expérience de l'holocauste ne suffit plus à expliquer l'élan en faveur du

1. Concernant la Ligue des droits de l'homme, cf. Éric Agrikoliansky, *La Ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945*, Paris, L'Harmattan, 2002. Les éléments de comparaison entre Amnesty International et la Ligue des droits de l'homme que nous pourrons introduire s'inspirent prioritairement de cet ouvrage.

2. Concernant le CI de Dakar, cf. le bulletin d'information Amnesty International, *The wire*, 31 (7), octobre 2001. Concernant le congrès de Morelos, cf. le communiqué de presse disponible à l'adresse suivante :
<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAORG500222003?open&of=FRA-398>.

3. Pour une analyse globale de la réforme du mandat Amnesty International, cf. Federico Moscogiuri, « An Analysis of the 1997-2001 Amnesty International Mandate Review », mémoire de Master en droit international, University of Westminster, 2001.

4. La distinction entre droits civils et politiques (aussi dénommés « droits de première génération » ou « droits libertés ») et droits économiques, sociaux et culturels (« droits de deuxième génération » ou « droits créances ») a été entérinée notamment par l'adoption des deux pactes de l'ONU en 1966.

5. Ann Marie Clark, *Diplomacy of Conscience : Amnesty International and Changing Human Rights Norms*, Princeton, Princeton University Press, 2001.

droit international et qu'*a fortiori*, dans les années 1980, l'émergence de nouvelles normes (relatives à la torture, aux disparitions et exécutions extrajudiciaires) ne peut, en aucun cas, être la traduction de l'expérience traumatique de la Deuxième Guerre mondiale, mais qu'il s'agit, au contraire, du résultat des pressions exercées par les organisations de défense des droits humains, parmi lesquelles Amnesty International. Si l'on raisonne par analogie, l'évolution d'Amnesty n'est pas dictée, et encore moins imposée, par les effets propres de la mondialisation. Les droits économiques et sociaux prennent davantage d'importance dans la hiérarchie concrète et implicite des droits humains, sans que ce retournement soit une inévitable « réponse » à la mondialisation et aux mutations du contexte macroéconomique mondial. L'exemple d'AI permet d'illustrer ce processus. Ainsi, souhaitant comprendre ce qui détermine la façon dont un mouvement évolue, se positionne et s'approprie de nouveaux enjeux, nous laisserons de côté l'hypothèse d'une implacable transformation exogène et donc, toute idée d'automatisme, pour nous intéresser aux rapports de forces internes et externes qui ont abouti à ce résultat, la prise en compte des droits économiques et sociaux, et un – début de – positionnement vis-à-vis de la mondialisation et du mouvement altermondialiste.

AI se donne à voir comme une organisation assez originale, tant dans son fonctionnement que dans sa structure. Nous nous attacherons, en premier lieu, à la situer par rapport aux mouvements les plus directement liés à la cause altermondialiste (ATTAC, SUD, Confédération Paysanne, etc.) en revenant sur son histoire, mais également sur les caractéristiques sociales de ses membres. Ceci posé, nous expliquerons de quelle manière Amnesty négocie son « tournant économique et social », c'est-à-dire quelles décisions ont été prises et quelles dispositions sont mises en œuvre. Après cela, nous serons en mesure de déterminer, au moins en partie, ce qui oriente l'évolution du mouvement, en prenant en compte à la fois son environnement immédiat, les autres groupes qu'il côtoie et les échanges qui s'établissent, mais également les propriétés spécifiques de ses dirigeants actuels et leur rôle dans ce processus [1].

AMNESTY INTERNATIONAL ET LE MOUVEMENT ALTERMONDIALISTE : ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

La façon dont Amnesty prend en compte les violations des droits économiques, sociaux et culturels – et, à travers celles-ci, certaines conséquences de la mondialisation – se révèle d'autant plus intéressante que le mouvement présente un certain nombre de caractéristiques propres qui le distinguent des organisations altermondialistes « classiques ». Cette évolution ne va donc pas de soi et incite à poser la question

1. Différents documents officiels publiés par Amnesty International ont été consultés pour les besoins de cette recherche, certains publics, d'autres à diffusion restreinte. Les documents classés « internes », qui ne peuvent être portés à la connaissance du public sans l'accord des autorités du mouvement, ne pourront pas être cités (Les archives publiques du SI, déposées à l'Institut international d'histoire sociale d'Amsterdam, ne comportent que les documents internes vieux de plus de dix ans. Les plus récents ne sont théoriquement pas consultables). Des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de dirigeants, de permanents et de militants, aux différents niveaux de l'organisation, en France et en Angleterre. Des observations participantes ont été menées dans des groupes locaux, à Strasbourg et Oxford. Nous avons également eu l'occasion d'assister au congrès d'AIUK à Belfast, du 11 au 13 avril 2003, à celui de Manchester, du 2 au 4 avril 2004, ainsi qu'au congrès d'AISF à Toulouse, du 5 au 7 mars 2004.

des facteurs du changement dans les organisations militantes et, en fin de compte, à en rechercher les sources.

LES CONDITIONS DE NAISSANCE D'AMNESTY INTERNATIONAL : AFFIRMER L'UNIVERSALITÉ DES DROITS HUMAINS DANS LE CONTEXTE DE LA GUERRE FROIDE

La naissance d'Amnesty International en 1961 est influencée par deux données majeures : l'une contextuelle, l'autre liée au parcours de ses fondateurs et, notamment, du plus célèbre d'entre eux, Peter Benenson [1]. Durant la guerre froide, la question des droits humains est nécessairement interprétée en fonction des enjeux de l'époque : toute violation des droits est systématiquement comprise comme le produit du système politique et économique en vigueur d'un côté ou de l'autre du rideau de fer [2]. Il paraît alors impossible de condamner les violations des droits humains sans tenir compte du régime en vigueur dans le pays concerné. Or, pour les juristes anglo-saxons participant à la fondation d'AI, l'essentiel est la violation en tant que telle, le fait que des individus soient privés sans raison de leur liberté d'expression ou de conscience, soient victimes d'emprisonnement arbitraire, et non le jugement politique. Le projet amnestien de défense des droits de l'homme se construit donc en réaction aux initiatives antérieures dans ce domaine : Yves Dezalay et Bryant Garth présentent AI comme une réponse à la Commission internationale des juristes, organisation élitiste et libérale, soutenue par la CIA et destinée, avant tout, à mettre en lumière les exactions des régimes communistes [3]. De la même façon, Tom Buchanan relie la naissance d'AI à une initiative du parti communiste britannique, qui, en 1959, avait lancé un « Appel à l'amnistie en Espagne », qui devait également servir de contre-exemple [4]. Benenson souhaitait, quant à lui, stigmatiser l'emprisonnement politique *en raison d'une conviction* et non soutenir la cause particulière défendue par tel ou tel prisonnier. À cette fin, il fonda en 1956 l'association de juristes Justice, qui devint ensuite la section britannique de la Commission internationale des juristes, et qui fit en quelque sorte office de prototype pour AI. Cette stratégie devait être présentée rétrospectivement comme une expression de la philosophie pragmatique dont était imprégné Benenson [5]. Même s'il s'agit d'une rationalisation des pratiques qui ne paraît guère de nature à rendre compte des logiques de l'action, les fondateurs d'AI ont bel et bien défini leur projet en tenant compte de ce qu'ils concevaient comme les limites, voire les apories, de l'action politique classique. Cela est peut-être moins clairement le cas pour Benenson que pour quelqu'un comme Sean Mac

1. Il n'existe, à notre connaissance, qu'une seule biographie de Peter Benenson, destinée de surcroît à un jeune public. Pour autant, elle n'est pas dénuée d'intérêt : David Winner, *Peter Benenson : The Lawyer Who Campaigned for Prisoners of Conscience and Created Amnesty International*, Watford, Exley Publications, 1991. Sur ce sujet, cf. également Tom Buchanan, *op. cit.*

2. Sur l'idée selon laquelle la guerre froide a empêché, ou au moins contrarié, le développement d'une doctrine universelle des droits de l'homme, cf. William Korey, *NGOs and the Universal Declaration of Human Rights : « A Curious Grapevine »*, New York, St Martin's Press, 1998.

3. Yves Dezalay, Bryant G. Garth, art. cité, p. 30.

4. Tom Buchanan, *op. cit.*, p. 580.

5. Le principe du pragmatisme, courant philosophique né aux États-Unis au début du 20e siècle, est qu'une idée n'est pas vraie ou fausse, mais qu'elle est utile ou inutile. Ses représentants ont pour nom notamment William James et John Dewey.

Bride [1], de vingt ans plus âgé (né en 1901), ancien combattant de l'IRA, ancien prisonnier des geôles anglaises après l'indépendance, *leader* du parti nationaliste irlandais et ancien ministre des Affaires étrangères de la République d'Irlande, avocat de renom, qui participa à la mise en place de la Convention européenne des droits de l'homme et reçut le Prix Nobel de la paix en 1974. Compte tenu de son parcours, Mac Bride apparaissait comme un vétéran des luttes politiques, contrairement à Benenson, qui n'avait été qu'un candidat malheureux lors de scrutins locaux pour le compte du Parti travailliste, avec lequel il n'entretint jamais de relations très soutenues. Ayant connu lui-même la violence politique ainsi que le militantisme partisan, Mac Bride mesurait le bénéfice qu'une organisation de défense des droits humains pouvait tirer d'une stratégie d'impartialité, qui lui permettait de condamner *toute* violation, où qu'elle advienne.

Tom Buchanan nous permet de comprendre que la vision de Benenson était largement différente : ayant renoncé au barreau pour raison de santé, converti au catholicisme en 1958 et fervent pratiquant, il concevait Amnesty comme une initiative au moins autant spirituelle que politique [2]. D'où les principes d'impartialité, de solidarité internationale, ainsi que l'idée de former des groupes locaux, qui prendraient la défense de trois prisonniers, un du bloc Est, un du bloc Ouest et un du Sud. L'idée n'était pas seulement de venir en aide à des victimes de violations des droits de l'homme, mais également d'amener des personnes de toutes conditions, de toutes origines, à œuvrer ensemble et à mieux se connaître. Ainsi, et quoique pour des raisons différentes, les fondateurs d'Amnesty s'accordèrent sur des idées communes qui devaient orienter le développement du mouvement à long terme et permettre de constituer les droits humains comme un enjeu en soi et non comme une simple déclinaison des conflits de la guerre froide. Ces choix expliquent encore pourquoi, à l'heure actuelle, AI refuse de prendre position pour ou contre quelque système politique ou économique que ce soit : cela n'a pas d'intérêt dans le cadre de sa mission.

LA DÉFINITION DU MODÈLE : AMNESTY N'EST PAS UN NOUVEAU MOUVEMENT SOCIAL

L'histoire officielle d'AI, largement enchantée, tend à accorder une place prépondérante à Peter Benenson, qui, pourtant, ne fut pas le seul à définir le projet amnestien, loin s'en faut. Fils d'une famille de la bourgeoisie (son père était officier de l'armée et sa mère une immigrée russe de confession judaïque), diplômé d'Oxford (Balliol College), Benenson entretenait un rapport à la politique tout à fait amateur, voire idéalisé. Après avoir quitté AI en 1967, il fonda divers mouvements, dont un, durant les années 1980, dont le but était de mettre un terme à toute guerre. Ses prises de position à la tête d'Amnesty contredirent manifestement la revendication de pragmatisme, d'autant plus que Benenson s'opposa à plusieurs reprises aux autres responsables.

Le CI de Canterbury en 1964 est un bon exemple du conflit latent entre Benenson et certains de ses collègues amnestiens [3]. Alors que Benenson lui-même avait posé la « clause de violence » qui interdisait à AI d'exiger la libération d'un prisonnier qui avait eu recours ou préconisé l'usage de la violence, lors de ce congrès, il proposa la

1. Concernant Sean Mac Bride, cf. l'autobiographie rédigée en collaboration avec le journaliste Éric Laurent, *L'exigence de la liberté : Amnesty International*, Paris, Stock, 1981.

2. Tom Buchanan, *op. cit.*, p. 581 et suiv.

3. Sur le CI de Canterbury, cf. le bulletin d'information *Eustomy, Quarterly journal of Amnesty International*, 3, juillet 1964, et 4, octobre 1964.

révision de cette règle, à la lumière, notamment, du cas emblématique de Nelson Mandela. Statutairement, AI ne pouvait pas exiger la libération immédiate et inconditionnelle du *leader* sud-africain, qui avait durant son second procès appelé à la révolte armée contre le pouvoir en place. Contrairement au vœu de Benenson, les congressistes, apparemment inspirés par Sean Mac Bride, décidèrent de garder la clause en l'état. Benenson avait souhaité faire d'AI une organisation pacifiste et non-violente. Les autres *leaders* du mouvement désiraient avant tout préserver sa crédibilité, son impartialité et donc, sa capacité d'action en toute circonstance. Cela permettait également de conserver un consensus entre tous les membres, puisque l'abrogation de cette règle aurait amené à formuler des jugements moraux et d'opportunité, à faire des choix potentiellement sources de divisions.

Benenson souhaitait également faire d'AI un mouvement souple, réactif, décentralisé, laissant une large part à la créativité de ses militants. Son dessein rapprochait visiblement AI du modèle du « nouveau mouvement social » [1]. À ses yeux, il était inconcevable qu'AI devint un mouvement bureaucratique et centralisé. Or, c'est précisément ce qui advint. Après son départ dans des conditions difficiles en 1967 [2], AI va entrer dans une phase d'institutionnalisation et de structuration marquant clairement le passage d'un mode de fonctionnement charismatique à un mode de fonctionnement légal-rationnel, selon les catégories d'analyse wébériennes. Ainsi, le premier CI suivant le départ du fondateur, à Stockholm en 1968 (le congrès de 1967 ayant été annulé faute de financement), est l'occasion d'adopter de nouveaux statuts, bien plus détaillés [3]. Le Secrétariat international est réorganisé et même le bulletin d'information fait l'objet d'un toilettage [4]. Les techniques de travail et les règles du mouvement sont très nettement précisées à partir de ce moment, durant la deuxième moitié des années 1960 et les années 1970. Les responsables succédant à Peter Benenson (Sean Mac Bride, Eric Baker, Martin Ennals…) jouent un rôle considérable dans le processus de définition du modèle amnestien, qui en vient à s'écarter largement de l'idée initiale formulée par l'avocat londonien. Les rapports, la conduite des missions d'enquête, les relations avec les gouvernements, les relations à l'intérieur du mouvement… tout cela est précisé et systématisé, l'improvisation et l'amateurisme n'ont plus leur place. L'autonomie locale et la créativité ne sont pas inexistantes, mais elles sont soumises aux orientations stratégiques du mouvement et à l'approbation de ses autorités. L'information est très strictement contrôlée : jusqu'au CI de Dakar, seul le SI était habilité à publier un rapport. Les « cas d'appel » (personnes dont AI prend la défense) sont déterminés uniquement par le SI. Les actions des groupes locaux doivent prendre place dans le cadre d'actions nationales ou internationales.

Bien entendu, cette description est schématique et réductrice : tout n'est pas décidé par le Secrétariat international et les militants de base disposent toujours d'une certaine marge de choix et de liberté. Ceci dit, l'image du nouveau mouvement social, qui correspond assez souvent aux organisations altermondialistes [5], ne permet pas de

1. Pour une analyse critique du concept de nouveau mouvement social, cf. Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2002, p. 66-74.

2. Sur la crise de 1966-1967 et le départ de Benenson, cf. l'article à venir de Tom Buchanan dans la revue *Twentieth Century British History*, à paraître en 2004.

3. *Amnesty International Review*, 25, novembre 1968.

4. *Amnesty International Review*, 19, mai 1967, et 21, novembre 1967.

5. Cette idée est développée notamment par Isabelle Sommier dans *Le renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003. En tout cas, les nouveaux mouvements sociaux constituent une part importante du mouvement altermondialiste dans son ensemble.

rendre compte du fonctionnement d'AI. Jean-Paul Besset a proposé la comparaison avec le centralisme démocratique [1], image justifiée à la double condition de garder à l'esprit que, d'une part, si les militants d'AI sont nettement orientés à gauche, ils sont beaucoup plus rarement de sensibilité communiste et que, d'autre part, la démocratie interne est une réalité au sein du mouvement, ne serait-ce qu'aux yeux des agents concernés [2]. En tout cas, continue Besset, AI est très éloignée des pratiques autogestionnaires. Amnesty pourrait également évoquer l'image de l'Église de Rome [3], avec son autorité centrale supranationale (le Secrétaire général tenant lieu de Pape, siégeant à Londres au lieu de Rome), son conseil (les membres du CEI seraient les cardinaux), jusqu'aux groupes locaux, qui seraient l'équivalent des paroisses. L'originalité d'AI reposerait alors dans les modes d'articulation entre les différents niveaux et le fait que l'organisation concilie une autorité supranationale forte avec un ancrage local et militant important.

On est certes en droit d'estimer que l'évolution actuelle d'AI tend à la rapprocher du modèle du nouveau mouvement social, en favorisant les contacts directs entre sections plutôt que par l'intermédiaire du SI et en encourageant la souplesse et la réactivité (le mandat est remplacé par un Plan stratégique intégré (PSI), adopté lors du CI et qui définit les grandes orientations pour six ans). Dans tous les cas, il serait cependant erroné de considérer qu'une proximité *a priori* pourrait expliquer le fait qu'AI se rapproche du mouvement altermondialiste.

ÉLÉMENTS POUR UNE SOCIOGRAPHIE DES MILITANTS AMNESTIENS

Ni l'histoire d'AI ni son fonctionnement ne permet de l'assimiler naturellement au mouvement altermondialiste. Rien non plus n'interdit d'ailleurs un tel rapprochement. Il en va de même dès lors que l'on s'attache à décrire les propriétés sociales des militants amnestiens. Il importe dès lors de savoir qui sont ces agents sociaux, afin de comprendre de quelle façon ils peuvent se situer par rapport à la problématique altermondialiste. Les données sociographiques consacrées à cette population sont peu nombreuses, mais heureusement convergentes et en accord avec les observations que nous avons menées en France et au Royaume-Uni. L'étude la plus complète est l'œuvre de Sophie Duchesne, qui a procédé à une comparaison entre AISF et les Restaurants du cœur, sur la base de 544 questionnaires remplis par des amnestiens [4]. Des informations très similaires sont présentées dans d'autres enquêtes plus ponctuelles [5]. Pour Sophie Duchesne, les militants d'AISF forment « un groupe très homogène d'actifs diplômés, pour l'essentiel cadres ou enseignants, clairement orientés à gauche » [6]. Nous nous

1. Jean-Paul Besset, *op. cit.*, p. 121.

2. Pour s'en convaincre, il faut prêter attention au déroulement des congrès, ou encore à la sélection des élus, très ouverte. L'accession à des postes de responsabilité est très facile, les postes à pourvoir étant même parfois plus nombreux que les candidats. Ces élus ne sont jamais rémunérés.

3. Nous remercions Sophie Duchesne qui nous a suggéré cette comparaison.

4. Sophie Duchesne, *Don et recherche de soi : l'altruisme en question aux Restaurants du Cœur et à Amnesty International*, Les cahiers du CEVIPOF, 33, janvier 2003.

5. Cf. Sophie Harasse, « Engagement et désengagement dans les organisations : l'exemple d'Amnesty International Section française », mémoire de DEA de science politique, Institut d'études politiques de Paris, 1996 ; ainsi que Patrick Lecomte, « Militants des droits de l'homme, aux frontières de la politique », *Esprit*, 90 (6), juin 1984, p. 61-76.

6. Sophie Duchesne, *op. cit.*, p. 24.

intéresserons ici principalement à leurs caractéristiques politiques et religieuses. Parmi les agents interrogés, 55 % se déclarent proches du PS, 16 % des écologistes et seulement 3 % de l'extrême gauche, 2 % du PC et 2 % de la droite. Sur un axe gauche-droite gradué de 1 à 7, 82 % se situent soit en 1 (13 %), soit en 2 (40 %), soit en 3 (29 %). Aucun répondant ne se situe en 6 ou en 7. Les amnestiens appartiendraient donc très majoritairement à la gauche réformatrice. Ces militants paraissent même plus « réformateurs » que ceux des Restaurants du cœur. Sophie Duchesne leur pose la question « Pensez-vous qu'il faut changer la société ou ne pas la changer du tout ». Les amnestiens sont 20 % à se situer en 1 (complètement), 54 % en 2, 20 % en 3, contre respectivement 13 %, 26 % et 39 % pour les Restaurants du cœur. L'autre donnée importante concerne l'orientation religieuse des agents, catholiques à 33 %, pour « seulement » 43 % d'athées. Les militants amnestiens paraissent à la fois plus croyants et plus pratiquants que l'ensemble de la population française. L'étude de Sophie Harasse donne, quant à elle, à voir des agents membres d'AI depuis de nombreuses années (souvent plus de dix ans), ce qui nous permet également d'écarter l'idée d'un engagement « à la carte », « *post-it* », réversible et peu contraignant, comme le décrit Jacques Ion [1]. La moyenne d'âge des militants qu'elle interroge est d'ailleurs assez élevée (ils sont retraités dans environ la moitié des cas), nettement plus que dans l'étude de Patrick Lecomte (les trois-quarts ont entre vingt et quarante ans), un peu comme si la population amnestienne ne s'était que peu renouvelée en une quinzaine d'années.

De ces données assez générales, nous pouvons déduire que, dans la mesure où l'altermondialisation se déploie politiquement en majorité à gauche [2], elle est susceptible d'entrer en résonance avec certaines préoccupations des amnestiens. Mais il s'agit essentiellement d'une potentialité, d'une affinité, sauf à considérer que tout militant de gauche constitue un altermondialiste en puissance. Orientés à gauche, les amnestiens sont rarement de sensibilité communiste ou d'extrême gauche, ce qui est justement une des caractéristiques d'un mouvement comme ATTAC [3]. Dans le même temps, la gauche catholique constitue, elle aussi, une source du mouvement altermondialiste. Le fait que les amnestiens soient souvent de confession catholique et qu'une bonne partie d'entre eux soit passée par de tels mouvements (notamment le CCFD dans les années 1970) pourrait les sensibiliser aux discours altermondialistes.

Les membres d'AISF présentent, par ailleurs, un profil atypique par rapport aux autres grandes organisations françaises de défense des droits de l'homme, qui se sont saisies plus vite des questions liées à la mondialisation (LDH, LICRA, MRAP, Gisti, etc.). Au moins en ce qui concerne la LDH, la défense de la République et de la laïcité, voire l'anticléricalisme sont autant de thématiques qui la distinguent d'AISF, en plus de l'orientation politique de ses membres [4]. Les militants d'AISF présentent des caractéristiques sociales qui les rapprochent en fait davantage de leurs homologues d'AIUK que des militants des autres associations françaises de défense des droits

1. Jacques Ion, *La fin des militants*, Paris, L'atelier, 1997.

2. Sur deux cas typiques, à l'inverse, d'opposition à la mondialisation à droite, cf. Magali Boumaza, « Usages et réappropriation militante des discours antimondialisation par les représentants de l'extrême droite française », et François Purseigle, « Les jeunes agriculteurs et la mondialisation. Enjeux et paradoxes d'un positionnement catégoriel », communications au colloque « Les mobilisations altermondialistes », GERMM-AFSP, 3-5 décembre 2003, Paris.

3. C'est du moins ce que donne à penser Élise Cruzel, dans « Trajectoires militantes à ATTAC : les adhérents de Gironde et de Haute-Garonne, » communication au colloque « Les mobilisations altermondialistes », GERMM-AFSP, 3-5 décembre 2003, Paris.

4. Sur la Ligue des droits de l'homme, cf. à nouveau Éric Agrikoliansky, *op. cit.*

humains. De la même façon, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 est beaucoup plus importante dans le dispositif amnestien que celle de 1789, limitée au seul cas français. Par conséquent, en même temps que les militants d'AI sont portés à prêter attention aux questions économiques et sociales, voire à considérer les inégalités comme le résultat d'injustices, ils ne font pas partie des populations parmi lesquelles se recrutent les plus actifs opposants à la mondialisation. Nous pouvons donc écarter l'hypothèse d'une réforme « par la base », qui aurait été initiée par le souhait généralisé parmi les membres de prendre en considération les violations des droits économiques et sociaux et d'en condamner les violations, au même titre que pour les droits civils et politiques.

Amnesty International ne paraissait donc pas prédestinée à s'approprier la thématique altermondialiste, sans que rien ne l'empêche pour autant. Dans ces conditions, son tournant économique et social ne constitue pas un revirement, mais une évolution que l'organisation aborde avec prudence.

LA RÉFORME DU MANDAT : LE TOURNANT ALTERMONDIALISTE D'AMNESTY INTERNATIONAL ?

La prise en compte des droits économiques, sociaux et culturels constitue certes une avancée significative pour Amnesty, sans pour autant qu'il s'agisse d'un fait inédit dans l'histoire du mouvement. Un retour sur les précédentes réformes du mandat permettra de mettre au jour certaines logiques du changement au sein d'AI. Par ailleurs, l'évolution en court se fait selon des modalités bien particulières, visant à amortir le choc éventuel qu'elle pourrait provoquer. La mise en œuvre pratique des décisions laisse entrevoir le processus plus global dans lequel l'organisation est engagée.

DES CHANGEMENTS CUMULATIFS, SANS REMISE EN CAUSE FONDAMENTALE

La raison d'être d'Amnesty au moment de sa fondation était précisément définie : obtenir la libération immédiate et inconditionnelle des prisonniers d'opinion partout à travers le monde et garantir des conditions de jugement respectueuses du droit pour tous les prisonniers. Durant les dix premières années de son existence, AI resta confinée à cette mission bien particulière. À partir 1972, elle s'opposa inconditionnellement à la torture et, en 1973, elle exigea l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances. Pour la première fois, Amnesty interprétait les normes de droit international de manière créative : la Déclaration universelle des droits de l'homme interdit la torture et toute « peine ou châtiment cruel, inhumain, ou dégradant ». AI a considéré alors que la peine de mort représentait la forme achevée de torture et qu'à ce titre, elle pouvait en exiger l'abolition en invoquant la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cet épisode mis à part, le mouvement prenait et prend encore grand soin de s'appuyer sur la ressource du droit international, sans le précéder, dans une logique d'efficacité et d'impartialité. Une stratégie d'autant plus justifiée qu'AI participe elle-même à la formation des normes sur lesquelles elle fait reposer ses revendications [1]. À

1. Ann Marie Clark, *op. cit.*

partir des années 1980, de nombreuses réformes furent adoptées et AI intégra notamment à son mandat les exécutions extrajudiciaires, les réfugiés, les transferts militaires et de police, l'attitude des entreprises, les droits des femmes, les minorités ethniques, les droits des homosexuels, les acteurs politiques non-étatiques (mouvements d'opposition, de libération nationale, etc.), les institutions financières internationales, etc. Ces réformes ont été menées de manière cumulative, l'organisation élargissant à chaque fois son champ d'intervention, sans qu'une mise au point fondamentale soit réalisée [1]. À tel point que le mandat en vint à prendre des allures d'inventaire à la Prévert : avant le CI de Dakar, un juriste membre d'AI et spécialiste du mandat estimait que celui-ci énonçait entre quinze et vingt domaines d'action, qui ne pouvaient être reliés par aucun lien logique [2]. À défaut de s'accorder sur la nouvelle voie à suivre, du moins les acteurs du mouvement reconnaissaient-ils que le *statu quo* n'était plus guère envisageable. Le Conseil international de 1991, à Yokohama, avait déjà décidé la mise en place d'une commission spécialisée chargée d'étudier les possibilités de réforme, avant que le CI de 1995, à Ljubljana, précise les règles fondamentales que cette évolution devait respecter.

Une analyse, même succincte, des diverses réformes menées au sein d'AI depuis les années 1960 permet de mettre en évidence certaines données récurrentes. En premier lieu, la volonté d'intervention théorique des agents dépasse souvent les réalisations concrètes du mouvement. C'est-à-dire que ce que *souhaiteraient* entreprendre certains militants va souvent au-delà de la mission officielle d'AI. Par exemple, lors du congrès de Belfast en 2003, en pleine intervention américaine en Irak, plusieurs propositions de texte présentaient des accents ouvertement pacifistes. Une résolution visait même à condamner la guerre en tant que violation intrinsèque des droits humains, ce que le droit international ne permet aucunement. À Toulouse, en 2004, un congressiste souhaitait qu'AISF condamne toutes les formes de terrorisme, y compris le « terrorisme d'État », notion inexistante en droit international. Ces deux propositions furent rejetées. En second lieu, les possibilités de réforme et d'expansion sont conditionnées par l'état des ressources dont dispose AI à un moment donné de son histoire. Si le mouvement n'intervient pas tous azimuts, c'est en partie parce qu'il n'en a pas les moyens, notamment en termes humains et d'expertise (à savoir les possibilités de recherche sur un sujet donné). Ce type d'arguments a souvent été invoqué lors des débats entourant le CI de Dakar, la plupart des interventions portant non sur la question des droits économiques et sociaux en eux-mêmes, mais bien plutôt sur la pertinence de l'élargissement, compte tenu de la charge de travail à laquelle AI devait déjà faire face [3]. Enfin, il apparaît que les processus de réforme sont « portés », au sein du mouvement, par des groupes ou des acteurs spécifiques, particulièrement intéressés par une question donnée, et qui jouent, à ce titre, un véritable rôle d'« entrepreneurs de morale » [4]. C'est, par exemple, le cas de la commission Femmes au sein d'AISF, qui revendique une prise en compte plus systématique des problèmes spécifiques dont

1. Federico Moscogiuri, mémoire cité.
2. Source interne AIUK.
3. Une militante d'AISF écrit ainsi : « Nos finances et notre capacité d'action, sans oublier le nombre de nos militants, n'étant pas extensibles à l'infini, nous serons fatalement amenés à abandonner la plus grande part de notre lutte actuelle en faveur des droits civils et politiques, mais nous ne pourrons pas pour autant travailler sur tous les droits économiques, sociaux et culturels, loin de là. Lesquels choisirons-nous, pourquoi, comment, avec quelle cohérence, quelle continuité ? » *Bulletin interne*, 115, 2001, p. 5.
4. Howard Becker, *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985.

souffrent les femmes : sexisme, discrimination, violences domestiques, viols, etc. Cette commission milite également pour l'emploi systématique du terme « droits humains » au lieu de « droits de l'homme ». Une militante est d'ailleurs intervenue lors du congrès de Toulouse en assemblée plénière afin de rappeler les congressistes à l'ordre.

LES MODALITÉS DU TOURNANT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Après avoir été pendant quarante ans une organisation *spécialisée* de défense des droits de l'homme, AI deviendrait progressivement une organisation *généraliste*, capable de s'opposer par principe à toute violation des droits humains [1]. Ceci dit, les droits civils et politiques restent, pour l'instant, prééminents au sein du dispositif amnestien [2]. Le mouvement n'a pas encore entamé d'action spécifiquement consacrée aux droits économiques et sociaux ; en revanche, les atteintes à ces droits sont mentionnées dans les rapports actuellement publiés. Un projet de campagne internationale est à l'étude, mais la logique reste celle des projets pilotes, qui permettent d'évaluer la capacité d'intervention d'AI sur une nouvelle thématique, sans engagement définitif [3]. La difficulté consiste, en effet, à intervenir dans un domaine nouveau, sans mettre en péril les caractéristiques distinctives du mouvement, son impartialité, la qualité de son travail. Par ailleurs, il fallait trouver à Dakar un accord entre des sections nationales qui n'ont pas toutes le même avis, à la fois sur la question des droits de deuxième génération, sur l'évolution à long terme du mouvement et sur l'opportunité de la réforme en général. AISF a paru, jusqu'ici, plutôt « conservatrice » par rapport à d'autres pays plus réformateurs, comme le Royaume-Uni. Avant le CI de Dakar, la section française avait souhaité que les violations des droits économiques et sociaux ne soient condamnées que dans la mesure où elles procèderaient d'une politique de *persécution*. Ce critère n'a pas été retenu. Une autre possibilité était qu'AI reste une organisation généraliste, mais accroisse son aide et ses relations avec d'autres associations intervenant dans le domaine des droits économiques et sociaux. Amnesty aurait alors agi « par procuration ».

Même si les décisions des CI de Dakar et de Morelos représentent des avancées notables, tout n'a pas commencé en 2001 et AI disposait, déjà avant cette date, de commissions plus ou moins directement concernées par la question de la mondialisation, notamment la commission Entreprises et la commission Institutions financières internationales (IFI) [4]. Cela a permis à AI de développer une expertise sur des thèmes

1. La Commission internationale des juristes et Human Rights Watch sont des exemples d'organisations généralistes de défense des droits de l'homme, leur action n'ayant jamais été limitée par un « mandat », comme ce fut le cas pour Amnesty jusqu'au CI de Dakar.

2. La promotion des droits économiques, sociaux et culturels ne représente que le septième objectif de la troisième partie du Plan stratégique intégré adopté lors du CI de Morelos pour la période 2004-2010.

3. Sur un sujet différent, mais tout aussi nouveau pour Amnesty International, la section française a décidé lors du congrès de Toulouse de lancer un projet pilote sur les violences domestiques à l'encontre des femmes en France. La logiques est la même : élargir le champ d'intervention, estimer la capacité d'action du mouvement, avant éventuellement de développer des programmes à long terme.

4. L'action d'Amnesty International vis-à-vis des entreprises et des IFI ne concerne pas forcément les droits économiques et sociaux. Amnesty International incite, par exemple, les entreprises à ne pas investir dans des pays qui ne respectent pas les droits humains, pratiquent la torture, mènent des politiques de répression, etc.

proches des questions de mondialisation, ou pouvant s'y rattacher. Ces groupes font toutefois partie des commissions « mal aimées », c'est-à-dire de celles qui paraissent susciter le moins d'intérêt chez les militants. Lors du congrès de Toulouse, alors que les stands les plus emblématiques de l'action d'Amnesty (torture, droits des femmes, des enfants, etc.) attiraient un large public, d'autres étaient largement délaissés : religion et philosophie, droits des homosexuels, IFI. La commission Entreprises n'avait même pas jugé bon d'installer un stand, puisque, deux ans auparavant, au congrès de Besançon, elle était passée presque inaperçue. Les raisons de ce désintérêt sont multiples et ont à voir, notamment, avec la complexité et l'aridité des problèmes soulevés (en particulier s'agissant des IFI). Dans le même temps, les formations consacrées aux droits économiques, sociaux et culturels, mises en place par le secrétariat national remportent un succès indéniable [1]. Ainsi, même si de nombreux amnestiens se soucient des questions liées à la mondialisation – d'où le succès des formations –, les enjeux qui y sont le plus directement liés ne paraissent pas susciter un investissement massif. Cette ambivalence se reflète dans les prises de position officielles du mouvement, qui ne s'oppose pas, par principe, à la mondialisation. Pierre Sané, ancien Secrétaire général d'AI, reconnaît ainsi dans son avant-propos au rapport annuel 2001 : « La mondialisation a indubitablement débouché sur une extraordinaire croissance économique » [2]. Au demeurant, Amnesty n'a, à ce jour, pas retenu de définition univoque de la mondialisation qui permettrait d'aboutir à un consensus au sein du mouvement et de définir une orientation politique définitive.

La réforme de l'organisation est présentée comme un mouvement de fond et même si elle suscite certaines oppositions catégoriques de la part de militants, qui peuvent choisir de faire défection, elle est plutôt présentée, par les autorités nationales, comme fondamentalement incontournable. Ce qui ne signifie pas que l'avenir soit clairement tracé. Un épisode récent illustre les tensions qui peuvent se révéler au sein d'AI. En prévision du congrès de Toulouse, le bureau exécutif de la section française – composé d'élus – avait déposé une résolution destinée à engager une consultation concernant l'Approche globale, qui sera soumise au vote des délégués lors du CI de 2005. L'Approche globale représente la phase finale de l'évolution engagée à Dakar et permettrait à AI de s'opposer à toute violation des droits humains, quelle que soit sa nature. Avec cette résolution, AISF devait adopter une position de principe favorable. Le texte du bureau exécutif était basé sur les informations qu'il avait alors en sa possession : Amnesty aurait adopté comme base de travail la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et les deux pactes des Nations unies de 1966, qui auraient en quelque sorte remplacé l'ancien mandat. Mais peu de temps avant le congrès, le bureau exécutif reçut des informations complémentaires en provenance du Secrétariat international. L'Approche globale inclurait, finalement, non seulement les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux, et culturels, mais également les droits dits « de troisième génération », aussi appelés droits de solidarité (droit à la paix, à l'environnement, au développement, etc.), dont la consistance juridique paraît pourtant plus difficile à faire valoir [3]. Estimant que la position du SI allait bien au-delà de ce qui avait été convenu à Morelos en 2003, le bureau exécutif décida de

1. Celle du 24 avril 2004 a affiché complet. Cinquante militants ont suivi une formation de huit heures.

2. Amnesty International, *Rapport 2001*, Paris, Éditions francophones d'Amnesty International, 2001, p. 10.

3. Danièle Lochak, *Les droits de l'homme*, Paris, La Découverte, 2002, p. 47.

déposer un amendement à sa propre résolution, considérant que les conditions du débat n'étaient pas encore remplies et qu'il n'était plus possible d'adopter une position, même de principe. Si le tournant économique et social d'Amnesty semble nécessaire, la voie à suivre n'est donc pas tracée d'avance.

LES FACTEURS DU CHANGEMENT

Si le changement auquel est soumis AI ne relève pas de l'évidence, on peut tout de même trouver dans la doctrine des droits humains des arguments justifiant cette conception totale des droits, divisés pendant la guerre froide, d'abord pour des raisons politiques. Cette potentialité trouve à s'actualiser dès lors qu'AI entre en relation avec d'autres mouvements plus directement liés à la cause altermondialiste, lors des différents sommets et forums auxquelles elle participe et dans les collectifs dont elle fait partie. Mais le facteur déterminant est l'action des actuels dirigeants du mouvement, qui affichent des profils différents de leurs prédécesseurs et paraissent davantage disposés à faire avancer la cause des droits créances.

LES DEUX GÉNÉRATIONS DE DROITS HUMAINS : UNE PARTITION POLITIQUE ?

Même en n'étant qu'une organisation spécialisée, Amnesty International reconnaissait l'universalité (ces droits s'appliquent à l'ensemble de l'humanité), l'indivisibilité (aucun de ces droits ne peut être confisqué) et l'interdépendance (la jouissance d'un droit en particulier dépend de la réalisation de tous les droits) des droits de l'homme. Les droits civils et politiques ne sont pas plus « importants » que les droits économiques, sociaux et culturels. La limitation du mandat d'opposition aux seuls droits libertés n'aurait procédé que de considérations matérielles et d'opportunité (tenir compte de moyens d'action effectivement disponibles), ainsi que de considérations stratégiques. À ce titre, la prise en compte des droits de deuxième génération pouvait sembler s'inscrire dans la logique de l'évolution du mouvement. De nombreux auteurs considèrent, en effet, que la partition des droits humains aurait très largement résulté de la bipolarisation du monde dans le cadre de la guerre froide [1] : l'Occident aurait privilégié les droits de première génération et aurait mis à distance les droits économiques et sociaux, dont la réalisation aurait porté atteinte à l'exigence de liberté qui s'imposait à l'Ouest. À l'inverse, l'Est aurait privilégié l'égalité économique et sociale, le partage des richesses. La liberté d'expression et de conscience ne devait intervenir qu'en second lieu et uniquement dans la mesure du possible. Cette distinction contredit certes les principes d'universalité et d'indivisibilité, mais il est certain qu'elle a influencé durablement les représentations des droits dans les deux camps [2]. À cet égard, la chute du bloc communiste a été interprétée comme un changement fondamental par les organisations de défense des droits de l'homme. La question de la réforme du mandat s'est posée dès ce moment-là pour AI (CI de Yokohama en 1991).

1. William Korey, *op. cit.* ; Danièle Lochak, *ibid.*, p. 53.
2. Ainsi, la fondation de Human Rights Watch en 1978 a été motivée par le souhait de dénoncer les violations des droits de l'homme avant tout dans le bloc communiste. Human Rights Watch n'était pas animée par le même souci d'impartialité et d'équilibre qu'Amnesty International.

La fin des antagonismes irréductibles forgés après la Deuxième Guerre mondiale allait permettre de réconcilier les deux traditions des droits humains et d'en promouvoir une conception globale. Pour autant, même au sein d'AI, certains spécialistes de droit international considèrent que cette division n'est pas totalement artificielle. Federico Moscogiuri, chercheur à AIUK, spécialiste de la réforme du mandat, animait, par exemple lors du congrès de Manchester le 3 avril 2004, un atelier baptisé « Looking forward to the next International Council Meeting » (« En préparation du prochain Conseil international »). Durant cette réunion fut notamment débattue la question de l'Approche globale : même si celle-ci était présentée comme l'avenir logique d'Amnesty, F. Moscogiuri estimait que la transition poserait des problèmes. En effet, les droits économiques et sociaux présentent des caractéristiques particulières qui rendent leur application délicate : il s'agit de droits collectifs et de droits positifs, qui réclament donc une intervention de l'État. À l'inverse, en ce qui concerne les droits civils et politiques, ou droits libertés, l'État n'a qu'à s'abstenir d'agir (de réprimer, de punir, de condamner, etc.) pour que ces droits deviennent effectifs. La réalisation des droits créances est donc soumise à l'existence de ressources suffisantes pour leur donner un contenu concret.

Le phénomène de mondialisation de l'économie, ou au moins la représentation que s'en font les agents, a achevé de placer le débat sur la réforme du mandat d'AI sur le registre de la nécessité. Pierre Sané, alors secrétaire général, estimait, en effet, que la situation des droits humains inspirait un « sentiment d'urgence » [1] et que l'organisation était, de ce fait, soumise à une « obligation de pertinence » [2]. Le raisonnement est le suivant : la mondialisation de l'économie permet certes la création de richesses considérables, mais provoque en même temps de terribles inégalités. De ce fait, Amnesty International, dont la vocation est d'assurer le respect de l'ensemble des droits de l'homme à travers le monde, doit prendre en compte les conséquences de la mondialisation dans le domaine des droits de l'homme. La mondialisation aurait rendu nécessaire un rapprochement des droits, envisageable dès l'origine du point de vue logique, mais politiquement difficile, voire risqué.

SOMMETS ET COLLECTIFS : ÊTRE ENSEMBLE, ÉCHANGER, INFLUENCER

Même si AI n'entend pas adopter de position de principe sur la question de la mondialisation et par rapport aux différents systèmes économiques en règle générale, il est indéniable que l'organisation s'est rapprochée depuis plusieurs années des acteurs concernés par cette mondialisation, partisans ou adversaires. Amnesty participe régulièrement aux différents forums économiques et sociaux, mondiaux et continentaux. Elle intervient non seulement aux côtés des organisations altermondialistes reconnues comme telles, mais également auprès des gouvernements, des organisations internationales et des firmes, jouant de sa notoriété, de son autorité, mais également de son caractère « apolitique » (dans le sens où elle revendique son autonomie vis-à-vis de tout parti ou idéologie) de façon à n'être exclue d'aucune arène. Pierre Sané avait pris l'habitude de participer au Forum économique mondial (FEM), une pratique perpétuée par son successeur, la Bangladeshi Irene Khan. Celle-ci, à l'occasion d'un discours prononcé lors du FEM de Davos, le 23 janvier 2003, souhaitait convaincre les

1. Avant-propos, Amnesty International, *Rapport 2001*, *op. cit.* p. 12.
2. *Ibid.*, p. 13.

acteurs économiques qu'il était de leur intérêt de respecter les droits de l'homme, dans la mesure où un environnement stable et apaisé était l'une des conditions de la prospérité. Elle incitait en outre les firmes à adopter des codes de bonne conduite. AI intervient donc autant auprès des contestataires de la mondialisation qu'auprès de ses partisans, même s'il paraît bien évident que les échanges ne se nouent pas de la même façon et avec autant de facilité dans chaque cas. Mais une proximité militante *a priori* ne signifie pas qu'il soit toujours aisé de trouver un terrain d'entente, ni que les agendas des différents groupes soient toujours en accord. Ainsi, lors de la préparation du Forum social européen de Saint-Denis du 12 au 15 novembre 2003, la section française d'Amnesty International, qui participait activement à la rencontre et devait intervenir dans plus d'une dizaine de séminaires et d'ateliers, avait clairement indiqué qu'elle ne signerait pas la charte du Forum, qui impliquait de prendre position contre le néolibéralisme. En effet, AI ne condamne ni ne soutient aucun système économique, ce qui marque bien les limites de son engagement au sein du mouvement altermondialiste [1]. De la même façon, les différents séminaires auxquels a pris part AI lors du Forum social mondial de Porto Alegre (23 au 27 janvier 2003) ne portaient pas sur des questions strictement économiques et sociales (dettes des pays pauvres, finance internationale, développement, etc.), mais plutôt sur des thèmes plus proches des droits humains dans leur acception traditionnelle (sécurité et droits humains, torture, impunité), même si l'on pouvait remarquer une inflexion (droits des femmes dans la mondialisation, responsabilité des entreprises) [2]. Au demeurant, ce sont des organisations très diverses (partis politiques, syndicats, ONG, associations, organisations humanitaires, médicales et de développement, écologistes, féministes, de défense des droits de l'homme, de lutte contre le racisme, etc.) qui participent à de telles rencontres et certes pas uniquement des mouvements altermondialistes au sens strict. L'engagement d'AI n'est donc pas exceptionnel. La présence physique d'une association à un forum ne suffit d'ailleurs pas à l'assimiler au mouvement altermondialiste : encore faut-il préciser les modalités concrètes de la participation, le type de débats auxquels chaque groupe prend part, les rapprochements entre organisations, le parcours des participants entre les différents stands, qui paraît encore largement déterminé par les appartenances militantes préalables.

Margaret Keck et Kathryn Sikkink considèrent les réseaux d'ONG comme des acteurs majeurs de la politique internationale [3]. Il n'est donc pas étonnant qu'AI prenne part à de telles initiatives. Chronologiquement, la participation d'AI dans des collectifs a précédé ses interventions lors des forums économiques et sociaux, même s'il s'agit d'une pratique vis-à-vis de laquelle le groupement a longtemps conservé une certaine distance. Le rapprochement avec d'autres organisations aurait pu, selon les membres d'AI, porter atteinte à sa réputation de neutralité et d'autorité. Notamment

1. Amnesty International avait, en revanche, signé la charte du Forum social mondial, ce qui provoqua un débat à l'intérieur du mouvement. La signature était une condition de participation à Porto Alegre, pas à Saint-Denis. Le coût de l'exclusion parait donc plus important que la liberté prise avec la règle d'impartialité.

2. La liste des actions d'Amnesty International dans le cadre des forums économiques et sociaux est consultable à l'adresse suivante : <http://web.amnesty.org/mavp/av.nsf/pages/WESF#WSF>.

3. Margaret Keck, Kathryn Sikkink, *Activists beyond Borders : Advocacy Networks in International Politics*, Ithaca/Londres, Cornell University Press, 1998. Les auteurs consacrent notamment un chapitre aux ONG des droits humains en Amérique latine. Toutefois, *Activists beyond Borders* nous explique ce que font les coalitions d'ONG, davantage que ce que les coalitions font aux ONG participantes.

sous l'impulsion du Secrétaire général Pierre Sané, qui souhaitait qu'Amnesty prenne pleinement part à la formation d'un mouvement international d'ONG de défense des droits humains, les choses ont évolué. Les dirigeants français ont eux aussi insisté sur la nécessité pour AI de sortir de son isolement et de ne plus se considérer systématiquement comme la plus efficace dans son domaine [1]. Les collectifs permettent à un groupe d'étendre le champ de ses interventions par procuration, en apportant un soutien à ses partenaires sans remettre en cause sa propre spécialisation. Concrètement, AI s'associe encore bien davantage avec des ONG humanitaires ou de défense des droits de l'homme qu'avec des organisations altermondialistes. Elle est active au sein de collectifs contre les armes, anti-mines, de défense et d'aide aux demandeurs d'asile…, mais également au sein du collectif formé à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme : Article Premier. AI est amenée à y côtoyer d'autres mouvements généralistes de défense des droits de l'homme, plus interventionnistes dans le domaine économique et social. Au mois d'avril 2004, AI était engagée dans deux campagnes internationales, la première concernant le commerce international des armes et menée en collaboration avec OXFAM et l'International Action Network on Small Arms (Réseau international d'action sur les armes légères), une ONG « parapluie » rassemblant environ cinq cents organisations spécialisées ou locales, la seconde portant sur les droits des femmes et menée en collaboration avec des associations nationales et locales. Or, dans les discussions précédant le CI de Dakar, certains militants d'AIUK ont considéré OXFAM comme l'équivalent d'AI dans le domaine économique et social. Quant aux mouvements féministes et de défense des droits des femmes, même si c'est un fait un peu négligé en France, ils font partie intégrante du mouvement altermondialiste. Amnesty est également impliquée dans des coalitions, où elle côtoie des organisations plus spécialisées ou locales, dont les préoccupations diffèrent à nouveau des siennes. Le souhait passé d'AI de ne pas intervenir dans le domaine des droits économiques et sociaux, de façon à mettre en avant sa neutralité et son impartialité, trouvait souvent peu d'écho chez les militants des droits de l'homme des pays pauvres, qui souhaitaient justement intervenir d'abord dans ce domaine. L'intensification des relations avec ces ONG a incité AI à corriger sa stratégie, sous peine, aux yeux de ses responsables, d'être frappée d'obsolescence.

Les relations entre AI et ses partenaires constituent un jeu d'influences croisées. Amnesty souhaite non seulement tirer parti de l'expérience d'autres groupes sur des sujets qui lui sont peu familiers, mais également mettre en avant ses préoccupations propres et la question des droits humains dans la mondialisation. S'agissant des droits économiques et sociaux, le mouvement se trouve encore à un stade expérimental, d'où la fragilité de ses positions, qui ne s'affirmeront qu'à partir du moment où il disposera des moyens d'intervenir dans ce champ, nouveau pour lui, sans risquer de mettre à mal les qualités qui ont assuré son succès en matière de droits de première génération. Cette situation l'incite d'autant plus à participer à des coalitions et à des forums, où il rencontre des organisations dotées d'une expertise et d'une capacité d'intervention bien supérieure à la sienne, en l'occurrence : « Afin de se donner les moyens de tra-

1. Denys Robiliard, président d'AISF, déclarait lors du congrès de Besançon en 2002 : « Amnesty doit […] cesser de croire qu'elle serait la seule ou la meilleure dans la lutte contre les injustices. J'ai parfois le sentiment qu'Amnesty voudrait agir sur toutes les injustices, quand bien même d'autres organisations sont plus compétentes que nous à leur propos », *Bulletin interne*, 120, 2002, p. 10.

vailler sur les droits économiques, sociaux et culturels, l'organisation cherche à renforcer ses compétences et à développer des liens avec des groupes déjà actifs dans ces domaines » [1]. Les échanges entre AI et le mouvement altermondialiste ne sont pas univoques : si le développement des préoccupations altermondialistes pèse sur les orientations d'Amnesty, celle-ci cherche également à promouvoir auprès de ses nouveaux interlocuteurs une interprétation des problèmes politiques, économiques et sociaux en termes de droits de l'homme. Cette démarche est clairement revendiquée par AI à travers ses interventions lors des forums sociaux. Paul Hoffman, président du Comité exécutif international d'AI, a prononcé, par exemple, un discours lors du Forum social mondial de Porto Alegre le 25 janvier 2003, lors duquel il a lancé le mot d'ordre : « *Globalise yes, but globalise justice and equality, globalise respect for human rights and globalise our struggle to end impunity ! This is our globalisation agenda* » [2]. Lors du CI de Dakar, Francis Perrin avait également insisté sur les intérêts de l'approche en termes de droits : « Les contestataires comprennent les vertus du prisme des droits de l'homme. Le droit fait changer la nature du débat : de morale ou politique, elle devient juridique. On pourrait envisager des actions coordonnées avec les anti » [3]. On assiste donc à la confrontation de deux types d'agendas, qui s'influencent l'un l'autre, plutôt qu'à la simple systématisation d'une grille de lecture particulière.

LES « NOUVEAUX » *LEADERS* D'AI, PARCOURS ET MODES DE RECRUTEMENT

Les analyses actuelles du militantisme mettent l'accent sur la notion de carrière, au sens de la sociologie interactionniste de l'École de Chicago [4]. Le parcours d'un agent social au cours de sa vie est décrit comme une suite de positions, chacune de ces positions déterminant à son tour ses orientations futures. Ces carrières ne sont donc pas obligatoirement linéaires ni ascendantes. Les dirigeants d'AI accèdent à leur poste porteurs de toutes les préoccupations et des visions du monde forgées lors de leurs expériences antérieures. Or, en ce domaine, on peut mettre l'accent sur une transformation structurelle : l'évolution du profil des dirigeants de l'organisation sur le long terme. Les fondateurs d'AI étaient des juristes anglo-saxons (Peter Benenson, Sean Mac Bride, etc.), dont l'engagement les avait conduits le plus souvent soit vers les associations de juristes, soit vers les partis politiques, soit vers les syndicats. Depuis une dizaine d'année, on discerne une inflexion, dans le sens où les expériences de certains dirigeants, préalablement à leur accession à des fonctions de responsabilité, paraissent en décalage par rapport à ce qu'avaient connu leurs prédécesseurs. Premier exemple, l'ancien président d'AISF jusqu'au congrès de Toulouse, Francis Perrin, docteur en économie, est également rédacteur pour un journal d'information pétrolière. Son expérience de journaliste spécialisé le rendrait sen-

1. Amnesty International, *Rapport 2003*, Paris, Éditions francophones d'Amnesty International, 2003.

2. « La mondialisation, oui, mais la mondialisation de la justice et de l'égalité, la mondialisation du respect des droits de l'homme et la mondialisation de notre combat contre l'impunité ! Voici notre idée de la mondialisation. » Le texte intégral du discours est disponible à l'adresse suivante : <http://web.amnesty.org/mavp/av.nsf/pages/WESF_speech>.

3. *Libération*, 23 août 2001, p. 14.

4. Cf., sur ce point, le dossier « Devenirs militants » dirigé par Olivier Fillieule et Nonna Mayer, *Revue française de science politique*, 51 (1-2), février-avril 2001.

sible à des questions auxquelles les autres militants peuvent rester indifférents ou dont ils ne perçoivent pas toute la complexité. De la même façon, le directeur de la section française depuis 2001 [1], David Friboulet, dispose d'une formation d'administrateur des entreprises et était auparavant responsable des projets et des actions communautaires d'Aides-Ile-de-France. Quant à l'actuelle présidente élue à Toulouse, Geneviève Sevrin, elle dirige le service des relations et coopérations internationales de la région Nord et dispose d'un DEA en géologie et d'un DESS d'administration des entreprises. Ceci dit, ce mouvement ne paraît pas inéluctable : le prédécesseur de F. Perrin, Denys Robiliard, exerçait le métier d'avocat, signe que les profils « classiques » ont encore une place au sein des instances dirigeantes, au moins au niveau national.

De manière encore plus significative, il convient de détailler les parcours de deux derniers secrétaires généraux en date, Pierre Sané et Irene Khan. P. Sané, secrétaire général de 1992 à 2001, est né au Sénégal en 1949 [2]. Il a fréquenté une école de commerce de Bordeaux, où il a reçu une formation d'expert-comptable, profession qu'il n'a en fait jamais exercée. Il prend part aux événements de mai 1968 à Bordeaux, époque à laquelle il s'investit dans le mouvement des étudiants africains panafricanistes. Ensuite, il travaille pendant une quinzaine d'années pour l'International Development Research Center, une organisation canadienne de développement. Pierre Sané a été un des plus actifs partisans de la réforme du mandat et, dans le même temps, il souhaitait renforcer les liens entre AI et les autres ONG de défense des droits humains, surtout dans les pays pauvres. Pierre Sané était le premier secrétaire général non européen d'AI et son successeur Irene Khan est la première femme, la première musulmane et la première asiatique (elle est bangladeshi) à être nommée à la tête du mouvement [3]. Née en 1956, elle a étudié le droit international public et les droits de l'homme à Manchester et Harvard. Elle s'est moins impliquée que P. Sané dans le mouvement développementaliste, mais a tout de même participé à la fondation d'une telle organisation en 1977, baptisée Concern Universal. Elle est devenue membre de la Commission internationale des juristes en 1979 et a travaillé pour le Haut commissariat aux réfugiés de l'ONU, de 1980 jusqu'à son entrée à AI. Continuant l'œuvre de Pierre Sané, elle met également l'accent sur les droits des femmes.

De manière générale, la systématisation des échanges entre le système onusien et les ONG (un individu peut avoir travaillé pour une agence de l'ONU, avant d'être embauché par AI, puis de rejoindre finalement Human Rights Watch), avec l'apparition de réelles carrières, cette fois-ci au sens professionnel, contribue très certainement à la circulation des idées entre les différents groupes concernés. Le tournant économique et social d'AI ne se résume pas pour autant à une conséquence de la professionnalisation des mouvements sociaux – nettement moins poussée à Amnesty que dans d'autres organisations comparables, comme les grandes associations humanitaires françaises, mais également plus susceptible de prêter à débat, relevant moins de

1. Le directeur de la section est l'équivalent du Secrétaire général au niveau national. Il est nommé par le bureau exécutif et rémunéré par Amnesty International.

2. Nous nous appuyons sur deux interviews de Pierre Sané : l'une publiée dans *The New Internationalist*, 244, juin 1993 ; l'autre réalisée par Harry Kreisler, de l'Université de Berkeley, dans le cadre des « Conversations with History », consultable à l'adresse suivante <http://globetrotter.berkeley.edu/conversations/Sane/>.

3. On trouvera une biographie d'Irene Khan à l'adresse suivante : <http://web.amnesty.org/mavp/av.nsf/pages/Irene>.

l'évidence [1]. Yves Dezalay et Bryant Garth détaillent les ressorts et la portée de ces parcours à la fois professionnels et militants, et qui participent directement à la diffusion internationale des normes [2]. Ce phénomène se remarque avant tout au niveau international, alors qu'au niveau national, les agents effectuent, sauf exception, leur parcours à l'intérieur d'un seul pays, sans passer ni par les grandes universités anglo-saxonnes ni par les organisations internationales. Par ailleurs, le contrôle et les résistances exercés par les militants de base sur l'évolution du mouvement se font bien davantage sentir au niveau national. Le phénomène de professionnalisation est ainsi plus susceptible de susciter une opposition dans les sections qu'au sein du Secrétariat international, très réformateur à l'intérieur d'AI [3] et avec lequel les groupes locaux n'entretiennent que des rapports distants. AISF a notamment connu une période difficile en 2000 [4], suite à l'embauche d'une directrice de la communication censée préparer le quarantième anniversaire d'Amnesty. Cette salariée devait percevoir une rémunération nettement supérieure aux salaires habituellement pratiqués au sein du Secrétariat national, ce qui provoqua la démission d'un membre du bureau exécutif en guise de protestation, la sanction du bureau exécutif par les élus locaux du Conseil national et les salariés du Secrétariat national, et finalement la démission de cette directrice de la communication et l'adoption d'une grille de rémunération. Jusqu'à un certain stade, le militantisme amnestien repose donc davantage sur une éthique de la conviction que sur un éloge du professionnalisme. Cela est notamment dû au fait qu'AI est un mouvement qui génère peu de rémunérations matérielles [5] : les postes électifs ne sont jamais rémunérés et les postes de permanent sont alloués sur la base de compétences, et non de façon à récompenser l'investissement personnel et désintéressé au service de la « cause ». Enfin, si les élus sont eux-mêmes des militants, souvent depuis de nombreuses années, les salariés sont à l'inverse des professionnels, qui peuvent très bien ne pas avoir été membres d'AI avant leur embauche. Cela se vérifie couramment.

**

Le cas d'Amnesty International invite par conséquent à ouvrir la boîte noire des organisations militantes et à voir ce qui se joue dans les groupes et entre mouvements qui se définissent les uns par rapport aux autres (AI par rapport à la Commission internationale des juristes, Human Rights Watch par rapport à AI, etc.). En outre, le développement de carrières internationales types entraîne une circulation et une généralisation des normes, qui explique, dans une certaine mesure, le tournant économique et social d'AI. En ce sens, cette étude s'inscrit dans le domaine de la sociologie politique du droit international. Les mouvements politiques et sociaux se situent également les uns par rapport aux autres, dans un rapport de collaboration, mais aussi de concur-

1. Concernant la professionnalisation des ONG humanitaires, cf. Pascal Dauvin, Johanna Siméant, *Le travail humanitaire : Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

2. Yves Dezalay, Bryant G. Garth, *La mondialisation des guerres de palais : la restructuration du pouvoir d'État en Amérique latine. Entre notables du droit et « Chicago Boys »*, Paris, Le Seuil, 2002.

3. Cf. le débat sur l'Approche globale, dont le SI retient une acception maximaliste.

4. Cf. « Itinéraire d'une crise non annoncée », *Bulletin interne*, 114, 2000, p. 5-7.

5. Daniel Gaxie, « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, 27 (1), février 1977, p. 123-154.

rence. Ce constat, associé au fait que la définition d'une stratégie doit nécessairement tenir compte de l'état des ressources mobilisables à un moment et dans une configuration donnés, explique la prudence d'Amnesty vis-à-vis de la thématique altermondialiste et le fait qu'elle se refuse à adopter une position de principe. Enfin, en soulignant le contraste entre un Secrétariat international réformateur, voire révolutionnaire, et une base militante plus conservatrice – selon les critères amnestiens –, nous avons souhaité montrer qu'un mouvement comme AI ne doit pas être considéré comme un tout homogène et ses prises de position, comme des données évidentes. Cela doit également nous permettre d'éviter l'écueil de l'illusion démocratique comme celui de l'illusion oligarchique, qui consisterait à ne s'intéresser qu'à ce que disent et font les dirigeants, sans tenir aucun compte des militants de base, qui concourent pourtant à donner à AI sa consistance. Pour autant, l'évolution n'est pas – ou pas seulement – le produit d'un rapport de forces entre « radicaux » et « modérés ». Les engagements politiques traditionnels sont, en partie, neutralisés à Amnesty, dont les membres s'approprient spontanément la rhétorique de l'impartialité. Après tout, Peter Benenson était nettement plus modéré que Sean Mac Bride, révolutionnaire dans l'âme et dans les faits, qui participa pourtant directement à l'institutionnalisation du mouvement. Dans certains cas, l'impartialité n'est pas juste le reflet d'un positionnement politique, c'est aussi une ressource, voire une arme. L'enjeu consiste alors à élargir les conditions politiques et juridiques de cette impartialité.

Éric Poinsot est doctorant en science politique à l'Institut d'études politiques de Strasbourg et membre du Groupe de sociologie politique européenne (GSPE). Il a bénéficié d'une bourse Lavoisier du ministère des Affaires étrangères à la Maison française d'Oxford. Sa thèse est consacrée à l'internationalisation du militantisme, expliquée à travers le cas d'Amnesty International. Il est le co-auteur d'un rapport pour la région Alsace intitulé *Les transformations organisationnelles dues à l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les administrations*. Ses thèmes de recherche portent sur les usages politiques des musiques populaires, les mouvements sociaux, ainsi que l'informatique au travail (Institut d'études politiques de Strasbourg, 47 avenue de la Forêt Noire, 67082 Strasbourg Cedex <eric.poinsot@eturs.u-strasbg.fr>).

RÉSUMÉ/ABSTRACT

VERS UNE LECTURE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES DROITS HUMAINS : L'ÉVOLUTION D'AMNESTY INTERNATIONAL

L'évolution actuelle d'Amnesty International tend à la rapprocher du mouvement altermondialiste. Pourtant, ni l'histoire, ni le fonctionnement du mouvement, ni les caractéristiques sociales des militants ne suffisent à expliquer ce tournant économique et social. En outre, les modalités concrètes de la réforme illustrent les hésitations et la prudence dont fait preuve AI et sa volonté de concilier une intervention politique avec la contrainte du respect du droit international. Plutôt que de considérer cette évolution comme une conséquence mécanique de la mondialisation, dont la prise en compte s'imposerait aux mouvements sociaux, mieux vaut prêter attention aux relations qui s'établissent entre les groupes et aux propriétés des actuels dirigeants d'AI, qui, par leur formation et leur parcours, participent à la diffusion internationale des normes.

Éric Poinsot

TOWARDS AN ECONOMIC AND SOCIAL UNDERSTANDING OF HUMAN RIGHTS : THE EVOLUTION OF AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International is getting closer to the antiglobalisation movement. However, neither the history of the movement, nor its functioning, nor even the social characteristics of its members can fully explain this economic and social turn. Besides, the way the reform is implemented is illustrative of AI's hesitations and caution, and the fact that it needs to keep together its political interventions while respecting international law norms. This evolution is not an automatic consequence of globalisation, which social and political movements would have to take into account whatever the circumstances. It is better explained by looking at AI's relations to other groups, and also at the movement's leaders, which by virtue of their training and background, take part in the process of international diffusion of norms.

LE POSITIONNEMENT DISTANCIÉ DE GREENPEACE

NADÈGE FRÉOUR

Les rassemblements altermondialistes les plus récents, tels que le Forum social européen de Paris-Saint-Denis en novembre 2003 et le Forum social mondial de Mumbai en janvier 2004, ont fait apparaître Greenpeace comme l'une des ONG les plus impliquées et les plus visibles du mouvement contre la mondialisation libérale. À travers sa participation active à l'organisation de ces forums, la présence de ses responsables dans divers séminaires et conférences plénières, les nombreuses interviews que ces derniers ont accordé à une presse qui les intronise ainsi comme porte-parole légitimes du mouvement, l'association écologiste fait figure d'acteur naturel [1] et incontournable de l'altermondialisation.

Certaines caractéristiques liées aux modes d'action et d'organisation de l'ONG pourraient même laisser penser que Greenpeace est un élément précurseur de ce mouvement émergent [2]. Il s'agit, en effet, d'une association dont la structure transnationale lui assure une large présence dans le monde, à travers ses vingt-six bureaux nationaux, et qui situe directement son action à l'échelle planétaire en prenant pour cible, depuis sa création dans les années 1970, les ennemis actuels du mouvement altermondialiste : grandes firmes multinationales, gouvernements des pays industrialisés, puis institutions internationales telles que l'Organisation mondiale du commerce, contre lesquels elle développe régulièrement des argumentaires qui lient destruction de la planète et recherche effrénée du profit économique. Si Greenpeace a été pionnière en matière de définition globale des problèmes et d'inscription de l'action contestataire dans un cadre immédiatement mondial [3], elle l'a aussi été en tentant très tôt de mobiliser une « opinion publique internationale », dégagée des appartenances nationales ou de classe et centrée sur les individus comme « citoyens du monde » appelés à prendre position de manière individuelle et responsable. Là encore, l'association écologiste semble donc se trouver en parfaite adéquation avec un mouvement altermondialiste qui souhaite transcender les frontières et les groupes d'appartenance

1. Ainsi que l'organisation le revendique elle-même sur son site Internet dans une rubrique consacrée au Forum social européen de Paris-Saint-Denis : « Le FSE est donc un moment fort d'échanges et de mobilisation. La participation active de Greenpeace y est "naturelle" », <www.greenpeace.org/france_fr/campaigns/>.

2. Cf. aussi, à ce propos, l'article de Samy Cohen dans ce même numéro, « ONG, altermondialistes et société civile internationale ».

3. C'est également le cas d'une autre organisation écologiste d'origine nord-américaine apparue dans les années 1970 : Friends of the Earth/Les amis de la Terre. Cf. à ce propos, Sylvie Ollitrault, « De la caméra à la pétition web. Le répertoire médiatique des écologistes », *Réseaux*, 98, 1999, p. 155-185. Sur l'inscription territoriale de l'action écologiste de manière plus générale, cf. Daniel Boy, Benoît Rihoux, « L'offre identitaire des partis écologistes en Allemagne, en Belgique et en France : entre le terroir et la planète », *Revue internationale de politique comparée*, 5 (1), 1998, p. 165-178.

classiques pour développer des formes transnationales de solidarité entre des individus citoyens [1].

Cependant, en dépit de ces constats, il semble que la participation de Greenpeace aux mobilisations altermondialistes en tant qu'actions communes à toute une nébuleuse d'organisations contestataires [2] n'est pas allée de soi. Au contraire, la plupart des témoignages recueillis auprès des membres de Greenpeace France indiquent que le positionnement de l'association à l'égard de ce mouvement émergent a donné lieu à de vifs débats internes. Aujourd'hui encore, si l'organisation écologiste proclame dans ses communiqués de presse : « Greenpeace au FSE, évidemment ! » [3], il semble que militants et dirigeants conservent une grande vigilance à l'égard du mouvement altermondialiste et un souci constant de conserver un recul critique et une certaine indépendance à l'intérieur de ce dernier.

Ces quelques observations amènent à s'interroger sur la position précise que Greenpeace cherche à occuper au sein du mouvement altermondialiste et sur les stratégies qui président à la construction d'un tel positionnement. L'association se trouve en effet soumise à la concurrence pour l'obtention de ressources rares au sein du secteur de mouvement social (*Social Movement Sector* [4]) et déploie, dans cette perspective, des stratégies complexes de coopération avec les différents acteurs du secteur. Or, l'apparition d'entrepreneurs de mouvement social se réclamant de l'altermondialisation a suscité une reconfiguration importante de cet espace concurrentiel, astreignant des organisations telles que Greenpeace à revoir leurs alliances. Nous verrons ainsi que l'association écologiste connaît un certain nombre de contraintes spécifiques, liées, d'une part, à la nature de ses revendications et de ses pratiques, qui limitent largement ses possibilités de coopération avec d'autres organisations, et, d'autre part, au souci de préserver une ressource historiquement déterminante pour l'association : l'image qu'elle véhicule auprès de ses membres, du grand public et de ses interlocuteurs politiques et économiques. Cependant, la présence croissante des altermondialistes sur la scène politique internationale et dans l'espace médiatique, ainsi que les opportunités offertes par l'émergence de ce mouvement aux ONG plus anciennes, a conduit Greenpeace à devoir dépasser ces différents obstacles pour établir un positionnement stratégique distancié, lui permettant de s'associer aux mobilisations altermon-

1. Les mobilisations évoquées ici relèvent en cela des mutations de l'engagement politique, diagnostiquées notamment par Jacques Ion comme conséquence de l'affaiblissement des identités communautaires et du processus général d'individuation dans les sociétés occidentales : Jacques Ion, *La fin des militants ?*, Paris, Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, 1997. Pour une réflexion de ce type concernant l'offre d'engagement d'ATTAC, cf. Julie Gervais, « Les militants et le système d'ATTAC : entre mutations du militantisme et nouveaux engagements citoyens », mémoire de DEA de science politique, sous la direction de Gilles Pollet et Patrick Lecomte, Institut d'études politiques de Lyon, 2001.

2. Il nous paraît utile, pour notre propos, de définir les « mobilisations altermondialistes » (terme plus ambigu que « mouvement altermondialiste ») comme un *rassemblement*, multithématique, dans lequel convergent aujourd'hui un grand nombre d'organisations et d'individus (tels que les Forums sociaux mondiaux ou européens, les mobilisations anti-G8). Cette restriction nous permettra d'éviter, dans cet article, toute confusion (souvent présente dans les discours des acteurs) entre la participation de Greenpeace à ce type d'actions communes (objet qui nous intéresse ici) et le caractère potentiellement altermondialiste d'actions que Greenpeace peut ou a pu mener de manière isolée.

3. Communiqué de presse de Greenpeace France, 7 novembre 2003

4. Au sens où l'entendent John D. McCarthy et Mayer N. Zald (« Resource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, 82, 1977, p. 1212-1241).

dialistes tout en préservant les avantages spécifiques liés à l'indépendance revendiquée de l'organisation écologiste [1].

LES FACTEURS DE DIVERGENCE

S'il arrive que Greenpeace se mobilise ponctuellement aux côtés d'autres partenaires associatifs pour des actions écologistes ou pacifistes, la coopération au sein d'un mouvement social plus vaste ne fait pas partie de ses traditions militantes. À cet égard, l'une des principales craintes que les militants de Greenpeace France expriment face au mouvement altermondialiste est d'y « perdre leur âme ». L'association offre, en effet, à ses membres des ressources fortes pour la construction des identités individuelles et collectives, qui constituent d'ailleurs l'une des principales gratifications de l'engagement [2]. Ces ressources sont d'autant plus importantes qu'elles sont perçues par les militants comme un monopole de Greenpeace et ont bien souvent présidé au choix de cette organisation écologiste comme cadre d'expression de leur engagement. On retrouve dans de nombreux discours l'idée que, au moment de s'impliquer activement pour la défense de l'environnement, Greenpeace est apparue comme *la seule organisation* développant des revendications écologistes aussi radicales, agissant aussi efficacement, ou utilisant des modes d'action aussi séduisants. L'association elle-même proclame d'ailleurs sur ses brochures de présentation que « Greenpeace n'est pas une association écologiste comme une autre » [3].

Ainsi, son inscription dans un mouvement plus global et, en l'occurrence, dans le mouvement altermondialiste est perçue par ses membres comme un risque de dilution de sa spécificité dans d'autres traditions militantes, alors que la différence et l'intransigeance de Greenpeace constituent, selon eux, l'un de ses principaux atouts.

1. Les résultats présentés ici sont issus d'une étude entamée dans notre mémoire de DEA en 2001 (Nadège Fréour, « Le modèle de l'entreprise économique rationalisée appliqué à la sphère associative et les nouvelles formes de militantisme qui l'accompagnent. Le cas de Greenpeace International et de ses militants locaux », mémoire de DEA de science politique, sous la direction de J.-L. Marie, Institut d'études politiques de Lyon, 2001) et poursuivie dans le cadre d'un travail de thèse alliant principalement observation non-participante et entretiens semi-directifs auprès du bureau parisien de Greenpeace France et de ses groupes locaux. Ceux-ci ont plus spécifiquement donné lieu à la réalisation d'une trentaine d'entretiens semi-directifs avec les militants de quatre groupes locaux en juin et juillet 2003, complétés par une vingtaine de questionnaires adressés, en septembre 2003, aux militants des groupes locaux non visités. Nous nous appuyons également sur l'exploitation des communiqués de presse de Greenpeace et de son magazine trimestriel *Greenpeace Magazine* de novembre 1999 à mars 2004.

2. Greenpeace nous semble à cet égard appartenir aux mobilisations spécifiques désignées par Erik Neveu, dans lesquelles la dimension identitaire prend une place éminente, « obligeant en cela à associer au terme de "rétribution du militantisme" proposé par Daniel Gaxie une acception large, qui englobe des valeurs aussi diverses que l'estime de soi, le sentiment de sa dignité, des sensations gratifiantes » (Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 1996, p. 83). Pour plus de précisions sur cette dimension du militantisme au sein de Greenpeace, cf. Nadège Fréour, thèse citée.

3. Brochure « Greenpeace à cœur ouvert », 2001.

DES REVENDICATIONS STRICTEMENT ÉCOLOGISTES

En premier lieu, si les membres de Greenpeace ne conçoivent pas leur implication dans les mobilisations altermondialistes comme une évidence, c'est qu'ils ne retrouvent que très peu leurs propres préoccupations dans les revendications les plus visibles du mouvement. Comme l'exprime Bruno Rebelle, directeur de Greenpeace France jusqu'en septembre 2003 : « Il nous semble que le mouvement altermondialiste n'est pas très écologiste » [1].

On retrouve fréquemment cette opinion dans les discours des militants locaux, qui perçoivent le mouvement altermondialiste comme dominé par des revendications concernant des droits humains ou des questions économiques et sociales, sans que ces dernières soient toujours connectées aux problématiques environnementales. Or, si les membres de Greenpeace reconnaissent volontiers la légitimité et l'urgence de ces combats, ils ne conçoivent évidemment pas des conditions de vie plus décentes pour l'être humain sans que son environnement soit préservé et puisse, au minimum, garantir sa survie.

Le reproche le plus couramment adressé aux principales organisations du mouvement altermondialiste est de considérer la défense de l'environnement comme un « accessoire », une revendication annexe, alors qu'elle devrait se trouver au centre du projet de mondialisation alternative.

Au-delà de cette question de la place que réserve l'altermondialisation aux propositions écologistes, les militants soulèvent une divergence idéologique plus précise autour de la notion de *croissance*.

Dans une perspective proprement écologiste, ces derniers défendent, en effet, l'idée d'une *décroissance*, qui représenterait la seule solution pour préserver une planète dont les ressources sont limitées et surexploitées. Cela les conduit donc à adopter une posture critique à l'égard d'une grande partie du mouvement altermondialiste, dont les objectifs de meilleure répartition des richesses sont considérés comme louables, mais insuffisants : Greenpeace va plus loin en réclamant une diminution de cette production de richesses.

Le concept de « développement durable », néanmoins proposé par certaines organisations altermondialistes plus soucieuses de l'environnement, ne trouve pas plus grâce aux yeux des membres de Greenpeace [2] : encore trop centré sur des préoccupations économiques dans lesquelles l'environnement n'est qu'une contrainte à prendre en compte, ce concept est remplacé, dans les discours militants, par celui d'« écodéveloppement », dans lequel l'économie redeviendrait enfin un outil au service des hommes et non plus une fin en soi [3].

Cet écologisme radical s'accompagne parfois d'une désignation explicite de certaines composantes partisanes ou syndicales du mouvement (telles que le Parti communiste ou la CGT), dénoncées comme « productivistes » et présentées par certains

1. « Greenpeace : stratégies, marge de manœuvre et influence d'une ONG », conférence organisée par le CERI, Paris, 29 avril 2003.

2. Ceci est un repositionnement plus récent dans le discours de l'organisation.

3. Cf. à ce propos la contribution de Bruno Rebelle à l'ouvrage collectif dirigé par Patrick Viveret et Gilles Wasserman, *Où va le mouvement altermondialisation ?*, Paris, La Découverte, 2003, p. 64. S'il est précisé que les auteurs s'y expriment à titre personnel, le propos développé à ce sujet par l'ancien directeur de Greenpeace France est très proche des discours tenus par les militants interrogés.

militants comme l'une des principales causes de leurs réticences à s'allier aux mobilisations altermondialistes.

UNE ORGANISATION CENTRALISÉE ET HIÉRARCHISÉE

Apparue au début des années 1970, Greenpeace semble pouvoir être, en partie, analysée à la lumière des travaux sur les nouveaux mouvements sociaux (NMS) [1] qui ont émergé à la même époque, en rupture avec des formes traditionnelles de mobilisation symbolisées principalement par le mouvement ouvrier. Revendications circonscrites et monothématiques, formes d'action innovantes et spectaculaires, aspirations qualitatives post-matérialistes [2], solidarités dégagées des appartenances de classe, sont autant de caractéristiques classiques des NMS que l'on retrouve de manière symptomatique chez Greenpeace.

Cependant, la spécificité de l'association qui nous intéresse réside dans son mode d'organisation, qui, loin de s'inspirer des structures souples mises en place par la plupart de ces nouveaux mouvements sociaux, conserve une structure hiérarchique et centralisée, laissant peu d'autonomie aux composantes de base. Comme l'ont montré G. Jordan et W. A. Maloney dans leur étude sur le « Protest Business » [3], Greenpeace fonctionne largement sur le modèle de l'entreprise économique.

D'une part, la prise de décision est exclusivement confiée à un nombre restreint de directeurs exécutifs, au niveau international et dans les différents bureaux nationaux, qui dépendent eux-mêmes étroitement du siège d'Amsterdam. Dans le cas français, le directeur exécutif est désigné par un conseil d'administration, lui-même issu d'une assemblée statutaire composée de quinze membres élus par les adhérents, mais aussi de quinze membres nommés par l'assemblée sortante [4]. En dehors de cette désignation, le conseil d'administration n'a d'ailleurs qu'un rôle de consultation et d'orientation. Il n'intervient d'aucune manière dans la gestion des affaires courantes. Jordan et Maloney l'ont souligné : au sein d'une telle organisation, les membres sont principalement considérés comme des donateurs (*supporters*) auxquels on demande de financer les actions menées par une petite équipe de professionnels (*professional staff*).

La professionnalisation et la spécialisation militante constituent d'ailleurs le second axe de rationalisation mis en place par la « multinationale verte ». Les trajectoires de ses dirigeants témoignent, depuis les années 1990, de l'importance accordée aux compétences managériales au sein de l'organisation : les carrières de Gerd Leipold, actuel directeur exécutif de Greenpeace International et fondateur d'une entre-

1. Cf. notamment les travaux d'Alain Touraine et de son équipe (Alain Touraine, *La voix et le regard*, Paris, Le Seuil, 1978 ; Alain Touraine, Zsuzsa Hegedus, Michel Wieviorka, François Dubet, *La prophétie antinucléaire*, Paris, Le Seuil, 1980) ou ceux d'Alberto Melucci (Alberto Melucci, « Mouvements sociaux, mouvements post-politiques », *Revue internationale d'action communautaire*, 10, 1983, p. 11-44).

2. Telles qu'elles ont été diagnostiquées par Ronald Inglehart (Ronald Inglehart, *The Silent Revolution : Changing Values and Political Styles among Western Publics*, Princeton, Princeton University Press, 1977).

3. Grant Jordan, William A. Maloney, *The Protest Business ? Mobilizing Campaign Groups*, Manchester, New York, Manchester University Press, 1997.

4. L'association justifie ce système « verrouillé » par la crainte d'une annexion de Greenpeace par infiltrations (de la part d'un parti politique notamment), que permettrait un système plus démocratique.

prise de consultants en communication auprès des ONG, ou des deux directeurs les plus récents de Greenpeace France, Bruno Rebelle, fondateur de Vétérinaires sans frontières, et Michèle Rivasi, cofondatrice de la CRII-RAD, semblent très éloignées du profil de l'aventurier David McTaggart, qui régna pendant près de vingt ans sur l'association. De la même manière, l'ensemble du personnel salarié de Greenpeace est caractérisé par une grande spécialisation. L'association recrute ses « *campaigners* » – responsables, dans chaque bureau national, des grandes campagnes qu'elle mène à travers le monde – en fonction de leurs solides connaissances des questions sur lesquelles ils devront intervenir et s'attache aussi les services de professionnels dans les domaines des relations publiques ou de l'expertise scientifique. Le militantisme, enfin, n'échappe pas à cette spécialisation : les activistes chargés de mener les opérations spectaculaires de Greenpeace reçoivent une formation (le « *basic training* »), destinée à maîtriser les principales techniques et réflexes de l'action directe non-violente. Si ce type de participation reste bénévole, il semble que la disponibilité totale et l'intensité de l'engagement de certains de ces activistes puissent s'apparenter à une certaine forme de « professionnalisation ».

Greenpeace France a eu recours à un militantisme local plus classique à partir du milieu des années 1990 [1], notamment pour bénéficier de relais locaux d'information et offrir un cadre d'action aux adhérents les plus motivés [2], mais l'organisation a pris soin de mettre en place une stricte division du travail et une structure de contrôle pyramidale de ces groupes locaux de militants. Ces derniers ont pour fonction principale d'exécuter sur le terrain des actions décidées au niveau national ou international, avec une marge d'initiative très limitée. Ainsi, au nom de la priorité donnée aux résultats et à l'efficacité de la lutte écologiste, Greenpeace est organisée sur un modèle qui s'apparente plus à celui de l'entreprise économique qu'à la figure classique de la démocratie associative, comme le reconnaît d'ailleurs publiquement Bruno Rebelle : « On ne va pas changer nos grandes lignes d'action parce que certains militants ne sont pas d'accord. Si ça ne leur convient pas, ils s'en vont » [3].

Cette spécificité organisationnelle nous semble être à l'origine de deux freins importants à l'implication de Greenpeace dans les mobilisations altermondialistes.

D'une part, elle se trouve confrontée, à l'intérieur du mouvement, à des organisations qui relèvent d'une toute autre tradition associative que la tradition anglo-saxonne dont Greenpeace est porteuse. Comme le note Isabelle Sommier dans son ouvrage consacré aux nouveaux mouvements contestataires : « Il est remarquable que le fonctionnement de l'ensemble des groupes dont il est question ici [4] réponde aux principes de la démocratie directe tant célébrés dans les années 1970 » [5]. Décisions prises au consensus, autonomie des groupes locaux, révocabilité des délégués, limitation maximale du nombre de permanents pour tenter d'échapper aux tendances oligarchiques,

1. Comme de nombreux autres bureaux nationaux, qui se sont alignés sur le modèle fructueux du bureau allemand.

2. Il est intéressant de noter ici que la création de groupes locaux a été une initiative des instances dirigeantes, à l'inverse, par exemple, des groupes locaux d'ATTAC, qui ont émergé de manière spontanée avant d'être intégrés à la structure nationale (cf. Julie Gervais, mémoire cité).

3. Conférence CERI précédemment citée, 29 avril 2003.

4. Organisations d'origine française pour la plupart, telles qu'ATTAC, AC!, SUD, divers collectifs de sans-papiers, etc.

5. Isabelle Sommier, *Les nouveaux mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2001, p. 51.

sont autant de modes d'organisation très éloignés de la conception qu'en ont les membres de Greenpeace. Militants très pragmatiques, ceux-ci sont entrés dans une association qui leur préexistait de longue date, avec des objectifs précis et des méthodes bien rodées, qu'il ne leur semble pas utile de discuter puisqu'ils y adhèrent complètement. L'accent est mis sur les résultats de leurs actions, qui leur sont régulièrement communiqués par le réseau interne d'information. La coopération avec d'autres organisations, plus soucieuses de débats internes et de prises de décision collectives apparaît donc aux militants de Greenpeace comme un risque de perte de temps (et d'efficacité) dans des procédures louables, mais stériles. L'urgence qu'ils ressentent face aux dégradations irréversibles que subit l'environnement renforce bien souvent la primauté qu'ils donnent à l'action sur le débat.

Bruno Rebelle aime également à rappeler, pour illustrer ce sentiment de décalage entre deux conceptions du fonctionnement associatif, la rapidité avec laquelle Greenpeace France a réagi à la suite du naufrage de l'Erika, puisqu'il en a pris seul la décision, une demi-heure après avoir été informé de la catastrophe, « alors que les autres associations attendaient leur prochain conseil d'administration pour décider de ce qu'elles devaient faire ! » [1]

D'autre part, on trouve également chez Greenpeace un souci plus global concernant la gestion d'une multitude de participants. En effet, des militants, qui basent l'efficacité de leur lutte sur des actions menées par un petit nombre de personnes et préparées par une organisation très structurée, se trouvent souvent perplexes face à des rassemblements où se côtoient une très grande diversité d'acteurs et de revendications, qui nécessite des négociations et des compromis perpétuels. Cet agacement est présent dans les discours des membres de l'association (« on va pas tous dans la même direction, chacun veut tirer à son avantage… Enfin je veux dire à l'avantage de sa cause… Donc, je suis pas sûre qu'on avance très bien non plus » [2]), comme dans celui de ses dirigeants, ainsi que le rapporte l'hebdomadaire *Politis* au sujet du Forum social mondial qui s'est tenu à Mumbai en janvier 2004 :

> « "Difficile à dire si, dans dix ans, nous aurons oublié ou si nous serons fiers d'en avoir été…" balance Gerd Leipold, directeur exécutif de Greenpeace International, frustré par le bruit incessant, les traductions déficientes et la foule, qui égare les partenaires qui souhaitent se rencontrer. » [3]

Si, comme on le verra plus loin, les militants de Greenpeace peuvent apprécier à titre personnel le dialogue et les échanges qui s'instaurent au sein du mouvement altermondialiste, il semble donc qu'ils ne placent encore qu'une faible confiance dans la capacité de ce mouvement à obtenir rapidement des résultats tangibles.

UN RÉPERTOIRE D'ACTION SPÉCIFIQUE

De la même manière que son mode d'organisation a peu varié depuis sa création, Greenpeace conserve un répertoire d'action centré sur le procédé qui a garanti son succès : l'action directe non violente et médiatisée.

1. Conférence du CERI précédemment citée, 29 avril 2003. Le même exemple avait été conté quelques mois plus tôt lors d'une autre conférence organisée à Saint-Étienne (Forum de la vie associative, 8 novembre 2002).
2. Entretien avec une militante du groupe local de Nantes, juillet 2003.
3. Patrick Piro, « Forum social mondial : la crise de croissance », *Politis*, 786, janvier 2004, p. 12.

À l'origine de l'association, en 1971, trois Canadiens désireux de s'opposer à la réalisation d'un essai nucléaire américain dans le Golfe de l'Alaska se sont embarqués sur un petit bateau dans le but d'aller s'interposer dans la zone concernée, tout en ayant pris soin d'embarquer avec eux six journalistes, dont une équipe de la chaîne télévisée CBC. Cette première action est un véritable mythe fondateur pour Greenpeace, « l'élément structurant d'un mode opératoire » [1].

Cependant, à partir de la fin des années 1980, un deuxième axe vient compléter ce répertoire d'action, au terme de vifs débats internes entre générations militantes [2]. Greenpeace l'aventurière est progressivement réorientée par certains de ses dirigeants vers un travail de négociation avec les entreprises et les pouvoirs publics, jusqu'à la démission de David Mc Taggart, représentant de la génération des pionniers, qui laisse place au pôle managérial incarné par Thilo Bode, influent directeur du bureau allemand, qui devient directeur de Greenpeace International en 1995 et déclare : « Nous sommes un groupe de pression politique, pas une association de randonneurs » [3]. À partir de là, l'activité de l'organisation écologiste s'articule principalement autour d'un *lobbying* d'experts, relayé par l'action directe lorsque la négociation se révèle infructueuse. Il semble, à cet égard, que Greenpeace soit partiellement représentative du répertoire d'action de troisième génération évoqué par Erik Neveu [4], au moins pour ce qui concerne la dimension internationale, la montée des logiques d'expertise et la dimension symbolique du travail de mise en scène du groupe et de la cause [5].

Ce répertoire d'action émergent est également celui qui caractérise largement le mouvement altermondialiste dans son ensemble, alternant « coup de force » et « stratégie d'influence sur les pouvoirs décisionnels », comme le montre Isabelle Sommier [6]. Cependant, il apparaît que la diversité des organisations présentes dans ce mouvement contribue à l'existence d'un répertoire altermondialiste très étendu, dont certains éléments correspondent peu aux pratiques habituelles des militants de Greenpeace :

> « Même si on se retrouve sur énormément de choses, on se bat pas de la même façon, c'est sûr… » [7]

D'une part, l'association écologiste ne travaille pas principalement dans un objectif de mobilisation citoyenne. Si on retrouve ponctuellement les banderoles de Greenpeace dans diverses manifestations en lien avec les problématiques écologistes ou pacifistes, elle en est rarement à l'origine et s'attache généralement plus à médiatiser une action directe symbolique qu'à « faire nombre ». Une partie des militants interrogés déclare d'ailleurs ne plus croire en l'efficacité d'actions collectives massives, telles que la manifestation, trop banalisées selon eux pour toucher encore l'opinion publique ou les décideurs.

D'une manière plus globale, et comme évoqué précédemment, les membres de Greenpeace que nous avons rencontrés regrettent que le mouvement altermondialiste

1. Selon Bruno Rebelle, cité par Antoine de Ravignan dans son article « Greenpeace, entre contestation et négociation », *L'économie politique*, 18, avril 2003, p. 87.

2. Sur le conflit entre générations au sujet de la « bureaucratisation » de Greenpeace, cf. Grant Jordan, William A. Maloney, *op. cit.*

3. Cité par Antoine de Ravignan, art. cité, p. 88.

4. Erik Neveu, *op. cit.*, p. 22-24.

5. Le quatrième aspect souligné par Erik Neveu ne concerne pas Greenpeace : la réticence à toute délégation de pouvoir.

6. Isabelle Sommier, *op. cit.*, p. 28.

7. Entretien avec un militant du groupe local de Nantes, juillet 2003.

soit un lieu de débat plus que d'action. Ils en apprécient la convivialité (« ouais, c'est sympa, on se croirait à une réunion de potes où on refait le monde » [1]), mais sont désireux que ces discussions et propositions débouchent sur des actions concrètes qui permettraient d'obtenir satisfaction. Comme le note Bruno Rebelle, au sujet des pratiques opératoires d'ATTAC et de Greenpeace, « Greenpeace n'a pas été fondée par des intellectuels » [2] et ses membres sont plus coutumiers d'un militantisme de terrain, qui leur fournit d'avantage de gratifications (notamment au niveau du sentiment d'être « utile »).

Enfin, on a pu constater, au cours des entretiens, une certaine gêne de la part des militants à l'égard des actes de destruction matérielle, qui font également partie du répertoire altermondialiste depuis ses origines. Au-delà d'une réprobation unanime des franges les plus radicales du mouvement, telles que le *black bloc*, c'est le positionnement particulièrement délicat des membres de Greenpeace à l'égard de la Confédération paysanne qui a suscité notre intérêt. Ils se sentent bien sûr très proches de cette organisation, notamment en ce qui concerne les revendications, et sont, de surcroît, de fervents admirateurs de José Bové, mais l'importance de la non-violence dans la culture commune des membres de Greenpeace les amène à se distancier en ce qui concerne des actions telles que le fauchage de plants d'OGM :

> « José Bové, il se bat contre les OGM, comme nous. Donc, on a déjà une lutte en commun… Bien que on soutienne pas toutes les actions de la Confédération paysanne. On n'a pas les mêmes méthodes […] Nous, notre force, c'est la non-violence, vous voyez… » [3]

En effet, si Greenpeace n'hésite pas à agir dans l'illégalité, au nom d'une légitimité à combattre les pratiques illégales de certaines entreprises, elle s'est, en revanche, toujours refusée à causer des dégâts matériels, tout comme ses militants ont pour consigne de ne jamais résister de manière violente aux forces de l'ordre : « L'action violente n'est pas un moyen envisageable pour aboutir à la paix » [4].

D'autres composantes du mouvement altermondialiste partagent avec Greenpeace cet attachement à l'illégalisme non-violent, comme le montre notamment Nathalie Tenenbaum au sujet du collectif « Vamos » [5]. La cohérence idéologique est articulée autour de l'opposition légalité/légitimité, dans le but de disqualifier symboliquement la légalité comme critère de jugement (au nom d'une loi « morale » supérieure) et de placer le débat sur le terrain de la légitimité. La non-violence permet alors d'utiliser la force de l'adversaire pour le déstabiliser, c'est-à-dire de le contraindre à entrer dans l'illégitimité par le recours à la violence légale.

La question des rapports différenciés à la loi et à la violence apparaît donc comme une ligne de clivage importante au sein du mouvement altermondialiste, qui contribue largement à la construction des stratégies de positionnement.

1. Rencontre informelle non enregistrée au rassemblement « Larzac 2003 ».
2. Forum de la vie associative, Saint-Étienne, 8 novembre 2002.
3. Entretien avec un militant du groupe local de Nantes, juillet 2003.
4. Bruno Rebelle, conférence CERI précédemment citée, 29 avril 2003.
5. Nathalie Tenenbaum, « Désobéissance non-violente et nouvelles formes de militantisme dans le mouvement altermondialisation », communication au colloque du GERMM « Les mobilisations altermondialistes », 5 décembre 2003.

LES CONTRAINTES DE L'IMAGE DE MARQUE

Si le répertoire d'action médiatique sur lequel Greenpeace [1] s'est constituée génère des formes spécifiques d'organisation, il façonne également les stratégies de l'association, en donnant une place centrale à l'image, comme ressource et comme contrainte. Née d'une mise en scène médiatique, l'association écologiste ne peut en effet baser sa pérennité, en tant qu'organisation uniquement financée par les dons individuels et en tant que contre-pouvoir crédible sur la scène internationale, que sur un travail permanent de construction et de renforcement de son image.

Cette ressource capitale est donc gérée et contrôlée très strictement par les dirigeants de l'association, qui sont les dépositaires d'une véritable marque « Greenpeace ». Sans aller jusqu'à établir des contrats de licence, comme c'est le cas dans certaines organisations du secteur humanitaire, ils se réservent cependant le droit d'attribuer ou de retirer le nom aux différents bureaux nationaux et locaux, à l'image des boutiques franchisées qui représentent les grands groupes de textile ou de restauration à travers le monde [2]. Les groupes locaux, éloignés du centre et composés uniquement de militants non-professionnels, sont particulièrement informés de leurs responsabilités quant à l'image de Greenpeace qui leur est confiée et toutes leurs actions sont préparées avec le bureau national.

Pour le reste, la communication de l'association est entièrement confiée à des professionnels et centralisée au sein du bureau londonien « Greenpeace Communication », qui gère notamment la production et la diffusion d'images des actions spectaculaires minutieusement orchestrées : ce procédé lui permet de fournir « clés en main » aux médias des images agréées, qui véhiculent le point de vue privilégié par l'organisation [3].

Greenpeace a donc réussi à mettre en place un système très efficace de contrôle de son image au niveau interne, mais toute alliance à l'extérieur représente, par conséquent, un risque quant à la maîtrise de cette ressource. Il semble que cette préoccupation constitue un deuxième type de frein important à l'implication dans le mouvement altermondialiste.

LA DÉFENSE DU MONOPOLE

Greenpeace agit à la croisée de différents champs fortement concurrentiels : à la fois celui des ONG, des associations à caractère transnational et de la nébuleuse foisonnante des organisations écologistes. Cette concurrence la conduit à établir des stratégies de différenciation qui, bien souvent, reposent plus sur l'action isolée que sur la coopération inter-organisationnelle.

1. Cf. à ce propos Sylvie Ollitrault, art. cité.

2. Pour un développement plus complet de cette comparaison, dans laquelle il ne faut voir qu'une piste pour l'étude des ressources et des contraintes qu'offre une marque aussi prestigieuse que « Greenpeace », cf. Nadège Fréour, thèse citée.

3. Pour une illustration de ce strict contrôle des images, cf. l'article de Grégory Derville sur la campagne de 1995 contre la reprise des essais nucléaires français (Grégory Derville, « Le combat singulier Greenpeace-SIRPA. La compétition pour l'accès aux médias lors de la reprise des essais nucléaires français », *Revue française de science politique*, 47 (5), octobre 1997, p. 589-629).

Le premier objectif est, en effet, de montrer qu'elle possède un monopole sur son credo. À cet égard, la spécificité du répertoire d'action – que nous avons évoquée plus haut – est largement valorisée par l'association. L'argument portant sur des méthodes « à nulle autre pareilles » (et, par conséquent, plus efficaces que toute autre), principalement destiné aux adhérents et adhérents potentiels, ne saurait donc trouver une validité si Greenpeace collaborait trop régulièrement avec des organisations que cette représentation renvoie à une certaine banalité.

De la même façon, Greenpeace se doit de véhiculer l'image d'une certaine puissance, face à l'envergure des cibles auxquelles elle s'attaque. Dans cette perspective, la métaphore de la « multinationale verte » jouant sur un pied d'égalité face aux géants économiques s'avère utile à l'organisation. Mais ici encore, cette stratégie de communication va à l'encontre de possibles alliances, Greenpeace se voulant suffisamment puissante pour agir seule.

Au-delà de cette stratégie classique de différenciation sur un marché concurrentiel, il faut noter que l'émergence du mouvement altermondialiste et des organisations récentes qui y sont liées représente, pour Greenpeace notamment, une concurrence nouvelle dans le domaine de l'action contestataire sur la scène internationale. Face à un mouvement, qui, lui aussi, semble séduire les médias et est présenté, aussi bien dans les discours journalistiques que savants, comme un mouvement novateur, Greenpeace court le risque de voir son image et sa position remises en cause.

Cette frustration est apparente dans les discours de certains militants, qui considèrent que Greenpeace n'a pas attendu les mobilisations altermondialistes pour agir au niveau planétaire contre les multinationales et les institutions internationales : « On est quand même pas mal imité, hein… » [1]

Au niveau plus global des instances de décision, les représentants de Greenpeace tiennent aussi à rappeler que l'association écologiste doit être vue comme l'avant-garde de ce mouvement émergent. Ainsi, on relèvera avec intérêt l'introduction d'un article de *Greenpeace-Magazine* destiné à clarifier le positionnement de l'organisation à l'égard des mobilisations altermondialistes :

> « Depuis ses débuts en 1971, Greenpeace agit globalement, considérant les effets mondiaux des pratiques industrielles et les conséquences des accords internationaux visant à optimiser le commerce et les échanges. » [2]

Si ce souci de défendre une position a sans doute largement contribué à l'implication de Greenpeace dans le mouvement, comme nous le verrons plus loin, il débouche en tout cas sur une volonté de ne pas s'y fondre, mais, au contraire, de rappeler que l'organisation écologiste a pu être « altermondialiste avant l'heure ».

L'INDÉPENDANCE POLITIQUE ET FINANCIÈRE

La défense d'une position isolée et avant-gardiste dans le champ de la contestation se double d'une référence constante à l'indépendance de Greenpeace, qui est au cœur du discours diffusé par l'organisation écologiste sur elle-même.

D'une part, c'est le refus de participer au débat politique national qui nous semble pouvoir expliquer, en partie, les réticences de certains des membres de Greenpeace à s'engager dans le mouvement altermondialiste.

1. Entretien avec un militant du groupe local de Nantes, juillet 2003.
2. Bruno Rebelle, « De Porto Alegre à Davos », *Greenpeace Magazine*, 49, printemps 2001, p. 11.

En effet, Greenpeace France n'a jamais conclu d'alliance ni entretenu officiellement de rapports privilégiés avec un quelconque parti politique. Ici encore, l'idée véhiculée est que l'écologie dépasse les clivages partisans. La collaboration avec toutes les formations politiques est envisagée, si ces dernières sont prêtes à prendre en compte l'environnement dans leurs programmes. Il s'agit, la plupart du temps, d'informer les élus ou candidats sur des questions environnementales, domaine dans lequel ces derniers s'avèrent souvent néophytes. Le bénéfice en termes d'image est évident : Greenpeace ne peut ainsi être soupçonnée d'aucune complaisance à l'égard d'une quelconque politique gouvernementale. Or, entrer dans le mouvement altermondialiste, c'est aussi devoir y fréquenter des partis politiques précis (pour la France : Parti socialiste, Parti communiste, les Verts, Ligue communiste révolutionnaire, etc.). Greenpeace court alors le risque d'avoir plus de difficultés à affirmer une identité apolitique.

Au-delà de cette indépendance à l'égard des partis, Greenpeace a, de surcroît, toujours refusé de se définir en fonction de la ligne de clivage gauche/droite. Sur ce point, les militants eux-mêmes semblent divisés. En s'appuyant sur les entretiens et questionnaires réalisés, on a pu définir deux pôles distincts : une partie des militants considère que Greenpeace est « naturellement » (au vu de ses revendications, des ennemis qu'elle combat) une organisation de gauche, eux-mêmes possédant des convictions politiques qui les amènent à développer des représentations du monde fortement politisées et à se positionner à gauche. Un autre groupe de militants revendique, au contraire, l'apolitisme de Greenpeace (et mettent bien souvent cette caractéristique en avant pour expliquer leur choix de cette organisation au moment de l'engagement) :

> « Greenpeace fait pas de politique et c'est ce que j'apprécie. Alors c'est vrai que dedans, t'as une bonne proportion de gauchos, qui font ce qu'ils veulent ailleurs, mais Greenpeace, c'est pas un truc anti-capitaliste, c'est pas la révolution. On a nos objectifs, voilà, pour l'environnement, et puis on s'y tient. » [1]

Jusque-là, c'était plutôt cette posture qui était privilégiée dans le discours officiel de Greenpeace, considérant que les organisations écologistes « ne suscitent aucun enthousiasme quand elles débordent des solutions purement techniques pour remettre en cause les modes de production économique », ainsi que le note Samy Cohen [2]. Cette posture avait, d'une part, l'avantage d'éviter une stigmatisation de l'association, qui aurait pu réduire la diversité des soutiens financiers (notamment d'adhérents ne se positionnant pas à gauche ou rejetant les discours politiques « traditionnels ») dont Greenpeace a besoin pour exister. D'autre part, concernant les aspects d'expertise et de négociation de son répertoire d'action, l'organisation écologiste ne peut se permettre d'être trop fortement marquée comme « contestataire de gauche » auprès des divers interlocuteurs politiques et économiques avec lesquels elle traite, qui font d'ailleurs bien souvent partie des grands sommets mondiaux (Forum de Davos, réunions de l'OMC) auxquels les mobilisations altermondialistes expriment leur opposition.

Or, en se rapprochant du mouvement altermondialiste, Greenpeace prend le risque d'ancrer définitivement son identité à gauche. On décèle ici une évolution sensible, en tout cas sur le terrain français que l'on a pu étudier : il semble que Greenpeace, notamment au travers de ce mouvement, tende à reconstruire son posi-

1. Entretien avec un militant du groupe local de Lyon, mars 2001.

2. Samy Cohen, *La résistance des États. Les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Paris, Le Seuil, 2003, p. 150.

tionnement autour de valeurs plus explicitement politiques. D'autant que la nomination, en septembre 2003, de Michèle Rivasi, qui fut députée de la Drôme et conseillère municipale de Valence apparentée PS, à la direction de Greenpeace France, pourrait se révéler propice à une revalorisation de la politique au sein de la branche française de l'association dans les mois à venir. Notons cependant que, pour l'instant, la culture d'organisation dont l'apolitisme est l'un des piliers fondamentaux reste si prégnante que la nouvelle directrice du bureau français a dû justifier son parcours politique dès son arrivée, dans un éditorial de *Greenpeace Magazine* :

> « …Je me suis retrouvée pendant cinq ans sur les bancs de l'Assemblée nationale (apparentée PS *). […] J'ai découvert des politiques parfois sincères, mais souvent manipulés, mais aussi des politiques qui se cantonnent dans un compromis qui frôle le reniement. Et qui n'ont pas conscience de ce que j'appellerai "l'urgence de l'essentiel" : les pollutions, le changement climatique, la dégradation des milieux naturels… Aujourd'hui, si j'ai rejoint Greenpeace, c'est donc bien parce que ce combat correspond à mes aspirations, à ma volonté de participer à la sauvegarde de notre planète. » [1]
>
> * En prenant ses fonctions à Greenpeace, Michèle Rivasi s'est mise en congé du Parti socialiste et a abandonné son mandat de conseillère municipale à Valence.

D'autre part, l'indépendance politique revendiquée se double très logiquement d'un souci constant d'indépendance financière. Il s'agit là encore d'un des principes fondateurs de l'association, qui lui permet de préserver une image d'intransigeance à l'égard de ses adversaires et d'éviter toute accusation de compromission. Les dirigeants et militants de Greenpeace se plaisent donc à rappeler que leur organisation ne reçoit ni subvention publique [2], ni contribution financière d'entreprise. Seuls quelques dons de fondations privées sont acceptés, mais ils ne représentent que 1 % d'un budget global annuel d'environ 160 millions d'euros. Ce sont donc uniquement les soutiens financiers de ses 2,8 millions de membres donateurs qui permettent à Greenpeace de rémunérer ses mille quatre cents salariés, d'assurer les frais de fonctionnement de ses vingt-six bureaux nationaux, d'entretenir sa flotte de quatre gros navires ou d'orchestrer les opérations spectaculaires médiatisées qui font son succès. Sylvain Lefèvre a bien montré l'enjeu crucial que représente la collecte de fonds pour une telle structure, qui a conduit à la mise en place d'un programme rationalisé de recrutement des adhérents (le programme « Direct Dialogue ») afin de limiter les risques de défection et de renouveler un vivier de donateurs volatile [3]. Dans ce contexte, les stratégies de communication déployées par l'association revêtent une importance capitale, notamment en termes de crédibilité.

1. Michèle Rivasi, « Pour moi, le chemin de l'urgence écologique passe par Greenpeace », *Greenpeace Magazine*, 60, hiver 2003, p. 3.

2. Contrairement au WWF, Greenpeace se cantonne à un rôle d'influence sur les responsables nationaux et les collectivités locales, et ne gère pas de fonds publics pour des programmes de protection de l'environnement.

3. Sylvain Lefèvre indique que, pour la France, la « durée de vie » moyenne d'un donateur est de cinq à six ans. Pour plus de précisions sur les enjeux et modalités de la collecte de fonds, cf. Sylvain Lefèvre, « Collecte de fonds, militantisme et marketing : le programme Direct Dialogue à Greenpeace France », mémoire de DEA de science politique, sous la direction de Frédéric Sawicki, Université Lille 2, 2003.

UN DISCOURS EXPERT ET CIBLÉ

Sans doute en raison de son apparition dans les années 1970 et sous les traits d'aventuriers barbus, Greenpeace a été durablement marquée par une image d'association « fantaisiste », animée par des « babas-cools » rêveurs. Or, comme nous l'avons vu, ses modes de financement et d'action lui imposent une double contrainte de crédibilité. D'une part, l'organisation écologiste se doit de persuader ses adhérents et adhérents potentiels que leurs dons sont utilisés de manière précise et efficace, et non dispersés dans des causes obscures qui permettraient surtout à une poignée de militants professionnels de vivre des sensations fortes à travers le monde. D'autre part, l'activité de *lobbying* développée plus récemment par Greenpeace exige que l'association écologiste apparaisse comme un interlocuteur sérieux et bien renseigné face aux décideurs politiques et économiques qu'elle cherche à influencer.

Dans le cas français qui nous intéresse, Greenpeace se heurte à une difficulté supplémentaire en termes d'image, liée à l'histoire particulière de ses relations avec l'État et, plus globalement, avec le *lobby* nucléaire civil et militaire français. Depuis que l'association a ouvert son bureau parisien en 1977, à l'initiative de David McTaggart, soucieux de porter son combat contre les essais nucléaires français à l'intérieur même de la métropole, Greenpeace a fait l'objet d'un certain nombre de campagnes de dénigrement, notamment après l'affaire du *Rainbow Warrior* [1], ou plus récemment lors de la reprise des essais nucléaires à Mururoa par Jacques Chirac, en 1995. Grégory Derville a bien montré [2] qu'à cette occasion, la stratégie du SIRPA (Service d'information et de relations publiques des armées) avait notamment consisté à déplacer le cadre médiatique à l'intérieur duquel la question des essais nucléaires avait d'abord été discutée (imposé dans un premier temps par Greenpeace), pour l'orienter sur le thème de la légitimité de l'organisation écologiste à participer au débat. Ce sont alors les vecteurs classiques de la traditionnelle méfiance française envers Greenpeace qui ont fait leur réapparition dans les médias : mise en question de son mode de financement (tel Alain Juppé qui déclare sur TF1 : « Et puis, il faudra un jour qu'on nous explique d'où vient l'argent de Greenpeace ! » [3]), tentative de discréditer son combat face aux causes « plus nobles » qu'auraient été à l'époque les guerres en Bosnie ou au Rwanda, soupçon jeté sur son indignation sélective contre la France, alors que la Chine poursuit également son programme d'essais nucléaires, jusqu'à l'ultime développement de cette critique, qui consiste à dénoncer Greenpeace comme « organisation antifrançaise », peut-être comme agent de l'Australie chargé de débarrasser le Pacifique Sud de la présence française.

L'ensemble de ces contraintes a conduit l'association à établir des règles très précises concernant ses discours et prises de position.

D'une part, Greenpeace prend soin de baser chacune de ses revendications sur des études scientifiques issues de cabinets indépendants ou de l'unité scientifique interne à l'organisation. Ce recours systématique à l'expertise [4] offre une crédibilité nécessaire sur des questions environnementales souvent controversées et porteuses d'enjeux

1. Ce qui pourrait être une piste pour comprendre qu'aujourd'hui encore, les militants de Greenpeace se voient parfois reprocher d'avoir « coulé un navire de l'armée française ».

2. Grégory Derville, art. cité.

3. *Magazine Info*, TF1, 29 août 1995.

4. Pour une illustration du discours d'expert développé par Greenpeace, cf. notamment *Greenpeace Magazine*, hiver 2002 (« Dossier : Lobby en coulisses… Résultats au grand jour ! ») et le site Internet de l'association <www.greenpeace.org>.

cruciaux face aux adversaires de l'association écologiste, qui ne manquent pas de souligner chaque insuffisance de son argumentation [1].

Corrélativement, l'association écologiste a pour principe de limiter ses prises de position aux seuls domaines pour lesquels elle est capable de fournir une expertise. Ainsi, en dehors des problématiques directement environnementales (et, dans une moindre mesure, du discours pacifiste hérité des principes fondateurs de l'association), Greenpeace n'émet aucune déclaration sur des questions politiques, économiques ou sociales qui ne lui semblent pas de son ressort. Bien que ses militants, dans leurs sociabilités associatives, soient sollicités au quotidien pour figurer sur une pétition ou participer à une manifestation, il leur est impossible d'engager Greenpeace dans des causes telles que la défense du peuple palestinien, les droits des femmes ou la lutte des intermittents du spectacle [2].

L'objectif principal de cette stricte circonscription des revendications est d'éviter tout affadissement du discours écologiste de Greenpeace dans un éparpillement des messages émis en direction du public. Une partie des militants reproche ainsi aux Verts d'avoir « brouillé les pistes » de l'écologisme, en lui adjoignant des questions telles que la dépénalisation des drogues douces, ou la défense des sans-papiers.

De plus, ne pas se prononcer sur des sujets à forte connotation idéologique, qui peuvent prêter à controverses, permet de renforcer l'image de véracité indiscutable des assertions écologistes de Greenpeace. C'est ainsi soustraire la question environnementale à toute politisation, comme enjeu évident dépassant les divergences idéologiques.

Or, en s'inscrivant au sein du mouvement altermondialiste, Greenpeace est amenée à lutter aux côtés d'autres organisations pour défendre des revendications très diverses et s'éloignant fatalement du domaine de compétence de l'association écologiste. Certains militants envisagent difficilement ce type de positionnement :

> « Par contre, sur l'ensemble des propositions du mouvement altermondialiste, y'a des trucs sur lesquels je dirais que c'est pas directement de notre niveau. L'histoire de la taxe Tobin, bon, bonne chose, mais là c'est purement du domaine économique. On n'est pas contre, on n'est pas pour, voilà, on est neutres. » [3]

Cela pose également le problème d'un amalgame qui pourrait nuire à l'image de l'association : en acceptant d'être partie prenante d'un mouvement qui peut parfois leur paraître « incontrôlable » en raison de la multitude d'acteurs qui y participent, les membres de Greenpeace redoutent que leur organisation soit amenée à cautionner des discours difficiles à assumer face à leurs adhérents ou à leurs interlocuteurs politiques et économiques.

LES FACTEURS DE RAPPROCHEMENT

À la lumière des stratégies identitaires traditionnellement mises en place par Greenpeace, on comprend que l'apparition de mobilisations altermondialistes, prenant une ampleur telle qu'il est désormais impossible de faire l'économie d'une prise de

1. Par exemple, sur les chiffres exagérément alarmistes avancés par Greenpeace dans le cadre de sa campagne sur la déforestation en 1999, cf. Marie-Claude Smouts, *Forêt tropicale, jungle internationale. Les revers d'une écopolitique mondiale*, Paris, Presses de Science Po, 2001, p. 57.

2. Exemples cités par les militants au cours des entretiens.

3. Entretien avec un militant du groupe local de Grenoble, août 2003.

position à leur égard, a été source de questionnements et de débats au sein de l'association écologiste. Un certain nombre de réticences sont apparues quant à l'idée d'une étroite coopération, relatives essentiellement aux représentations que ses membres ont de leurs pratiques, perçues comme très spécifiques, au rôle que leur organisation doit jouer et à ses intérêts. Cependant, il ressort également de notre étude que la plupart des acteurs sont conscients des nouvelles perspectives et opportunités qu'ouvre, pour la cause écologiste et pour l'association, ce mouvement altermondialiste émergent. Il faut donc, dans un dernier temps, s'interroger sur les raisons pour lesquelles Greenpeace a choisi, après une période de flou, de rallier officiellement et visiblement ce mouvement, tout en prenant soin d'y adopter un positionnement stratégique avantageux.

LA RÉORIENTATION PROGRESSIVE DU DISCOURS

Si les militants de Greenpeace ont toujours été présents dans les différents rassemblements altermondialistes, il a fallu attendre de nombreuses années pour voir se dégager un discours officiel clair concernant le positionnement de l'organisation. En effet, l'analyse de la communication interne et externe de Greenpeace France (publication trimestrielle de l'association, communiqués de presse) révèle que la présence de certains de ses membres bénévoles et permanents dans des mobilisations telles que les manifestations de Seattle en décembre 1999, les premiers forums sociaux mondiaux de Porto Alegre ou le contre-G8 de juillet 2001 à Gênes, est communiquée de manière assez discrète. Dans la plupart des cas, ces diverses participations sont présentées sous l'angle très concret des objectifs visés par Greenpeace face à ses adversaires (et concernant invariablement une prise en compte accrue des enjeux environnementaux par les grandes instances internationales) et aucunement de manière à mettre en lumière les nouvelles solidarités que crée ce type de rassemblements. On constate, dans ce discours, une certaine banalisation du phénomène altermondialiste (pourtant largement commenté par ailleurs, notamment dans les médias), comme si ces actions ne représentaient pour Greenpeace que la perpétuation d'un combat entamé depuis bien longtemps contre des institutions telles que l'OMC.

La teneur des articles de *Greenpeace Magazine* consacrés à ces mobilisations jusqu'à l'automne 2002 nous parait, à cet égard, symptomatique [1]. D'une part, proportionnellement au volume d'informations diffusées dans la revue, la participation de Greenpeace aux divers rassemblements altermondialistes n'occupe pas une place primordiale (dans les premiers temps, elle n'est même parfois pas mentionnée). D'autre part, les partenaires de l'association écologiste dans ces actions sont très peu évoqués : les dénominations les plus souvent observées pour les désigner sont « avec d'autres » ou « avec d'autres ONG ». Il faut attendre longtemps avant que l'existence d'un « mouvement altermondialiste » soit reconnue et mentionnée dans les pages de la publication. Le premier article important à cet égard apparaît dans le numéro du printemps 2001 [2] : Bruno Rebelle y esquisse une explicitation de la position de Greenpeace dans ce mouvement, mais en insistant sur les points de divergence (« Les femmes et les hommes de Greenpeace sont, de fait, moins à l'aise dans les débats généralistes […] que dans une action de confrontation pour dénoncer les agissements d'une entreprise clairement nommée, à un endroit déterminé ») et dans le but principal

1. Cf. *Greenpeace Magazine*, 44 à 59, 1999 à 2002.
2. Bruno Rebelle, « De Porto Alegre à Davos », art. cité.

de justifier la double participation de Greenpeace à la réunion de Davos et au FSM de Porto Alegre.

Il est également surprenant de constater que, dans un dossier spécial de l'été 2002 consacré au thème « Mondialisation des échanges et environnement » [1], il ne soit fait mention à aucun moment du mouvement altermondialiste. Le dossier présente, sur plusieurs pages, les méfaits de la mondialisation libérale et les combats que Greenpeace mène depuis 1996 pour les empêcher (l'article principal s'intitulant « L'OMC s'entête… Greenpeace tient tête ! »), mais l'implication de l'association dans un mouvement de contestation plus global ne fait pas partie des arguments avancés.

Cependant, le mouvement altermondialiste semblant prendre de l'ampleur et s'installer assez durablement, Greenpeace a dû rompre avec ce discours flou et les rapports ambigus entretenus jusqu'alors avec le mouvement. Il apparaît, selon les témoignages recueillis au niveau de Greenpeace France et de ses militants locaux, que l'élaboration d'un positionnement ait donné lieu à d'importants débats au sein de l'organisation. Au cours de ces débats, deux éléments nous semblent avoir joué un rôle primordial dans le choix d'une implication accrue et assumée au sein du mouvement altermondialiste.

D'une part, les permanents de Greenpeace France se sont trouvés face à une demande croissante d'implication de la part d'une partie des militants locaux [2]. Comme évoqué plus haut, Greenpeace voit, en effet, cohabiter des visions du monde assez diverses, se déclinant à différents degrés entre un pôle très politisé, qui se déclare de gauche [3] et insère l'écologisme dans un combat beaucoup plus global, et un pôle pragmatique, méfiant et désabusé à l'égard de la politique, dont les revendications se cantonnent à des résultats concrets en matière d'environnement [4]. Ce sont les militants les plus proches de ce premier pôle qui semblent avoir œuvré en faveur d'un rapprochement de Greenpeace avec le mouvement altermondialiste. En effet, il s'agit d'individus qui – développant des représentations politisées du monde et pris parfois dans des phénomènes de multi-appartenance associative – conçoivent les différentes problématiques de l'altermondialisation comme interdépendantes. De plus, à titre personnel ou dans le cadre d'autres activités associatives, syndicales ou partisanes, ils ont été amenés à côtoyer très tôt et très régulièrement ce mouvement, dans lequel ils ressentent une agréable convivialité militante, d'une part, et l'émergence d'enjeux importants, d'autre part. Pour ces différentes raisons, ils disent avoir souvent été frustrés que Greenpeace n'y soit pas plus visible, en tant qu'association écologiste incontournable capable d'apporter des éléments de débat et du savoir-faire.

1. Bruno Rebelle, Caroline Veter, « Mondialisation des échanges et environnement », *Greenpeace Magazine*, 54, été 2002.

2. Ce qui diffère d'autres ONG proches du mouvement altermondialiste telles qu'Amnesty International, pour laquelle Éric Poinsot montre que l'impulsion vient principalement des dirigeants et non des militants, qui ne correspondent pas au profil du militant altermondialiste (cf. l'article d'Éric Poinsot, « Vers une lecture économique et sociale des droits humains : le cas d'Amnesty International », dans ce même numéro).

3. Il est intéressant de noter à ce propos que, pour se distinguer d'un Parti socialiste ayant opéré un glissement vers le centre, certains militants définissent leur positionnement politique en évoquant non pas l'extrême gauche (qui fait, selon eux, encore trop référence à une conception partisane de l'engagement politique), mais le mouvement altermondialiste : « J'ai des convictions de gauche, mais pas au sens politicien du terme. Ça va plutôt dans le sens de tout ce qui s'est développé ces derniers temps. Je ne développe pas plus, je pense que tu vois de quoi je parle : Bové, Porto Alegre, commerce équitable… » (Questionnaire rempli par une militante du groupe local de Lyon, juin 2001).

4. Pour plus de précisions sur ces observations, cf. Nadège Fréour, thèse citée.

Au-delà des souhaits exprimés par une partie des militants, c'est surtout la reconfiguration de l'espace protestataire international et l'agenda lié à cet espace qui ont conduit Greenpeace France à envisager une implication accrue à partir de la fin de l'année 2002.

En effet, le mouvement altermondialiste, loin d'avoir été un cadre temporaire de mobilisations transnationales, s'est « institutionnalisé » en quelques années autour de rendez-vous réguliers et d'acteurs-phares, rassemblant à chaque nouvelle manifestation un nombre plus important d'organisations et d'individus. Il a également acquis rapidement une véritable légitimité dans l'espace politico-médiatique, qui en a fait un cadre incontournable de la contestation internationale. De ce fait, Greenpeace s'est trouvée face à la nécessité stratégique d'adopter une position claire et visible au sein de ce mouvement, nécessité renforcée dans le cas de Greenpeace France en raison des nombreux rendez-vous altermondialistes prévus sur son territoire au cours de l'année 2003 (rassemblement en opposition au G8 d'Évian du 30 mai au 1er juin, rassemblement sur le plateau du Larzac du 8 au 10 août, deuxième Forum social européen à Paris-Saint-Denis du 12 au 15 novembre). L'association ne pouvait donc pas courir le risque d'être marginalisée par un mouvement qui tend progressivement à disposer d'un monopole, en termes de visibilité tout au moins, sur la contestation d'une dictature de l'économie dénoncée de longue date par Greenpeace.

Ainsi, l'un des thèmes de séminaire de l'Assemblée statutaire de Greenpeace France en décembre 2002 fut de définir et formuler un positionnement précis dans le mouvement altermondialiste. Bruno Rebelle peut désormais présenter l'association écologiste comme « un acteur à part entière du mouvement. […] On en parlait depuis longtemps. Et on a une vraie légitimité à s'y trouver et à y apporter des arguments » [1].

À partir de là, on constate une intensification de la présence de Greenpeace dans les rassemblements altermondialistes qui se sont déroulés en France en 2003, en tant qu'association organisatrice bénéficiant d'une visibilité importante : Yannick Jadot, directeur des campagnes de Greenpeace France, a, par exemple, été l'un des huit intervenants du meeting d'ouverture au rassemblement « Larzac 2003 ».

L'association réoriente également sa communication dans cette direction : si on examine de nouveau le contenu de *Greenpeace Magazine*, on constate, dans les différents numéros de l'année 2003, la présence systématique d'un article consacré aux méfaits de la globalisation économique et à l'action que Greenpeace mène *à l'intérieur d'un mouvement altermondialiste* [2]. Cette communication interne a également pour objectif de minimiser les risques, évoqués plus haut, de désaveu d'une partie des adhérents (voire d'une minorité de militants) à l'égard de ce positionnement. Ainsi, un éditorial intitulé « Libérons-nous du commerce forcé » explique :

> « L'OMC prend une part importante dans nos agendas car elle ne traite pas que de commerce. Ce qui se négocie à l'OMC, c'est notre alimentation, notre santé, notre culture, nos conditions de travail et notre environnement, bref, la plupart des aspects de notre vie quotidienne comme l'avenir de la planète. » [3]

Mais ce rapprochement relève également d'une stratégie de communication beaucoup plus vaste de l'association en direction de son environnement.

1. Conférence CERI précédemment citée, 29 avril 2003.

2. On constate même dans les deux numéros de l'automne et de l'hiver 2003 une rubrique intitulée « Mondialisation », au même titre que « Groupes locaux » ou « Nucléaire ».

3. Yannick Jadot, « Libérons-nous du commerce forcé », *Greenpeace Magazine*, 59, automne 2003, p. 3.

Il contribue d'abord avantageusement au travail de séduction d'une population jeune et urbaine, entamé depuis 1997 en France avec le programme Direct Dialogue, dans l'objectif de rajeunir l'âge moyen des donateurs [1]. L'association, qui a pu parfois souffrir d'une image soixante-huitarde surannée, se fait ainsi connaître et apprécier de générations très jeunes, pour lesquelles le mouvement altermondialiste constitue une première expérience d'identification (voire de participation) politique.

De la même manière, l'implication dans un mouvement ouvert et réputé pour ses pratiques démocratiques permet à Greenpeace de se dégager des accusations de sectarisme [2] dont elle a souvent été l'objet, en raison de son organisation centralisée, du secret qu'elle a longtemps entretenu autour de son fonctionnement et de l'engagement total que vivent certains de ses activistes.

Enfin, la coopération avec les altermondialistes est aussi l'occasion pour Greenpeace d'opérer un certain assouplissement dans son discours à l'égard des pays du Sud. L'association s'est en effet souvent vue reprocher son intransigeance écologiste, peu soucieuse du développement économique et social des populations les plus pauvres (par exemple, sur le commerce du bois, seule ressource économique pour des communautés entières au Brésil). Depuis quelques années, Greenpeace s'efforce de reconnecter cette dimension à son argumentaire :

> « Depuis près de cinq ans, avec la création de nouveaux bureaux au Sud, la question des liens entre environnement et développement est bien plus présente sur notre agenda. » [3]

L'inscription de l'organisation écologiste dans le mouvement altermondialiste, aux côtés d'ONG du Sud, renforce très largement cette réorientation et donne à Greenpeace les moyens de répondre à un certain nombre de critiques.

UN POSITIONNEMENT DISTANCIÉ

Si Greenpeace a donc opté pour une inscription très nette dans le mouvement altermondialiste, les freins évoqués précédemment l'ont conduite à y construire un positionnement qui permette de réduire autant que possible les coûts liés à ce rapprochement.

D'un point de vue idéologique, d'abord, Greenpeace s'en tient à un positionnement minimal. Jusqu'à présent, la participation accrue aux mobilisations altermondialistes n'a pas élargi le champ des revendications de l'association, ni entraîné de soutien à une cause particulière au sein du mouvement. Bien souvent, le seul intérêt commun revendiqué est : *Une autre mondialisation est possible*. Militants comme dirigeants précisent alors invariablement que les conceptions de cette autre mondialisation, ainsi que les moyens d'y parvenir, peuvent varier d'une organisation à l'autre à l'intérieur du mouvement.

1. Cf. le mémoire de Sylvain Lefèvre (cité, p. 41-42), qui montre que ce rajeunissement est primordial dans un contexte de sur-sollicitation d'une population donatrice très ciblée : les plus de 60 ans.

2. Pour une illustration de ce type de discours, cf. notamment Olivier Vermont, *La face cachée de Greenpeace*, Paris, Albin Michel, 1997, ou Charles Pellegrini, *Greenpeace, la manipulation*, Paris, Anne Carrière, 1995.

3. Gerd Leipold, directeur de Greenpeace International, cité par Antoine de Ravignan, art. cité, p. 95.

Cette définition minimale du fond idéologique commun, si elle permet à Greenpeace de réduire les risques d'avoir à se prononcer sur des sujets ne concernant pas l'environnement ou d'être amalgamée avec des positions que ses membres ne partageraient pas, a en outre l'avantage de satisfaire les militants appartenant au pôle le plus réticent à l'égard d'un positionnement politique de Greenpeace. Face à l'inconfort cognitif [1] que pourrait représenter une intégration malgré eux à un mouvement pour lequel ils n'ont aucun sentiment d'appartenance, le positionnement distancié de Greenpeace leur permet d'élaborer des ajustements peu coûteux (et d'éviter la défection), notamment autour de cette croyance en une autre mondialisation possible et de quelques valeurs communes : respect de la vie, aspiration à plus de justice et d'égalité.

Plus précisément, Greenpeace a logiquement imposé une participation strictement écologiste dans le mouvement altermondialiste. Cela lui permet de préserver son identité et d'atteindre l'un des objectifs revendiqués de son implication dans le mouvement : renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les propositions altermondialistes. C'est dans cette perspective que Greenpeace a notamment participé, avec diverses associations et revues écologistes, à la création de l'Université citoyenne pour l'initiative écologique et solidaire, dans le but d'« écologiser le Forum social européen de Paris-Saint-Denis » [2].

Il semble donc que Greenpeace, loin de se fondre dans le mouvement altermondialiste, tende à y imposer sa marque et à opérer une sélection d'actions et de partenaires au sein de cette vaste nébuleuse. Ainsi, lors du Forum social européen de Paris-Saint-Denis en novembre 2003, l'association a « labellisé », à l'intention de ses membres et du grand public, deux séries de conférences, présentées comme « conférences Greenpeace » (c'est-à-dire organisées par elle) et « conférences soutenues par Greenpeace ».

De la même manière, une association qui base son répertoire d'action essentiellement sur son image ne peut accepter de perdre une partie de sa visibilité au profit d'un mouvement plus collectif. Dans la lutte contre la mondialisation libérale, ce sont donc ses actions les plus isolées et les plus spectaculaires qui restent la vitrine de l'association. Ainsi, sur le site Internet de Greenpeace France, la très grande majorité des références à la lutte contre l'Organisation mondiale du commerce concerne la quatrième conférence ministérielle qu'elle a tenu à Doha, au Qatar, en novembre 2001. Cela pourrait paraître étonnant, sachant que cet événement ne fait aucunement partie des grands rendez-vous altermondialistes, en raison des difficultés d'accès qui ont empêché toute mobilisation de masse sur le site même de la conférence. Cependant, la présence de Greenpeace, en tant qu'ONG participant à la conférence, a été très remarquée grâce à l'un des fameux « coups de force » qui portent sa marque : l'envoi du *Rainbow Warrior* dans les eaux du Qatar, pourtant interdites d'accès pour l'occasion. Et *Greenpeace Magazine* de conclure :

> « Alors que tout mouvement de bateaux était interdit, Greenpeace a réussi à imposer la présence de son navire amiral, devenu ainsi l'emblème de la contestation des opposants à l'OMC. » [3]

1. Cf. Léon Festinger, *A Theory of Cognitive Dissonance*, Stanford, Stanford University Press, 1962 ; François Chazel, « Les ajustements cognitifs dans les mobilisations collectives : questions ouvertes et hypothèses », dans Raymond Boudon (dir.), *Cognition et sciences sociales*, Paris, PUF, 1997.

2. Objectif déclaré sur le site Internet de l'UCIES <www.ucies.org>.

3. *Greenpeace Magazine*, 54, été 2002, p. 22.

Enfin, il faut préciser que Greenpeace conserve, jusqu'à présent, toutes les spécificités de son répertoire d'action, y compris la négociation avec les instances de décision, ce qui la conduit à devoir assumer un double positionnement lors des grandes confrontations entre partisans de la mondialisation libérale et militants altermondialistes : à la fois comme négociatrice dans les réunions de l'OMC ou les forums économiques de Davos [1] et comme contestatrice dans les contre-sommets.

**

Ainsi, bien qu'on puisse émettre l'hypothèse que Greenpeace, parmi d'autres, a sans doute été pionnière en ce qui concerne des revendications et des modes d'action qui sont aujourd'hui repris en partie par les mobilisations altermondialistes, on ne peut la considérer comme un acteur « naturel » ou fondateur du mouvement altermondialiste tel qu'il s'est constitué depuis la fin des années 1990. La participation entière et revendiquée de l'association à ce mouvement est le fruit de stratégies élaborées dans l'interaction entre les différents acteurs de l'organisation et contraintes par la double nécessité de conserver une identité spécifique tout en tenant compte des opportunités offertes par ce mouvement émergent. Le positionnement choisi par l'association prend donc la forme d'une adhésion idéologique minimale et de participations ponctuelles, qui affectent peu les ressources traditionnelles (notamment en termes d'image) dont dispose Greenpeace.

La position qu'occupe aujourd'hui l'organisation écologiste au sein des mobilisations altermondialistes, au terme d'une période de réflexion décisive, est cependant amenée à évoluer sensiblement. La structure des rapports de force, à l'intérieur même de l'association, sera d'abord un élément primordial de redéfinition de son identité : la pression exercée par un pôle politisé et favorable à des coopérations étendues pourrait œuvrer en faveur d'un rapprochement avec le mouvement altermondialisation.

Mais c'est surtout dans l'interaction désormais régulière avec ce mouvement que Greenpeace devra opérer un perpétuel travail de reconstruction de son positionnement. En fonction des alliances et conflits qui s'établiront au sein du champ concurrentiel des mouvements sociaux, lui-même en constante recomposition, l'association sera sans doute amenée à réévaluer les coûts et avantages liés à sa position distanciée et à revoir celle-ci dans le sens d'une implication accrue ou d'un désengagement partiel. La défense du monopole écologiste est, à cet égard, un enjeu crucial : si la présence de Friends of the Earth/Les Amis de la Terre au sein du mouvement altermondialisation n'a pas, jusqu'à présent, déstabilisé la position de Greenpeace comme organisation écologiste internationale la plus visible, la montée des thèmes environnementaux dans les revendications du mouvement pourrait notamment conduire à des stratégies de différenciation renforcées [2]. Dans tous les cas, la préservation des ressources spécifiques historiquement accumulées par Greenpeace reste une condition majeure de son implication dans les mobilisations altermondialistes.

1. Greenpeace a cependant fait exception en janvier 2002, en refusant de participer au forum de Davos et en étant uniquement présente à Porto Alegre.

2. Imposer une identité dans le champ très concurrentiel de l'écologisme transnational nécessite, en effet, l'élaboration de stratégies particulièrement cruciales pour Greenpeace, qui doit se distinguer à la fois d'une mouvance écologiste radicale et altermondialiste, efficace en matière d'action directe médiatisée, et d'ONG plus environnementalistes, telles que le WWF, qui la concurrence directement sur le terrain de la collecte de fonds, en utilisant à son tour le programme Direct Dialogue (cf. à ce propos Sylvain Lefèvre, mémoire cité, p. 123).

Nadège Fréour est allocataire de recherche au CERIEP-Centre de Politologie de Lyon. Elle est l'auteur de « La transnationalisation des solidarités, entre redéfinition des modes d'engagement et incitations organisationnelles : le cas des militants locaux de Greenpeace France », dans Guillaume Devin (dir.), *Les solidarités transnationales aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, à paraître en septembre 2004. Elle travaille actuellement sur la permanence de formes traditionnelles d'organisation et d'engagement dans les nouveaux mouvements sociaux, au travers du cas de Greenpeace (CERIEP-Centre de Politologie de Lyon, 14 Avenue Berthelot, 69365 Lyon Cedex 07 <nadege.freour@etu.univ-lyon2.fr>).

RÉSUMÉ/ABSTRACT

LE POSITIONNEMENT DISTANCIÉ DE GREENPEACE

Le mouvement altermondialiste n'est pas un rassemblement homogène et unifié. Il résulte de stratégies d'alliance complexes, dont une illustration peut être donnée au travers du cas de l'association écologiste internationale Greenpeace. L'étude des perceptions et pratiques militantes, combinée à une approche organisationnelle en termes de stratégie et de construction d'identité, permet de mettre au jour un ensemble de contraintes et de ressources qui ont amené l'association à prendre position dans le mouvement altermondialiste. La stratégie mise en place vise à établir un positionnement distancié, qui prenne en compte les opportunités offertes par ce mouvement émergent, tout en préservant les avantages spécifiques liés à l'indépendance revendiquée par Greenpeace.

GREENPEACE REMOTENESS

The antiglobalisation movement is neither homogeneous nor unified since it combines complex cooperation strategies. As an international environmental association, Greenpeace may exemplify such circumstances. The analysis of militant perceptions and practices combined with an organizational approach in terms of strategies and identity construction enables to highlight a set of constraints and resources which have led the organization to position itself within the antiglobalisation movement. Greenpeaces strategy aims at securing a remote position which takes into account the opportunities offered by the emerging antiglobalisation movement. In turn, this enables Greenpeace to preserve the specific interests related to its assumed independence.

DES PLANTES ET DES HOMMES DE LA DÉFENSE DE LA BIODIVERSITÉ À L'ALTERMONDIALISME

SYLVIE OLLITRAULT

Depuis 1992, la biodiversité est devenue un des référents centraux dans les discours et la légitimation des pratiques de la plupart des acteurs de l'environnement, que ce soit au niveau local, lors de la mise en place de la directive Natura 2000, ou au niveau international (Protocole de Carthagène, 2000). La contestation anti-OGM reprend à son compte l'argument de la protection de la biodiversité et, étrangement, les mouvements du type Chasse, pêche, nature et traditions s'opposant aux directives européennes de protection des espèces justifient leur position par la préservation de leur diversité culturelle (coutumes et traditions locales).

Loin du pôle de la contestation, certaines organisations non-gouvernementales (ONG) ont pour objectif principal de mettre en place les politiques publiques d'environnement décidées dans le sillage de la Conférence sur le développement et l'environnement à Rio en juin 1992. L'une d'entre elles, People and Plants, ONG d'ethnobotanistes, participe à cette dissémination de « la biodiversité » comme cadre d'interprétation [1], qui, remodelé localement, a également contribué à mettre en réseau des acteurs à un niveau international. People and Plants appartient à cette catégorie d'ONG qui, en ne considérant que son répertoire d'action, peut être qualifiée d'anti-Greenpeace. Elle est cette ONG typique de défense de l'environnement fondée sur l'expertise et la mise en réseaux de ses chercheurs, travaillant avec et pour l'UNESCO [2], peu encline à monter en généralité, alors que Greenpeace cultive farouchement son indépendance financière et de contre-expertise, s'attaque à des questions géostratégiques comme le nucléaire et ne développe une stratégie de négociations dans les instances de décisions que couplée à des mobilisations médiatiques. ONG discrète, People and Plants ne démarche pas l'opinion publique afin de récolter des dons. Cette ONG est née, en 1992, d'une rencontre entre quelques chercheurs à l'occasion d'un colloque au Missouri : Malcolm Hadley, division des sciences écologiques, UNESCO, écologue et éditeur scientifique, Alan Hamilton, International Plant conservation Officer, WWF-International, botaniste, Ghillean T. Prance, directeur général du Royal Botanic Gardens, à Kew (Royaume-Uni), taxonomiste, ethnobotaniste, Gary Martin, ethnobotaniste ayant ouvert le premier bureau WWF à Oaxaca, et Tony Cunningham, ethnobotaniste et conseiller du WWF. Cette ONG est le fruit d'un partenariat reflétant les entrées de ces chercheurs-militants : WWF, UNESCO et Royal Botanic Gardens de Kew. Pourtant, à partir du milieu des années 1990, ses rapports de recherche prennent un ton nouveau et abordent la question des effets du libéralisme se

1. David Snow, Burke Rochford, Steven Worden, Robert Benford, « Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movement Participation », *American Sociological Review*, 51, 1986, p. 464-481.

2. L'UNESCO (United Nations Educational Scientific and Cultural Organisation) reconnaît travailler avec environ 330 ONG.

Revue française de science politique, vol. 54, n° 3, juin 2004, p. 443-463.
© 2004 Presses de Sciences Po.

manifestant par une surexploitation des ressources naturelles, par des transformations radicales des sociétés locales. Comment la « biodiversité », concept scientifique, a-t-elle permis de jouer le rôle d'un cadre d'interprétation permettant de donner un diagnostic de la réalité, de construire des cadres d'injustice ? [1]

Cette ONG, qui développe des politiques publiques d'environnement en légitimant sa position par des normes scientifiques internationales, permet de s'interroger sur l'inscription territoriale des actions qui relient les causes du Sud aux revendications internationales. D'un point de vue théorique, les analyses actuelles concernant la diffusion des modèles de répertoire d'action commencent à relativiser les interprétations des importations de répertoires sous un angle *top/down* ou dans une perspective *bottom/up* [2]. Les cadres d'interprétation [3] construisant les contestations connaissent un phénomène analogue de processus de réajustement entre cadres importés et cadres préexistants. Il s'agit de comprendre comment des politiques publiques conçues au plan international travaillent la représentation que les acteurs se font de leurs intérêts, repositionnent les articulations des intérêts locaux, ou comment les intérêts locaux se trouvent pensés dans des catégories produites par des institutions supranationales. Or, les traversées de territoires par ces ONG, porteuses de normes internationales, permettent la diffusion et l'impulsion de la contestation altermondialiste. People and Plants, en ONG scientifique, a ouvert son intérêt environnemental aux intérêts du développement et de l'humanitaire, a alimenté la « pensée » altermondialiste sur la question de la biodiversité et a contribué à diffuser un « sentiment d'injustice ». Actrice parmi d'autres de cette « société civile mondiale » [4] auto-proclamée à Rio, cette ONG produit des leviers de mobilisation qui, étudiés, peuvent aider à comprendre comment une contestation du libéralisme et de la division du monde peut naître, puis se répandre.

On peut retenir deux angles d'approche pour expliquer cette montée en puissance de la contestation altermondialiste à partir de la fin des années 1990. Tout d'abord, l'exemple de People and Plants montre la porosité entre les cadres d'interprétation du type « biodiversité » générés dans le sillage de la Conférence de Rio et ceux des altermondialistes. Par ailleurs, l'étude de l'expertise scientifique mise en œuvre sur le terrain par cette ONG permet d'appréhender comment People and Plants requalifie localement les intérêts, diffuse un cadre d'injustice et engrange des diagnostics scientifiques potentiellement mobilisables par le mouvement altermondialiste. Cette démonstration sera reliée aux modifications du contexte international qui participent activement à la mutation de certaines prises de position de ces acteurs réputés institutionnels et neutres.

1. William Gamson, « Le legs de Goffman à la sociologie politique », *Politix*, 3-4, 1988, p. 71-80.

2. Cf. Mounia Bennani-Chraïbi, Olivier Fillieule, *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes,* Paris, Presses de Sciences Po, 2002. L'introduction et le premier chapitre en particulier permettent d'éviter de penser les répertoires, les réseaux d'acteurs en contestation en omettant les configurations locales. Cf. aussi Sean Chabot, Jan Duyvendark, « Globalization and Transnational Diffusion between Social Movements : Reconceptualizing the Dissemination of the Gandhian Repertoire and the "Coming Out" Routine », *Theory and Society*, 31, 2002, p. 697-740. Les auteurs soulignent que c'est un processus à entendre de manière dynamique et non sous l'angle de la simple idée d'exportation de modèles sur un territoire.

3. David Snow, Burke Rochford, Steven Worden, Robert Benford, art. cité.

4. Johanna Siméant, « Un humanitaire "apolitique" ? Démarcations, socialisations au politique et espaces de la réalisation de soi », dans Jacques Lagroye (dir.), *La politisation,* Paris, Belin, 2003. Cf. notamment l'introduction, p. 163-169, l'auteure y insiste sur les qualifications savantes – dont celle de l'émergence d'une nouvelle société civile – qui renforcent la légitimité des discours militants. C'est pourquoi le terme « société civile » sera entendu comme une catégorie produite par les acteurs, dans nos développements.

PEOPLE AND PLANTS, LA LUTTE ÉCOLOGIQUE EN *LOBBY* : CRÉATION DES CADRES D'INTERPRÉTATION RECYCLABLES DANS LE MOUVEMENT ALTERMONDIALISTE

Les classifications, y compris celles produites par des groupes militants, comportent des travers fixistes et réifiants qui méconnaissent les luttes de classement entre groupuscules. Pour les besoins de l'analyse, nous proposons de différencier deux pôles de l'écologie. Le premier pôle, tout en essayant de promouvoir d'autres manières de faire de la politique, s'assigne une identité de mouvement politique qui, depuis l'origine, a intégré des revendications sociales. Le second pôle « environnementaliste » revendique la neutralité vis-à-vis du champ politique et développe une forme de suspicion généralisée à l'égard de toute revendication sociale pour mieux asseoir une identité de groupe d'intérêt apolitique [1]. La plupart des ONG du secteur environnemental appartiennent à cette seconde catégorie, puisque, dès leur naissance [2], leur objectif a été de produire des politiques publiques d'environnement, souvent à un niveau international, reflétant leur identité primaire de réseaux de savants investis dans la défense d'une nature décontextualisée, voire universalisée [3]. Dans cette catégorie, une diversité de positions se fait jour : le WWF [4] a longtemps été vu comme l'exemple parfait de l'ONG neutre [5], déployant une expertise scientifique et s'intéressant de manière restrictive à la protection, surtout des animaux, sans mettre au centre de ses préoccupations les intérêts des populations locales [6]. Or, ces ONG du secteur environnemental, y compris parmi celles qui se réclament de la neutralité savante la plus absolue, connaissent une recomposition visible qui s'accentue depuis le Sommet de la Terre à Rio en 1992. Ce réajustement entre les revendications « environnementales » et la problématique « sociale » se manifeste par l'introduction d'un volet « population » de plus en plus affiché (c'est le cas, par exemple, au WWF). De même, Greenpeace, combattant le nucléaire, pacifiste dès son origine, n'avait pas investi autant d'énergie sur des questions comme celles du développement, des rapports Nord/Sud ou encore mené aussi frontalement une dénonciation du libéralisme. À l'occasion de la conférence de Johannesburg en 2002, on découvre dans les tracts de Greenpeace ou sur les forums de discussion Internet de véritables revendications économiques dénonçant la division du monde.

1. Sylvie Ollitrault, « Les écologistes français, des experts en action », *Revue française de science politique*, 51 (1-2), février-avril 2001, p. 105-131.

2. Donald Russell, *The Green Rainbow*, New Haven, Yale University Press, 1994, ou encore Thomas Princen, Mickaël Finger, *Environmental NGOs in World Politics,* Londres, Routledge, 1994.

3. Karl Eder, *The Social Construction of Nature,* Londres, Sage, 1996 ; Mickaël Bunce**,** *The Countryside Ideal : Anglo-American Images of Landscape,* Londres/New York, Routledge, 1994.

4. Le World Wide Fund for Nature a d'ailleurs son siège en Suisse. À l'origine, l'ONG s'appelait le World Wildlife Fund, qui demeure l'appellation de l'organisation aux États-Unis. Cette ONG fut créée à l'initiative d'un réseau de « conservationnistes » et savants qui pensaient, au début des années 1960, qu'il était nécessaire de sensibiliser l'opinion publique à la protection de la nature et de récolter des fonds.

5. Denis Chartier, « Le rôle de Greenpeace et du WWF dans la résolution des problèmes environnementaux. Quel espace politique pour quelles ONG ? », doctorat de géographie, Université d'Orléans, 2002.

6. François Constantin, Daniel Compagnon, *Administrer l'environnement en Afrique*, Paris, Karthala-IFRA, 2000, p. 241-259.

Greenpeace, par exemple, donne, sur son site Internet (<http://www.greenpeace.fr/johannesburg/monde02.php3>), des fiches de définitions militantes de certains concepts de politique internationale comme :

Transfert de technologies : Vendre ou réaliser une installation dans un pays tiers, généralement du Sud, en s'assurant de la caution morale et financière de l'État. Particulièrement adapté pour recycler les technologies obsolètes du Nord.

APD (aide publique au développement) : outil trop longtemps détourné pour instaurer des relations politiques privilégiées, ouvrir des débouchés commerciaux et s'approprier des ressources locales. Le Japon reconnaît utiliser son APD pour acheter le vote de certains pays africains ou des Caraïbes à la Commission baleinière internationale.

Mondialisation : réalité ancienne dont le processus s'est accéléré au cours des dernières décennies. Permet aux responsables politiques de déplacer à un niveau supranational la responsabilité de leur inaction, des réformes à entreprendre – parfois impopulaires – ou encore des échecs des politiques nationales.

Gouvernance : politique managériale des entreprises récupérée par les États pour s'assurer que les Accords pour le minimum environnemental (AME) ne viennent pas gêner l'Organisation pour la commercialisation du monde.

Comment expliquer l'influence de cette recomposition du secteur sur les plus environnementalistes, n'ayant *a priori* aucun objectif de transformation sociale ? Tout d'abord, on peut avancer l'hypothèse que les ONG d'environnement ont connu, en dix ans, une montée en puissance de leurs contestations, qui a culminé, en septembre 2002, au moment du sommet de Johannesburg, lequel s'est révélé comme un sommet enterrant l'élan insufflé à Rio.

Le site de Greenpeace (<http://archive.greenpeace.org/earthsummit>) expliquait encore aux internautes, jour par jour, les actions des ONG en contestation et, évidemment, les actions de *lobbying* des firmes multinationales : « *Exxon buys summit* », « Exxon achète le sommet », le 3 septembre 2002. L'ONG démontre comment la délégation des États-Unis serait « influencée » par la compagnie pétrolière en affirmant que cette compagnie a permis « l'élection de Bush et Cheney ». En novembre 2001, Les Amis de la terre-International produisent un document rassemblant les propositions pour un commerce durable pour la 4e conférence interministérielle de Doha intitulé « Organisation mondiale du commerce ou braderie du siècle ? ».

Le 30 août 2002, en plein sommet de Johannesburg, le WWF-International produit un communiqué de presse exprimant, sur un ton en accord avec son identité de bras droit des institutions supranationales, combien il est préoccupé par le peu d'avancées obtenues sur les questions du commerce, de l'énergie, de l'eau potable, de la biodiversité, des déchets toxiques et des zones maritimes. Quel que soit le registre mobilisé, de la courtoisie diplomatique du WWF à la dénonciation véhémente de Greenpeace, ces ONG offrent de l'information sur les lacunes de ce sommet de 2002, vu comme un sommet de l'échec pour la question du développement durable.

Offrant rarement des solutions, les discours des ONG produits au moment du sommet de Johannesburg visent naturellement une opinion publique, sans doute sen-

sibilisée à ces questions, mais n'ayant pas cette capacité de dénonciation ou de compréhension des tractations en cours. Ces discours produisent des cadres « diagnostic », agissant comme des décodeurs de la situation internationale [1]. Les contestations des ONG du secteur environnemental présentent une proximité réelle avec les discours altermondialistes concernant les dénonciations des firmes multinationales, par exemple. Aussi pourrait-on prétendre que ces ONG reprennent à leur compte des contestations ambiantes pour s'assurer des soutiens. Toutefois, cette explication sous-estime l'influence de la notion de « développement durable » héritée de Rio et qui a lié la défense de l'environnement « naturel » à celle de l'environnement « social ». Cette notion a permis de jeter un pont entre les intérêts environnementaux et de développement (solidarité internationale, humanitaire, promotion des droits des individus) et de restructurer, par conséquent, l'articulation d'intérêts sectoriels autonomes.

Ce contexte doit être mentionné pour rappeler qu'en dix ans, la question de l'environnement en est venue à être présentée et conçue sous la bannière du « développement durable », ce qui a beaucoup minoré la connotation environnementaliste des revendications écologistes internationales. Le WWF, par exemple, a, au cours de ces années 1990, modifié ses préoccupations en y intégrant les questions sociales, y compris des critiques du commerce international. Cette transformation n'a pu s'opérer que sous l'effet des mutations internes du discours, des pratiques des acteurs et sous l'effet des contraintes extérieures, de financement notamment, qui ont obligé à mobiliser la thématique du développement durable pour toute opération environnementaliste. Dans ce contexte *post* Rio, le WWF, bailleur de fonds, soutient des ONG telles que People and Plants qui a eu, dès son origine, l'ambition de rattacher la protection des plantes à celle des intérêts des populations locales, parce que cette stratégie constituerait, pour ces ethnobotanistes militants, la seule véritable politique de développement protégeant la biodiversité, c'est-à-dire empêchant la disparition de plantes nécessaires à l'écosystème, voire constituant une ressource en matière médicale, par exemple.

L'ethnobotanie est une discipline qui s'intéresse aux interactions entre les populations et les plantes, incluant les manières de nommer et de classifier les plantes, les valeurs placées en elles, leurs utilisations, ainsi que leur gestion. En outre, Alan Hamilton, fondateur de People and Plants, se dit motivé par une ethnobotanie appliquée, qui se définit comme applicable à la conservation et au développement durable. Il critique l'approche excessivement universitaire, qui ne se préoccupe aucunement des répercussions sur les habitants ou la conservation [2]. À l'inverse, sa démarche se veut pluridisciplinaire, participative et a pour finalité la résolution des problèmes locaux. Cette définition correspond parfaitement au cadre du développement durable, qui prescrit de relier préoccupations environnementales et sociales, et de développer des processus de concertation. Par conséquent, cette définition ne reflète pas seulement un cadre dominant d'interprétation instrumentalisé permettant de justifier l'action ou encore de trouver des financements. Elle témoigne de l'ambition de relier la diversité biologique à la différence culturelle, tendance qui s'inscrit dans un mouvement de « conservationnisme » qui, depuis les années 1970, a voulu introduire une

1. Ainsi, avant le sommet de Johannesburg, les ONG françaises vont produire des documents pédagogiques pour expliquer le développement durable, les avancées et les stagnations dans ce domaine. Cf. notamment *Sept fiches pour comprendre, anticiper, débattre*, dans Solagral, *Les chantiers du développement durable*, Paris, juillet 2002.

2. A. C. Hamilton, Pei Shengji, J. Kessy, Ashiq A. Khan, S. Lagos-Witte, Z. K. Shinwari, « The Purposes and Teaching of Applied Ethnobotany », *working paper*, 11 mars 2003.

problématique de développement, voire un soutien aux contestations dans les pays du Sud. David Dumoulin [1] explique dans sa thèse, en particulier au Mexique et en Amérique du Sud, cette relation intime entre des chercheurs nord-américains et d'Amérique latine, et comment l'ethnobotanie, notamment, a construit ses paradigmes autant avec des principes d'investigations scientifiques (taxinomie) qu'avec des questionnements politiques (aide au développement, recherche agronomique appliquée, améliorant les conditions de vie des populations locales). À la fin des années 1980, ces ethnobotanistes, intégrés, pour beaucoup, dans des réseaux scientifiques internationaux (IUCN [2]-FAO-WWF ou encore UNESCO), ont influé sur la préparation de la convention sur la biodiversité élaborée en 1992 dans le sillage de la conférence de Rio. Or, le volet social (protection de la diversité culturelle, en particulier, grâce au célèbre article 8j de la Convention [3]) a permis de sortir d'une préoccupation environnementale *stricto sensu* de moins en moins assumée par la plupart des ONG appartenant au réseau de l'IUCN (notamment le WWF [4]). Le tournant de Rio (1992) a été de construire le cadre du « développement durable », qui a permis de faire remonter, à un niveau international, autant des demandes environnementales que des revendications sociales. La conférence de Johannesburg a été l'occasion pour de nombreux acteurs de cette « société civile mondiale » de contester l'oubli du volet social pourtant mis sur l'agenda international à leur initiative, dix ans auparavant.

People and Plants, petite ONG épaulée par des soutiens prestigieux, est animée par des chercheurs mus par cette volonté de construire un développement durable en s'appuyant sur leurs connaissances en matière de biodiversité. Cette biodiversité étant devenue autant un concept scientifique qu'une arme de contestation politique, People and Plants se doit d'appliquer ces normes en devenant artisane de ces développements alternatifs que, par l'intermédiaire des rapports scientifiques de ses fondateurs, elle a finalement contribué à créer. Cette ONG de taille modeste développe un registre d'action d'expertise rôdé par ces scientifiques intégrés dans les réseaux internationaux, ayant l'aptitude de travailler en groupes de recherches multiculturels [5]. Tout d'abord, ceux-là publient des ouvrages rendant publique leur science (*Ethnobotany,*

1. David Dumoulin, « Les politiques de conservation de la nature confrontées aux politiques du renouveau indien, une étude transnationale depuis le Mexique », thèse de science politique sous la direction de Guy Hermet, Institut d'études politiques de Paris, 2003.

2. IUCN : International Union for Conservation of Nature and Natural Resources, fondée en 1948. Réseau international rassemblant des ONG, des agences gouvernementales et des experts rendant essentiellement des rapports d'expertise et préparant la plupart des législations internationales en matière d'environnement. 800 organisations en sont membres dans plus de 130 États.

3. Article 8j qui dispose : « Sous réserve des dispositions de sa législation nationale, respecte, préserve et maintient les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en favorise l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques, et encourage le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques ».

4. Cf. Estienne Rodary, Christian Castellanet, « Les trois temps de la conservation », dans *Conservation de la nature et développement, l'intégration impossible*, Paris, Gret-Karthala, 2003, p. 30-37. Les auteurs expliquent la prise de conscience, à partir des années 1980, de la nécessité pour le WWF d'adjoindre un volet social à la conservation des aires protégées dans les pays du Sud afin de mieux faire accepter la démarche environnementaliste.

5. Ce qui n'est sans doute pas étranger aux modes de représentations du multiculturalisme qu'elle développe.

Plant Invaders), en les subventionnant pour qu'ils soient achetés par les universités des pays en voie de développement. Entre 1992 et 1996, quatre conférences internationales de formation ont été organisées : elles portent sur les méthodes d'ethnobiologie (Mexico, 1992), la conservation des plantes médicinales des Caraïbes (République Dominicaine, 1993), le management des forêts (Inde, 1994) et le contexte culturel du management des ressources botaniques (Thaïlande et Chine, 1994). En outre, certains sites ont été sélectionnés sur des critères autant d'urgence en matière de biodiversité que de possibilité de mobiliser des chercheurs ayant une connaissance des terrains (entre 1992 et 1996 : Malaisie, Ouganda, Kenya, Mexique et, en Bolivie, une réserve de biosphère Béni). Entre 1996 et 2000, le programme se resserre sur trois projets régionaux, en Afrique, en Himalaya et en Asie du Sud-Est. Durant cette deuxième période, l'ONG se dote d'un site Internet dont le serveur est à Kew, ce qui semble être, pour des raisons de visibilité externe (internationale) et de commodité de communication interne, un tournant pour l'organisation. En effet, les rapports de recherche sont disponibles sur les sites et peuvent être consultés par une opinion avertie telle que celle des acteurs de l'altermondialisation ou des ONG.

Ainsi, cette ONG ne dispose pas des moyens de grandes ONG (budgets, personnel), type WWF, mais elle se retrouve paradoxalement à faire vivre la question de la biodiversité en l'appliquant. Le programme ambitieux soutenu par l'UNESCO doit être concrétisé par des actions, qui apparaissent ponctuelles, disséminées sur la planète (suivant peu ou prou les aires protégées). En revanche, tous les acteurs sont convaincus de pouvoir donner sens à leurs actions en utilisant une capacité scientifique et politique à construire des enjeux cachés aux yeux de l'opinion publique occidentale. L'UNESCO, en outre, est une institution à la fois en crise, mais cherchant à se relever après Rio, en se chargeant de la gestion des patrimoines culturels et naturels, et en unissant la problématique culturelle et politique aux questions environnementales. Institution de second ordre dans la hiérarchie (non-dite et intériorisée par les acteurs) des institutions internationales, elle développe, par le truchement de ces chercheurs militants, une forme de contestation de la division du monde, y compris par ces programmes limités dans le temps et l'espace.

Ces chercheurs donnent concrètement à voir une réalité et créent un cadre d'injustice en manipulant une expertise intimement liée à leurs dispositions individuelles. Le sentiment d'injustice est intrinsèquement lié à la révélation, par des outils scientifiques, d'une spoliation (perte d'une ressource naturelle) et au fait de rappeler que des droits existent et peuvent être opposés à cette situation qualifiée d'inique. Lors de leur arrivée sur un terrain, leur tâche première est de délimiter des zones (de déforestation, à risques, etc.). Ensuite, ils établissent une taxinomie, outil scientifique de comptabilité des pertes ou des découvertes. Par exemple, au Dolpo, le rapport de recherche dénombre que « 407 espèces de plantes médicinales sont connues et utilisées à l'intérieur du parc (zone protégée). Dans la périphérie du parc, 85 plantes médicinales sont utilisées pour la santé par des chamans hindouistes. 24 espèces sont récoltées en très grande quantité pour le commerce » [1]. Danny Trom [2] a montré en quoi ces taxinomies

1. Yildiz Aumeeruddy-Thomas, « L'approche et les fondements de People and Plants (WWF, UNESCO, RGB KEW) dans le champ de la biodiversité », 16 novembre 2002, IRD Montpellier, séminaire « ONG et biodiversité », journée coordonnée par Catherine Aubertin (IRD Orléans).

2. Daniel Cefaï, Dany Trom, *Les formes de l'action collective : mobilisations dans des arènes publiques,* Paris, Éditions de l'EHESS, 2001.

et ces zonages participent à la création des paysages à conserver, au sentiment de perte en cas d'atteinte à leur intégrité. En l'occurrence, pour People and Plants, il s'agit de démontrer de manière identique le danger d'une perte, celle des plantes qui ne sont pas identifiables par le profane et restent totalement invisibles à l'opinion publique pour des raisons de connaissances scientifiques et d'éloignement (espèces exotiques). Afin de créer l'urgence, les ONG [1] pratiquent leur *lobbying*, appelé *advocacy*, par le biais de ces rapports scientifiques qui comptabilisent les pertes et établissent des prospectives au moment des conférences internationales, ou encore en noyautant le WWF, cette ONG mère et bailleuse de fonds. Ajoutons qu'est favorisé le déploiement de nœuds de réseaux par les multiples positionnements de certains acteurs, comme Alan Hamilton, également chargé de la section conservation des plantes au WWF-UK. Cette « multipositionnalité » favorise considérablement la diffusion de ces données scientifiques au sein du secteur environnementaliste.

Sans entrer dans le mouvement de contestation altermondialiste, l'ONG s'est retrouvée, à partir de la fin des années 1990, face à des transformations notables de son environnement, telles que le libéralisme économique et la déréglementation. La détérioration des plantes, voire la mutation des sociétés locales ont été reliées, par les chercheurs-militants, à la libéralisation des marchés internationaux, à la méconnaissance ou au total déni des règles internationales de protection de la biodiversité. Plusieurs facteurs s'accumulent en ce sens, comme la difficulté à obtenir les ratifications, voire les signatures des États, comme l'attitude de firmes feignant d'adopter une éthique environnementale pour mieux exploiter des ressources ou encore comme la marchandisation du développement durable, devenu un secteur économique [2]. Aussi, le *lobbying* environnementaliste et les textes proposés incluent-ils une dimension de protection contre une forme de surexploitation libérale. Alan Hamilton a été l'une des têtes pensantes de « The New Global Strategy for Plant Conservation » (19 avril 2002). Ce texte a été adopté par la 6e réunion de la Conférence des parties à la convention sur la diversité biologique, à laquelle participaient pratiquement tous les États, sauf les États-Unis [3]. Seize objectifs pour réglementer une forme de marchandisation croissante des ressources ont été retenus. Mentionnons les plus significatifs :

Conservation de la diversité des plantes

9 : 70 % de la diversité biologique des semences et les autres plantes ayant une valeur socio-économique doivent être conservées et maintenues dans les communautés locales avec leurs savoirs locaux.

Utilisation durable de la diversité des plantes

11 : Aucune espèce de la flore sauvage ne doit être mise en danger par le commerce international.

1. « Deux ONG environnementales dans la mondialisation », *ECOREV*, janvier 2003, p. 27-31.

2. Cf. Catherine Aubertin, « Après Johannesburg, quelle nouvelle donne pour la biodiversité ? », séminaire « Les ONG dans le champ de la biodiversité » (CNRS-PEVS), 15 novembre 2002. L'auteure critique les dérives économistes de la gestion de la biodiversité puisqu'il y aurait un marché des ressources génétiques.

3. Remarque d'Alan Hamilton dans le texte de présentation : « The New Global Strategy for Plant Conservation ». La critique de la non-participation des États-Unis semble assez explicite.

12 : 30 % des produits à base de plantes doivent être gérés de manière durable.
13 : Le déclin des ressources en plantes et des savoirs indigènes locaux doit amener à soutenir les modes de vie locaux, la sécurité alimentaire locale et les conditions d'une bonne santé.
Extrait de « The New Global Strategy for Plant Conservation » (19 avril 2002) *
* Traduction du texte par l'auteure.

Ainsi que l'illustre cet exemple, des thématiques présentes dans les contre-sommets altermondialistes, sur la question des OGM et la préservation des intérêts des populations locales du Sud, se retrouvent dans ces rapports d'expertise et font écho aux préoccupations de développement des fondateurs de People and Plants. Préoccupations que partagent dorénavant les ONG de défense de l'environnement, comme en témoigne cet extrait des recommandations des Amis de la Terre International [1] :

« Les membres de l'OMC devront veiller à ce que l'accord sur les droits de la propriété intellectuelle relatifs au commerce, ainsi que d'autres accords ayant trait à la propriété intellectuelle et auxquels cet accord fait référence, en tant qu'éléments essentiels à son propre fonctionnement,
a) ne barrent pas l'accès des personnes aux médicaments et aux semences, que ces médicaments ou semences soient l'objet de droits de propriété intellectuelle ou non ;
b) n'amènent pas à la privatisation et à la confiscation ni de formes de vie, ni de connaissances traditionnelles et indigènes, ni de système de connaissances et ne nuisent pas non plus à la biodiversité ;
c) n'interfèrent pas avec le droit des gouvernements et des peuples de promouvoir et protéger des domaines d'intérêt public aussi essentiels que la santé, l'environnement et le développement, en réglementant et contrôlant dans quelle mesure les droits de la propriété intellectuelle sur certains produits ou inventions peuvent ou non être revendiqués par leurs propriétaires ».

Or, au début des années 2000, les formes de mobilisation des ethnobotanistes se transforment. People and Plants s'engage dans une voie résolument plus médiatique de campagnes d'opinion et adopte un tour politique dénonçant la surexploitation des ressources du Sud. Des alliances commencent à se former avec des acteurs d'un autre secteur, plus généralement liés aux interventions humanitaires, comme OXFAM [2].

L'exemple de la campagne *Good Woods* en Grande-Bretagne, en 2002, est significatif. Au Kenya, People and Plants et d'autres ONG conservationnistes ont relevé une déforestation croissante et dommageable. Or, la coupe du bois est une ressource commerciale importante pour les populations locales et, en particulier, pour les sculpteurs sur bois qui exportent leur production. Au début des années 2000, People and Plants s'est rapprochée d'OXFAM, *leader* en Grande-Bretagne et dans le monde anglo-saxon du commerce équitable (membre du réseau baptisé, en France, « L'éthique sur l'étiquette », par exemple). L'idée est de certifier certaines productions qui respecte-

1. <http://www.amisdelaterre.org/joburg>.

2. Autre exemple de collaboration entre le secteur environnemental et le secteur humanitaire : le WWF et Care International. Cf. le site internet IUCN : « Rural Poverty Eradication and the Conservation of Natural Ressources », table ronde soutenue par la Banque mondiale et le programme de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, 28 août 2002. Le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), ONG française, a participé au « Collectif Jo'burg », rassemblant 120 associations françaises en vue de préparer le sommet de Johannesburg. Dans la délégation française de 7 personnes, 3 représentants CCFD Strasbourg étaient présents, dont Andrée Buchman (les Verts), mobilisée sur la question de l'Agenda 21 et le thème de l'eau. Tous ces exemples attestent que les sommets permettent également d'établir, sous l'égide du développement durable, des coopérations entre ONG vertes et de solidarité internationale.

raient un carnet des charges environnementales (pas seulement lié à la coupe, mais au reboisement) et d'insérer cette production dans les réseaux internationaux de distribution du commerce équitable. People and Plants remarque que le marché des produits « *environmentally and ethically friendly* » progresse dans les pays occidentaux. Pour obtenir cette certification, les sculpteurs réunis en coopérative (souvent autour de 3 000 à 3 500 personnes par unité de production) doivent suivre une formation (animée par People and Plants et des partenaires gouvernementaux locaux) afin de gérer la survie des ressources forestières et une formation en « business » qui leur apprend les lois du marché international et les met en contact avec les importateurs britanniques, généralement, sélectionnés par le « Market Access Unit » d'OXFAM/GB. People and Plants se félicite de ce partenariat qui permet de renforcer les liens entre le monde de la conservation et celui de l'humanitaire. Ceci se couple, évidemment, avec une campagne en Grande-Bretagne, à la fois pour dénoncer l'exploitation forestière et humaine au Kenya (bas salaire et individus n'ayant aucune prise sur la commercialisation) et une incitation à acheter les produits sur bois certifié. La campagne a été locale : au Kenya, les ONG de conservation et de l'humanitaire ont informé les coopératives de sculpteurs qu'ils travaillaient sur du bois illégal et qu'ils risquaient des poursuites, alors qu'avec du bois certifié, ils auraient des débouchés assurés et une maîtrise de leurs ressources. Certes, il est difficile de connaître la réalité des effets sur l'attitude des sculpteurs. En revanche, on peut observer un rapprochement entre le pôle de l'environnement et celui de l'humanitaire, qui opèrent une union conjoncturelle sur un dossier précis. Rappelons qu'OXFAM était présente au Sommet de la Terre à Johannesburg et a développé un *lobbying* intense sur la question de l'annulation de la dette et sur les subventions des agricultures du Nord au détriment du Sud. OXFAM était inséré dans de nombreux collectifs, auprès de Friends of the Earth ou encore Greenpeace.

Ces collaborations ponctuelles amènent à des alliances au-delà des frontières sectorielles et montrent le poids des effets de contextes locaux qui a stimulé les collaborations. Ainsi, People and Plants se sentant totalement démunie à se limiter à l'éducation environnementale (empêcher la coupe illégale d'espèces en voie d'extinction), a intégré un volet social et économique qui était de la compétence d'OXFAM.

Il serait hâtif de conclure que les nouvelles pratiques militantes de People and Plants s'expliquent seulement par une réaction aux méfaits de l'intensification des échanges commerciaux internationaux, qui attaquerait leur domaine d'action militante. En fait, la scène internationale, y compris environnementale, a connu plusieurs enjeux déployant un sentiment d'injustice au-delà des simples impacts du libéralisme constatés par les ONG sur leur terrain d'intervention. Retenons le principal, puisqu'il concerne les ressources végétales. En 1994, l'OMC impose la thématique de la protection intellectuelle, qui protège l'innovation dans la manipulation génétique, ce qui a pour effet induit de privilégier les laboratoires de biotechnologie du Nord. Or, cette approche va à l'encontre des objectifs de Rio, qui insistent sur la souveraineté nationale, prévoyant que les États sont maîtres de leurs ressources et, en aucun cas, les firmes. L'évolution impulsée par la déréglementation irait, selon les ONG, vers une marchandisation croissante des ressources génétiques et un relatif désintérêt pour la problématique agricole et les ressources locales.

En outre, d'autres éléments expliquent la position de People and Plants, en considérant son seul secteur d'activité. La plupart des projets ethnobotanistes qui comportent un volet social sont soutenus exclusivement par les Européens, en particulier l'Union européenne. Les États-Unis, en particulier USAID, soutiennent des

projets de conservation naturelle pure, ce qui accroît l'agacement de ces ethnobotanistes (toutes origines nationales confondues). L'attitude des États-Unis, qui se sont exclus de toutes contraintes normatives environnementales (qu'on pense au processus de Kyoto sur le réchauffement de la planète, au quasi-boycott de la conférence de Johannesburg), renforce la conviction des environnementalistes dans leur dénonciation de cette stratégie isolationniste. L'UNESCO, elle-même, est une institution qui, jusqu'en 2003, n'était plus financée par les États-Unis. Une rivalité interne entre le WWF-États-Unis (conservationniste, conservateur) [1] et les autres bureaux WWF alimente, sur le terrain, des conflits de points de vue sur la manière de mener les programmes environnementaux. Ce contexte international a évidemment produit des effets sur des acteurs, qui, sans être politisés à la manière d'un personnel politique, restent des militants qui, par leurs pratiques professionnelles, veulent protéger leur objet scientifique devenu objet de préoccupation, déçus dans leur espoir d'être des acteurs internationaux chargés d'un programme environnemental proclamé à Rio et désavoués dans leurs pratiques, mis à mal dans leurs relations de force avec les autres institutions internationales du type OMC.

Ainsi, la protection de la biodiversité issue directement de la Conférence de Rio, norme internationale proclamée et peu respectée, a créé des attentes qui, insatisfaites, n'ont pu que soutenir des contestations recyclées dans les discours altermondialistes. Le développement durable, quant à lui, n'a pu que resserrer les liens entre une critique environnementaliste et celle de la division du monde. C'est essentiellement au moment des sommets internationaux que la porosité des cadres de contestation entre ONG et mouvement altermondialiste se vérifie. De plus, l'expérience de terrain des chargés de programmes de People and Plants a autant permis d'encadrer ces contestations locales – comme celle des sculpteurs sur bois africains, à qui on apprend les lois du marché international pour mieux les combattre – que de dénoncer des situations de surexploitation des plantes médicinales, comme en Himalaya [2]. Ce dernier exemple invite à analyser le processus qui a mené à construire les catégories de plantes et de populations à protéger. On observera *in vivo* que la mise en place de programme « biodiversité », puis sa restitution dans des rapports de recherche, engrangent et diffusent des cadres d'injustices, nourrissant une critique sociale anti-libérale sans frontières.

UNE ETHNOBOTANISTE DE PEOPLE AND PLANTS AU DOLPO (HIMALAYA), OU COMMENT PENSER LOCALEMENT UNE ACTION INTERNATIONALE

Lorsqu'une ethnobotaniste est chargée de mettre en place un fragment de politiques publiques [3] de protection de la biodiversité, comme ce fut le cas de la cher-

1. Ainsi, Alan Hamilton lui-même souligne la lente autonomisation du WWF-USA, qui ne se sent aucunement solidaire du réseau WWF-International.

2. Pour notre cas d'étude, nous avons retenu l'exemple des plantes médicinales. D'autres programmes existent, en particulier en Afrique, et, sans être exactement identiques, présentent de fortes similitudes.

3. Nous empruntons l'expression de fragments de politiques publiques à Pascal Dauvin, Johanna Siméant, *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain,* Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

cheuse recrutée par People and Plants, il ne s'agissait pas de construire une quelconque mobilisation altermondialiste ou encore d'avoir un objectif ambitieux de transformation de cadres. Toutefois, une expertise scientifique mise en œuvre sur le terrain, puis restituée dans des rapports d'activités, produit un jeu d'importation et d'exportation de cadres qui permet aux acteurs locaux de se penser, de se représenter et d'être représentés. Ces cadres donnent à voir une réalité à une opinion publique sensibilisée aux questions Nord/Sud.

Comme on l'a vu précédemment, les projets de mise en œuvre de programmes de protection des plantes sont financés par des institutions militantes, comme l'UNESCO [1]. Ainsi, sur la requête du bureau du WWF-Népal, un projet d'ethnobotanique a vu le jour au Dolpo pour recueillir des informations et des avis sur les manières de conserver les plantes de façon harmonieuse avec les populations locales. Ce programme était soutenu par le WWF, l'UNESCO et le Royal Botanic Gardens. L'Union européenne, le département du développement international (Royaume-Uni) et le WWF lui-même participaient financièrement au projet [2]. L'identité des bailleurs de fonds révèle que des ONG, des institutions nationales et internationales (dont européennes) [3] sont les plus impliquées dans ce genre d'opération visant à extraire certaines zones de la régulation économique libérale afin de protéger des espèces animales et végétales ou certains sites qualifiés d'exceptionnels. Enfin, les scientifiques tels qu'Alan Hamilton usent de leurs talents militants pour œuvrer à la diffusion de l'importance de la protection de la double diversité, en l'occurrence, botanique et culturelle [4], au travers de leurs publications et de leurs colloques. Afin de développer ce fragment de politique publique destiné à imposer le respect de la biodiversité et des normes internationales proclamées à Rio, des chercheurs se mobilisent, sont embauchés par ces ONG grâce à des formes de contrats de recherche, leur permettant souvent d'exercer leur passion professionnelle.

Reprenons les éléments de biographie livrés par la coordinatrice du projet mené au Dolpo, au Népal, à partir de 1996. Les étapes de sa vie professionnelle éclairent son engagement d'experte en biodiversité et donnent des clés de lecture sur l'investissement particulier de ces jeunes chercheurs au parcours inscrit dans les espaces internationaux des scientifiques et lobbyistes d'instances supranationales. Loin d'être uniquement une action s'appuyant sur des théories de l'environnement, leurs discours reposent sur des expériences de terrain et sur une volonté d'appliquer localement des normes internationales. Cette jeune chercheuse témoigne, au-delà de son seul parcours personnel, de ces profils de militants-experts qui jouent le rôle d'intermédiaire entre les acteurs du Nord et du Sud, exercent leur profession dans le contexte singulier de la fin des années 1990.

1. Chloé Maurel a souligné que l'UNESCO, dès sa naissance, a été une organisation militante essayant de construire l'idéal d'une « culture mondiale unique ». Par exemple, son objectif a consisté, à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, à lutter contre le racisme en menant un programme de déconstruction et d'autocritique des catégories anthropologiques nées d'une pensée colonialiste : Chloé Maurel, « La mise en pratique de l'idéal universaliste de l'UNESCO (1945-1955), une mission impossible », *Relations internationales,* 116, hiver 2003, p. 573-588.

2. Ajoutons la fondation Mac Arthur et le National Lottery Charity.

3. Pour être exact, certaines DG européennes entrent en concurrence entre elles et certaines développent des programmes au fort volet humanitaire et environnemental.

4. Cf. David Dumoulin, thèse citée.

Tout d'abord, au moment de l'entretien [1], notre ethnobotaniste attend les résultats du concours du CNRS (section 38 et 31), qu'elle vient de passer sans excès d'illusions sur le résultat, puisque la compétition dans sa branche scientifique et la rareté des postes ne lui font pas présager une obtention rapide d'un poste. Elle a obtenu un DEA de botanique tropicale à Montpellier sur le thème de la capacité des arbres à se renouveler après la coupe. Comme elle a enquêté dans des zones influencées par les communautés locales (agro-forêts de Sumatra), elle s'est focalisée sur les pratiques humaines et s'est engagée autant dans un travail de botaniste que d'ethnologue. Son parcours professionnel et biographique est marqué par le caractère incertain du financement de ces recherches (bourses de thèse) et ses nombreuses expériences à l'étranger : ainsi, en Guyane française, elle pratique une observation botanique pendant six mois pour le compte de l'ORSTOM. Là, avec la rencontre d'une autre ethnobotaniste, elle se sent attirée par cette discipline. Elle déclare s'être alors « coupée avec la biologie fondamentale ». Elle commence alors à travailler pour l'UNESCO grâce à des bourses de thèse. Elle effectue une mission d'un an, financée par l'UNESCO, et produit une compilation sur la phyto-pratique, qui est publiée à l'UNESCO. Au fil de ses missions, elle développe une prédilection pour l'Asie (Indonésie, Sri Lanka) et le WWF apparaît souvent comme l'organisme d'accueil lors de ses missions. La chercheuse est rattrapée par des thématiques élaborées à un niveau international, comme celle des aires protégées. Ainsi, elle prend soin de pratiquer de l'ethnobiologie en reliant les problèmes de la conservation à celui des populations locales. Il n'empêche qu'en 1993, elle termine sa thèse et qu'elle entre dans cette période de la recherche d'un emploi scientifique. Elle s'aperçoit qu'il n'existe pas d'institut de recherches correspondant à son profil ou plutôt pouvant lui offrir un poste. En revanche, à l'UNESCO, l'ONG People and Plants propose un poste qui correspond à son profil de chercheuse et sans doute à ses convictions scientifiques. Par son expérience à l'UNESCO, elle a accumulé de la notoriété et connaît des chercheurs inscrits dans ce réseau d'experts-militants. Elle collabore, de 1994 à 1996, de manière sporadique, avant d'être propulsée coordinatrice du programme People and Plants en fin 1996. En 2003, elle continue d'être chercheuse associée à l'IRD de Montpellier en espérant une intégration professionnelle en France.

Ce détour par le parcours de cette chercheuse-militante ne révèle pas toutes les dispositions prédisposant à embrasser ce genre de carrière, mais il atteste d'un élément essentiel : le peu de chances (en termes de possibilité de carrière) d'entrer dans des centres de recherches nationaux, souvent pour des raisons budgétaires de création de postes et de reconnaissance d'une spécialité scientifique. Il est difficile d'isoler ce qui relève de la stratégie de survie économique (demandant une adaptabilité en répondant aux appels d'offre de l'UNESCO, par exemple) de l'appétence pour ces problématiques liant conservation de l'environnement et populations locales. Toutefois, bien que sa spécialité n'ouvre que peu de débouchés, la chercheuse, militante de sa discipline, forme d'autres chercheurs à l'ethnobotanie, en particulier dans les pays du Sud, grâce à des programmes internationaux. C'est évidemment une forme de prosélytisme que d'aspirer à former de jeunes chercheurs à des problématiques finalement mises à l'écart dans le champ scientifique (pour des raisons de découpage disciplinaire), mais l'objectif est également « citoyen » dans le sens où il s'agit de former des scientifiques conscients de certaines problématiques (telles que relier préservation de l'environnement et enjeu sociétal) [2]. En visant les jeunes chercheurs des pays du Sud, l'ambition

1. En mai 2003.

est de diffuser dans l'éducation locale [1] des normes professionnelles et des paradigmes qui consistent à former une élite sensibilisée, capable de riposter localement à certaines normes économiques internationales ou à la méconnaissance de normes reconnues par les législations internationales de protection de l'environnement. Il existe une réelle empathie, voire une connivence de situations entre les membres des élites intellectuelles du Nord et du Sud, qui se retrouvent, à des niveaux différents [2], dans une situation de précarité (comment financer ses recherches, « aller jusqu'au bout d'une passion », combattre pour une science qui est aussi une idée du monde). Certes, cette dimension n'explique, en aucun cas, la conviction, le militantisme, mais permet d'aborder – autrement que sous l'angle de la seule domination de l'élite du Nord sur l'élite du Sud – ces réseaux qui se forgent entre chercheurs du Nord et du Sud, qui font cause commune, se retrouvent sur certaines thématiques écologiques de critique du libéralisme grâce à la diffusion d'un langage commun, souvent issu de leurs propres problématiques scientifiques, comme celle de la biodiversité.

Toutefois, au Dolpo, l'ambition n'était pas uniquement la formation de personnels locaux, mais aussi de créer, grâce à la biodiversité, un cadre d'injustice et de l'ajuster aux intérêts locaux. La première étape a consisté à repérer des interlocuteurs dans la population locale [3]. Dans les rapports de recherche disponibles sur le site Internet de l'ONG, la chercheuse met en scène cet environnement qui mérite la protection. Ces rapports participent au « travail politique » [4] utile à toute mobilisation de l'opinion publique, consistant à diffuser de l'information et à ordonner les arguments pour générer l'état de nécessité d'une intervention. Le tour rhétorique consiste à dresser le tableau « naturaliste » du Dolpo en insistant sur l'exceptionnalité de la faune et de la flore, en évoquant des animaux emblématiques (« les léopards des neiges ») [5] et les ressources botaniques. Rapidement, l'exploitation des plantes médicinales, richesse locale et mondiale, apparaît conduire à la perte prévisible de la biodiversité. Elle explique que cette terre isolée, qui, longtemps, n'a été traversée que par des caravanes venant du

2. Jacques Lagroye, « Les processus de politisation », dans Jacques Lagroye (dir.), *op. cit.,* p. 359-373. Rappelons que l'auteur souligne que les professeurs ou enseignants peuvent avouer la mission de former des « citoyens critiques » (entendre éclairés et lucides) tout en se gardant pour des raisons de déontologie professionnelle de reconnaître une quelconque activité de « politisation ». L'exemple que nous donnons s'apparente à cette catégorie d'exercice de formation d'une élite scientifique et « consciente » sans jamais reconnaître créer une élite capable de diffuser une forme de contestation transnationale, scientifique et écologique.

1. Aussi est-elle fière de rappeler qu'une étudiante est à Kew en Grande-Bretagne grâce au programme de recherche.

2. Les lieux de financement des recherches sont concentrés au Nord essentiellement ou dans le cadre de programmes internationaux conçus dans des institutions des États du Nord. Cette situation établit une différence entre un scientifique d'un État du Nord qui travaille sur contrats de recherche et son homologue d'un État du Sud qui, souvent, doit s'expatrier pour des raisons de formation professionnelle ou de financement. Nous observons un même phénomène d'expatriation (Nord vers le Sud, ou inversement), mais vécu selon des modalités différentes d'acculturation et de sentiment de « domination ».

3. En sachant que les contraintes géographiques décrites par le rapport de recherche disponible sur Internet sont mises en scène afin d'expliquer la nécessité de préserver la biodiversité locale. L'ethnobotaniste rappelle notamment la configuration de cette terre « cachée » du Dolpo, qui se situe au Népal sur la frontière tibétaine, près de l'Himalaya.

4. Cf. Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 1996, p. 88-89.

5. Observons que même les botanistes passent par les animaux symboliques pour sensibiliser à l'environnement, ce qui atteste leurs difficultés à démontrer d'emblée à une opinion publique peu ou pas avertie de la nécessité à conserver les seuls végétaux (le symbole du WWF est le panda, un mammifère).

Népal et commerçant essentiellement du sel ou de la laine contre du grain et des produits manufacturés, a connu une mutation économique rapide liée à ses ressources en plantes médicinales. Le marché indien et, dans une moindre mesure, occidental ont été demandeurs de ces plantes médicinales. L'évolution du commerce de ces plantes a suivi une courbe exponentielle : en 1992/1993 : 5 tonnes, en 1995/1996 : 9 tonnes, en 1996/1997 : 12 tonnes et en 1998 : 40 tonnes. Ce phénomène d'exportation s'est accru avec le transport aérien (deux aéroports à quelques heures de marche), alors que le district du Dolpo ne possède aucune route localement, que chaque déplacement doit se faire à pied et qu'en outre, le système de santé est inopérant. Ainsi, le seul hôpital de Dunai ne dispose pas de médecin. La chercheuse met en relation les deux phénomènes en insistant sur l'importation d'un certain progrès d'infrastructure (aéroport) qui ne toucherait pas les populations locales, sauf par le biais commercial, voire, pire, les priverait de ressources. Elle reconnaît certes le fait que le Dolpo, classé en parc en 1984, a pu être protégé partiellement de la surexploitation grâce à la réglementation limitant la collecte des plantes médicinales à des fins commerciales. Elle ajoute toutefois qu'il est nécessaire de protéger les habitants d'une surexploitation, qui les dépossède économiquement et durablement de leur diversité biologique et les menace d'une perte vitale de ressources en plantes médicinales. Ces dernières permettent aux amchis – guérisseurs-médecins locaux – de préparer des remèdes pour les populations locales. Avec ces connaissances de contexte [1], à partir de juin 1997, elle met en place, dans le parc, un processus de concertation pour décider des modalités de protection efficace de la biodiversité locale.

À cette étape [2], les amchis ont été intégrés au processus de concertation, autant pour des raisons de savoirs locaux que pour leur capacité à faire lien avec les communautés locales. La chercheuse a autant été choisie par les amchis que ces derniers ont été repérés comme des interlocuteurs potentiels. Effectivement, l'ethnobotaniste a bien remarqué que « leurs intérêts [ceux des amchis] rejoignaient celui de la biodiversité » [3]. L'apprentissage de ces guérisseurs se trouve être long et leur activité est non lucrative. Cette pratique médicale est gratuite et le jeune amchi ne peut espérer une rémunération pécuniaire. Aussi, il existe une véritable crise des vocations, couplée à une perte des ressources botaniques, nécessaires à l'exercice de leur art.

Les amchis se révèlent être des acteurs-clés, en considérant qu'ils rendent un service médical de première urgence. Or, les femmes, principales victimes de la surmortalité (en couches, notamment) sont prêtes, quant à elles, à s'initier à la science des amchis, ce qui pallierait le déficit de vocations des jeunes hommes et améliorerait leurs connaissances en matière de santé infantile. L'enjeu consiste à préserver le savoir des amchis, qui

1. Auxquelles s'ajoute le travail de la chercheuse consistant à faire des prélèvements pour connaître le nombre de plantes en voie d'extinction.

2. Sans en connaître les détails, nous observons une importation de processus de concertation parmi cette population locale. Tout d'abord, toutes les discussions étaient traduites en trois langues : anglais, tibétain et népalais. Au départ, en prenant soin de respecter une forme de représentativité disciplinaire et « culturelle », le groupe d'experts-chercheurs (essentiellement locaux, c'est-à-dire indiens et pakistanais) travaille à partager ses connaissances sur les plantes locales. Ensuite, y sont associés deux amchis et deux membres du personnel du parc. On y retrouve un assistant professeur de l'Université Tribhuvan, de Katmandu, un botaniste, un sociologue et un assistant formateur au WWF-Népal. Deux personnalités rejoignent le groupe, autant pour leurs ressources d'expertise que pour leur charisme : un amchi venant du Mustang et le médecin personnel du roi du Mustang. La chercheuse était, au nom de People and Plants, la coordinatrice des activités et la formatrice aux techniques ethnobotaniques.

3. Les collecteurs commerciaux n'avaient pas intérêt à limiter leurs activités de cueillette, alors que les amchis se retrouvaient dans une position sociale en perte de vitesse.

a une double utilité au regard de la biodiversité : en tant que protection de la ressource et protection de la santé des habitants du Dolpo. Cette argumentation sera développée par People and Plants pour réglementer la collecte des plantes. La chercheuse, dans son rapport, intitule son paragraphe « The link between conservation and development » [« lien entre conservation et développement »]. Elle explique qu'en 1998, elle a réuni tous les amchis du Dolpo (45 personnes), à l'invitation d'un monastère bouddhiste local, pour renforcer leur profession et produire des recommandations sur les modalités de la transmission de leurs connaissances aux femmes, qui pourraient dispenser les soins de premières nécessités dans leur foyer. Ainsi a été ouverte une clinique de premiers soins, appelée clinique de santé traditionnelle, dans laquelle les amchis exercent leur art et transmettent leur savoir. People and Plants s'est retrouvé à initier une politique locale de santé publique, voire à créer une sorte de dispensaire, mais sans perdre de vue la protection de la biodiversité. Ainsi, une partie du programme de l'ONG consiste à mobiliser les amchis sur la question du recensement et de l'identification des plantes qui figureront sur les listes des richesses locales et mondiales, méritant la préservation.

Cette étude de cas informe donc des modalités d'application locale de principes de protection de la biodiversité décidés internationalement, par des institutions militantes comme l'Union européenne [1], l'UNESCO ou des ONG mi-expertes, mi-militantes (telle WWF). L'observation du processus met en évidence une connivence d'intérêts entre la chercheuse et ses interlocuteurs locaux (les amchis, puis les femmes) grâce à la thématique de la protection des plantes médicinales, représentant une ressource locale et globale, qui se relie facilement aux mobilisations sur l'accès aux médicaments des pays du Sud. Ces opérations *top/down* transforment les demandes locales, bouleversent l'articulation des intérêts (union des amchis et des femmes) et contraignent dans un sens plus *bottom/up* la reformulation du lien avec le global. Le rapport fait ainsi apparaître des demandes en santé publique localisées, alors que cette ONG n'avait pas cet objectif à l'origine. La biodiversité mise en programme par People and Plants a mobilisé le savoir scientifique de son agent, qui a conduit à construire un pont entre la protection des plantes et la promotion de la santé publique.

Déjà, cette étape confirme notre observation précédente : depuis la conférence de Rio, les « environnementalistes » eux-mêmes deviennent « écologistes », c'est-à-dire intègrent une dimension sociale à leurs pratiques et étendent leur militantisme à des questions relevant davantage du développement, de l'humanitaire. D'autre part, la biodiversité – mise en place par ces chercheurs, militants de leur propre science – est élargie à des critiques à peine voilées de certains effets du libéralisme ou de certaines inégalités dans le traitement des populations locales (aéroport *versus* manque de médecins, d'hôpitaux). D'ailleurs, ces populations locales (qualifiées d'autochtones), spoliées de leurs ressources, se retrouvent dans les catégories des victimes de la mondialisation contenues dans les proclamations du mouvement altermondialiste. Une forme de perméabilité entre catégories « environnementales » du développement durable et catégories construites par l'altermondialisation se produit et ces cadres

1. En particulier, la direction générale (DG) environnement, qui, avec les ONG, a l'ambition d'exporter et de promouvoir des normes environnementales, ou encore l'Union européenne vue dans les négociations internationales comme une alliée contre l'OMC (concernant les OGM). Cf. Sylvie Ollitrault, « L'Europe, usages et construction des sources. Les ONG et le rôle des institutions européennes dans les mobilisations médiatiques », dans Dominique Marchetti (dir.), *En quête d'Europe, Médias européens et médiatisation de l'Europe*, Rennes, Res Publica, 2004, p. 131-150.

mobilisables se diffusent hors du secteur des ONG grâce aux mouvements sociaux. Citons pour s'en convaincre « La déclaration finale des mouvements sociaux de Porto Alegre 2002 : Résistance au néolibéralisme, à la guerre et au militarisme : Pour la paix et la justice sociale », proposition 8 : « Le gouvernement des États-Unis, dans ses efforts pour protéger les intérêts des grandes entreprises, s'est refusé, avec arrogance, à respecter les accords de Kyoto sur le réchauffement de la planète, les traités antimissiles et antibalistiques, les conventions sur la biodiversité, la conférence de l'ONU contre le racisme et l'intolérance, les discussions sur les livraisons d'armes légères […] » ; proposition 14 : « L'eau, la terre, les aliments, les bois, les semences, les cultures et les identités des peuples sont le patrimoine de l'humanité pour les générations actuelles et futures. Les peuples ont droit à une alimentation permanente et à une nourriture saine, libre de tout organisme génétiquement modifié. Car l'autosuffisance alimentaire locale, régionale et nationale est un droit élémentaire ; en ce sens, les réformes agraires démocratiques et l'accès des paysans à la terre sont fondamentaux ».

La chercheuse de People and Plants ne se situe pas dans le mouvement altermondialiste *stricto sensu*, mais elle fait circuler et incorpore dans sa pratique professionnelle des représentations proches de cette critique du libéralisme. De nombreuses catégories de « victimes de la mondialisation » utilisées dans le mouvement altermondialiste sont empruntées directement aux rapports et synthèses des ONG, elles-mêmes mobilisant des catégories officielles des institutions supranationales, telles que celles se préoccupant du développement et du développement durable : peuples autochtones, femmes (*gender*), protection des droits. Avec la volonté de créer un lien entre la conservation et la population locale, des causes – qui n'apparaissent pas comme autonomes ou émanant d'un groupe ayant construit ses intérêts – se retrouvent explicitées, mises en catégories par les ONG, comme a pu l'être le groupe des femmes du Dolpo, qui se voit assigner le rôle d'amchis et de protectrices de la biodiversité végétale et culturelle. Or, cette même catégorie « femmes et population locale » sera opposée aux intérêts financiers transnationaux dans la montée en généralité de People and Plants et dans de nombreux discours altermondialistes.

En outre, mobilisant le registre expert, l'ethnobotaniste comptabilise des espèces disparues, menacées ou en voie de le devenir et alimente une forme de base de données dans laquelle les promoteurs du mouvement altermondialiste pourront toujours puiser des preuves scientifiques. La chercheuse a réussi notamment à rendre compte d'une réalité locale spécifique en opérant des tris, en construisant du lien de légitimité dans un ordre global. En effet, en quoi est-il vital de préserver les plantes d'un territoire tibétain éloigné de tout regard ? L'ethnobotaniste a créé, tout d'abord, un lien de causalité entre perte d'espèces, ouverture de communications aériennes et intensification des relations commerciales. Le « pillage » des ressources locales est dénoncé parce qu'il ne bénéficie pas aux habitants, qui en ont un besoin vital. En adaptant la terminologie des analyses des cadres d'interprétation à ce cas précis, on assiste à un intéressant exemple d'extension d'un cadre d'interprétation, puisque le thème de la biodiversité a agrégé l'intérêt des amchis, a créé celui des femmes et a imposé les questions de santé publique. Focaliser l'attention sur les plantes médicinales [1] a également fait monter en puissance le scandale de la perte des ressources botaniques, qui, souvent, est

1. Et la rattacher à un contexte international plus large de contestation des ONG depuis la fin des années 1990, militant pour l'accès aux médicaments de manière égalitaire sur la planète. Les laboratoires du Nord protégeant leurs brevets se retrouvent accusés en tant que protecteurs d'intérêts privés contre l'intérêt général et, parfois, en tant que « pilleurs » des ressources des plantes médicinales au Sud.

peu perçu par l'opinion publique, plus sensible à la disparition de la faune (les grands mammifères) [1]. Ce cadre d'interprétation majeur de la « biodiversité », étroitement lié au développement durable, permet aux ethnobotanistes, initialement sensibles aux questions de développement, de se connecter aux critiques actuelles du libéralisme soutenues par le mouvement altermondialiste. Sans jamais s'afficher dans cette mouvance, ces ONG, détentrices d'une expertise reconnue par les instances onusiennes et satellites, construisent et diffusent des catégories qui sont recyclées dans les discours altermondialistes, devenant ensuite des formes de cadres d'interprétation qui, en associant les diagnostics scientifiques et la critique sociale, favorisent une circulation de la contestation de la régulation économique mondiale au-delà du seul mouvement social et de ses formes les plus radicales (telles Earth First ou les variantes écolo-anarchistes).

**

L'étude des luttes militantes au sein des ONG (militantes et gestionnaires) ou au sein d'une même catégorie d'ONG constitue un véritable champ de recherche [2]. L'analyse présente nous a ainsi renseigné sur une forme d'extension du cadre de la lutte unissant problématique conservationniste et sociale, qui était en germe dans les objectifs d'aide au développement des fondateurs de People and Plants. La thématique des plantes médicinales ou de l'exploitation des bois a permis d'aborder la survie économique et sanitaire des populations dans un contexte international où les problématiques de commerce équitable, de sécurité alimentaire, de protection des ressources phytogénétiques prennent de l'importance. Indubitablement, les promoteurs de cette lutte écologique répondent à la définition du développement durable de Rio [3]. Cette lutte donne une épaisseur à une forme d'écologie scientifique politisée. La dichotomie admise, en particulier en France, entre environnementalisme et écologie politique revêt un nouveau tour au niveau des ONG, puisque l'écologie scientifique, ne briguant aucun poste « politique », n'en revendique pas moins le pouvoir politique [4] d'influer sur les prises de décisions. Or, à Johannesburg en 2002, des frictions entre ONG Nord/Sud ou anglo-américaines dotées de nombreux moyens médiatiques et les autres ont été visibles [5]. Parmi les « conservationnistes » étiquetés en scientifiques/neutres, les débats sont vifs entre les gestionnaires d'une politique d'environnement mondial (acteurs de gouvernance) et les environnementalistes glissant vers la contestation tout

1. Observons le caractère peu stable de la « niche plantes » au sein du WWF, qui est passé du WWF-International au WWF-UK.

2. La chercheuse de People and Plants confie, au moment de l'entretien, une cartographie fine des bureaux du WWF, dans la région indo-pakistanaise, réceptifs ou non au programme biodiversité de People and Plants, pour des raisons autant idéologiques que de rivalités. Cf. l'ouvrage collectif en préparation (membre du Comité de pilotage séminaires PEVS-CNRS 2002-2003) sur *ONG et biodiversité*.

3. Rappelons que le développement durable prône un développement réellement maîtrisé, capable de concilier les besoins des hommes et la préservation des équilibres écologiques, sociaux, économiques, y compris dans le long terme.

4. « Deux ONG environnementales dans la mondialisation », dans ECOREV, *op. cit.*

5. Les documents des ONG, en particulier, de Solagral, ONG participant au « Collectif Jo'burg 2002 », soulignent les différentes lignes de fractures entre les ONG. Par exemple : « Une autre ligne de fracture de la société civile mondiale est l'anglais. Les organisations qui ne maîtrisent pas cette langue ont, de fait, plus de mal que les autres à être visibles sur les questions internationales. Les difficultés se cumulant, il est particulièrement ardu, pour une organisation d'un pays du Sud non anglophone, d'obtenir voix au chapitre » (Fiche « Une affaire de citoyens », dans Solagral, *Les chantiers du développement durable*, *op. cit.*).

en assumant des missions de gestion. Un autre programme de recherche pourrait ainsi s'attacher à comprendre, d'un point de vue générationnel, la formation de ces réseaux d'acteurs : comment, à la fin des années 1990, certains individus « s'engagent en ONG » ou/et se transforment en contestataires, y compris dans leur ONG [1]. Rappelons qu'Alan Hamilton, par exemple, représente au sein du WWF la sous-branche la moins médiatique [2], celle de la protection des végétaux, défendant un volet développement, à la différence des protecteurs des grands mammifères. Il s'agit, pour lui, de promouvoir également sa spécialité scientifique, qui constitue aussi une vision de la conservation environnementaliste. En outre, cette ONG de petite taille, devenue actrice de cette « gouvernance mondiale » instituée dans les années 1990, a été prise dans une contradiction nouvelle de gestion et de contestation dans un contexte de montée en puissance d'acteurs internationaux (ONG, firmes transnationales) et de réajustements des politiques internationales (telles que la politique de la Banque mondiale, de l'OMC ou le désengagement économique des États). Cette ambiguïté provient intrinsèquement du soutien de certaines institutions « pauvres » en budgets, secondaires, telles que l'UNESCO, qui développent des programmes contestant une certaine division du monde (implicitement, ou non, celle de l'OMC), tout en produisant un « travail politique » consistant à mettre en scène les intérêts négligés [3] autant par des institutions supranationales, les États ou, plus récemment, des acteurs économiques, comme les firmes multinationales [4], par exemple.

Ces ONG subventionnées sont, par ailleurs, contestées par des ONG connues pour défendre des solutions plus « politiques » (au sens anglo-saxon de *radical*). Leurs interventions participent toutefois à la transformation de la structuration et des représentations des intérêts locaux. Elles peuvent devenir une tribune pour les représentants des pays du Sud, faire émerger des enjeux, offrir des rôles sociaux ou politiques à des acteurs marginalisés dans leur propre société (femmes, paysans sans terre, Indiens, etc.). Le chef de projet ou scientifique sollicite les acteurs pouvant représenter la biodiversité et ces acteurs placent – au sens presque littéral d'un investissement – leurs intérêts dans ce cadre malléable de la diversité. Ainsi, à l'occasion de forums et conférences, des intérêts locaux – labellisés peuples autochtones – émergent de plus en plus au niveau international. À des degrés divers, ces intérêts locaux se trouvent aux prises avec certains effets du libéralisme sur leur quotidien et nourrissent une contestation canalisée par des ONG [5]. Ces ONG relient le local et le global, de manière dyna-

1. L'une des pistes pourrait être l'essor d'une élite intellectuelle précarisée (ou se ressentant comme précarisée) qui se déplace dans des réseaux internationaux (échanges). L'étude de la socialisation de cette élite pourrait constituer un programme de recherche primordial.

2. Or, la contestation anti-OGM a vulgarisé la question de la protection des ressources végétales et a pu offrir une opportunité de mettre en avant l'intérêt de la protection des semences, des végétaux et réamorcer la problématique agriculture et développement, enjeu plus « politique » que d'autres enjeux de protection, comme celui des grands mammifères.

3. Autant aide à la création de l'identité des peuples indigènes « indiens » que reformulation d'intérêts locaux par ces créations de catégories globales (cf. David Dumoulin, thèse citée).

4. Rappelons qu'à Johannesburg, la fronde des ONG a pris pour cibles les firmes multinationales. Ainsi, Mike Brune, directeur de campagne de « Rainforest Action Network » a déclaré : « Notre cible n'est plus les gouvernements, mais les entreprises ».

5. Pour ne pas verser dans un manichéisme Nord/Sud, soulignons que la contestation « chahut » des ONG, au moment du discours de Colin Powell au Sommet de la Terre à Johannesburg en septembre 2002, n'a pu se produire que grâce aux ONG nord-américaines qui ont donné aux contestataires leurs badges d'accès à la salle de conférence. Nous observons là la porosité de la dimension *insider/outsider* des ONG.

mique, générant à la fois une mondialisation de certaines valeurs (droit des générations futures, biodiversité, développement durable) et une critique sociale dans le secteur de l'environnement, qui se renforce dans le contexte particulier anti-OMC et des prises de position des États-Unis. Cependant, ce contexte *post* Rio dans lequel les ONG ont été chargées de politiques internationales d'environnement a créé des frustrations entre les ambitions inscrites dans les textes supranationaux et la réalité des moyens mis en œuvre, ce qui explique la diffusion des modes de représentations du monde qui peuvent se recycler dans les arènes internationales de protestations que sont devenus les grands sommets internationaux et les contre-sommets du type Porto Alegre. Ces ONG [1], chacune dans leur domaine, deviennent des bureaux d'études constatant les effets du libéralisme et diffusent des catégories internationales éprouvées pour rendre compte de manière globale de ces réalités locales spécifiques. S'appuyant sur leur connaissance pratique des régulations internationales, elles se transforment en agences de décodage de la mondialisation *.

1. Rappelons que, derrière l'acronyme ONG, de nombreuses réalités d'organisations et d'objectifs existent. Nous n'extrapolons que pour les ONG d'environnement, d'une certaine envergure internationale et partageant ce profil d'expertise militante décrite dans le cas présenté. Certaines ONG téléguidées par des firmes multinationales ou encore des États ne développent, en aucune manière, une critique de la division géopolitique ou géo-économique de la planète. Cf. Denis Chartier, Sylvie Ollitrault, « Éléments de compréhension des ONG », dans *ONG et biodiversité*, Paris, Éditions IRD, en préparation.

* Remerciements à Magdalena Hadjiiski, Gildas Renou, Johanna Siméant, pour leur relecture attentive. Remerciement également à Yildiz Thomas. Ce papier est autant le fruit d'un travail personnel que le résultat d'une maturation collective réussie grâce aux séminaires « ONG et biodiversité » (octobre 2001-juin 2003) animés notamment par Catherine Aubertin, IRD Orléans. Les sources documentaires ont été puisées dans une riche littérature grise, en particulier tirée de :

– Site Internet du Royal Botanic Gardens kew : Conservation and Wildlife ; en particulier « An introduction to the Convention on Biological Diversity for people working with botanical collections » ;

– Le site du WWF/UK réservé aux chercheurs : <http://www.wwf-uk.org/researcher/issues/plants> ; Hamilton Alan, The new global strategy for plant conservation ;

– Le site de l'UNESCO : <http://www.unesco.org//mab>, notamment la stratégie de Séville pour les réserves de biosphères et sur « Biological diversity » (aucun rapport en français sur ce sujet) ;

– Yildiz Aumeeruddy-Thomas, « Knowledge of the Amchis and Conservation of Medicinal Plants in the Hidden Land of Dolpo, Nepal » (site Internet People and Plants) ;

– Yildiz Aumeeruddy-Thomas, « L'approche et les fondements de People and Plants (WWF, UNESCO, RGB KEW) dans le champ de la biodiversité », 16 novembre 2002, IRD Montpellier, séminaire ONG et biodiversité, journée coordonnée par Catherine Aubertin (IRD Orléans) ;

– IUCN, environmental Law Centre : « An Explanatory Guide to the Cartagena Protocol on Biosafety » ;

– WWF, « Use of Plants for Medecine around the World » (facsheet 3) ;

– Certains « working papers » de People and Plants, notamment : « The Purposes and Teaching of Applied Ethnobotany », *working paper*, 11 mars 2003 (A. C. Hamilton, Pei Shengji, J. Kessy, Ashiq A. Khan, S. Lagos-Witte et Z. K. Shinwari) ; *Good Wood News*, avril 2003 : Newsletter of the WWF EARPO, People and Plants campaign to promote sustainable wood carving in Kenya (sur le site de People and Plants) ; « Medicinal Plants and Conservation Issues and Approaches » (A. Hamilton, co-ordinator, People and Plants initiative and member, Plants Conservation Committee and Medicinal Plants Specialist Group IUCN) et « Plant Conservation and WWF : Current Work and Recommendations for the Future » (A. Hamilton, S. Schmitt : International Plants Conservation Unit, WWF-UK (formerly of the plants conservation Unit WWF international), juillet 2000).

Sylvie Ollitrault est chargée de recherche CNRS au CERAPS (Lille 2). Elle est membre du comité de pilotage des séminaires « ONG et biodiversité », soutenu par le programme PEVS-CNRS, ou encore mène, avec Bruno Villalba (Lille 2), des recherches sur les instrumentalisations territorialisées du développement durable produites par les ONG de solidarité internationale. Elle a publié récemment : « L'Europe, usages et construction des sources. Les ONG et le rôle des institutions européennes dans les mobilisations médiatiques », dans Dominique Marchetti (dir.), *En quête d'Europe, Médias européens et médiatisation de l'Europe*, Rennes, Res Publica, 2004. Ses travaux actuels portent sur le militantisme écologiste en France et en Grande-Bretagne et sur la construction d'un répertoire transnational initié par les ONG d'environnement, de protection des droits et humanitaires.

RÉSUMÉ/ABSTRACT

DES PLANTES ET DES HOMMES, DE LA DÉFENSE DE LA BIODIVERSITÉ À L'ALTERMONDIALISME

Depuis la Conférence de Rio (1992), les mobilisations environnementales ont pris une dimension sociale de plus en plus affirmée. Lors de la conférence de Johannesburg (2002), les ONG, y compris celles se situant sur le pôle « conservationniste », ont intégré les intérêts économiques et sociaux des populations. Le lien entre protection de l'environnement et nécessaire défense des droits des populations semble s'être solidifié par une dénonciation plus large des modes de régulation internationale. Le cas de « People and Plants » permet de comprendre comment s'est produit le déplacement de cadrage (soit une redéfinition de la cause) de l'enjeu scientifique à un enjeu économique. Cette ONG met son expertise savante autant au service de la conservation des plantes qu'à celui de la protection des populations contre l'exploitation commerciale. Cette étude contribue à la connaissance de ces ONG en action, qui ne se réveillent pas seulement au moment des sommets ou contre-sommets et se transforment en agences de décodage de la mondialisation. Leurs cadres d'interprétation nourrissent les discours du mouvement altermondialiste.

FROM PLANTS TO PEOPLE : FROM BIODIVERSITY TO ANTIGLOBALISM CRITICISM

After Rio Summit (1992), environmental NGOs included the more conservationist wing (WWF), have defended economic and social interests of population. The link between environmental conservation and social claims of communities is stronger with the growth of antiglobalisation protests against WTO. People and Plants, a NGO which aims to promote the biodiversity of plants and the promotion of cultural diversity, gives the opportunity to analyse a transformation of framing process from scientific/neutral to social criticism of globalisation. Their interpretation frames participates actively to nourish the anti-globalisation movements' discourses and to relate local interests to global arena. These frames needed by any mobilization are partly constructed by institutionalized actors like NGO, which offer legitimacy and scientific arguments.

LECTURES CRITIQUES

L'analyse des partis politiques : nouvelles perspectives [1]

L'ambition de cet ouvrage collectif est de réhabiliter l'analyse des partis en science politique. Le basculement du monde au début des années 1990, la fin du communisme organisé, les mutations qualitatives de l'État social, la banalisation du fait démocratique, l'émergence de puissants sentiments antipartis, ont contribué à la généralisation de la thématique du déclin des organisations partisanes classiques. À contre courant, les auteurs réunis par Richard Gunther, José Ramon Montero et Juan J. Linz démontrent, au contraire, la permanence et l'actualité de « la forme parti » dans les démocraties occidentales. La relative marginalité de ce débat en France, où l'on privilégie la déconstruction [2] du phénomène partisan, rend nécessaire une présentation des contributions anglophones parmi les plus stimulantes. Le dépassement historique des grands récits idéologiques et l'avènement d'un monde postcommuniste ont amené les recherches sur les mobilisations partisanes à s'intéresser prioritairement à l'émergence des modes d'action politique dits « alternatifs ». L'étude des transformations internes qui traversent et perpétuent les partis politiques est devenue secondaire, si ce n'est inexistante. Certaines de ces interprétations [3] « post-parti », les plus radicales, ont consacré la « forme réseau » et les « nouveaux mouvements sociaux » comme vecteurs principaux de la socialisation politique. Avec des conclusions similaires, d'autres travaux, plus nuancés, ont insisté sur les transformations décisives des cadres de perception culturels et cognitifs des citoyens des pays occidentaux [4]. Pour les défenseurs de ce courant, la diffusion généralisée de valeurs post-matérialistes dans des sociétés structurellement marquées par « le risque » aurait entraîné la caducité des partis traditionnels. L'ère des partis n'aurait été qu'une courte parenthèse historique refermée par les mutations des sociétés industrielles.

Ces interrogations sur la marginalisation des partis politiques, sur la dialectique de leur mort présumée, ne cessent de questionner l'avenir et la survie des démocraties occidentales et de leurs modèles institutionnels. La tentative de définir la forme et la nature des liens entre démocratie et parti politique constitue la trame commune à toutes les contributions de *Political Parties*. Celles-ci s'inscrivent pleinement dans la continuité de l'analyse inaugurale de Max Weber sur les partis « enfants de la démocratie ». Les *social scientists* réunis par cet ouvrage considèrent que les systèmes démocratiques modernes ont assis leur légitimité populaire, leur stabilité, par l'institutionnalisation des mobilisations partisanes et une circulation dynamique des élites politiques organiquement attachées aux partis. L'inséparabilité des liens entre démocratie moderne et partis politiques constitue, par conséquent, le point de départ axiomatique de l'ouvrage.

1. Nous proposons ici une lecture critique de l'ouvrage collectif : Richard Gunther, José Ramon Montero, Juan J. Linz (eds), *Political Parties. Old Concepts and New Challenges*, Oxford, Oxford University Press, 2002.

2. Bernard Pudal, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de Sciences Po, 1989 ; Frédéric Sawicki, *Les réseaux du parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997.

3. Peter Merkl, Kay Lawson (eds), *When Parties Fail : Emerging Alternative Organizations*, Princeton, Princeton University Press, 1988 ; Bruno Latour, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 1997 ; Luc Boltanski, Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999 (NFR essais) ; Michaël Hardt, Toni Negri, *Empire*, Paris, Exils, 2000 ; Ulrich Beck, *Pouvoir et contre pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003 (Aubier Alto).

4. Ronald Inglehart, *The Silent Revolution : Changing Values and Political Styles Among Western Publics*, Princeton, Princeton University Press, 1977 ; Ronald Inglehart, « Value Change in Industrial Societies », *American Political Science Review*, 81 (4), p. 1289-303, 1987 ; Thomas Poguntke, « New Politics and Party Systems », *West European Politics*, 10, 1987, p. 76-88 ; Ulrich Beck, *Party Politics in America*, New York, Longman, 8e éd., 1996 ; Ulrich Beck, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 2001 (Champs).

Mais, pour l'ensemble des contributeurs de *Political Parties*, la question démocratique n'est pas seulement un axe central de problématisation, elle est également à l'origine d'un positionnement scientifique original [1]. Ils considèrent l'étude des évolutions des organisations partisanes comme nécessaire à une mise en perspective des « performances » des systèmes démocratiques. Cette volonté de mesurer la performance et la santé comparées des démocraties est encore marginale en France. Au-delà de tout évolutionnisme, il s'agit pour eux d'effectuer un travail de précision, de rationalisation et de clarification des outils qu'utilisent les politistes afin de s'orienter vers une recherche aux objectifs radicalement pragmatiques. Entre bilans et perspectives conceptuelles, les auteurs de *Political Parties* souhaitent ainsi peser sur les choix à venir de la discipline.

José Ramon Montero et Richard Gunther considèrent dans leur introduction séminale qu'il est urgent pour les *social scientists* de remettre à niveau leurs appareillages théoriques. Ni les recherches inspirées par le structuro-fonctionnalisme, ni celles ayant adoptées les théories du *Rational Choice* ou encore celles affirmant l'homologie entre marche économique et marché politique ne leur paraissent avoir suffisamment fait preuve d'efficacité interprétative. Ils rejettent par ailleurs les démarches minimalistes et cumulatives se limitant au dénombrement quantitativiste et les approches maximalistes et théoricistes aux ambitions trop disproportionnées. Ils privilégient une démarche intermédiaire fondée sur l'approfondissement et l'ajustement des théories existantes les plus stimulantes. Ils militent pour un usage habile des méthodes inductives et déductives, et un usage soft des outils du *Rational Choice*. Entre analyse stratégique du *leadership* et analyse systémique des configurations partisanes, ils tranchent en faveur d'une épistémologie de la multidimensionnalité. Ce faisant, ils s'opposent aux patriotismes conceptuels et à la force d'inertie des typologies classiques qui émoussent la plupart des analyses actuelles.

S'ils prennent acte des effets des bouleversements sociaux et sociétaux récents sur les clivages politiques et partisans, c'est pour mieux s'interroger sur les réactions et les réponses des partis politiques à ces nouveaux challenges par une étude de la dynamique des systèmes de partis et des effets électoraux sur les organisations politiques. L'organisation des contributions correspond à ces orientations scientifiques. L'ouvrage se divise en trois parties et onze chapitres, la première partie est consacrée à une reconceptualisation de l'analyse des partis politiques, la seconde au réexamen des typologies les plus innovantes et la troisième à la mesure des liens entre partis et citoyens, partis et démocratie, citoyens et démocratie. De la première partie, on retiendra notamment les contributions théoriques de Hans Daalder et de Stefano Bartolini, le premier réalisant une socio-histoire de la discipline visant à mieux cerner la genèse des tendances académiques à évacuer la question des partis politiques, le second développant les possibilités théoriques d'un usage *soft* du *Rational Choice*. Ces deux chapitres, par leur nature épistémologique, sont essentiels à la compréhension de la démarche d'ensemble de l'ouvrage.

Pour Hans Daalder, les deux sources idéologiques de la littérature « post-parti » sont la nostalgie organiciste d'un ordre social cohérent indivise et la critique libérale de la tyrannie des masses et des bureaucraties. Ces deux sources ont donné lieu à quatre types d'attitudes académiques : (1) Le refus des partis (*The denial of party*) ; (2) Le refus sélectif des partis (*The selective rejection of party*) ; (3) Le refus sélectif des systèmes de partis (*The selective rejection of party systems*) ; (4) La fin des partis (*The redundancy of party*). L'auteur range dans la première catégorie Moisei Ostrogorski et Robert Michels, tous deux critiques de la démocratie représentative et du rôle joué par les organisations partisanes. Dans la seconde catégorie, il classe les spécialistes des partis qui, comme Maurice Duverger ou Sigmund Neumann, favorisent un type d'organisation contre une autre, Duverger plaidant pour les partis de masses et leur efficacité, Neumann rejetant ce modèle comme dangereux pour les libertés individuelles et

1. De nombreux *Working Papers* issus de l'institut Juan March de Madrid sont consacrés à l'analyse des transitions démocratiques, des performances des systèmes démocratiques, de la consolidation des valeurs démocratiques ; les contributeurs s'en sont inspirés quand ils n'en n'ont pas été eux-mêmes à l'origine. Notamment : José Maria Maravall, « Economias y Regimenes Politicos », *Working Paper*, 1994/59, novembre 1994. José Maria Maravall, « Democracias y Democratas », *Woking Paper*, 1995/65, mai 1995 ; Richard Gunther, « Spanish Public Policy : From Dictatorship to Democracy », *Working Paper*, 1996/84, mars 1996. Larry Diamond, « Political Culture and Democratic Consolidation », *Working Paper*, 1998/118, juin 1998. José Maria Maravall, « The Rule of Law as Political Weapon », *Working Paper*, 2001/160, février 2001.

la délibération politique. Ces positionnements, pour Daalder, reflètent une vision idéalisée des clivages politiques ou des possibilités de démocratie directe, que l'on doit aujourd'hui dépasser. La troisième catégorie correspond aux analyses qui, faisant acte de patriotisme conceptuel, défendent un système de partis contre un autre, le modèle britannique dit de « Westminster » contre les modèles multipartis dits « consociationels » : Giovanni Sartori contre Arend Lipjhart. Enfin, la dernière catégorie regroupe les politistes qui estiment que les partis de masses n'ont été qu'un épiphénomène transitoire dans l'histoire de l'humanité, voués à disparaître après avoir épuisé leur rôle social. Cette tendance, avance Daalder, oblitère les mutations réelles des organisations partisanes. Cette mise en perspective des courants actuels en science politique et de leurs impasses permet d'envisager la possibilité d'une analyse pragmatique et efficace, au plus près des partis politiques, contre les *a priori* des choix scholastiques. Ce pragmatisme défendu par Daalder constitue une des grandes originalités des contributions de *Political Parties*. Il appelle un approfondissement épistémologique.

C'est à Stefano Bartolini que revient la difficile tâche de donner une assise théorique « lourde » au collectif des chercheurs rassemblés par Gunther, Montero et Linz. Son objectif est de développer une variante équilibrée du *Rational Choice* par un retour critique sur la notion de compétition et une lecture croisée des travaux de Anthony Downs et de Joseph Schumpeter. Comme José Maria Maravall [1], il rejette les lectures unidimensionnelles de la compétition politique au sein des démocraties modernes. Il oppose les conditions de la compétition économique à celles, multidimensionnelles, de la compétition politique démocratique. Les variables de cette multidimensionnalité sont : (1) La contestabilité (*Contestability*) ; (2) La vulnérabilité (*Vulnerability*) ; (3) La volatilité (*Availability*) ; (4) La décidabilité (*Decidability*). Chacune de ces variables constitue une des dimensions de la compétition politique démocratique. La contestabilité est au fondement des régimes démocratiques : elle signifie la possibilité permanente de critiquer les leaders politiques par des moyens légaux. La vulnérabilité désigne la fragilité relative des leaders au pouvoir, soumis aux contraintes des choix électoraux. La volatilité n'est rien d'autre que la capacité des électeurs à changer leurs votes, à modifier leurs comportements électoraux. Enfin, la décidabilité correspond au niveau d'adhésion des électeurs aux programmes électoraux des partis en compétition. Selon le degré d'intensité de ces quatre variables, la qualité des affrontements électoraux et partisans diffèrent. Chacune d'elles interagit avec les autres, soit de manière incrémentale sur les partis politiques et le fonctionnement des institutions, soit de manière décisive en entraînant des changements de régime. Il revient donc aux *social scientists* de développer au mieux les instruments de mesure qui permettent une correcte évaluation des conditions multidimensionnelles des systèmes politiques. Les outils donnés par Bartolini laissent envisager des possibilités de comparaison intéressantes quant aux performances des démocraties et des partis politiques.

La deuxième partie de *Political Parties* est construite autour de quatre chapitres. Deux études de cas sur le « Parti socialiste français » par Serenella Sferza et l'« Union de Centro Democratico » par Richard Gunther, et deux analyses des modèles partisans par Richard S. Katz, Peter Mair et Steven B. Wolinetz. Ces deux dernières contributions sont particulièrement intéressantes. Peter Mair et Richard S. Katz reviennent notamment sur le modèle du « parti cartel » dont ils sont à l'origine. Les partis politiques ont, selon eux, trois dimensions distinctes, le parti à la base (*party on the ground*), l'appareil central du parti (*party in the central office*), le parti en charge de la vie publique (*party in public office*). Du poids relatif de ces trois dimensions dépend la nature de l'organisation et le modèle de mobilisation partisane. Une organisation dont les élus sont la base militante d'une formation à l'exécutif inexistant est l'archétype du parti élitaire, dominant à la fin du dix-neuvième siècle et au début du vingtième siècle. Les partis de masses se caractérisent, au contraire, par un exécutif puissant qui centralise l'action militante, une base massive soumise aux ordres de la direction et des élus subordonnés aux choix politiques de *leaders* du parti. L'avènement des partis attrape-tout correspond au besoin des partis élitaires de posséder une réelle surface sociale et aux partis de masses d'accroître leur compétitivité électorale. Il en résulte un équilibre instable entre les trois dimensions partisanes, avec une tendance progressive à la marginalisation du parti à la base et une inféodation de l'appareil central du parti au profit du parti en charge de la vie publique, « *The leaders become the party ; the party becomes the leaders* [Les dirigeants deviennent le parti ; le parti devient les dirigeants] ». Cette ascendance généralisée du parti en charge de la

1. José Maria Maravall, « The Political Consequences of Internal Democracy », *Working Paper*, 2003/190, mai 2003.

vie publique entraîne une interpénétration croissante des structures partisanes avec les structures étatiques et conduit à un processus de mise en crise des partis attrape-tout et de cartellisation des partis politiques. Le parti cartel, produit de cette transformation, est une institution publique animée par des professionnels de la politique et financée par le budget de l'État. Les relations entre les militants et l'élite du parti sont fondées sur l'autonomie respective, il n'y a plus de liens directs entre eux : Katz et Mair parlent de rapports stratarchiques. Ils précisent toutefois que l'équilibre entre les trois dimensions partisanes peut encore basculer, selon la nature des besoins et la qualité des challenges imposés par les démocraties contemporaines.

Steven B. Wolinetz, dans son chapitre « *Beyond the Catch-All Party* », considère le modèle du parti cartel comme pertinent, mais insuffisant. Il regrette que Katz et Mair ne s'intéressent qu'aux mutations internes des partis politiques. Il estime nécessaire un modèle qui tienne compte des conditions de la compétition démocratique et du positionnement concurrentiel des partis. Il distingue trois types de partis politiques : le parti demandeur de vote (*Vote-Seeking Party*), le parti demandeur de programme (*Policy-Seeking Party*), et le parti demandeur de postes (*Office-Seeking Party*). Le premier a pour objectif de maximiser son poids électoral et de gagner les élections : les partis politiques canadiens en sont l'illustration parfaite. Le second vise principalement la victoire de son idéologie, tels les partis de la nouvelle droite ou néo-conservateurs. Le troisième ne s'intéresse qu'à l'occupation des responsabilités publiques : l'auteur donne l'exemple des partis socialistes, républicains et libéraux italiens avant la crise de 1993 et des formations néerlandaises comme le CDA (Christian Democratic Appeal). Soumis en permanence aux contraintes de la concurrence inter-partisane, les partis politiques privilégient telle ou telle tendance en fonction de la nature de la compétition et de leur potentiel interne. Comme Bartolini, Wolinetz avance un modèle multidimensionnel. Il démontre comment l'arrivée d'un nouveau leader suffit pour qu'un parti passe de parti demandeur de programme à parti demandeur de votes, dans le cas des travaillistes britanniques depuis Neil Kinnock, ou effectue un itinéraire inverse, comme les conservateurs britanniques sous la férule de Margaret Thatcher. Il revient aux politistes d'être attentifs aux positionnements des partis, aux stratégies de leurs leaders comme à leurs structurations internes et de saisir leurs réponses variables aux contraintes de la compétition électorale démocratique. Une situation de crise de régime, d'alternance politique, ou de transition démocratique, ne provoque pas des réponses similaires pour tous les partis politiques. En définitive, pour Wolinetz, le modèle du parti cartel cohabite avec d'autres modèles de mobilisation partisane, il n'est en rien un aboutissement univoque de l'évolution sociale des démocraties occidentales.

Il revient à Mariano Torcal, Richard Gunther et José Ramon Montero, au cœur de la troisième partie de l'ouvrage, d'effectuer un travail quantitatif sur les sentiments antipartis dans le sud de l'Europe. Cette étude d'une portée majeure pose les jalons pratiques d'une mesure régressive des rapports entre citoyens, partis politiques et démocratie. Rares sont les recherches qui ont su utiliser la démarche comparée pour tester et quantifier la performance des régimes démocratiques et l'identification des citoyens aux partis. Le choix de la Grèce, du Portugal, de l'Italie et de l'Espagne est justifié par les rapports tumultueux qu'ont entretenus ces pays avec la démocratie au cours du vingtième siècle et l'abondance d'enquêtes existantes sur la santé de leurs régimes pluralistes. À l'aide d'outils statistiques précis couvrant les années 1980 et 1990, Les auteurs brossent un état des lieux saisissant des démocraties méditerranéennes, à rebrousse-poil des idées reçues en la matière. Peu convaincus par les discours sur la fin des partis et le rejet unilatéral des partis par les citoyens, ils démontrent l'ambivalence fondamentale du sentiment antiparti qui a paru se propager au sein des démocraties européennes. Ils distinguent d'ailleurs deux types d'antipartisme : un antipartisme culturel marqué par des expériences socialisatrices communes négatives et un antipartisme réactif lié aux réactions critiques et conjoncturelles des citoyens. C'est ainsi qu'ils mesurent le niveau et l'impact de ces deux antipartismes sur les choix électoraux et l'évaluation positive ou négative des partis par les citoyens. L'antipartisme culturel se caractérise par sa stabilité au cours du temps, l'analyse par cohortes générationnelles démontre sa permanence et ses différences selon le groupe d'âge d'appartenance et les modes vécus de socialisation à la politique. Pour Torcal, Gunther et Montero, l'antipartisme culturel est le plus dangereux pour la continuité des démocraties modernes et conduit sur le long terme à un rejet latent de la compétition électorale. De plus, il ne stimule aucune participation alternative, il engendre la passivité, le désengagement et la lassitude. L'antipartisme réactif n'a, quant à lui, aucun effet sur la participation électorale, sur l'identification aux partis, ou encore sur les engagements politiques non conventionnels. La critique des performances gouvernementales, des défaillances des hommes politiques, ne conduit à aucune

remise en question des valeurs démocratiques. Cette étude permet d'évacuer les perspectives « catastrophistes » sur la viabilité des régimes démocratiques, néanmoins elle interroge la capacité de ces mêmes régimes à réintégrer dans le jeu démocratique les citoyens qui s'en sont exclus.

Enfin, la contribution conclusive de Juan J. Linz propose, dans la continuité de l'étude réalisée par Montero, Gunther et Torcal, un déplacement paradigmatique de l'analyse des partis politiques. Afin de mieux cerner les paradoxes constituants des démocraties modernes, Linz souhaite que les *social scientists* s'écartent des travaux classiques sur la sociologie des élites, les systèmes électoraux, les systèmes de partis ou l'organisation des partis, pour s'intéresser prioritairement aux relations entre les citoyens et les partis politiques. Avec pour objectif de travailler sur l'image que les citoyens ont des partis, sur la nature de leurs frustrations politiques, sur leurs réactions face à des systèmes de partis différents et des changements institutionnels, sans faire référence à une formation particulière. Sur la base de données statistiques précises. Dans son chapitre « *Parties in Contemporary Democracies* », le politologue de Yale étudie les liens entre critique de la démocratie et critique des partis en Amérique latine et en Europe du Sud. Il aboutit à la conclusion paradoxale qu'à l'inverse de la première moitié du vingtième siècle, l'actuelle critique des partis politiques ne conduit pas à une remise en question des fondements de la démocratie libérale, ainsi qu'à l'adhésion à des projets autoritaires alternatifs. La méfiance envers les partis politiques ne cesse de croître, mais la légitimité démocratique n'est pas contestée. Il revient aux *social scientists* de circonvenir les causes et les conséquences de ces attitudes dans leurs recherches futures, pour mieux comprendre l'ambivalence de la stabilité des démocraties modernes. On comprend alors toute l'importance de la contribution théorique de Stefano Bartolini sur l'équilibre multidimensionnel de la compétition électorale au sein des régimes pluralistes.

Ainsi, *Political Parties* est un ouvrage essentiel pour la sociologie politique anglo-saxonne, comme le fut, dans un registre différent, le livre dirigé par Heinrich Best et Maurizio Cotta [1]. Par son originalité dans le traitement des thématiques classiques à la discipline, *Political Parties* laisse entrevoir de multiples possibilités pour les recherches à venir sur les partis et la démocratie. S'il est indéniable que l'option théorique suivie s'avère être éloignée des préoccupations des spécialistes français de la question, on peut toutefois s'interroger sur la nécessité de réintroduire ce débat dans le champ de la science politique française.

Cyril GISPERT
CEPEL, Université Montpellier 1

Observer le monde musulman autrement [2]

Composé de neuf contributions, ce livre considère les modalités de protestation dans des sociétés musulmanes (Égypte, Irak, Iran, Maroc, Palestine). Il examine des actions collectives liées à l'émergence d'une société civile dans des régimes qui tolèrent plus ou moins le pluralisme politique et des actions informelles (non autorisées, clandestines) observées dans des régimes autoritaires. Il interroge notamment les confins souvent insaisissables entre la politique et ce qui est d'ordinaire confiné dans les domaines du social et du quotidien.

M. Bennani-Chraïbi et O. Fillieule (chap. 1) esquissent les grandes lignes de leur programme théorique. Les questions soulevées concernent essentiellement les théories du mouvement social revues à la lumière d'un examen critique des dispositions théoriques qui orientent la majorité des études prenant comme objet le monde musulman. Le débat autour du clivage entre société démocratique et société non-démocratique, de la spécificité du monde musulman et de l'islamisme comme objet de recherche, conduit aux options suivantes : dépasser les explications macrosociologiques, construire des objets précis et enfin, volonté d'inscrire les phénomènes étudiés dans des approches de type disciplinaire. Les auteurs cherchent à rompre avec une certaine tradition des sciences sociales qui ne vit que des aires culturelles non-occidentales. Ne pas travailler sur telle culture, telle ville, tel pays, mais étudier dans telle ville et tel

1. Heinrich Best, Maurizio Cotta (eds), *Parliamentary Representatives in Europe (1848-2000)*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

2. Mounia Bennani-Chraïbi, Olivier Fillieule, *Résistance et protestation dans le monde musulman,* Paris, Presse de Sciences Po, 2003.

pays des processus sociaux datés à partir de champs disciplinaires qui n'épousent pas les frontières des aires culturelles, telle est l'attitude centrale des auteurs de ce livre.

Cependant, il ne faut pas exagérer la cohérence des contributions. Relativement à la question de la continuité culturelle, certains démons, parce que devenus trop familiers, sont difficiles à exorciser. L'étude de R. Cattedra et M. Idrissi Janati illustre une conception de la continuité historique fondée sur la réification des idées et des institutions religieuses. Elle ne rompt que partiellement avec une tradition qui fait de la mosquée un objet pré-défini dont le sens et la fonction transcendent le temps et l'espace. On ne comprend pas pourquoi un chercheur qui veut comprendre ce qui se passe actuellement dans les mosquées de Casablanca remonte l'histoire de l'Orient arabo-musulman (jusqu'au huitième siècle) et revient avec un témoignage affirmant que la mosquée est liée à la violence et la prière au sabre. C'est à la limite de la fatalité historique. Penser que le sens de phénomènes religieux actuels doit d'abord être recherché dans « l'histoire de l'Islam », que la mosquée est toujours un lieu de prière et de sociabilité où l'on se réunit pour discuter des problèmes moraux, politiques, économiques de la *oumma* [*sic*], que les révoltes et les contestations partaient de la mosquée, etc., sont autant de présupposés d'une connaissance commune des savants de l'Islam « prêts à coller » aux sociétés musulmanes. D'autres logiques sont mentionnées (la mosquée est un enjeu pour l'État, pour les promoteurs immobiliers, pour les islamistes) sans secouer le sens trans-historique de la mosquée : l'État cherche à spolier le rôle intégrateur de la mosquée, alors que les islamistes visent à le réactiver. Le sens et les fonctions de la mosquée étant connus d'avance, faire de l'histoire ou du terrain se réduit à glaner quelques données pour les illustrer.

Charles Kurzman pose clairement la question de la continuité culturelle dans une étude consacrée au rituel du deuil en Iran (suite à la mort du fils de Khomeiny, en 1977) et son instrumentalisation politique. L'étude est une critique de la thèse selon laquelle les mouvements sociaux sont le produit de structures existantes et de l'idée de la continuité, qui la fonde, entre la vie quotidienne et l'action collective. Défendant la réflexivité, l'auteur montre comment le deuil « perdait son aspect quiétiste tourné vers l'au-delà au profit de l'activisme ». Le deuil est une institution structurée, les gens contestent avec les mots, les symboles que leur offre leur culture. Mais cet aspect de la continuité est secondaire par rapport à la rupture, au caractère extraordinaire que représente le deuil en tant que moment de la contestation du régime du Shah (le nom de Khomeiny, frappé d'interdit, était prononcé ; pour marquer le caractère politique de leurs actions, des orateurs se sont tenus derrière le micro et non au minbar…). Le deuil est sobrement décrit, mais les données rapportées sont suffisantes pour l'étude des questions soulevées. Le contexte (à savoir la répression) et les réseaux sont reconstitués (ceux qui soutenaient la protestation, ceux qui s'y opposaient et ceux qui étaient restés à l'écart). L'auteur montre aussi que, comparé au répertoire d'actions (*sit-in*, boycott, manifestation de masse), rien ne prédestinait le deuil à devenir un lieu de contestation. Le deuil comme la mosquée n'ont d'autres sens et fonctions en dehors des actions dans lesquelles ils sont actuellement engagés. Invoquer l'histoire du deuil chez les Chiites (ce que l'auteur évite) aurait servi à d'autres fins, mais guère à comprendre le sens actuel de l'instrumentalisation politique du deuil. C'est le sens que les acteurs attribuent *ici et maintenant* à leurs pratiques qui est pris en compte et non pas un sens immuable qui n'engage que le chercheur.

Partant des préjugés de la connaissance commune des savants de l'Islam, on se serait attendu à voir dans l'instrumentalisation du deuil le résultat d'une structure culturelle, à savoir la confusion entre la politique et le religieux en terre d'Islam. Quelle aubaine ! Cependant, même en étudiant un rituel religieux, l'accent est mis sur la structure politique et le contexte politique autoritaire. Le culturel offre certes les moyens (les rites du deuil) d'exprimer la contestation, mais, à ces moyens, les acteurs donnent de nouveaux sens et de nouvelles fonctions. Françoise Rigaud considère d'autres modalités séculières de l'opposition dans des contextes non-démocratiques. Selon elle, ne tenir compte que de la soumission ou de la rébellion, de l'apathie ou de la violence occulte l'observation d'une série d'actions par lesquelles les gens manifestent leur opposition aux régimes autoritaires. Dans l'Irak des années 1990, l'humour, la « culture de l'ombre » (romans et poésies photocopiés en dizaines d'exemplaires), le refus du service militaire, etc., illustrent des modalités « informelles » de la contestation politique. Fariba Adelkhah présente comment le mouvement des femmes en Iran utilise à la fois les scènes politiques instituées (candidature aux élections) et d'autres actions dont le caractère politique n'est pas évident (nouvelles formes du *hijab*, pratique du sport, port du tailleur au lieu du manteau, etc.). Diane Singerman indique également comment les islamistes, en Égypte, ont politisé des pratiques quotidiennes et religieuses (la prière, l'aumône

légale, etc.). Ces études contribuent à repenser le concept de politique en dehors des démocraties occidentales, ses domaines et ses modalités. Être attentif aux modalités quotidiennes de l'expression de la politique est une disposition qui permet de « conquérir » de nouveaux terrains et surtout de poser de nouvelles questions. Cependant, à force de traquer la politique partout, on risque de la perdre de vue et de sombrer dans un « relativisme politique » qui associerait, voire condamnerait, un certain type de société à un certain type d'action politique (à cet égard, une comparaison avec les acquis de l'anthropologie politique serait fructueuse). Dans la majorité des actions étudiées ou évoquées, c'est le pouvoir central qui définit ce qui relève de la politique : le deuil devient une occasion politique car le régime du Shah frappe d'interdit le nom de Khomeiny, porter la barbe était devenu un acte de résistance car le régime de Saddam Hussein l'avait interdit, etc. Pour échapper à une sorte d'exotisme politique, il faudrait insister aussi bien sur la transgression, qui puise dans le quotidien, le culturel, le rituel etc., que sur l'interdiction politique, qui, dans les régimes autoritaires, envahit l'espace quotidien et privé.

L'exotisme politique serait de rechercher *systématiquement* le politique en dehors des formes habituelles connues et reconnues par les démocraties occidentales. Les études sur les « rituels séculiers », les « rituels profanes », « les carnavals politiques » (*mascarade politics*), dans des sociétés occidentales, ont ébranlé la dichotomie entre des sociétés où le politique est articulé en termes politiques et des sociétés où le politique, encastré dans des structures non-politiques (familiales, tribales, religieuses), est exprimé en termes non-politique. L'exotisme politique serait aussi d'exagérer *systématiquement* le caractère non-politique des actions et des institutions qualifiées de politiques dans les démocraties occidentales. C'est l'exemple du vote réduit à un acte rituel et des élections réduites à une fête collective. La candidature des femmes iraniennes aux élections laisserait croire, au vue de leur chance infime d'accéder au pouvoir, que leur action est inscrite dans une stratégie privée de distinction. S'entêter à ne voir du politique que dans des phénomènes non-politiques et à vider de leur caractère politique des actions politiques pour les farcir du culturel est une attitude que favorisent les études en termes d'aire culturelle. On ne comprend pas comment le détournement de biens publics, qui est un acte criminel dans les sociétés occidentales, devient, lorsqu'il s'agit du régime autoritaire de l'Irak, un acte politique de résistance.

C'est à l'analyse d'un autre type de rapport au politique que Dina El Khawaga et Mounia Bennani-Chraïbi nous invitent. Elles considèrent comment d'anciens opposants politiques ont renoncé à l'action politique « conventionnelle » partisane et comment le répertoire de l'action collective fondée sur la promotion de la société civile est devenu pour eux une forme privilégiée de toute action collective. El Khawaga (chap. 7) dresse un tableau général du contexte et du processus politiques qui ont amené une génération d'opposants politiques égyptiens à investir le champ associatif. Bennani-Chraïbi (chap. 8) restitue des parcours de militants marocains de deux mouvances, gauchiste et islamiste, et montre comment, en dépit de leurs parcours hétéroclites et de leurs motivations diverses, ils ont convergé vers le secteur associatif. Leurs approches différentes sont complémentaires, chacune met l'accent sur un niveau d'observation qui manque à l'autre. Approcher les militants étudiés comme un acteur collectif (une génération) laisse une zone d'ombre sur les actions individuelles ; inversement, insister sur des parcours individuels ne permet pas de voir comment émerge une action collective privilégiant l'action associative. Les biais des deux approches prises séparément serait soit de faire des militants d'une génération des individus interchangeables, soit d'accentuer l'aspect biographique des militants de telle sorte que leurs parcours semblent irréductibles à l'action collective. Laeticia Bucaille (chap. 9) semble avoir trouvé un compromis en insistant sur les Palestiniens qui ont participé à l'*intifada* en termes de génération, mais aussi sur les divisions politiques qui les opposent. Entre l'acteur individuel et l'acteur collectif (les *chebab*, jeunes qui ont participé à l'*intifada*), elle a fondé sa description et son explication sur des « acteurs moyens », qui ont des positions communes et des intérêts communs : les jeunes du Fatha et les jeunes du Hamas. L'incorporation des premiers, à partir de 1994, dans la police palestinienne expliquerait l'évanescence de l'*intifada*, l'exclusion des seconds expliquerait la reprise de nouvelles formes de protestations plus violentes que le lancement de pierres.

Seraient déçus par cet ouvrage les gens qui se réclament des vues aériennes de l'Islam et du monde musulman, les gens qui espèrent quelques propositions théoriques rendant immédiatement intelligibles l'action et la pensée de millions de musulmans. Voulu à contre-courant de ce genre d'études qui considèrent le monde musulman comme une aire culturelle homogène ou, dans le meilleur des cas, comme un ensemble d'aires culturelles homogènes, ce livre contribue à sortir de cette nuit où tous les musulmans sont gris, à approfondir les approches qui

tentent de décrire – non pas l'Islam, mais – les usages, parfois inédits, que font les acteurs d'idées et de pratiques liées à l'Islam – et pas seulement à l'Islam. Idées et pratiques qui ne sont pas insérées dans une toile normative ahistorique, mais dans un réseau de sens et de relations sociales actuelles et observables. Apprendre à observer non pas l'Islam ni les musulmans, mais des processus sociaux, dans lesquels des (et non les) musulmans socialement situés, mobilisent tel ou tel modèle culturel (et non religieux) pour légitimer ou contester l'ordre établi, telle est, à mon sens, la contribution majeure de l'ouvrage.

Hassan RACHIK
Université Hassan II, Casablanca

Institution militaire, discipline et pouvoir politique : l'Armée de Vichy [1]

Qui était Robert Paxton avant de devenir le spécialiste du régime de Vichy que l'on sait, à l'origine d'un profond renouvellement du regard porté sur le gouvernement de la France entre 1940 et 1944 ? Un étudiant en histoire de l'université d'Harvard, arrivé à Paris au cours de l'année universitaire 1960-1961 pour réaliser une thèse sur l'école militaire de Saint-Cyr. Sur les conseils de Raoul Girardet, il oriente rapidement sa recherche vers l'étude de l'armée d'armistice et le corps des officiers sous Vichy. Son travail, soutenu en 1963, fera l'objet d'une première publication aux États-Unis en 1966 [2]. C'est cet ouvrage, légèrement remanié, qui vient de faire l'objet d'une traduction en français, 35 ans après sa première parution.

On retrouve en germe, dans *L'Armée de Vichy*, la démarche et les thèses qui ont fait l'intérêt et le succès des ouvrages ultérieurs [3]. Le projet de l'auteur est de rendre compte du « parcours » et de « l'état d'esprit » des officiers de l'armée d'armistice sauvée de l'annihilation après juin 1940 et définitivement supprimée par l'occupant après le débarquement allié en Afrique du Nord de novembre 1942. Pour ce faire, outre des sources écrites, et notamment des archives allemandes conservées aux États-Unis, il mobilise une série d'entretiens réalisés pour l'essentiel en 1960-1961 auprès d'officiers supérieurs et généraux. Déjà, l'auteur y met en évidence les dynamiques spécifiquement françaises de la Révolution nationale et les motivations diverses de ceux qui en servent les desseins. Mais l'ouvrage est loin de n'être qu'une première esquisse de l'œuvre à venir. Par son caractère monographique, il pousse très loin certaines des analyses que l'on retrouvera sous une forme plus synthétique quelques années après, tout en offrant un point de vue précieux sur la question mal connue de l'attitude de l'armée française à l'égard du régime du maréchal Pétain.

L'intérêt principal de l'ouvrage de R. O. Paxton est de reconstituer minutieusement le climat intellectuel particulier qui prévaut au sein de l'armée d'armistice. À ce titre, il propose un tableau détaillé des perceptions et des représentations, parfois partiellement contradictoires, qui pèsent sur l'engagement des officiers au service du nouveau régime. La thèse de l'auteur est que l'armée française, entre 1940 et 1944, se caractérise par un repliement sur elle-même, alimenté par le souci d'assurer la survie de l'institution militaire et de préserver sa place au sein de la société et de l'État. R. O. Paxton voit dans ces préoccupations la clé de l'attitude adoptée par les militaires français à l'égard du régime du maréchal Pétain, mais aussi de l'évolution du conflit. Elles vont les conduire à un attentisme qui, d'après lui, privera le corps des officiers de tout rôle moteur dans la résistance contre l'Allemagne et dans la libération de la France.

R. O. Paxton décrit d'abord la surprise des négociateurs français et de la hiérarchie militaire dans son ensemble devant la relative clémence des conditions d'armistice imposées par le vainqueur. Outre que la flotte restait entre les mains de la France, celle-ci était autorisée à maintenir une armée de 100 000 hommes en zone non occupée. Même si ces dispositions visaient surtout à épargner à l'Allemagne le coût d'une occupation militaire totale à un

1. R. O. Paxton, *L'Armée de Vichy. Le corps des officiers français, 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2004.
2. *Parades and Politics at Vichy : The French Officers Corps under Marshal Pétain*, Princeton, Princeton University Press, 1966.
3. R. O. Paxton, *La France de Vichy (1940-1944)*, Paris, Le Seuil, 1973 ; R. O. Paxton, M. Marrus, *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1981.

moment où elle avait besoin de toutes ses troupes pour envahir la Grande-Bretagne, elles sont perçues comme une concession importante par les officiers français. Le soulagement qu'ils éprouvent à l'annonce de la survie de l'armée ne s'explique pas seulement par le souci d'assurer la sécurité de leur emploi, d'après R. O. Paxton. L'auteur souligne que, dès le début de la Troisième République, l'idée s'est répandue au sein du corps des officiers que l'existence d'une armée professionnelle était sérieusement contestée en France. L'hostilité des dirigeants républicains à l'encontre de la « caste » des officiers, à la fin du 19e siècle, va y contribuer, mais également le programme militaire défendu par Jaurès, proposant de substituer à l'armée une institution temporaire, dans laquelle un nombre réduit d'officiers d'active n'aurait qu'un rôle d'entretien des installations et d'encadrement des camps d'entraînement. Même si ces menaces pour l'institution militaire sont très exagérées, explique l'auteur, elles vont contribuer à développer un complexe de « minorité assiégée » [1] au sein du corps des officiers. La réduction régulière de la durée du service national au cours des années 1920, qui fait de l'armée un centre d'entraînement plutôt qu'une force de combat aux yeux de ses opposants, et le développement de l'antimilitarisme au sein de la gauche vont conforter ces *a priori*. Dans cette perspective, les conditions d'armistice, en évitant à la France l'expérience d'une société démilitarisée, qui aurait pu être fatale à l'armée, apparaissent d'autant plus favorables aux yeux des officiers. Ce sentiment que le pire avait été évité, allié au poids traditionnel de la discipline, explique, selon R. O. Paxton, que la quasi-totalité des officiers, en métropole et surtout dans l'Empire, ait accepté l'arrêt des combats, dès lors que celui-ci était ordonné par leur hiérarchie.

L'importance qu'ils accordent à la survie de l'armée influe sur les perceptions par les officiers du contexte international. R. O. Paxton insiste sur la conviction de ces derniers que l'armistice n'est qu'un prélude à la conclusion d'un accord de paix avec l'Allemagne. Dans cette perspective, les termes de cet accord final pourraient être rendus plus durs en cas de manquement aux engagements pris vis-à-vis du vainqueur. La crainte de perdre les acquis obtenus en 1940 et de risquer un affaiblissement définitif anime ainsi les officiers, qui renoncent à tout projet de revanche rapide, mais vont également soutenir la politique de neutralité du gouvernement. La tentative ratée de prise de contrôle du port de Dakar par les Français libres et les Britanniques, en septembre 1940, va particulièrement peser sur la définition de cette politique. Elle va permettre aux négociateurs de la commission d'armistice d'obtenir un accroissement des moyens de l'armée d'armistice dans l'Empire et en particulier en Afrique du Nord, en vue de résister à une éventuelle invasion. À partir de cette date, explique R. O. Paxton, la preuve est faite aux yeux de la hiérarchie militaire que le respect des conditions d'armistice et le maintien d'un scrupuleux équilibre entre les belligérants est le meilleur moyen d'améliorer la position de l'armée et de permettre à celle-ci d'être le ferment d'un redressement futur du pays. L'auteur y voit l'origine de l'attentisme qui va caractériser l'attitude du régime de Vichy, mais aussi, et surtout, celle des officiers de l'armée d'armistice. Pour R. O. Paxton, ces derniers sont progressivement devenus prisonniers d'une logique de la neutralité définie dans le contexte de 1940, qui va peser sur leurs comportements jusqu'à la dissolution de l'armée d'armistice par les allemands, le 27 novembre 1942.

R. O. Paxton montre les réticences des officiers à l'égard de tout acte de résistance inconsidéré qui pourrait inciter les Allemands à revenir sur leurs engagements de 1940. Certes, le sentiment « antiboches » traditionnel au sein de l'armée française va croissant parmi les officiers, une fois passées les premières semaines après l'armistice, durant lesquelles le vainqueur a fait l'objet d'une certaine déférence. Par ailleurs, l'auteur souligne les protestations que suscitent les protocoles de Paris initiés par Darlan, en mai 1941, qui ouvre l'accès des bases françaises d'Afrique du Nord et du Levant à l'occupant. Il évoque également les efforts fournis individuellement, puis de manière plus organisée, pour camoufler du matériel et mettre en place un dispositif de mobilisation qui devait permettre une reprise des combats le moment venu. La crainte de susciter une réaction fatale de la part des allemands va cependant conduire les officiers de l'armée d'armistice à repousser systématiquement cette échéance. Le sentiment qu'il restait encore quelque chose à sauver et qu'il convenait d'éviter d'inutiles provocations va être déterminant dans l'attitude qu'ils vont adopter à de multiples reprises : d'abord, en gardant leurs distances vis-à-vis des mouvements de résistances intérieures et extérieures durant toute la durée du conflit ; ensuite, en n'opposant aucune résistance, à quelques exceptions près, à l'entrée des troupes allemandes dans la zone libre et en se laissant désarmer passivement ; mais surtout, en ne se ralliant que très progressivement aux troupes alliées débarquées en Afrique du

1. R. O. Paxton, *L'Armée de vichy*, *op. cit.*, p. 33.

Nord en novembre 1942. R. O. Paxton montre que la confusion qui suit le débarquement accroît la marge de manœuvre et de choix des chefs militaires sur place. Il décrit ainsi les attitudes nuancées qu'ils adoptent en différents points des côtes marocaines et algériennes. Mais il montre surtout que, pendant les trois jours qui séparent l'arrivée des alliés de l'invasion de la France libre, qui met fin à tout espoir, la préoccupation de préserver la France métropolitaine et l'Empire des représailles allemandes en cas d'échec encouragea de nombreux officiers à s'opposer les armes à la main au débarquement.

L'apport de l'ouvrage de R. O. Paxton ne se résume pourtant pas à la description de cette obéissance « de raison » des officiers au régime. Il souligne, en effet, l'attrait particulier que celui-ci exerce sur les cadres de l'armée. À leurs yeux, la Troisième République et le parlementarisme avaient favorisé une immixtion des politiques dans les affaires militaires et une mise en cause de l'institution au sein de la société. Dès lors, le nouveau régime leur apparaît comme l'occasion de restaurer le rôle de l'armée sur le plan social et politique. L'auteur évoque ainsi les différentes réformes de l'organisation de la défense nationale et des modes de promotion des officiers qui sont initiées pour assurer l'autonomisation de l'armée vis-à-vis du politique dans son domaine de compétence. De même, il décrit l'enthousiasme avec lequel les officiers vont endosser un rôle éducatif, destiné à diffuser les valeurs de l'armée au sein de la population et à réhabiliter son image parmi celle-ci. À ce propos, R. O. Paxton montre comment les officiers vont mobiliser des conceptions sur le rôle social de l'officier développées par la Troisième République, soucieuse de faire de l'armée un foyer de diffusion des valeurs républicaines auprès des conscrits. La manifestation la plus évidente de cette volonté de reprise en main des esprits va être la constitution des chantiers de la jeunesse, à l'initiative du général de la Porte du Theil.

L'auteur fait un bilan nuancé de l'influence acquise par les officiers dans le cadre du régime de Vichy. Il montre qu'elle reste très en-deça de ce que laisseraient présager les intentions qu'ils affichent ou les positions qu'ils acquièrent aux sommets du gouvernement et de l'administration. Il souligne notamment que, outre l'hostilité qu'elles suscitent au sein des mouvements d'inspiration fasciste de Doriot et de Déat, leurs ambitions vont être contrariées par le retour au pouvoir de Pierre Laval en avril 1942. En revanche, l'historien met l'accent sur l'impact de ces années 1940-1942 sur la structuration de l'armée française. Il éclaire abondamment le contraste existant entre le caractère dérisoire de l'armée d'armistice sur le plan matériel, privée de la plupart de ses effectifs et de ses matériels, et la volonté de régénération morale exprimée par ses cadres. R. O. Paxton montre que celle-ci repose sur un resserrement de l'institution militaire autour de son noyau dur. La politique de dégagement des cadres, rendue nécessaire par la réduction des effectifs, se traduit par une homogénéité accrue du corps des officiers autour de ceux qui sont issus des grandes écoles et aux dépens des mécanismes de promotion sociale et d'ouverture favorisés par le régime précédent. Par ailleurs, la suspension du service militaire universel par le traité d'armistice est perçue comme une occasion de rompre avec la dérive de l'armée vers une milice populaire, que nombre d'officiers redoutaient sous la Troisième République. Dans cette perspective, les cadres de « l'armée nouvelle » y voient le creuset d'une future armée professionnelle, débarrassée des « interférences » qu'imposaient la République et le parlementarisme, et réorganisée autour de valeurs et de principes spécifiques et inédits. Les programmes de formation énoncés à partir de 1940 vont ainsi mettre l'accent sur l'inculcation d'une « volonté de se battre » plutôt que sur l'acquisition de techniques de combat. On y insiste sur l'endurcissement, le goût du risque, l'adaptabilité et la discipline, la pratique de l'athlétisme étant largement introduite. Outre que les enseignements des écoles militaires sont modifiés, certains commandants d'unités vont prendre l'initiative de réformer les modes d'entraînement de leurs hommes, comme le colonel Guy Schlesser, chef du 2e régiment de Dragon, qui prendra le commandement de Saint-Cyr en 1946. Par ailleurs, des expériences originales d'écoles de cadres vont être menées, comme celle mise en place aux environs de Clermont-Ferrand par le général de Lattre de Tassigny, futur maréchal de France.

R. O. Paxton achève son ouvrage par une réflexion sur l'héritage légué par l'armée d'armistice. Sur ce point, il montre d'abord que l'armée de la Libération est très largement dominée par des anciens de celle-ci. Les troupes stationnées en Afrique du Nord en 1942 constituent, en effet, l'essentiel des effectifs qui participent à la libération du territoire et elles absorbent les forces des Français libres. À partir de 1945, explique R. O. Paxton, les « marginaux » qui en sont issus, tout comme les cadres de la résistance devenus officiers, seront cantonnés dans des fonctions politiques ou d'état-major, tandis que les postes de commandement seront monopolisés par des anciens de l'armée de Vichy. Il y voit une manifesta-

tion de la capacité de l'institution à tenir à sa lisière des individus qui dérogent aux règles et principes sur lesquels elle repose. Par ailleurs, l'esprit de l'armée d'armistice s'est perpétué bien au-delà de cette date : les expériences de formation menées en 1940 et 1942, l'importance accordée à la défense de l'Empire sont autant d'éléments qui incitent R. O. Paxton à voir dans l'armée de la Quatrième République une héritière des forces restées fidèles à Vichy. Il n'hésite pas ainsi à qualifier l'armée d'armistice de « moment essentiel de l'histoire sociale de l'armée française » [1]. Dans cette perspective, l'auteur ébauche des hypothèses sur l'impact qu'a pu avoir ce moment sur la structuration des représentations et des pratiques des officiers après 1945. Il s'interroge notamment sur sa contribution à la formation des tendances factieuses de l'armée française qui se manifestent au moment où il écrit. R. O. Paxton reprend notamment la thèse classique selon laquelle l'expérience de la discipline mal récompensée des officiers de l'armée d'armistice et celle de la désobéissance honorée du 18 juin auraient contribué à saper durablement les réflexes de l'obéissance au pouvoir politique au sein de l'armée. Reprenant ses développements précédents, il rappelle que la fidélité des officiers à Vichy ne reposait pas seulement sur une acceptation passive de l'autorité, mais aussi sur une véritable adhésion à la politique mise en œuvre par le maréchal Pétain. Il voit plutôt dans les événements des années 1958-1962 une manifestation de l'arrivée d'une nouvelle génération d'officiers au sein de l'armée française. L'isolement de l'armée au sein de la société et la volonté qu'elle affiche alors de lutter contre les ennemis intérieurs lui paraissent, en revanche, directement hérités de l'épisode de l'armistice.

On pourra bien sûr reprocher à R. O. Paxton de donner une vision trop globale du corps des officiers durant la période 1940-1944. Lorsqu'il évoque les divergences qui s'y expriment, il fait pour l'essentiel référence aux conflits qui opposent les différents chefs de l'armée d'armistice. Malgré le repliement sociologique de l'armée sur ses éléments les plus traditionnels, on peut se demander si des nuances n'étaient pas à trouver entre les positions défendues par les uns et les autres. Le corps des officiers qu'il décrit, à quelques exceptions près, apparaît bien homogène durant ces quatre années. Quoi qu'il en soit, son ouvrage est une contribution majeure à la connaissance des ressorts de l'adhésion des agents de l'État au régime de Vichy, qui anticipe sur les résultats des travaux consacrés plus récemment à la fonction publique civile [2]. Au-delà de cette connaissance de la période de la Seconde Guerre mondiale, il constitue surtout un apport de première importance à l'analyse des rapports entre armée et pouvoir politique en France.

Jean JOANA
CEPEL, Université Montpellier-I

1. *Ibid.*, p. 442.
2. On pense notamment à M. O. Baruch, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997.

INGLEHART (Ronald), NORRIS (Pippa) – *Rising Tide. Gender Equality and Cultural Change around the World*. – Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

Les conférences de Vienne (1993), du Caire (1994) et de Pékin (1996) ont fait de la reconnaissance des droits des femmes un enjeu mondial prioritaire. L'ambition de cet ouvrage est de dresser le bilan comparatif, à l'échelle planétaire, de l'évolution réelle des attitudes à l'égard de l'égalité entre les sexes. La problématique s'inscrit dans le prolongement des travaux des deux auteurs, ceux d'Inglehart sur la montée des valeurs post-matérialistes (*The Silent Revolution*, 1977), ceux de Pippa Norris sur les inégalités politiques liées au genre (*Politics and Sexual Equaliy*, 1987). Ils s'appuient principalement sur les quatre vagues des World Values Survey (1981-2001), enquête unique en son genre, qui couvre aujourd'hui plus de 70 pays dans six continents, d'une extrême diversité, tant du point de vue de la taille que du niveau de développement, de la religion et du type de régime, et constituant un échantillon global de près de 250 000 individus.

La première partie du livre montre une progression générale, une « marée montante » des valeurs égalitaristes et en analyse les causes. La thèse centrale des auteurs pose que, si les rapports sociaux de sexe tendent vers plus d'égalité, c'est le résultat d'un processus culturel (sécularisation et montée des valeurs émancipatrices du post-matérialisme) porté par le renouvellement générationnel, processus qui, lui-même, reflèterait un processus de modernisation économique, plus précisément le passage de la société agraire à la société industrielle, puis de la société industrielle à la société postindustrielle. Les auteurs soulignent, en particulier, le rôle décisif de la variable religieuse, principal obstacle à l'émancipation féminine, et, tout particulièrement, celui de l'Islam. À niveau de développement socioéconomique comparable, les sociétés musulmanes se montrent systématiquement moins favorables aux droits des femmes, tant au niveau des attitudes exprimées que des indicateurs socioéconomiques objectifs (éducation, salaires, responsabilités, accès à la contraception, etc.).

La seconde partie de l'ouvrage étudie les conséquences politiques concrètes de ce changement culturel, tant au niveau des choix électoraux que des diverses formes, conventionnelles et protestataires, de participation et de représentation politiques. Les auteurs montrent qu'on est en train de passer d'un *gender gap* traditionnel, où les femmes votent en général plus à droite que les hommes, à un nouveau *gender gap* inversé, où les femmes votent plus à gauche, qui s'affirme avec de plus en plus de vigueur chez les générations montantes des sociétés post-industrielles. En revanche, même dans ces dernières, la participation politique des femmes, quel que soit l'indicateur retenu (participation électorale, militantisme associatif, actions protestataires) apparaît encore décalée par rapport à celle des hommes. Surtout, même dans les pays les plus développés, où le soutien aux valeurs égalitaires est le plus fort, elles restent sous-représentées dans la sphère du pouvoir, tant au niveau législatif qu'exécutif.

Pour conclure, les auteurs proposent une « carte culturelle » du monde, construite en croisant les deux dimensions clés de l'égalité entre les sexes, sécularisation et poussée des valeurs post-matérialistes (p. 155). On trouve, sans surprise, dans le quadrant droit supérieur, le plus égalitaire, les pays protestants du Nord (Suède, Norvège, Danemark, etc.) et dans le quadrant inférieur gauche, le moins égalitaire, ceux de l'Afrique et du Sud-Est asiatique (Zimbabwe, Maghreb, Égypte, Jordanie, Pakistan, etc.).

L'ensemble est clair, court, argumenté et convaincant. Les données mobilisées sont impressionnantes, la méthodologie et le traitement statistiques bien explicités et robustes. L'entreprise présente toutefois aussi le défaut inhérent à ce type d'enquêtes internationales. On peut s'interroger sur la fiabilité des données recueillies pour des pays pauvres, aux régimes autoritaires, où le sondage est loin d'être entré dans les mœurs, où les questions élaborées dans le monde occidental n'ont pas nécessairement le même sens. On regrettera que la notion même de « genre » ne soit pas théorisée et que la littérature « indigène » sur les divers pays étudiés soit si peu présente. À bien y regarder, les 4 vagues des enquêtes Valeurs ne portent pas sur les mêmes pays à chaque fois et les lectrices françaises seront déçues de voir que la France est absente de la majorité des tableaux présentés. Le rôle de l'Islam et la diversité des sociétés qui s'en réclament méritaient sans doute de plus amples développements. Analyser le *gender gap* électoral en se contentant d'opposer votes de gauche et votes de droite est un peu sommaire, face, notamment, au développement des droites extrêmes et populistes qui viennent brouiller ce clivage. Et même si les auteurs s'en défendent, il y a un certain biais développementaliste dans leur manière d'aborder les attitudes sur l'égalité des genres essentiellement comme un effet de la « modernisation » culturelle. Avec ces réserves, *The rising tide* se lit d'une traite et constitue, à ce jour, le travail le plus systématique, le plus documenté et sans doute le plus optimiste sur la transformation, dans les mentalités et dans les faits, de la division du travail entre les sexes.

Nonna MAYER
CNRS
Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof)
Fondation nationale des sciences politiques

RACINE (Nicole), TREBITSCH (Michel), dir. – *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuels*. – Paris, Complexe, 2004 (Histoire du temps présent).

Cet ouvrage collectif, réunissant 18 contributions [1], consacre et clôt l'existence institutionnelle du Groupe de recherche sur l'histoire des intellectuels (GRHI), né en 1988, en se donnant pour objectif, selon Nicole Racine et Michel Trebitsch [2], de « faire se croiser, s'entrechoquer, deux approches, deux perspectives – l'histoire des femmes et l'histoire des intellectuels ».

Dans la première partie de l'ouvrage, le genre est utilisé comme un « opérateur » critique de certains paradigmes de l'historiographie traditionnelle des intellectuels depuis la Renaissance. La relecture en terme de genre des fonctions sociales des « salons » du 18e siècle est particulièrement intéressante de ce point de vue. Plusieurs contributions montrent que ces lieux sont profondément ambivalents pour les femmes qui tentent d'accéder à l'espace public légitime : s'ils constituent, pour les plus dotées d'entre elles, des sas d'entrée dans la production culturelle, sans doute parce qu'ils relèvent d'une « sphère mi-privée, mi-publique » (Isabelle Brouard-Arends), ils sont aussi des espaces d'affirmation d'une division hiérarchisée entre les sexes. En effet, la respectabilité sociale des femmes tenant des salons est le plus souvent liée à leur fonction de « femmes du monde » (Danielle Haase-Dubosc) et s'effondre si elles prétendent adopter une posture « intellectuelle » (Antoine Lilti), comme l'illustrent les satires féroces sur les « femmes savantes » aux 17e et 18e siècles. Si l'Ancien régime n'est pas un « âge d'or » du pouvoir politique féminin – l'exclusion des femmes hors des « lieux dispensant le savoir » étant, comme le montre Éliane Viennot, indissociable d'un processus de valorisation et d'autonomisation de ces lieux à l'œuvre depuis le 13e siècle – la Révolution française définit les modalités d'une nouvelle économie des rapports entre genre et savoir. Un ensemble de discours, philosophiques, médicaux et politiques, n'ont cessé de vouloir démontrer, au cours des 18e et 19e siècles, le caractère « naturel » de l'infériorité intellectuelle des femmes et « l'utilité sociale » de leur exclusion des lieux d'instruction (Michelle Perrot). L'analyse en termes de genre donne ainsi à voir comment la modernité politique post-révolutionnaire – et notamment l'opposition entre sphère publique et sphère privée – s'est construite en étroite relation avec une partition stricte et hiérarchisée des rôles sexués. Clôturant la première partie de l'ouvrage, le texte de Sylvie Chaperon interroge à partir du genre la définition même de l'intellectuel contemporain, comme figure publique et engagée dans les affaires de la cité, en analysant l'historiographie asymétrique des œuvres du couple Sartre-Beauvoir.

Une seconde partie est consacrée à l'analyse de la construction des identités intellectuelles et professionnelles des femmes à partir du début du 20e siècle, alors qu'elles accèdent progressivement à l'instruction et dans le contexte d'émergence des mouvements féministes. En particulier, le texte de Nathalie Heinich met en évidence les « ambivalences » d'une nouvelle figure littéraire, « la femme non liée », émergeant au tournant du 20e siècle, marquée par une volonté d'accéder à la fois à l'indépendance (juridique, économique) et à la jouissance de sa sexualité. Dans son travail sur les femmes écrivains depuis les années 1950, Delphine Naudier relève le même type d'ambivalence, puisque l'identité « féminine » et le marqueur « féministe » fonctionnent pour ces femmes à la fois comme des stigmates et comme instruments d'affirmation dans un monde normé au masculin. De même, le texte de Dorothy Kaufmann sur Édith Thomas, porte-parole d'un « humanisme féminin » dans les années 1950-1960, illustre les insurmontables contradictions entre une volonté de se revendiquer libre de toute identité de genre et la nécessité de reconnaître, voire d'affirmer cette même identité pour contester les rapports de pouvoir.

Si les deux premières parties de l'ouvrage articulent des perspectives et des matériaux historiques divers autour de problématiques bien définies, la troisième partie, présumée s'interroger sur l'existence de modes spécifiquement féminins de l'engagement intellectuel, regroupe des contributions très hétérogènes qui, en dépit de leur intérêt propre, ne parviennent pas à s'articuler autour de questions communes. Parmi les thèmes explorés, on trouve notamment les

1. L'ouvrage regroupe des textes de Françoise Blum, Anne Boigeol, Isabelle Brouard-Arends, Sylvie Chaperon, Ingrid Galster, Danielle Haase-Dubosc, Nathalie Heinich, Dorothy Kaufmann, Michèle Le Dœuff, Antoine Lilti, Annelise Maugue, Nicole Mosconi, Delphine Naudier, Michelle Perrot, Claude Piganiol-Jacquet, Nicole Racine, Françoise Thébaud, Michel Trebitsch, Éliane Viennot.

2. Michel Trebitsch est mort en mars 2004, peu après la parution de l'ouvrage.

trajectoires de militantes féministes pacifistes dans l'entre-deux-guerres (Françoise Blum), les luttes de groupes de femmes universitaires pour la reconnaissance d'une « histoire des femmes » depuis les années 1970 (Françoise Thébaud), l'engagement politique des femmes magistrates (Anne Boigeol), ou encore les stratégies féministes au sein du mouvement ATTAC (Claude Piganiol-Jacquet). Dans cette partie, les conditions sociales d'émergence d'un engagement intellectuel au féminin, ses formes singulières vis-à-vis de l'engagement masculin et, le cas échéant, les causes de son affirmation en des termes explicitement « féministes » auraient gagné à être plus systématiquement interrogées. En dépit de cette légère faiblesse, l'ouvrage offre, au total, un panorama passionnant de quelques moments historiques où se sont cristallisés les rapports entre l'économie du genre et celle du savoir.

Laure BERENI
ENS

BARD (Christine), BAUDELOT (Christian), MOSSUZ-LAVAU (Janine), dir. – *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir.* – Paris, Éditions de La Martinière, 2004.

Sous le titre *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*, se cache un ouvrage issu d'un colloque organisé par l'Association française de science politique en mai 2002. Les dix-sept contributions regroupées ont, pour la plupart, été augmentées et actualisées pour cette parution. Elles sont complétées par une introduction et une conclusion générales, ainsi que par des chapitres introductifs pour chacune des parties thématiques qui organisent le recueil (1. « Le genre » ; 2. « Genre et pouvoir » ; 3. « Genre, militantisme, mobilisations » ; 4. « Genre et politiques publiques »). L'objectif général qui donne sa cohérence à l'ensemble est, comme l'indique Janine Mossuz-Lavau, « de se préoccuper des relations entre genre et pouvoir » (p. 14) et, surtout, de le faire dans une perspective pluridisciplinaire. Il s'agit donc tout à la fois d'interroger la notion de genre elle-même, mais également d'interroger dans le même mouvement l'histoire, la philosophie politique, les politiques publiques, la sociologie du travail, les relations internationales, l'étude de l'action collective, etc., à la lumière du genre.

Le premier apport de cet ouvrage collectif, qui, pour cela, mérite d'être lu dans sa globalité, est de démontrer la richesse de la notion de genre, en même temps qu'il contribue à l'accroître. À la fois outil analytique et concept, le genre fait l'objet d'une élaboration et ré-élaboration constante, sa définition même est interrogée au fil des contributions. Sexe historique et social, logique de dénaturalisation des rapports sociaux, organisation sociale de hiérarchisation des individus, ensemble discursif et normatif, etc., l'articulation avec la notion de pouvoir est toujours au centre de l'analyse. On peut néanmoins regretter l'assimilation qui tend à être faite entre genre et relations de pouvoir entre hommes et femmes, alors que, ainsi que nous en convainc Didier Eribon avec son texte sur les études gays et lesbiennes, il serait trop réducteur de considérer que le genre sert uniquement à penser la domination masculine et la bi-catégorisation des individus selon leur sexe.

Un autre apport de ce recueil est de présenter un état des lieux très fin des champs de réflexion ouverts par la prise en compte du genre dans les disciplines représentées et de tracer des perspectives de développement fructueuses. Chaque chapitre illustre, en effet, les transformations dues à l'émergence de la prise en compte du genre : re-catégorisations des objets d'étude, re-conceptualisations des hypothèses de recherche. À cet égard, la sociologie du travail est emblématique des évolutions d'une discipline qui, comme l'explique Margaret Maruani, va, en l'espace d'une dizaine d'années, prendre en compte tout d'abord des questionnements portant sur la sociologie du travail des femmes (centrée sur les spécificités de ce travail), puis sur une sociologie des différences de sexe dans le monde du travail (centrée sur les inégalités, la comparaison entre hommes et femmes), avec l'idée, encore plus récente, que le travail des hommes doit être observé autant que celui des femmes. Il faut enfin remarquer que la méticulosité bibliographique de chaque chapitre contribue à faire de cet ouvrage un état des lieux précieux.

En somme, cette publication participe à l'accumulation des connaissances incluant le genre dans le champ des sciences humaines et sociales [1], éclaire la recomposition des savoirs consécutive à l'inclusion des questionnements liés au genre dans ces disciplines et démontre, si besoin en était, la pertinence et la légitimité de ces questionnements.

Sophie JACQUOT
Institut d'études politiques de Paris

1. Participant également à ce phénomène d'accumulation des savoirs en France, on peut notamment citer : Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Christine Planté, Michèle Riot-Sarcey, Claude Zaidman (dir.), *Le genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature*, Paris, L'Harmattan, 2003 ; Ilana Löwy, Hélène Rouch (dir.), *La distinction entre sexe et genre. Une histoire entre biologie et culture*, Paris, L'Harmattan, 2003 (Cahiers du Genre. 34) ; Jacqueline Laufer, Catherine Marry, Margaret Maruani (dir.), *Le travail du genre. Les sciences sociales à l'épreuve des différences de sexe*, Paris, La Découverte/MAGE, 2003.

MOREL (Christian) – *Les décisions absurdes. Sociologie des erreurs radicales et persistantes.* – Paris, Gallimard, 2002 (Bibliothèque des sciences humaines). 309 p.

Dans son ouvrage, *Les décisions absurdes*, Christian Morel s'attache à comprendre les processus de décision dans lesquels les auteurs agissent de façon intensive et persistante dans le sens contraire au but recherché. Ainsi, alors qu'ils sont confortablement installés sur une terrasse ventilée, quatre personnes se lancent, sans qu'aucun ne le désire individuellement, dans un aller et retour de 170 km, dans une voiture sans climatisation, pour aller déjeuner à Abilene par une température de 40°, accompagnée d'un vent de sable [2]. De même, alors qu'un problème de fiabilité est identifié de longue date, aussi bien par le fabricant que par les ingénieurs de la NASA, sur une pièce critique pour la sécurité de la navette Challenger (joints des fusées d'appoint), et que le problème est suffisamment saillant pour envisager le report du lancement – au point que, le jour même, un haut responsable affirme qu'il ne veut pas se retrouver devant une commission d'enquête – le 28 janvier 1986, le lancement est décidé et la navette se désintègre avec sept astronautes à son bord [3]. Enfin, à l'approche de la piste, des pilotes de ligne retardent pendant plus d'une heure l'atterrissage pour vérifier le déploiement du train d'atterrissage, provoquant le *crash* de l'appareil, faute de carburant. L'étude de ces décisions absurdes a une valeur heuristique : elles sont disséquées moins pour décrire un type de décision que pour saisir des phénomènes présents, mais moins visibles, dans des décisions « normales ».

Ces trois exemples, parmi les plus significatifs, font partie des 14 cas de décisions qui permettent à l'auteur de dégager ses conclusions. La démarche est doublement originale puisqu'elle s'appuie non sur une monographie, mais sur un ensemble d'études de cas qui, de surcroît, appartiennent à des classes d'événements variées : les cas sont empruntés à la fois aux accidents aériens, au management des entreprises ou à la vie quotidienne. Ces cas ont en commun de reposer sur un processus identique : agir de façon radicale et persistante contre l'objectif. Christian Morel prend soin de distinguer les décisions absurdes d'autres formes d'erreur : il souligne ainsi qu'elles ne sont pas réductibles à des phénomènes tels que les effets de composition ou le modèle de la poubelle. C'est la combinaison de trois propriétés qui caractérise l'absurdité de l'erreur : la déconnexion considérable entre l'action entreprise et le but poursuivi [4] ; la persistance de l'action contre le but recherché ; la conformité avec la rationalité de référence du groupe. Au terme de cette première partie consacrée à la présentation des cas et à la définition conceptuelle de la décision absurde, l'ouvrage analyse ces décisions sous trois angles complémentaires.

2. Cet exemple est à l'origine du « paradoxe d'Abilene », selon lequel des groupes peuvent décider exactement le contraire de ce que chacun des membres pris individuellement désire, en raison d'une gestion déficiente du processus d'accord (Jeffrey B. Harvey, *The Abilene Paradox and Other Meditations on Management*, San Francisco, Jossey-Bass, 1988).

3. Diane Vaughan, *The Challenger Launch Decision*, Chicago, The University of Chicago Press, 1997.

4. Christian Morel, « Sur les solutions considérablement déconnectées », *L'Année sociologique*, 47 (2), 1997, p. 203-231.

Ch. Morel montre comment les processus décisionnels étudiés impliquent, en effet, une dimension cognitive, une dimension collective et une dimension téléologique. La seconde partie est ainsi consacrée à la mise en évidence de ce que l'auteur appelle le « bricolage cognitif rudimentaire », qui regroupe un ensemble de mécanismes intellectuels que les individus utilisent pour faire face à la complexité d'une situation et qui sont à l'origine d'erreurs de raisonnement. L'auteur souligne que, dans les cas étudiés, ces erreurs n'ont pour origine ni un problème de compétence technique, ni un facteur psychologique (stress). La troisième partie analyse la dimension collective des décisions absurdes, qui ne peuvent être comprises qu'en reconstituant le système d'interactions qui les produit. Le chapitre consacré à la modélisation de différents types d'interactions à partir de la combinaison de trois rôles – le *manager*, détenteur de l'autorité hiérarchique ; l'expert, détenteur du savoir ; le candide – est moins convaincant. En revanche, l'analyse de « l'étanchéité des erreurs » et la mise en exergue des « pièges de la coordination », notamment ceux de la coordination structurée, dont les effets sont souvent négligés, s'avèrent particulièrement stimulantes et démontrent le poids des facteurs organisationnels dans la persistance de l'erreur radicale. On retiendra, en particulier, l'analyse des mécanismes et des conséquences de l'auto-expertise ou celle relative à la spirale du silence dans les instances collectives. L'analyse collective permet de dégager deux « méta-modèles » de la décision absurde : l'erreur consensuelle, dont la continuation tient à la stabilité qui se dégage du consensus, et l'erreur conflictuelle, qui tire sa persistance de l'instabilité provoquée par un désaccord inconciliable qui tend à accentuer l'errance ou l'approfondissement de l'erreur initiale. La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à l'analyse téléologique, par laquelle l'auteur s'arrête sur les processus de perte de sens par rapport à l'intention initiale. Dans sa conclusion, Ch. Morel établit une analogie entre la décision et l'invention ou le pari.

Certaines voies mériteraient un approfondissement. On pense notamment à la problématique de « l'organisation agitée », aux mécanismes de la spirale du silence, à l'hypothèse de la juxtaposition-sédimentation de plusieurs rationalités, aux interactions entre la dimension cognitive et la dimension collective, à l'analyse de la décision comme un pari, qui amènerait à prendre davantage en compte la question du risque [1].

Les décisions absurdes est d'emblée un ouvrage de référence. Au-delà des spécialistes de sociologie de la décision, des organisations et des politiques publiques, sa lecture intéressera tous ceux qui s'attachent aux dimensions cognitive et collective dans la compréhension des phénomènes politiques. S'appuyant sur une démarche méthodique et rigoureuse, bénéficiant de la clarté d'une écriture libérée de tout jargon, agrémentée de nombreux tableaux de synthèse et figures particulièrement utiles, il saura réussir la gageure de séduire autant le novice que l'expert.

Bastien IRONDELLE
Centres d'études et de recherches internationales
Institut d'études politiques de Paris

BARRIL (Claudia), CARREL (Marion), GUERRERO (Juan-Carlos), MARQUEZ (Alicia), dir. – *Le public en action. Usages et limites de la notion d'espace public en sciences sociales*. – Paris, L'Harmattan, 2003 (Logiques politiques).

Préparé par un collectif de jeunes chercheurs qui travaillent essentiellement à l'EHESS, cet ouvrage utilise et développe le concept d'espace public afin de saisir un nombre impressionnant de terrains et d'objets d'étude. De l'enjeu de la législation sur l'avortement au Mexique aux initiatives d'associations mapuches au Chili, en passant par les médiations dans la France rurale, les divers contributeurs présentent, avec bonheur, le fruit de recherches empiriques approfondies et rigoureuses. En même temps, l'unité du livre est largement assurée par

1. Pour une approche psycho-cognitive du risque dans les décisions de politique étrangère : Yaacov I. Vertzerberger, *Risk Taking and Decisionmaking. Foreign Military Interventions Decisions*, Standford, Standford University Press, 1998.

le fait que chaque chapitre comporte à la fois une discussion du concept de l'espace public et une attention particulière à la « mise en intrigue » des controverses publiques étudiées. En un mot, cet ouvrage peut être lu à la fois comme une collection de comptes rendus de terrain bien problématisés et comme une seule contribution à un débat international sur la définition et l'emploi du concept d'espace public.

Nonobstant ces qualités, ce livre suscite néanmoins trois regrets et deux étonnements. Le premier regret concerne le rapport entre les journalistes et leurs sources. Alors que cette question anime de nombreuses recherches contemporaines, elle est quasiment absente de cette réflexion collective. Ensuite, il est regrettable qu'une utilisation plus importante des extraits d'entretiens n'ait pas été faite par les auteurs afin de décortiquer la production, la traduction et la réception de la parole en public. Enfin, si les terrains d'études sont très variés, il importe de noter que les espaces publics internationaux sont largement ignorés. Si la constitution de tels espaces pose de nombreux problèmes normatifs et analytiques, il nous semble dommage de produire un ouvrage sur l'actualité des espaces publics sans y faire référence.

Nos étonnements concernent deux aspects du cadrage du livre. Tout d'abord, son introduction et sa conclusion ne sont guère utilisées afin de positionner ce projet collectif par rapport à d'autres écrits sur le concept de l'espace public et de mettre en lumière sa propre valeur ajoutée. L'introduction prend essentiellement la forme d'une présentation des chapitres, tandis que la conclusion est un essai largement déconnecté de ceux-ci. Ensuite, en tant que politiste qui « braconne » régulièrement chez les sociologues et les anthropologues, nous ne pouvons que nous étonner qu'aucune tentative ne soit faite pour discuter des mérites ou des lacunes de travaux effectués sur l'espace public par les sociologues du politique (B. François, E. Neveu, par exemple) ou par les analystes des politiques publiques (P. Muller, P. Duran, par exemple). En somme, l'ouvrage montre bien les publics en action, mais ne réussit que partiellement le pari consistant à discuter pleinement l'usage de la notion d'espace public dans les sciences sociales.

Andy SMITH
CERVL
Institut d'études politiques de Bordeaux

ZAKARIA (Fareed) – *L'avenir de la liberté. La démocratie illibérale aux États-Unis et dans le monde*. – Paris, Odile Jacob, 2003.

Écrit d'une plume alerte – et remarquablement traduit par Daniel Roche –, le livre de l'ancien rédacteur en chef de la revue *Foreign Affairs*, outre une ambition synthétique clairement affichée – le premier chapitre s'intitule « Une brève histoire de la liberté humaine », rien de moins –, s'articule autour de quelques idées simples. Tout d'abord, celle selon laquelle la démocratie – « système politique caractérisé […] par des élections libres et impartiales » – et le libéralisme constitutionnel – notion qui recouvre « l'État de droit, la séparation des pouvoirs et la protection des libertés fondamentales de parole, de réunion, de religion, ainsi que du droit de propriété » (p. 17) –, en dépit de leur intrication contemporaine, demeurent des phénomènes conceptuellement et historiquement distincts. Qui plus est – et c'est là la thèse principale de l'ouvrage –, dans la plupart des pays non-occidentaux, la première apparaîtrait aujourd'hui comme un obstacle virtuel à l'épanouissement du second. Dans cette perspective, il serait donc à la fois illusoire et dangereux pour les États-Unis de se fixer pour objectif *immédiat* la promotion de la démocratie. Illusoire, car cette dernière ne saurait s'implanter durablement que dans les pays ayant franchi un seuil de développement (lui-même estimé en fonction du Produit intérieur brut par habitant) qu'un gouvernement non-démocratique, parce qu'il échapperait aux pressions « court-termistes » de l'opinion publique, serait *a priori* mieux armé pour atteindre – Zakaria reprenant ici à son compte l'argumentaire « développementaliste » [1] sans en signaler les limites (pourtant mises en évidence dans les sources sur les-

1. Une référence canonique, citée par l'auteur, est S. M. Lipset, « Some Social Requisites of Democracy : Economic Development and Political Legitimacy », *American Political Science Review*, 53 (2), 1959, p. 69-105.

quelles il s'appuie [1]). Dangereux dans la mesure où, contrairement à ce que suggère la théorie de la « paix démocratique » – dont la plausibilité apparente ne serait due qu'à la confusion entre démocratie et libéralisme que l'auteur entend dissiper –, les périodes de démocratisation se révéleraient particulièrement propices à des accès de violence inter ou intra-étatique, eux-mêmes induits par l'exacerbation d'un nationalisme que les dirigeants tendraient à considérer comme le seul pôle de ralliement susceptible de canaliser les frustrations inévitablement éprouvées par les nouveaux électeurs [2]. Quant au référent états-unien, auquel est consacré environ un tiers de l'ouvrage, il donne lieu à une critique pertinente – quoiqu'un peu convenue – de l'anti-élitisme caractéristique de la culture politique américaine contemporaine, ainsi que des excès de la démocratie directe, dont témoigneraient aussi bien la multiplication des procédures d'initiative référendaire d'orientation « populiste » dans les États de l'Ouest que les distorsions engendrées par le système des primaires au détriment de la représentativité des deux principales formations politiques (p. 227-228). Et l'auteur de conclure sur un plaidoyer en faveur de l'expertise et une défense du « principe de la délégation de compétences » (p. 318).

De brillante facture, l'ouvrage porte néanmoins la marque d'un surajustement aux contraintes du marché éditorial dans lequel il s'inscrit – celui des « essais » condensables en une formule susceptible de cristalliser les débats et destinés à un public que l'on suppose dépourvu de la moindre culture historique. De ce fait, il donne parfois l'impression de réinventer l'eau tiède : même vue des États-Unis, l'importance de la distinction entre démocratie et libéralisme ne constitue pas précisément une révélation. Il recèle aussi son lot d'inexactitudes et de références mal maîtrisées : la Magna Carta de 1215 n'opère pas « la première limitation de l'autorité royale en Europe » (p. 43), laquelle est intervenue en Espagne, en 1188, à l'initiative du roi Alphonse IX ; la domination du système politique mexicain par le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) – ou, plus précisément, par son ancêtre, le Parti national révolutionnaire (PNR) – ne commence pas en 1926 (p. 94), mais en 1929 ; la nostalgie de l'auteur pour l'époque où les grandes universités de l'*Ivy League* n'étaient pas encore tombées dans le piège consistant à « se concentr[er] sur les performances au détriment du caractère » paraît également assez malvenue, dans la mesure où la valorisation de ce dernier et sa transformation en critère d'admission dans les années 1920 et 1930 sont en réalité indissociables d'une entreprise de limitation du nombre des étudiants juifs – auxquels l'attribut en question était supposé faire défaut [3].

Mais la principale critique que l'on peut formuler à l'encontre de l'ouvrage tient sans doute à la relative artificialité de son objet, dont l'extension est entièrement déterminée par les définitions de la démocratie et du libéralisme initialement retenues – définitions que l'on pourra juger insuffisamment restrictive dans le premier cas et excessivement dans le second. En effet, outre le choix déjà discutable de présenter l'universalité effective du droit de vote (au sein de la population nationale adulte) non comme une condition *constitutive* de la démocratie, mais comme l'indice de son simple *parachèvement* (p. 19 et p. 21), le fait que F. Zakaria omette d'inclure la périodicité des consultations électorales parmi les critères d'identification des régimes démocratiques le conduit à ranger dans la catégorie des « démocraties illibérales » les nombreuses dictatures dans lesquelles les détenteurs du pouvoir auraient initialement accédé à leur position dominante à l'issue d'une élection régulière – telle la Biélorussie de la seconde moitié des années 1990 –, dictatures qui se trouvent ainsi regroupées avec des démocraties authentiques, quoique caractérisées par une hypertrophie de l'exécutif (comme l'Argentine de Carlos Menem) dans le cadre d'un ensemble singulièrement hétérogène. En sens inverse, c'est bien la décision d'exclure implicitement le principe d'égalité dans la considération accordée à chacun des citoyens par les pouvoirs publics de la liste des traits distinctifs du libéralisme contemporain [4] qui permet de simplement concevoir ces régimes libéraux non (ou moins) « démocratiques » dont l'auteur entonne les louanges, car de la prise en compte de ce

1. Notamment Adam Przeworski, Michael E. Alvarez, José Antonio Cheichub, Fernando Limongi, *Democracy and Development : Political Institutions and Well-Being in the World (1950-1990)*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

2. L'auteur se réfère ici à l'étude de Jack Snyder, *From Voting to Violence : Democratization and Nationalist Conflict*, New York, Norton, 2000.

3. Sur cet exemple de discrimination à peine dissimulée, indirecte, mais intentionnelle, cf. Dan Oren, *Joining the Club : A History of Jews at Yale*, New Haven, Yale University Press, 1985.

4. Sur ce point, cf. Ronald Dworkin, *Sovereign Virtue : The Theory and Practice of Equality*, Cambridge, Harvard University Press, 2000.

principe découlerait nécessairement une exigence d'universalisation du droit à la participation politique, la dynamique de démocratisation apparaissant alors comme endogène au libéralisme. Dans les deux cas, la pertinence de la catégorie des « démocraties illibérales », auxquelles l'auteur entreprend de faire un sort, demeure donc étroitement dépendante d'options terminologiques dont elle est pourtant la seule raison d'être.

Daniel SABBAGH
Centre d'études et recherches internationales (CERI)

MASCLET (Olivier) – *La gauche et les cités. Histoire d'un rendez-vous manqué.* – Paris, La Dispute, 2003.

On ne rencontre plus de militants dans la périphérie des grandes villes. Ou si peu. Aujourd'hui, les facteurs démographiques, économiques et sociaux, traditionnellement considérés comme des obstacles à la politisation, s'y concentrent comme hier. Mais sans que les ressources compensatrices longtemps offertes aux habitants par la présence communiste ne viennent plus freiner une indifférence toujours plus grande à l'égard de la politique. Or, ce qui est en jeu dans cette évolution n'est rien moins que la place des nouvelles classes populaires dans notre démocratie. Les travaux de qualité qui se penchent sur cette question sont donc précieux. D'autant plus qu'ils sont rares. Il faut lire ceux de Stéphane Beaud et Maurice Pialoux pour comprendre comment les espaces du travail ouvrier ont cessé d'être, au cours des années 1990, des lieux de solidarité et d'engagement. Le livre d'Olivier Masclet s'impose désormais parce qu'il permet de comprendre comment le quartier a lui aussi cessé d'être un espace de mobilisation politique. En s'appuyant sur une solide enquête de terrain, le sociologue pointe ce qui, dans cette situation, ne doit rien à une conjonction d'effets mécaniques liée au cumul des handicaps par les jeunes des cités. Parmi eux, il y eut en effet, au début des années 1980, des postulants aux positions d'encadrement laissées vacantes par le départ des militants de gauche, à Gennevilliers comme ailleurs. Cette nouvelle génération de militants des cités, issue de l'immigration, s'est engagée dans le mouvement associatif, prédisposée par l'expérience commune de la discrimination à la fois sociale et ethnique. Mais alors qu'elle aspirait à porter la parole des milieux dont elle-même était issue, y compris dans l'espace politique, elle a été systématiquement maintenue à l'écart des positions de pouvoir municipal, assignée à des rôles de partenaires des institutions dans le domaine exclusif de l'animation de quartier. Comme Bernard Pudal l'a bien montré, la gauche a pourtant su hier inventer un modèle de promotion des démunis dans et par la politique. Ce qu'Olivier Masclet montre comme en écho, c'est qu'elle en refuse aujourd'hui l'activation au profit des nouvelles classes populaires, laissant les plus privilégiés, les plus âgés, les plus blancs des ouvriers continuer de prétendre représenter, de manière quasi monopolistique, des populations dont pourtant les conditions de travail comme de vie leur sont devenues étrangères. À la genèse des engagements d'hier répond donc celle du désengagement contemporain. Les désillusions militantes qui l'accompagnent viennent, à côté de tant d'autres, nourrir le scepticisme des habitants des cités à l'égard de la politique.

Céline BRACONNIER
Université de Cergy

VIGNAUX (Emmanuelle) – *Luthéranisme et politique en Norvège : le Parti chrétien du peuple*. Préf. de David Hanley. – Paris, L'Harmattan, 2003 (Logiques politiques). 292 p. Bibliogr.

La parution de ce livre issu d'une thèse de doctorat dirigée par Daniel-Louis Seiler et récemment soutenue à l'Institut d'études politiques de Bordeaux constitue un événement plus qu'insolite dans l'orbite de la science politique française. Pensez donc… Non seulement la

politique comparée ne nous est pas familière, au point que l'on s'interroge parfois ici sur ce qu'elle peut bien être (sauf à réunir des chercheurs français et belges ?). Mais alors, imaginez l'étrangeté : luthéranisme et politique en Norvège, le Parti chrétien du peuple, le *Kristelig Folkeparti* (KrF) ! S'agirait-il de l'un de ces nouveaux mouvements populistes dont l'Europe est si friande à présent, en somme d'un rival du Parti du progrès norvégien ? Nullement. Ou bien aurait-on à faire alors à une formation vaguement démocrate-chrétienne, comme tous les membres de cette famille politique le sont à l'heure actuelle : vaguement, rétrospectivement démocrate-chrétienne ? Au fond moins encore, ainsi qu'Emmanuelle Vignaux se trouve contrainte de nous l'expliquer par le menu. Non, le Parti chrétien du peuple appartient à l'espèce ancienne et parfaitement *sui generis*, bien que confidentielle depuis toujours, des partis protestants apparus bien naturellement dans les pays luthériens ou calvinistes : pays scandinaves, Pays-Bas, cantons réformés de la Suisse, Afrique du Sud en particulier. Partis apparus, il y a des lustres, et disparus, ou presque, aujourd'hui, étant entendu que la variété demeure cependant bien vivante en Norvège où elle occupe une place non négligeable, sur le plan électoral notamment : 12,4 % des suffrages exprimés aux élections législatives de 2001, contre 7,9 % en 1945 et 9,4 % en 1969 (tableau p. 69) ; 45 000 adhérents en 1975, 70 000 en 1980 (p. 61).

Pourquoi cela ? Selon l'auteure, pour des raisons, en partie, « rokkaniennes » et, pour une autre partie, norvégiennes (ne pas confondre). Nulle surprise à ce que la référence à la pensée de Stein Rokkan joue un rôle central dans l'analyse. Le Parti chrétien du peuple se love comme dans un exercice d'école dans son « clivage centre/périphérie ». C'est un parti de la périphérie méridionale et occidentale de la Norvège, des campagnes du Sud et des zones côtières centrales (mais pas des pêcheurs) ; une formation d'affirmation identitaire nationale et religieuse avant tout rurale, peu urbaine par conséquent, mais pas un parti paysan agrarien ou paysan à proprement parler ; comme la plupart des pays protestants, la Norvège possède aussi son Parti agrarien. Quant au facteur spécifiquement norvégien de l'affaire, il procède en particulier de la consolidation nationale tardive du pays, soumis au Danemark jusqu'en 1814, puis à la Suède jusqu'à son indépendance acquise seulement en 1905, à l'issue d'un référendum totalitairement positif à 99,9 % (Grieg, Ibsen, Nansen s'étant faits les hérauts de ce combat). Dans ce contexte, le Parti chrétien du peuple apparaît, dans une certaine mesure, comme une expression religieuse – luthérienne bien sûr – d'une identité nationale à construire dans un pays où les villes parlent le danois et où le clergé fonctionnarisé de l'Église d'État, également luthérienne, est libéral à la façon de Copenhague également. Une nouvelle langue nationale – le *Nynorsk* – est fabriquée dans ce contexte, sans d'ailleurs que le Parti en fasse vraiment sa chose face au dano-norvégien d'Oslo ou Bergen, le *Bokmål*. Cela, tandis que le Parti conservateur défend une conception très permissive, libérale, laïque dirait-on ici, d'un culte officiel auquel la future clientèle assez piétiste du « parti-congrégation » qu'est le Parti chrétien du peuple tourne le dos. Désertant les églises, celle-ci va se retrouver dans ses propres centres communautaires, sortes de Maisons du peuple chrétien concurrentes des Maisons du peuple sociales-démocrates, en général proches des Ligues de tempérance à dominante féminine qui luttent pour la prohibition des boissons alcooliques distillées (en se heurtant à l'incompréhension des conservateurs et du clergé, amateurs de vins et de bières, boissons non distillées, il est vrai).

Tout cela emmène le lecteur sur les circuits infiniment subtils de la relation entre la politique et la religion dans les sociétés protestantes fortement sécularisées à confession d'État (tout l'inverse de la France catholico-laïque, longtemps si peu sécularisée). En plus, le Parti chrétien du peuple fait tout pour dérouter ou déplaire : anti-européen évidemment, peu mondialiste, pas très libéral sur le plan économique, naturellement fermé en matière de mœurs, etc. Faut-il toutefois lire avant tout ce livre pour ne plus rien ignorer de cette formation ouvertement confessionnelle ? Peut-être pas. Car Emmanuelle Vignaux s'y livre, et ce pour l'essentiel à mon sens, à un superbe exercice de divulgation de ce que sont les sociétés, la religion et la politique en Scandinavie, certes sous le prisme norvégien, pour ne pas tomber dans la simplification, mais avec suffisamment de culture, d'intelligence et de talent pour stimuler le désir de découverte. Ainsi à propos de l'importance cruciale des Ligues de tempérance, dont il vient d'être question, ou de détails pénétrants touchant, par exemple, à la distinction oubliée entre « laïc » et « laïque » (p. 17, note 13), ou aux sens divers du terme « évangélique » (p. 52, note 88). Au regard de ce grand mérite et de cette originalité, les défauts que j'ai trouvés à ce travail ne m'ont guère importé. D'autant qu'Emmanuelle Vignaux en sait beaucoup plus que moi sur la question, j'étais prêt à tout excuser, qui était du reste véniel. Ainsi des choix curieux, consistant, par exemple, à se référer à Rony Brauman, dont la grande expertise se situe ailleurs, pour

traiter du processus d'inviduation entraîné par le protestantisme. Ainsi encore ces conclusions de chapitres en forme de simples résumés des pages qui avaient précédé. Surtout, une dimension comparative trop limitée, une concentration trop fermée sur le cas norvégien et sur le clivage « centre/périphérie » de Rokkan. Car le protestantisme s'est révélé après tout très central également dans la formation du sens politique de la Norvège comme de la Suède, du Danemark, de la Suisse, des Pays-Bas ou de l'Afrique du Sud ; central et périphérique à la fois, ce qui va contre le dogmatisme méthodologique.

Guy HERMET
Centre d'études et de recherches internationales
Fondation nationale des sciences politiques

MILACIC (Slobodan), dir. – *La réinvention de l'État. Démocratie politique et ordre juridique en Europe centrale et orientale*. – Bruxelles, Bruylant, 2003.

Cet ouvrage collectif résulte d'un colloque organisé en avril 2002 par le Centre d'études et de recherches sur les Balkans de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV. L'ambition scientifique de ce travail, explicitée dans une stimulante introduction, consiste à s'interroger sur les dimensions juridiques et politiques des processus de recomposition de l'État dans les sociétés postcommunistes. Par le choix des thématiques et des terrains d'analyse, ce livre offre un large panorama de la « réinvention » de l'État sur le plan de la doctrine, des structures et de la légitimité. Sous l'angle des imbrications de la politique et du droit, les auteurs revisitent les objets devenus canoniques dans l'analyse des systèmes politiques postcommunistes, tels que les systèmes de partis, les rapports entre nationalité, identité et citoyenneté, ou encore les réformes institutionnelles. La réunion de spécialistes des Balkans et de l'Europe centrale permet de fructueuses comparaisons entre les anciens satellites de l'Union soviétique. Si l'hétérogénéité passée et présente de l'espace postcommuniste est mise en lumière, deux éléments récurrents se dégagent. L'ensemble des auteurs pointe les legs du passé communiste (le fonctionnement de « l'État parti », la violation des principes de l'État de droit et des droits de l'homme) comme autant d'obstacles à l'enracinement des structures étatiques. L'influence considérable des acteurs internationaux, en particulier le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, est également mise en avant. En dépit des lacunes des États postcommunistes en termes de légitimité et d'autorité, les différentes contributions concluent à la recomposition plus qu'au dépérissement de l'État. À l'heure où huit pays de l'ancien bloc socialiste rejoignent l'Union européenne, cet ouvrage s'inscrit avec bonheur dans les questionnements sur le devenir de l'État dans le système politique communautaire multi-niveaux.

Malgré ses incontestables qualités, ce livre comporte toutefois quelques faiblesses. On notera d'abord la qualité inégale des contributions. Alors que la plupart d'entre elles sont d'un niveau remarquable, certaines adoptent un ton polémique qui nuit à l'analyse – en particulier dans les dénonciations virulentes des effets pervers de l'action des institutions internationales et, à l'inverse, dans des présentations idéalisées de la diffusion des normes juridiques occidentales dans les nouvelles démocraties. Une étude de la réception de ces normes par les acteurs des pays postcommunistes aurait sans doute permis de nuancer ces deux visions, qui sont ici radicalement opposées. Par ailleurs, l'absence de cadre d'analyse commun et la profusion d'études très pointues nuisent parfois à la cohérence de l'ensemble. Peut-être les rapprochements et les divergences entre les différents auteurs, qui font la richesse de ce livre, auraient-ils pu être exposés de manière plus synthétique dans de courtes introductions à chacune des grandes parties ? Cet ouvrage constitue cependant une contribution intéressante à la réflexion sur les liens entre le poids du passé, le jeu des acteurs et les influences extérieures, qui sous-tendent les transformations politico-juridiques des anciens régimes de type soviétique.

Laure NEUMAYER
Université Paris I-Panthéon Sorbonne

MOSLEY (Layna) – *Global Capital and National Governments*. – Cambridge, Cambridge University Press, 2003. 379 p.

L'ouvrage de L. Mosley propose une synthèse très complète des relations entre marchés financiers et gouvernements nationaux : il mesure le degré d'influence des premiers et la marge de manœuvre et les stratégies dont disposent les seconds. À ce titre, cet ouvrage représente sans aucun doute une contribution majeure à l'étude des effets de la mondialisation en fournissant une étude de cas détaillée, mobilisant de très nombreuses données et une combinaison de méthodes qualitatives (64 entretiens semi-directifs) et quantitatives (corrélations et régressions linéaires, pour l'essentiel).

L'argument de fond développé par L. Mosley avance que la contrainte financière est différente selon qu'il s'agit de pays développés ou de pays « émergents » [1]. Pour les premiers, la contrainte financière serait « forte, mais étroite », alors que, pour les seconds, cette contrainte serait « forte et large ». Concrètement, l'auteur analyse en détail les rapports de force entre gouvernements nationaux et marchés financiers au moment des emprunts nationaux sur les marchés d'obligations. En fonction de leur jugement des politiques nationales, les marchés exigeront une « prime de risque », c'est-à-dire un taux d'intérêt plus élevé des gouvernements emprunteurs. L'objectif est d'identifier les critères de ce jugement et de mesurer leur importance relative.

Les résultats pour les pays développés confirment, de manière systématique, ce qu'une grande partie de la littérature sur les « variétés de capitalisme » et l'État providence affirme par ailleurs. Les marchés financiers ne semblent considérer dans leur jugement que les « fondamentaux » : taux d'inflation et balance des paiements [2]. Autrement dit, le coût du crédit pour les pays européens et autres économies développées ne dépend que de quelques mesures très générales de l'état de l'économie et laisse aux gouvernements une marge de manœuvre importante pour poursuivre des politiques d'emploi ou des programmes de sécurité sociale très ambitieux. Par ailleurs, L. Mosley montre que ces « macro-indicateurs » ne pèsent que modérément sur des indicateurs plus « micro » comme les dépenses de santé, le niveau des salaires ou encore la taxation des bénéfices des entreprises (p. 91). Les marchés financiers acceptent ainsi l'idée qu'il n'existe pas, *a priori*, de meilleur modèle de politique économique.

L'histoire est tout autre pour les pays dits émergents. Le danger de « défaut », c'est-à-dire de non-paiement de la dette, pèse fortement sur la prime de risque pour ces pays. Concrètement, c'est la capacité et la volonté de paiement qui sont mises en doute et qui structurent fortement les négociations avec les émetteurs et acheteurs d'obligations. Ce problème est aggravé par l'absence de données fiables. Nombre de gouvernements de cette catégorie ne disposent pas de séries temporelles satisfaisant les standards établis par le FMI (p. 116-117 et p. 131). Face à l'incertitude qui en résulte pour les investisseurs potentiels, ces derniers sont obligés d'investir des sommes bien plus importantes dans la recherche que pour les pays développés. Cela crée un différentiel structurel de prime de risque entre les pays considérés comme susceptibles de défaut et les pays développés.

En outre, faute d'indicateurs fiables, les indicateurs considérés comme cruciaux par les gérants de portefeuille varient dans le temps et concernent souvent des variables « micro », comme les dépenses de santé, l'investissement public ou autres. Autrement dit, une sanction des marchés financiers, comme la fuite de capitaux, peut répondre à une grande variété de facteurs. Plutôt que d'une contrainte financière « large », comme l'appelle l'auteur, c'est alors plutôt d'une contrainte « aléatoire » qu'il s'agit. Lors de la crise mexicaine, c'est le ratio consommation/dépenses qui a été jugé critique, alors que, dans la crise asiatique, c'est l'exposition de la banque centrale thaïlandaise sur les marchés de change qui a été considérée comme problématique. Par ailleurs, en raison des phénomènes de « fuites vers la qualité » en cas de crise, des économies relativement saines peuvent faire les frais d'une crise très lointaine, comme l'a montré le désinvestissement en Amérique latine au moment de la crise russe. Les tests quantitatifs réalisés par l'auteur ne permettent pas, en effet, d'identifier des indicateurs utilisés de

1. L'auteur utilise ici la nomenclature de *l'International Finance Corporation,* une agence de promotion de l'investissement appartenant à la Banque mondiale. Cf. p. 103-104.

2. Signe des progrès de l'interdépendance économique, l'auteur constate, pour la plupart des pays aussi, une forte corrélation avec les taux d'intérêt à long terme aux États-Unis, rajoutés comme variable de contrôle et ne faisant donc pas l'objet d'une analyse approfondie (cf. p. 82 et suiv).

manière permanente par les investisseurs et l'analyse qualitative révèle plutôt des comportements grégaires et/ou mimétiques [1].

L'influence effective des marchés financiers va dépendre d'un certain nombre de variables intermédiaires. L'auteur met en garde contre les pressions des marchés financiers, souvent invoquées par des gouvernements comme bouc émissaire pour justifier des décisions impopulaires (p. 163). Le chapitre 5 étudie en détail le poids relatif de variables intermédiaires rendant l'influence des marchés financiers sur les décisions politiques probable et ciblée : gouvernements de coalitions/unipartisans, durée des gouvernements, présence et importance de systèmes de sécurité sociale ou taux d'ouverture commerciale. Les études de cas (Suède, Australie, Royaume-Uni et Danemark) tendent à confirmer que les gouvernements de pays développés disposent de marges de manœuvre.

Ensuite, L. Mosley essaie d'identifier les stratégies que les gouvernements peuvent mettre en œuvre pour peser, au contraire, sur le jugement des marchés financiers, mais aussi pour accroître leur marge de manœuvre. Ainsi, ils peuvent essayer de rendre plus crédibles leurs politiques macroéconomiques à travers l'indépendance de la banque centrale ou la mise en place d'un contrôle de la procédure budgétaire (comme l'article 40 de la constitution de la Cinquième République). De même, un gouvernement peut indexer la dette au taux d'inflation ou l'émettre en monnaie étrangère en obtenant un taux plus favorable, mais avec le risque de voir s'accroître le service de la dette à l'avenir. Enfin, il peut essayer d'instaurer un contrôle des capitaux, isolant ainsi le pays de l'influence des marchés mondiaux et limitant alors la vente d'obligations aux investisseurs résidants. Toutes ces stratégies comportent des dangers, mais montrent que les gouvernements ne sont guère démunis face aux marchés financiers, même si la liberté de les employer dépend fortement du point de départ. Toutes sont mises en œuvre régulièrement par des gouvernements un peu partout sur le globe, de manière isolée ou en combinant les stratégies.

L. Mosley se livre enfin à une comparaison des deux périodes d'expansion des marchés financiers : avant la Première Guerre mondiale et des années 1960 à nos jours. L'analyse révèle une différence sensible concernant la « politisation » des emprunts, c'est-à-dire le poids d'enjeux géopolitiques et donc des gouvernements des grandes nations sur la réalisation d'un emprunt ou pas, indépendamment des variables économiques. En effet, ce poids semble avoir été considérable pendant la première période, mais semble avoir disparu pour la seconde. Cette dernière recherche se fond sur les archives de cinq grandes banques. Malgré l'intérêt que présentent ces données, ce chapitre est peut-être le moins convaincant, notamment en raison de la relative rareté des données, ce dont l'auteur est sans doute conscient.

Le principal reproche qu'on pourrait faire à cet ouvrage est d'ouvrir trop de chantiers, bien plus que l'analyse de L. Mosley n'en peut aborder. Ainsi, la question de l'acteur « collectif », ou la manière dont s'agrègent les décisions individuelles d'acteurs en principe « rationnels », n'est pas traitée de manière très approfondie (p. 30 et suiv.), même si l'auteur mentionne parfois l'importance de « l'idéologie » (p. 36) dans des contextes d'euphorie boursière (*mania*) ou, au contraire, de panique boursière (p. 149-156). Il reste que l'ouvrage procède à une synthèse impressionnante de la problématique de la contrainte financière en réalisant une étude empirique sérieuse. Ce travail permet ainsi de dépasser les généralités concernant le poids de la mondialisation en proposant une mesure concrète de la manière dont ce mouvement a affecté la marge de manœuvre des gouvernements. Le message semble plutôt confiant : même s'il est aujourd'hui hors de question, pour les pays de notre région, d'avoir durablement un déficit budgétaire au-delà de 3,5 % du PIB, nous sommes libres de faire tout ce qui nous plaira, tant que nous respectons ce critère… et quelques autres.

Emiliano GROSSMAN
Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof)

1. À ce titre, l'auteur semble méconnaître les travaux, pourtant abondants, en sociologie de la finance ou en finance comportementale (« *behavioral finance* »). Pour une typologie des comportements spéculatifs qui dépasse le postulat d'une rationalité unique, cf. Yamina Tadjeddine, « Les prises cognitives de la rationalité : une typologie des décisions spéculatives », *Politix*, 13 (52), novembre 2000, p. 57-71.

KERCHOVE (Gilles de), WEYEMBERGH (Anne), dir. – *Sécurité et justice : enjeu de la politique extérieure de l'Union européenne*. – Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2003.

Ce livre est, depuis 2000, le quatrième ouvrage collectif dirigé par les mêmes auteurs aux Éditions de l'Université de Bruxelles, sur l'espace pénal européen. Ce nouveau volume aborde la dimension extérieure de la coopération en matière de sécurité et de justice, qui constitue le troisième pilier de l'Union européenne (UE). Dans le contexte de l'élargissement de l'UE à dix nouveaux États membres et du renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme après les attentats du 11 septembre 2001, l'objectif de l'ouvrage est de montrer que, « dans le domaine pénal, l'Union européenne devient, petit à petit, sinon une puissance réelle, à tout le moins un acteur avec lequel pays tiers et organisations internationales cherchent à coopérer » (p. 2).

L'ouvrage comporte plus de vingt contributions écrites par des juristes et des fonctionnaires européens. Le sujet, traité dans une perspective juridique et institutionnelle, comporte de nombreux éléments d'information et d'analyse intéressants pour le lecteur non-juriste, sur des enjeux révélateurs des modalités de l'intégration européenne à la veille de l'élargissement de 2004 : prolifération mal coordonnée d'organes destinés à lutter contre les différentes formes de criminalité transnationale, effets pervers de la structure en piliers de l'Union européenne pour la coopération judiciaire et pénale (situation qui pourrait néanmoins changer si la Constitution européenne est adoptée), caractère embryonnaire de l'espace pénal européen. En effet, si la liste des crimes pénaux « harmonisés » au niveau européen s'allonge (racisme, corruption, contrefaçon, terrorisme, traite des êtres humains, exploitation sexuelle, participation à une organisation criminelle, crime contre l'environnement), il s'agit d'une harmonisation en « trompe-l'œil » (p. 110), réalisée selon le plus petit dénominateur commun entre les États membres (puisqu'à l'unanimité) et sans corollaire en matière de sanctions pénales ni en matière de procédure pénale, où la coopération reste fondée sur le concept de « reconnaissance mutuelle » des décisions judiciaires pénales entre États membres.

Parmi les autres thèmes abordés dans cet ouvrage (capacité juridique de l'Union européenne à coopérer en matière pénale à l'échelle internationale, études de cas sur la coopération pénale de l'UE avec des États tiers comme la Suisse, la Norvège ou l'Islande), deux problématiques, qui traversent plusieurs chapitres, retiennent l'attention. La première est la relative « instrumentalisation » (p. 16) des enjeux du troisième pilier, mais aussi des critères politiques de Copenhague (p. 81 et suiv.) dans la stratégie d'élargissement aux dix pays candidats. Il apparaît, en effet, que la Commission européenne, agissant plus que jamais en entrepreneur politique masqué, a tout fait pour rendre présentables les États candidats à l'approche de l'échéance de leur adhésion, en dépit des nombreuses défaillances de leur système judiciaire, pénal et policier. L'autre thème intéressant est la négociation engagée entre l'UE et les États-Unis après les attentats du 11 septembre 2001, qui a abouti à la signature de deux accords euro-américains en juin 2003 sur des formules de coopération en matière d'extradition et d'entraide judiciaire : où l'on voit alors les États européens répondre aux demandes pressantes de l'administration américaine, tout en se réservant la possibilité, inscrite dans les accords, de refuser l'extradition d'une personne aux États-Unis si celle-ci y encourt la peine de mort ou est passible d'une juridiction d'exception…

Si l'on passe outre les défauts inhérents aux ouvrages très collectifs (relative dispersion des thèmes abordés, caractère inégal des contributions), ce livre peut apporter un éclairage juridico-institutionnel utile sur la construction de l'espace pénal européen. Il n'est pas sûr toutefois que le pari de l'ouvrage – qui était de présenter le troisième pilier de l'UE comme un enjeu de politique *extérieure* de l'UE – soit totalement tenu. Les enjeux *intra-européens* de la construction de l'Europe judiciaire et pénale (avant et après l'élargissement) constituent en effet une part importante de ce livre. Il intéressera donc davantage les chercheurs qui réfléchissent à l'européanisation des politiques pénales et judiciaires dans l'Europe élargie qu'à ceux qui étudient la politique étrangère européenne.

Franck PETITEVILLE
Université de Paris V
Centre d'études et de recherches internationales (CERI)

REVUE DES REVUES

On trouvera sous cette rubrique les sommaires les plus récents des grandes revues internationales de science politique.

Comparative Political Studies
vol. 37, n° 3, avril 2004

The Impact of Collective and Competitive Veto Points on Public on Public Expenditures in the Global Age, *Markus M. L. Crepaz, Ann W. Moser*, p. 259.
Why Is Stabilization Sometimes Delayed ? Reevaluating the Regime-Type Hypothesis, *Thomas Oatley*, p. 286.
Support for Foreign Ownership and Integration in Eastern Europe : Economic Interests, Ideological Commitments, and Democratic Context, *Robert Rohrschneider, Stephen Whitefield*, p. 313.
The Size of Government in Majoritarian and Consensus Democracies, *Margit Tavits*, p. 340.

Comparative Political Studies
vol. 37, n° 4, mai 2004

Timing Is Everything : Elections and Trade Liberalization in the Postcommunist World, *Timothy Frye, Edward B. Mansfield*, p. 371.
Central Bank Independence, Disinflations, and the Sacrifice Ratio, *Ian Down*, p. 399.
Interpersonal Trust and the Magnitude of Protest : A Micro and Macro Level Approach, *Michelle Benson, Thomas R. Rochon*, p. 435.
Explaining Ethnicity, *Henry E. Hale*, p. 458.

Electoral Studies
vol. 23, n° 2, juin 2004

Choosing the West ? Referendum Choices on EU Membership in East-Central Europe, *Y. V. Tverdova, C. J. Anderson*, p. 185.
Issue Ownership and Party Choice, *Wouter van der Brug*, p. 209.
The Evolution of New Party Systems : Are Early Elections Exceptional ?, *Gary Reich*, p. 235.
Adaptive Parties : Party Strategic Capacity under Japanese SNTV, *Andy Baker, Ethan Scheiner*, p. 251.

SYMPOSIUM ON FORECASTING BRITISH ELECTIONS

General Election Forecasts in the United Kingdom : A Political Economy Model, *M. S. Lewis-Beck, R. Nadeau, E. Bélanger*, p. 279.
Forecasting and the Outcome of the 2001 British General Election, *Anthony Mughan*, p. 291.
Forecasting British Elections : A Dynamic Perspective, *H. Norpoth*, p. 297.
Vote Functions and Popularity Functions in British Politics, *David Sanders*, p. 307.
Duverger and Devolution : A Note on the Effects of New Electoral Rules in the UK, *Robert E. Bohrer II, Glen S. Krutz*, p. 315.

NOTES ON RECENT ELECTIONS

The Elections on Bosnia-Herzegovina, October 2002, *Bernard Burwitz*, p. 329.
The October 2002 Elections in Brazil, *Jairo Nicolau*, p. 338.
The Parliamentary Election in Austria, November 2002, *Wolfgang C. Müller,* p. 346.
The Parliamentary Elections in Israel, January 2003, *Reuven Y. Hazan, Abraham Diskin,* p. 353.
Cycle of National Elections, p. 361.

French Politics
vol. 2, n° 1, avril 2004

Trade-Offs and Veto Players : Reforming Pensions in France and Italy, *David Natali, Martin Rhodes*, p. 1.
Divided Government and Constitutional Reform in France and Germany, *Kirk Buckman*, p. 25.
From the Local to the National. Local Governance and the Genesis of the « Social Mix » Policy From the 1950s to the 1990s, *Françoise de Barros*, p. 61.

Divergent Interests and Different Success Rates : France, Germany, Italy, and the United Kingdom in EU Legislative Negotiations, *Torsten J. Selk, Michael Kaeding*, p. 81.
Nous et les autres : The Politics of Tzvetan Todorov's « Critical Humanism », *Ivan Strenski*, p. 97.
Using Words as Data in the Study of the French Political Elite, *Stephen Benedict Dyson, Libia Lorena Billordo*, p. 111.

International Organization
vol. 58, n° 1, hiver 2004

Public Inflation Aversion and the Political Economy of Macroeconomic Policymaking, *Kenneth Scheve*, p. 1.
How Do Natural Resources Influence Civil War ? Evidence from Thirteen Cases, *Michael L. Ross*, p. 35.
The Ethics of Labor Immigration Policy, *Martin Ruhs, Ha-Joon Chang*, p. 69.
The Globalization of American Law, *R. Daniel Kelemen, Eric C. Sibbitt*, p. 103.
Explaining Government Preferences for Institutional Change in EU Foreign and Security Policy, *Mathias Koenig-Archibugi*, p. 137.
Towards a Dynamic Theory of International Politics : Insights from Comparing Ancient China and Early Modern Europe, *Victoria Tin-bor Hui*, p. 175.

International Political Science Review
Revue internationale de science politique
vol. 25, n° 2, avril 2004

The Place of Power in Political Discourse, *Saul Newman*, p. 139.
Are Two Theories Better than One ? A Constructivist Model of the Neorealist-Neoliberal Debate, *Cameron G. Thies*, p. 159.
Art Invoked : A Mode of Understanding and Shaping the Political, *Girma Negash*, p. 185.
Preferential Voting : Incidence and Effects, *Lauri Karvonen*, p. 203.
Governance and Bureaucracy in Singapore : Contemporary Reforms and Implications, *M. Shamsul Haque*, p. 227.

Journal of Politics
vol. 66, n° 2, mai 2004

NOTES FROM THE EDITOR

A Question, and Innovation, and an Explanation, *William G. Jacoby*, p. 323.

ARTICLES

A Wider Race ? Interstate Competition across Health and Welfare Programs, *Michael A. Bailey, Mark Carl Rom*, p. 326.
Representation in Congressional Campaigns : Evidence for Discounting/Directional Voting in US Senate Elections, *James Adams, Benjamin G. Bishin, Jay K. Dow*, p. 348.
Plato's Laws : Postlude or Prelude to Socratic Political Philosophy ?, *Catherine H. Zuckert*, p. 374.
Institutional Change and Persistence : The Evolution of Poland's Electoral System (1989-2001), *Kenneth Benoit, Jacqueline Hayden*, p. 396.
Jumping on the Bandwagon : An Interest-Based Explanation for Great Power Alliances, *Kevin Sweeney, Paul Fritz*, p. 428.
Congressional Representation of Black Interests : Recognizing the Importance of Stability, *Vincent L. Hutchings, Harwood K. McClerking, Guy-Uriel Charles*, p. 450.
Strategic Diversion in Political Communication, *Roger Larocca*, p. 469.
The Knowledge Gap : A Reexamination of Gender-Based Differences in Political Knowledge, *Jeffery J. Mondak, Mary R. Anderson,* p. 492.
Organized Interests and the Politics of Federal Discretionary Grants, *Robert C. Lowry, Matthew Potoski*, p. 513.
Minority Representation, Empowerment, and Participation, *Susan A. Banducci, Todd, Donovan, Jeffrey A. Karp*, p. 534.
Beliefs, Values, and Strategic Choice : US Leaders' Decisions to Engage, Contain, and Use Force in an Era of Globalization, *Richard K. Herrmann, Jonathan W. Keller*, p. 557.
Policy Goals, Public Rhetoric, and Political Attitudes, *Thomas E. Nelson*, p. 581.
An Ambiguous Citation in Hannah Arendt's *The Human Condition*, *Frederick M. Dolan*, p. 606.

ERRATUM

Erratum for « The Methods Behind the Madness : Presidential Electoral College Strategies, 1988-1996 », *Daron R. Shaw*, p. 611.

A Reassessment of « The Methods Behind The Madness : Presidential Electoral College Strategies, 1988-1996 », *Andrew Reeves, Lanhee Chen, Tiffany Nagano*, p. 616.

Journal of Theoretical Politics
vol. 16, n° 2, avril 2004

Reconciling Rationality with Deterrence : A Re-Examination of the Logical Foundations of Deterrence Theory, *Frank C. Zagare*, p. 107.
Dividing the Indivisible : Procedures for Allocating Cabinet Ministries to Political Parties in a Parliamentary System, *Stephen J. Brams, Todd R. Kaplan*, p. 143.
Trends in the Public Sector : Why Politicians Prefer Quasi-Autonomous Organizations, *Sandra van Thiel*, p. 175.
On the Dimensionality of European Union Legislative Decision-Making, *Torsten J. Selck*, p. 203.

Legislative Studies Quarterly
vol. 29, n° 1, février 2004

Editor's Introduction, p. 1.
The Limits of Senatorial Courtesy, *Sarah A. Binder, Forrest Maltzman*, p. 5.
State-Level Institutional Effects on Legislative Coalition Unity in Brazil, *John M. Carey, Gina Yannitell Reinhardt*, p. 23.
Bicameral Winning Coalitions and Equilibrium Federal Legislatures, *Tasos Kalandrakis*, p. 49.
Committee Outliers in State Legislatures, *L. Marvin Overby, Thomas A. Kazee, David W. Prince*, p. 81.
When Tokens Matter, *Jocelyn Elise Crowley*, p. 109.
Legislative Research Reports, p. 137.

Political Research Quarterly
vol. 57, n° 1, mars 2004

Multilateralism, Major Powers, and Militarized Disputes, *Renato Corbetta, William J. Dixon*, p. 5.
Who Overvotes, Who Undervotes, Using Punchcards ? Evidence from Los Angeles County, *D. E. « Betsy » Sinclair, R. Michael Alvarez*, p. 15.
Purchasing Protection ? The Effect of Political Spending on US Trade Policy, *Jeffrey M. Drope, Wendy L. Hansen*, p. 27.
Disentangling Diffusion : The Effects of Social Learning and Economic Competition on State Policy Innovation and Expansion, *Frederick J. Boehmke, Richard Witmer*, p. 39.
Drinking-and-Driving in America : A Test of Behavioral Assumptions Underlying Public Policy, *David J. Houston, Lilliard E. Richardson, Jr.*, p. 53.
Productivity in the Workplace : Cops, Culture, Communication, Cooperation, and Collusion, *Laura Langbein, Connie Jorstad*, p. 65.
Politics of Presence ? Congresswomen and Symbolic Representation, *Jennifer L. Lawless*, p. 81.
Feminist Nations ? A Study of Native American Women in Southwestern Tribal Politics, *Diane-Michele Prindeville*, p. 101.
Women in Executive Office : Variation Across American States, *Zoe M. Oxley, Richard L. Fox*, p. 113.
Acclimation and Attitudes : « Newcomer » Justices and Precedent Conformance on the Supreme Court, *Mark S. Hurwitz, Joseph V. Stefko*, p. 121.
A Preference for Deference ? The Supreme Court and Judicial Review, *Robert M. Howard, Jeffrey A. Segal*, p. 131.
The Timing of Presidential Nominations to the Lower Federal Courts, *Tajuana D. Massie, Thomas G. Hansford, Donald R. Songer*, p. 145.
Incumbent Contributions to the Congressional Campaign Committees (1990-2000), *Bruce A. Larson*, p. 155.

REVIEW ESSAY

A Neopluralist Pespective on Research on Organized Interests, *David Lowery, Virginia Gray*, p. 163.

Political Studies
vol. 52, n° 1, mars 2004

Democracy in South Asia : Getting beyond the Structure-Agency Dichotomy, *Katherine Adeney, Andrew Wyatt*, p. 1.
Neo-Liberalization and Incorporation in Advanced Newly Industrialized Countries : A View from South Korea, *Tat Yan Kong*, p. 19.
Elites and the Diffusion of Foreign Models in Russia, *Sharon Werning Rivera*, p. 43.
Discourses in Norwegian Climate Policy : National Action or Thinking Globally ?, *Eivind Hovden, Gard Lindseth*, p. 63.
The Interactive State : Democratization from Above ?, *Tjitske Akkerman, Maarten Hajer, John Grin*, p. 82.
Social Capital and Regional Economies in Britain, *Terrence Casey*, p. 96.
The Political Power of Words : The Birth of Pro-Democratic Discourse in the Nineteenth Century in the United States and France, *Francis Dupuis-Déri*, p. 118.
Populism as a Spectre of Democracy : A Response to Canovan, *Benjamín Arditi*, p. 135.
Social Choice and the Grammar of Rights and Freedoms, *Keith Dowding*, p. 144.
A « Radical Humanist » Approach to the Concept of Solidarity, *Lawrence Wilde*, p. 162.

RESEARCH NOTE

A Comparative Study of the Politics of GM Food and Crops, *Dave Toke*, p. 179.

DEBATE

Lacroix's European Constitutional Patriotism : A Response, *Richard Bellamy, Dario Castiglione*, p. 187.
A Reply to Bellamy and Castiglione, *Justine Lacroix*, p. 194.

Political Theory
vol. 32, n° 2, avril 2004

From the Editor, *Steven K. White*, p. 145.

SPECIAL SECTION : LEVINAS : SOME IRREVERENCE

Levinas and Political Theory, *C. Fred Alford*, p. 146.
Five Problems in Levinas's View of Politics and the Sketch of a Solution to Them, *Simon Critchley*, p. 172.
Socrates' Context with the Poets in Plato's Symposium, *Mary P. Nichols*, p. 186.
Status, Identity, and Respect, *Colin Bird*, p. 207.

Rivista italiana di scienza politica
vol. 34, n° 1, avril 2004

Presentazione, *Maurizio Cotta*, p. 3.
Saluto, *Sergio Fabbrini*, p. 5.

IN MEMORIAM

Norbetto Bobbio e la scienza politica in Italia, *Giovanni Sartori*, p. 7.

SAGGI

L'Unione europea come democrazia composita ?, *Sergio Fabbrini*, p. 13.
La democrazia post-nazionale : una sfida per la scienza politica, *Alberta M. Sbragia*, p. 43.
Si può parlare di democrazia per l'unione europea ?, *James A. Caporaso*, p. 69.
Verso una Cittadinanza sociale aperta. I nuovi confini del welfare nell'unione europea, *Maurizio Ferrera*, p. 95.

FOCUS

L'Europa in mezzo al guado : una discussione sull'Unione europea, *Mark Gilbert*, p. 127.

Schweizerische Zeitschrift für Politikwissenschaft
Revue suisse de science politique
Swiss Political Science Review
vol. 10, n° 1, printemps 2004

L'émergence d'une disicipline scientifique. La création de l'Association suisse de science politique (1951-1959), *Philippe Gottraux, Pierre-Antoine Schorderet, Bernard Voutat,* p. 1.
Zwischen kultur und Kalkül ? Vertrauen und Sozialkapital im Kontext der neoinstitutionalistischen Wende, *Jörg Faust, Johannes Marx,* p. 29.
Espaces d'interdépendance entre action publique et experts : État réflexif dans le champ du Sida, *Fabrizio Cantelli*, p. 57.

RESEARCH NOTE

Institution Building and Spillovers, *Jan-Erik Lane, Dominic Rohner*, p. 77.

DEBATE : LA SOUVERAINETÉ À L'HEURE DE LA MONDIALISATION

Introduction, *Pierre de Sernaclens*, p. 91.
Souveraineté et évolution des relations internationales, *Bertrand Badie*, p. 97.
Les souverainetés au temps de l'après-guerre froide, *Dominique David*, p. 102.
La problématique de la souveraineté vue des pays du Sud, *Mohammad-Reza Djalili,* p. 109.
La souverainté à l'épreuve de l'intégration européenne, *Philippe Braillard*, p. 114.

World Politics
vol. 56, n°1, octobre 2003

Setting International Standards : Technological Rationality or Primacy of Power ?, *Walter Mattli, Tim Büthe*, p. 1.
Political Cycles and Exchange Rate-Based Stabilization, *Hector E. Schamis, Christopher R. Way*, p. 43.
Globalization and Capital Taxation in Consensus and Majoritarian Democracies, *Jude C. Hays*, p. 79.

REVIEW ARTICLES

African Lessons for International Relations Research, *Douglas Lemke*, p. 114.
Al-Qaeda as an Adversary : Do We Understand Our Enemy, *Daniel L. Byman*, p. 139.
Errata, p. 164.

INFORMATIONS BIBLIOGRAPHIQUES *

GÉNÉRALITÉS, MÉTHODOLOGIE

BRENDER (Anton) – *Face aux marchés, la politique.* – Paris, La Découverte, 2002. 22 cm, 180 p.

Les sociétés développées ont, aujourd'hui plus que jamais, besoin de la finance et de ses marchés : c'est le postulat utilisé par l'économiste A. B. pour développer une argumentation sur l'indispensable régulation politique de la finance et de ses marchés. L'auteur affirme la nécessité de comprendre à quoi servent les marchés financiers et d'être au clair sur ce qu'ils savent et ne savent pas faire, plutôt que de claironner que ceux-ci menacent la démocratie sans plus d'explications. Certes, la finance semble aujourd'hui toute-puissante et les scandales en série, les crises à répétition, montrent que des pans entiers du système financier mondial échappent au contrôle. Pourtant, malgré ces infirmités, les marchés sont indispensables au fonctionnement d'économies développées comme la nôtre, car ils prennent notamment en charge la masse importante des risques impliqués par la croissance et l'innovation. Que les cours des marchés reflètent des évaluations grossières et volatiles est une réalité qu'il faut accepter lucidement. Mais – c'est la clef de la thèse défendue par A. B. –, contrairement à ce que voudrait faire croire un certain conformisme politique, les marchés ne nous imposent leur loi que lorsque nous renonçons à leur imposer la nôtre. La finance n'interdit aucune avancée sociale, c'est à la société d'affirmer, par la politique, sa volonté et son intelligence. Un seul leitmotiv : face aux marchés, la politique peut beaucoup.

CHABOT (Jean-Luc) – *Introduction à la politique*. – Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2003 (Politique <en plus>). 21 cm, 272 p. Bibliogr. Index.

Objectif largement atteint par ce manuel : présenter brièvement les principales dimensions de la science politique sans céder au simplisme. En quatre parties – le phénomène politique, la légitimité, l'accès au pouvoir et l'exercice du pouvoir –, J.-L. C. délimite le champ de connaissance de la science politique, ainsi que les notions clefs sur lesquelles elle travaille (pouvoir, État, légitimité, démocratie, etc.) dans une succession de paragraphes clairs et tout à fait accessibles à un public large, notamment d'étudiants. Tout au plus regrettera-t-on que certaines réflexions soient un peu rapides, voire allusives, en raison du format de l'ouvrage (la relation entre savoir et pouvoir, par exemple), alors que les références bibliographiques, fondamentales, ne sont pas assorties de notes bibliographiques qui, ici ou là, auraient grandement servi le propos.

DUCLOS (Denis) – *Entre Esprit et Corps. La culture contre le suicide collectif.* – Paris, Anthropos-Economica, 2002 (Psychanalyse et pratiques sociales). 21 cm, 236 p.

* Établies sous la responsabilité de Jean-Luc Parodi, assisté de Cécile Brouzeng et de Carole Vidal, avec, pour ce numéro, la collaboration de Alexandre Boza, Laurence Charlot, Guy Groux, Dominique Leblond, Christine de Montclos, Simon Reungoat, Odile Rudelle et Cornelia Woll, auxquels la *Revue* adresse ses remerciements.

Dans cet ouvrage complexe et passionnant, le sociologue D. D. explore, de manière théorique et historique, les façons dont l'intérêt collectif pour les Corps se sépare d'un culte pour l'Esprit ou s'y entremêle. Selon lui, toute tendance humaine se laisse aller au désir de l'homogène, de l'homothétique, et cet espoir est au fond celui de la « secte » : la « société-monde » pourrait vouloir être la plus grande des sectes en tant qu'elle se croit le tout de l'humanité. Comme de nombreuses sectes sont caractérisées par une forte pulsion vers la perte de soi dans l'idéal spirituel, ce qu'on appelle le « suicide collectif », l'auteur s'interroge sur le devenir de nos sociétés. Une des raisons qui pourrait permettre d'éviter une telle aberration sociale semble être l'horreur qu'évoque chez l'homme une adhésion entière à un système et sa faculté démontrée historiquement à se porter successivement vers des énoncés de complétude opposés, tel celui qui adore le Corps et celui qui prône l'Esprit. Ainsi, la société humaine ne devrait pas sa survie à la recherche d'une unité bien gérée, mais aux « trous » dans le collectif ; à la résistance des corps vivants, et non à l'Esprit qui tente de les fondre en une mortelle idéalité commune. Sous-estimée par les sciences sociales, cette approche permet de lire ce qu'il advient aujourd'hui de nos sociétés saisies dans l'imago d'une « secte-monde » et du péril majeur qui les y guette.

GUILLEMARD (Anne-Marie) – *L'âge de l'emploi. Les sociétés à l'épreuve du vieillissement*. – Paris, Armand Colin, 2003 (U). 24 cm, 286 p. Bibliogr. Index.

Cet ouvrage n'est pas à proprement parler un manuel, comme la collection pourrait le donner à penser. En effet, dans cette synthèse très complète, le vieillissement de la population active est analysé comme objet sociologique, dans la présentation des catégorisations qui permettent – et ne facilitent pas – l'approche comparée des postures des actifs vieillissant dans les sociétés occidentales. L'enjeu évident de cet ouvrage est l'analyse de la « relégation précoce » de ces actifs, notamment dans ses conséquences macro- et microsociologiques, au plan des politiques publiques (la question des réformes de la protection sociale) comme au niveau des entreprises. Mais, au-delà de ces enjeux pratiques et techniques immédiats, l'ouvrage nous convie à une réflexion sur la modification des temps sociaux associées à l'allongement de la vie et formule quelques propositions tirées d'expériences étrangères pour penser autrement l'« âge de la retraite ».

LABASSE (Bertrand) – *Une dynamique de l'insignifiance. Les médias, les citoyens et la chose publique dans la « société de l'information »*. – Paris, Presses de l'Enssib, 2002 (Référence). 270 p. Bibliogr.

Que savons-nous du savoir ? Pouvons-nous évaluer les connaissances du public ? Les sondages culturels ou d'opinion sont-ils un instrument de mesure adéquat des connaissances et de l'ignorance, à la disposition des chercheurs, des politiques, des journalistes ou des détenteurs de pouvoirs médiatiques par le biais de tous supports ? L'information de la société ne varie-t-elle pas en fonction inverse de l'essor des moyens d'information ? C'est l'interrogation que pose cette synthèse documentaire rassemblant un ensemble de données et se réfère à des travaux divers qui en facilitent une approche interprétative. L'échec de la diffusion médiatique des connaissances, le soutien, par certains acteurs de l'espace public cognitif, d'une conception réductrice de l'information, la spécialisation extrême posent le problème de l'absence de vision globale et consensuelle des fonctions sociales de la communication et des médias. Question urgente que celle du rapport de la société à son environnement cognitif et non

technique. Les médias demeurent en effet le forum des échanges d'informations et des débats au sein de l'espace public et l'un des garants du modèle démocratique.

LACORNE (Denis), JUDT (Tony), dir. – *La politique de Babel, du monolinguisme d'État au plurilinguisme des peuples.* – Paris, Karthala, 2002. 348 p.

Ce livre est la suite d'un colloque organisé en 1998 par le CERI (FNSP) et le *Remarque* Institute de la New-York University, qui a été enrichi d'un chapitre sur *la Suisse, clichés et délires* (Uli Windish) et de Paul Garde sur *Fin de siècle dans les Balkans*. Rédigée par D. L., l'introduction fait le point d'histoires divergentes : l'Amérique, où le monolinguisme d'État s'impose en dépit des fortes pressions hispaniques, puisque l'anglais reste la langue de la promotion professionnelle ; l'Allemagne, dont l'exemple sera suivi par nombre de nations européennes qui, comme demandé par Fichte, ont voulu bâtir un État autour d'une langue particulière ; la France, au processus inverse : la France est largement plurilingue quand l'Édit de Villers-Cotterêts (1539) impose un monolinguisme lié à la construction de l'État de droit car la volonté de Francois Ier fut, non pas d'éradiquer des langues locales – qui ne sont pas mentionnées –, mais d'obliger la justice, les avocats et les notaires à s'affranchir du latin pour faire du français la langue universelle des temps nouveaux de la Renaissance. Le problème français est alors de combiner cet immense passé politique avec l'unité d'une révolution jacobine, réassumée par la Troisième République. L'observation du terrain, qu'il s'agisse d'archives historiques ou des accommodements pratiqués en Alsace ou inventés outre-mer, dévoile une réalité beaucoup plus mouvante et complexe. Reste à lier les progrès des divers champs de connaissances pour arriver à se souvenir que le droit des Français est beaucoup plus ancien que celui d'une révolution qui fut constituante avant d'être républicaine.

LACOSTE (Yves) – *De la géopolitique aux paysages. Dictionnaire de la géographie*. – Paris, Armand Colin, 2003. 24 cm, 413 p.

Ce dictionnaire tente, parmi d'autres actuellement, de définir la spécificité d'une discipline (d'où l'article consacré à l'« agrégation de géographie ») et d'en dessiner les contours. Pour cela, il est nécessaire de séparer l'emploi géographique des termes de leur sens commun et de mettre en évidence les enjeux d'échelle (notion fondamentale ici) qui assurent la passerelle entre les paysages et la géopolitique. Ces combinaisons rendent centrales la place et l'action des hommes dans la définition de la géographie, si l'on admet que « la géographie, ça sert d'abord à faire la guerre », formule ancienne et classique remise sur le métier dans ce dictionnaire. Mais cette entreprise s'avère d'autant plus difficile que le dictionnaire tend autant à diluer la géographie dans d'autres disciplines (l'histoire, l'anthropologie, éventuellement la science politique) qu'à aider à préciser les notions qui la structure. Reste le contenu lui-même, très utile car bien conçu, avec concision et clarté, et qui à lui seul suffit à justifier cette entreprise.

LEPAPE (Pierre) – *Le pays de la littérature. Des Serments de Strasbourg à l'enterrement de Sartre.* – Paris, Le Seuil, 2003. 725 p. Bibliogr. Index.

Ce livre constitue le monument funéraire d'un millénaire de littérature, mis au tombeau avec Sartre, dernier « grand écrivain français » à avoir cru que la littérature était pouvoir. C'est aussi l'aboutissement d'une histoire culturelle, dont le talent fut de restituer au texte les conditions qui l'ont rendu possible, accessible, emblématique. Ainsi voit-on comment, arraché du latin d'église avec le serment de Strasbourg de 842,

le français a confondu sa cause avec celle de la modernité de l'imprimerie (1470), qui lui permet de s'imposer comme langue laïque devant les tribunaux avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), mais non à l'Université, rendue au latin en raison des guerres de religion (1586). Devant le danger des controverses religieuses, la royauté inventera alors un autre théâtre, consacré à la seule langue qui, après Malherbe (1605), deviendra la langue classique de l'Académie (1635), dont les crises scanderont la vie littéraire pour trois siècles : du *Dictionnaire* jamais fini (Furetière est chassé pour avoir réussi plus vite !) aux affres d'une censure tantôt contournée (l'*Encyclopédie* voit le jour grâce à Malesherbes), tantôt victorieuse (la lecture publique des *Confessions* est interdite), tantôt ridiculisée par le rire de Beaumarchais. Jusqu'à ce que la Révolution devienne elle-même un immense théâtre de mots, d'abord démocratiques (Louis Sébastien Mercier), puis si tragiques qu'il fera la chance du *Génie du Christianisme* et de son retour à une tradition, toute de sentiments. Instrumentalisée par le pouvoir, la Littérature saura s'exiler avec Germaine de Staël, puis rompre avec le classicisme avec le Hugo de la bataille d'Hernani. S'ouvre alors le grand siècle, poétique (Lamartine), réaliste (Flaubert), didactique (Larousse et Littré), justicier (Zola et Péguy), affirmant le pouvoir de l'Art contre le nationalisme : la *NRF* de Gide contre *l'Action française* et Proust, le sensible, préféré à Dorgelès, le mémorialiste, lors du Goncourt de 1919. La suite sonne le glas : plénum des écrivains révolutionnaires de Kharkov (1930), langue réduite au « cri » de Céline, voyage à Weimar de 1941, et Éditions de Minuit réduites au « manifeste des 121 ». Dès lors, comment s'étonner que la voie du salut soit cherchée du côté de la francophonie des îles tropicales ou du Québec ? Ou mieux, du côté des étrangers qui, tel Kundera, font à la langue française l'hommage d'un choix qui est encore chemin vers l'universel ?

ONORIO (Joël-Benoît d'), dir. – *La conscience et le droit.* Actes du XVIIIe colloque national de la Confédération des juristes catholiques de France. – Paris, Pierre Tequi, 2002. 189 p.

Le sujet est immense et difficile, à l'interconnexion de la morale et de la politique, de la vie publique et de l'intimité privée, de l'autorité de la loi et de la liberté. Ce sont des juristes catholiques qui l'abordent, avec la conviction très forte que l'on ne peut davantage dissocier la conscience de la morale que la morale du droit, avec la conviction également que la liberté de conscience est complexe, liberté-fondement pourtant incertaine dans sa définition. Ce sont successivement des législateurs, un magistrat et un avocat qui font part de leur expérience. On retiendra également une contribution sur la clause de conscience dans le domaine biomédical, apportant un bilan de la législation et de la jurisprudence, notamment dans des domaines aussi délicats que la procréation assistée, la stérilisation ou l'acharnement thérapeutique.

PINI (Joseph) *et al.* – *Le sexe, la sexualité et le droit.* Actes du XVIIe colloque national de la Confédération des juristes catholiques de France. – Paris, Pierre Tequi, 2002. 255 p.

Le thème de ce colloque touche essentiellement des questions d'éthique auxquelles le Magistère catholique apporte ses réponses. Il touche également le droit privé, dont l'évolution traduit un amenuisement croissant des différences entre les sexes. Et ce sont ici toutes les branches du droit qui sont visées : le droit commercial, le droit du travail, le droit civil et aussi le droit pénal, puisqu'il sanctionne, quant à lui, les atteintes à l'intégrité physique et psychique des personnes, sous toutes leurs formes. Le politologue s'intéressera plus particulièrement à l'intervention de Michel

de Villiers sur le problème juridique posé par la mise en œuvre d'une politique de parité, dont le principe est ici largement contesté au nom d'une confusion entre le biologique et le politique.

RIOUX (Jean-Pierre) – *Au bonheur de la France : des impressionnistes à de Gaulle. Comment nous avons su être heureux.* – Paris, Perrin, 2004. 450 p.

Peut-on raconter l'histoire d'un peuple en faisant abstraction de ses malheurs ? De ses aveuglements ? Peut-on limiter le bonheur au développement de la culture et des savoirs, eux-mêmes accompagnés d'un boom sans précédent de la consommation ? C'est à cette gageure que J.-P. Rioux, historien, chercheur, pédagogue, directeur de *Vingtième siècle* et chroniqueur pour *La Croix*, s'est attelé en écrivant cette véritable histoire d'en bas, décrivant le bonheur de la musique des guinguettes, le fait que « le fascisme n'est pas passé » avant d'engendrer « le coup de soleil » de 36, la fable des « 200 familles », le cauchemar de l'exode et les difficultés de l'occupation. Les années suivantes auront été celles des « libérations », celle du territoire et de la télévision, celle de la décolonisation et des mœurs, n'en déplaise à la « gloire de l'ÉNA » et au « trouble fête de l'Algérie », etc. À tous ces jeux de mots et bonheurs d'écriture, on reconnaît un talent de plume, lesté d'une grande sûreté d'information, qui risque de faire illusion puisque les dernières pages se terminent par le panorama de la crise de l'École. Que dire à tous ces enfants de l'immigration ? De quoi ont-il soif ? De pain ou de liberté ?

PENSÉE POLITIQUE

BENOÎT (Jean-Louis) – *Tocqueville, moraliste.* – Paris, Honoré Champion, 2004. 645 p. Bibliogr. Index.

Il s'agit d'une publication très soignée d'une thèse présidée par Françoise Melonio, par le spécialiste de la *Correspondance familiale (*tome XIV des œuvres complètes de la collection Gallimard). Fortement documenté, ce regard intérieur oriente J.-L. B. moins vers le sociologue de la démocratie, le publiciste tendu vers l'interrogation du pourquoi d'une Révolution qui ne cesse de « recommencer », que vers le moraliste élevé par un abbé janséniste dont la mort l'aura fait pleurer. Cependant, sans jamais renier dettes et affections à l'égard d'une famille légitimiste, composée de grands serviteurs de l'État, le député de Valognes en Normandie, n'hésita à se séparer des siens ni pour épouser une roturière anglaise, ni pour entrer en politique sous la monarchie de Juillet, ni pour s'opposer au coup d'État de décembre 1851, où il ne vit que le retour du plus vieux despotisme de la centralisation à la française. Moraliste, Tocqueville est l'héritier de Malesherbes, grande figure familiale, intellectuelle autant que morale, dont, sans jamais s'en réclamer publiquement, le destin aura orienté une vie de recherche axée autour du principe d'humanité. À ce titre, il dénoncera l'effet destructeur de la condition pénitentiaire, jugera sévèrement l'esclavage des noirs dans les États sudistes, s'opposera à la théorie des races de Gobineau, son ancien directeur de cabinet, et saura changer d'avis à propos de l'Algérie, où un second voyage, en 1847, lui fait mesurer les dangers d'une colonisation avide autant qu'aveugle. Lecteur des classiques – Pascal, Montesquieu, Rousseau –, il aura vécu dans le doute et le pari existentiel, plaidé la liberté dans le travail, le commerce ou le mariage, en se montrant respectueux des religions, qui donnent l'espoir et les mœurs, plutôt que des dogmes qui divisent ou des hiérarchies qui oppriment. La connaissance

des notes, variantes ou morceaux finalement écartés de la publication officielle, donne la mesure de l'immense travail d'investigation préparatoire qui sous-tend l'écriture si limpide d'Alexis : comme si ce labeur devenait justification pour celui qui, conscient de son échec dans la politique concrète, confiait à l'avenir sa conviction de ne jamais désespérer de la condition humaine.

CHABRY (Annie), CHABRY (Laurent) – *Le pouvoir dans tous ses États.* – Paris, Imago, 2003. 198 p. Notes bibliogr.

À travers une étude critique de la théorie politique consistant en une approche trop restrictive du concept de pouvoir, les auteurs tentent une explication par la synthèse des apports des autres sciences humaines et, plus largement, du vivant. Relations de pouvoir, d'autorité et d'influence sont au cœur de cette recherche de l'objet politique. Les auteurs stigmatisent l'illusion du rationalisme et la notion de libre arbitre, mettant en lumière de véritables « stratégies » de l'inconscient, autorisant le pseudo consensus et la coercition de fait, indispensables à l'instauration de la relation dominants/dominés. Pour A. et L. Chabry, il n'existe pas d'avantage de déterminisme structurel. Le phénomène de dominance n'est réductible ni aux stratégies intériorisées des acteurs, ni aux structures environnementales. Les auteurs décrivent le phénomène de dominance comme « un champ de forces au sein duquel se rencontrent les stratégies des acteurs et l'organisation sociopolitico culturelle de l'inégalité ». Après les références nombreuses aux théories économistes ou systémistes, à la psychanalyse, à l'anthropologie politique, à l'éthologie… l'approche neurobiologique et la référence à la théorie des trois cerveaux montrent le bien-fondé d'une approche pluridisciplinaire du pouvoir. C'est, en effet, dans la structure du cerveau humain, que la volonté de puissance puiserait ses origines et son explication. Dimension biologique que la science politique devrait désormais prendre en compte dans ses études à venir du pouvoir.

CLERO (Jean-Pierre), MENISSIER (Thierry), dir. – *L'idée de contrat social, genèse et crise d'un modèle philosophique.* – Paris, Ellipses, 2004. 172 p.

Il faut saluer cette initiative venue du côté des philosophes, qui – partant d'un constat présent, le retour de faveur de l'idée et du fait du « contrat » – sont allés à la recherche de sa genèse, de sa disparition au 19e et de son retour actuel sous l'influence de Rawls. Non sans question sur le bienfait d'une telle faveur : est-elle salutaire ? Ou est-elle le signe d'un démantèlement d'un État en proie à une vraie « reféodalisation » ? Une des meilleures analyses est celle de Th. Menissier, retraçant l'évolution allant du serment ancien au contrat moderne, au travers de la pensée des « monarchomaques » du 16e siècle, tendus par leur volonté de reformuler les données du lien politique, après ces « catastrophes » que furent le sac de Rome (1527) ou la Saint-Barthélemy (1572). Faut-il penser, avec Machiavel, que la politique judicieuse peut se délier de ses promesses si les raisons qui l'ont engendré font défaut ? Ou, avec Théodore de Bèze, peut-on se confier à la Bible, pour demander que la politique se fasse selon le modèle de la double alliance : celle de Dieu avec le peuple, d'une part, celle du roi avec le peuple, d'autre part. Cet élargissement peut se lire dans l'évolution du serment qui, de lien féodal absolu prononcé entre suzerain et vassal, se découvre progressivement soumis à la norme d'une justice supérieure – qu'il s'agisse de la Paix de Dieu médiévale ou du Salut de la Patrie de l'ancienne Rome. Ce qui annonce le Locke du siècle suivant, demandant qu'il revienne au libre jugement individuel, le droit de se prononcer sur l'adhésion des consciences aux décisions majoritaires.

DAVID (Marcel) – *Le peuple, les droits de l'homme et la République démocratique*. – Paris, L'Harmattan, 2003. 275 p.

De l'Antiquité à nos jours, M. David explore, en juriste et historien, l'histoire juridico-politique du concept de souveraineté. Dans la première partie, partant du constat de l'existence d'une limitation des pouvoirs du monarque de droit divin, l'auteur recense et passe au crible, à dater de la Révolution française, à travers les diverses constitutions et républiques, de 1793 à 1958, les différents types de référendum et les moments forts d'atteinte aux droits de l'homme, par le peuple français, seul titulaire de l'autorité suprême. Au centre de cette étude, une relation triangulaire entre la souveraineté du peuple, le respect des droits de l'homme et la république démocratique. La question se pose de savoir si cette souveraineté est susceptible d'être limitée, voire partagée. L'auteur s'attache à démontrer qu'il existe une souveraineté bicéphale : celle « originaire » du peuple et celle « dérivée » du Parlement. Partant du jeu des deux pans de cette même souveraineté, juridiquement dédoublée – avec une prééminence de l'originaire sur la dérivée – une résistance pourrait s'organiser, opposable au Conseil constitutionnel, dans le cas où des résultats référendaires aboutiraient à une violation des droits de l'homme… M. D. suggère un projet additif à l'article 89 de la constitution de 1958, qu'il fait figurer en toutes lettres. Son analyse débouche sur une proposition – à étudier – de remodelage de la souveraineté des peuples européens avec la création d'un Conseil constitutionnel et moyennant l'arbitrage d'un Parlement à compétences renforcées assurant la sauvegarde des droits fondamentaux. La seconde partie – qui, chronologiquement, aurait dû venir en lieu et place de la première – se situe en fin d'ouvrage car elle permet de replacer cette étude à dominante constitutionnelle et historique française dans un contexte plus général, comparatif et historique.

FONDATION JOSEPH KAROLYI ET UNIVERSITÉ DE SCIENCES ÉCONOMIQUE ET D'ADMINISTRATION PUBLIQUE DE BUDAPEST – *Raymond Aron et la liberté politique*. Actes du colloque international. – Paris, Éditions de Fallois, 2002. 270 p.

Inauguré le 5 octobre 2000 par François Fejtö, rappelant son privilège d'avoir connu l'homme dès avant guerre, et soutenu par la Fondation Robert Schuman et la Société des amis de Raymond Aron, ce colloque international est un hommage à celui qui fut longtemps seul à s'inscrire contre la chape de plomb du marxisme, déterminisme historique enseignant la fatalité du collectivisme. L'ouvrage se divise en quatre parties : l'historien-journaliste – avec le rappel de l'importance des archives aroniennes pour comprendre 50 années d'histoire intellectuelle –, le philosophe-politologue – analyste du phénomène totalitaire –, le philosophe-sociologue – redécouvrant Max Weber et Tocqueville – et le théoricien des relations internationales, auteur de *Paix et guerre entre les nations* – dont la citation de couverture rappelle ce qui fut l'axe de sa vie : ne pas s'évader d'une histoire belliqueuse, ne pas trahir l'idéal. Le livre se clôt avec un *Raymond Aron et l'Europe de l'Est*, où il n'est allé que deux fois, à Moscou et Varsovie, pour des conférences. L'Europe de l'Est était pourtant présente chez lui puisque, contrairement à la légende de Yalta, il pensait que le glacis soviétique était inévitable ; ce qui ne signifie pas qu'il ne savait pas l'hostilité des populations au régime. La révolte de la Hongrie de 1956 a donc été saluée comme mouvement de liberté, tout comme le mouvement des Polonais des années 1980. Et s'il a salué le « printemps de Prague » de 1968, il a toujours refusé la comparaison avec les « événements » des universités françaises, où il n'a vu que bêtise.

KYMLICKA (Will) – *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités.* – Paris, La Découverte, 2001 (Textes à l'appui. Politique et sociétés). 22 cm, 359 p. Bibliogr. Index.

Comment concilier l'unité territoriale des États avec la reconnaissance des différentes formes du pluralisme culturel associées aux revendications des groupes minoritaires, ethniques ou nationaux ? W. K. propose une réflexion sur cette tension, mettant en avant une défense du principe de citoyenneté multiculturelle à la fois comme expression de la démocratie libérale et comme objection au discours sur le « repli communautaire ». L'analyse pratique qu'il fait du problème des relations ethnoculturelles repose sur une étude du monde anglo-américain (États-Unis, Angleterre, Australie et Nouvelle-Zélande), mais sa réflexion sur le rejet par les États des spécificités liées à des groupes distincts intéresse également les politiques en Europe continentale, par exemple, dans le traitement de l'immigration ou du statut des minorités nationales de la *Mitteleuropa* et d'ailleurs. L'idée d'une « citoyenneté différenciée » pourrait même prendre sens dans le cadre de la construction de la citoyenneté européenne, à la fois dans le cadre de la représentation politique comme dans l'explicitation des droits en œuvre. Conscient des résistances que ses hypothèses peuvent susciter en France, l'auteur défend l'idée que le modèle français d'intégration devrait pouvoir évoluer en intégrant des éléments d'un « multiculturalisme d'intégration » dans un sens qu'il voudrait celui de la justice.

NARDIN (Terry) – *The Philosophy of Oakeshott*. – Pennsylvanie, Pennsylvania State University Press, 2001. 24 cm, 241 p. Notes bibliogr. Index.

Cet ouvrage tente de rendre compte de et faire justice à Michael Oakeshott (1901-1990), philosophe et historien des idées politiques trop souvent négligé, pour ne s'en tenir qu'à ses essais polémiques sur la rationalité. Le reste de son œuvre est, selon T. N., encore largement méconnu et il entend, dans cet ouvrage, en faire l'introduction. Compréhension, connaissance et vérité sont au cœur de cette œuvre philosophique, qui met l'histoire au centre de ses questionnement. En effet, la connaissance y est perçue à travers des modalités variables et elles-mêmes contingentes. L'explication historique est ainsi la mise en relation d'événements, à la différence de l'accident ou de la nécessité : l'enquête historique est, à ce titre, une construction du passé. L'histoire est étroitement associée à l'idée de conduites humaines volontaires (« *conduct* »), qui suggèrent à leur tour un fondement civique et civil à tout processus social et intellectuel, à l'encontre de tout naturalisme. Cet ouvrage est en somme une introduction, sans doute utile, à cette pensée dense et originale.

PENA-RUIZ (Henri) – *La laïcité*. – Paris, Flammarion, 2003. Bibliogr. 254 p.

L'auteur réunit ici un certain nombre de textes qui le conduisent à distinguer plusieurs moments. Dans un premier temps, des textes décrivent l'esprit du droit laïque dans un État visant à libérer la sphère spirituelle. Un deuxième moment présente l'ambiguïté des textes sacrés et le danger d'une confusion entre le religieux et le politique. Un troisième, puis un quatrième moment introduisent le rôle de la raison et l'importance de la pensée philosophique dans l'émancipation laïque ; la diversité des auteurs cités et de leurs convictions met en lumière la dimension universelle de cette émancipation. Le cinquième moment donne les éléments conceptuels de la séparation juridique de l'Église et de l'État : la loi de 1905 fait référence. Le sixième moment rassemble des textes essentiels par leur actualité et, notamment, en ce qu'ils posent la

question des enjeux de la laïcité scolaire. De Kant à M. Weber, en passant par Spinoza, Descartes ou Pascal, une série de textes retient l'attention.

PERTUÉ (Michel), dir. – *Suffrage, citoyenneté et révolutions (1789-1848).* – Société des études robespierristes, 2002 (Collection des études révolutionnaires. 3). 178 p. Index.
GUILHAUMOU (Jacques), MONNIER (Raymonde), dir. – *Des notions concepts en révolution.* – Société des études robespierristes, 2003 (Collection des études révolutionnaires. 4). 190 p. Index.

Que le bicentenaire de la Révolution illustré par la rivalité Vovelle-Furet est loin ! L'histoire fondée sur archives reconnaît maintenant qu'elle a besoin de concepts pour devenir intelligible. Furet souhaitait que l'histoire de la révolution devienne aussi « froide » que celle des Mérovingiens. Dans l'excellente conclusion du troisième cahier, R. Huard donne l'exemple, reconnaissant que, depuis que la révolution n'est plus une espérance, l'histoire de la France des années 1789-1848, jadis vue au travers de la dialectique des mouvements populaires et des coups d'État, peut désormais se lire dans le lent apprentissage de processus électoraux, évoluant des vieilles assemblées délibératives de l'Ancien régime, vers le vote individuel masculin de 1848. Cette liberté d'esprit est mise à l'œuvre dans l'excellent quatrième cahier, bâti autour de chapitres, tous également riches de leurs découvertes documentaires : la polysémie du mot « constitution » au 18e siècle, particulière ou nationale, a lourd pesé dans l'échec constitutionnel d'une révolution qui a posé les principes et découpé l'espace dans lequel nous vivons encore ; l'autoritarisme de Sieyès est dû à une conception duale de l'espace public oscillant entre le « tout » et le « rien » ; les outrances d'une « liberté de la presse » venue d'Angleterre, avec un Marat, ont refusé les sages limites d'une loi Thouret qui n'est votée qu'en août 1791 ; les désillusions des femmes racontées par Serge Aberdam, au travers du douloureux séjour à Paris de Mary Wollstonecraft de décembre 1792 au printemps 1795 ; et, faute de structure d'arbitrage constitutionnel, la confiscation de la « lutte contre les extrêmes » par un « centre » autoritaire qui ne fait qu'annoncer la soumission au 18 Brumaire.

ROSANVALLON (Pierre) – *Le modèle politique français, La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours.* – Paris, Le Seuil, 2004. 435 p. Index.

Curieusement, le titre induit en erreur car ce modèle « politique » ne traite ni de suffrages ni de recours à la justice, mais du malaise « social » d'une France post-révolutionnaire qui ne saurait se définir depuis 1789 par le « jacobinisme », puisque 1789 est l'année de l'écroulement du pouvoir central. Reste alors l'histoire, de mieux en mieux connue grâce aux travaux de P. R., d'un modèle social français né de la dissolution des corporations par la loi Le Chapelier et d'une révolution « terminée » sans que la liberté d'association n'ait été ni organisée ni même votée. Gouvernée par cette « utopie de la généralisation » que serait la « passion de la loi » exécutée par les représentants du pouvoir central, la France du 19e siècle ne sortira que lentement d'un régime où individualisme civique et autoritarisme administratif marchent de pair. Pour briser le couple, il fallut rien moins que la révolution industrielle et son corollaire de misère ouvrière, le travail militant des premiers socialistes suivis des pionniers de la sociologie et, *in fine,* le triple choc de l'échec de la révolution de 1848, du paternalisme impérial et de l'insurrection de la Commune. Ce passé fratricide conduira les républicains de 1884 à enfin proposer des lois prudentes sur les syndicats et les communes. Et il fallut attendre 1901 pour que soit enfin votée la loi sur la liberté d'association,

dont le Conseil économique et social a fêté le centenaire avec un lustre qui s'est révélé ambigu. Car l'existence d'un titre entier sur les congrégations, titre depuis lors supprimé, illustre que la difficulté résidait alors moins dans un prétendu « jacobinisme » que dans l'existence d'une Église catholique qui, toujours concordataire, était encore vue par les laïcs comme une association inquiétante. L'entre-deux guerres verra la montée d'une réflexion corporative qui, enterrée par les errements vichyssois, reparaîtra à la Libération sous la forme de « l'institutionnalisation du syndicalisme », allant des ordonnances de 1945, sur les comités d'entreprise et le Plan, aux lois de 1968 (sections syndicales) et 1982 sur les droits des salariés. Avec le paradoxe qu'en acceptant de dissocier représentativité syndicale et nombre de leurs adhérents, tout en sous-traitant à leurs représentants un nombre toujours plus large de fonctions et de responsabilités, ces envoyés de la société civile ou d'organisations professionnelles risquent de se voit transformés à leur tour en… agents d'institutions publiques.

SAVES (Christian) – *Pour un nouvel* ethos *politique.* – Paris, Ellipse, 2003. 250 p. Index.

Ce petit livre, certainement de bonne volonté, dit l'illusion d'une refondation de la politique en dehors de l'histoire, du droit et de l'événement. En se référant à un « social », mal défini, si ce n'est qu'il aurait été redécouvert par la sociologie française de la fin du 19e siècle, mis en pratique par Socrate, maître de vérité allant jusqu'à la mort, et justement appréhendé par Joseph de Maistre, qui a dénoncé l'illusion constitutionnelle dont la France post-révolutionnaire avait été saisie. Après des pages classiques sur le mensonge et l'effondrement des dogmatiques du 20e siècle, la critique se fait plus précise pour attaquer l'État, réaffirmé en 1958, et une politique dite des « droits de l'homme », alors que ceux-ci n'ont jamais été autant bafoués que depuis qu'ils ont été proclamés. En fait, derrière ce rêve dit « consensuel », se cache l'espoir très « moral » de nier la politique réelle, qui est coexistence, gestion de crises, réponse à l'imprévu. Pour évoquer ce nouvel *ethos* politique, C. S. s'abrite derrière Raymond Aron, pour qui « tous ceux qui écrivent sur la politique par souci de la vérité furent de quelque manière des démystificateurs ». Certes. Mais l'auteur de *Paix et guerre entre les nations* avait su s'engager dans les querelles de son temps : contre le nazisme et contre le communisme, pour une décolonisation allant jusqu'à l'indépendance de l'Algérie et, *in fine*, pour la construction européenne.

SCHAUB (Jean-Frédéric) – *La France espagnole, Les racines de l'absolutisme français.* – Paris, Le Seuil, 2003. 353 p. Index.

Honoré du prix François Furet, destiné à saluer les talents de la nouvelle génération, ce livre pourrait s'intituler *Le retour en Europe de l'Espagne*, avec, en sous-titre *La fin du séparatisme franquiste.* Car, ouvert par la visite du Général de Gaulle, redevenu simple citoyen dans l'Espagne de 1970, cette plaidoirie, étourdissante de références littéraires, veut montrer qu'il n'y a pas de Pyrénées et d'autant moins qu'Anne d'Autriche et Marie-Thérèse d'Autriche, reines de France, mère et aïeule de Louis XIV et Louis XV, ont apporté avec elle leur catholicisme de Contre-réforme. La « reconquête » française ne s'exerça ni contre les maures ni contre les juifs mais contre la religion prétendue réformée, tolérée avec l'Édit de Nantes, mais révoquée, en 1685, par une monarchie à prétention universelle et, d'autant que, depuis la fin du *siècle d'or,* la royauté française se pensait héritière de la mission d'unité dont les Habsbourg s'étaient crus investis. Le tournant date de 1672, année de la déclaration de guerre à la Hollande, qui rompt avec la politique d'alliance avec les princes protestants, qui avait

été celle d'Henri IV et des grands cardinaux. Personne ne l'a mieux écrit que Leibniz critiquant « l'enflure franco-catholique » dans son *Apologie des Armes du Roy très Chrestien contre les Chrestiens*, réédité en 1861 chez Firmin Didot. Titre et date sont importants car ils montrent, d'une part, que la royauté française, en raison de la vitalité des « refuges », n'a jamais été exclusivement catholique et, d'autre part, que le retour de la pensée libérale en France s'est bâti contre la révocation de l'Édit de Nantes, assimilée à celle de la Constitution de 1848. Telle sera l'idée qui présidera au vote des lois constitutionnelles de 1875, « organisant » une République de fait, toujours récusée par les adeptes de la « table rase ». Une génération plus tard, l'Affaire Dreyfus achevant le programme de laïcisation de la République sera l'occasion d'un retour du mythe universaliste, toujours aussi dépourvu de références constitutionnelles, au sujet des rapports entre majorité et minorités. Et, dans ce sillage, les historiens du 20e siècle oublieront ce que Lavisse avait saisi de Louis XIV, « roi plus espagnol que français ».

ZERNIK (Éric), dir. – *La pensée politique*. – Paris, Ellipses, 2003. 24 cm, 479 p. Bibliogr. Index.

Bien que destiné aux candidats des concours de Science Po ou de l'ÉNA, ce manuel vise à proposer à tous quelques repères solides en pensée politique, réflexion sur « les moyens rationnels d'intervenir en acteurs, et non en simples gestionnaires de la vie publique ». Cette approche des grands enjeux politiques passe, pour les contributeurs, par une compréhension des grands auteurs, présentés ici de Platon et Aristote à Marx ou Arendt. Chacun est introduit dans le cadre d'une problématique fédératrice de sa pensée – la volonté générale chez Rousseau, l'idée kantienne de la République, l'État hégélien, etc. – par des philosophes soucieux de clarté et d'ouverture sur des recherches récentes en philosophie. C'est ce second élément qui permet de dépasser le format habituel du manuel. En effet, la seconde partie de l'ouvrage propose une série de réflexion sur des enjeux classiques de la pensée politique – la loi, l'égalité, la nation, etc. – à partir de sources qui ne le sont pas moins – Machiavel, Spinoza, etc. –, mais également des enjeux très contemporains – l'identité à l'ère d'Internet, la construction européenne, la vie civile à l'épreuve des camps et de l'aliénation – à partir d'auteurs mobilisés moins connus d'un public non averti – Agamben, Patocka. L'ensemble, s'il prend parfois des accents qui rappellent les épreuves de culture générale des concours susnommés, n'en est pas moins souvent intéressant, voire stimulant.

ZIZEK (Slavoj), dir. – *Le spectre rôde toujours. Actualité du Manifeste du Parti communiste*. – Paris, Nautilus, 2002. 20 cm, 128 p.

Après la chute du mur de Berlin, le marxisme a peut-être été enterré un peu trop vite et son spectre semble hanter à nouveau la planète entière. Pourtant, dans sa version troisième millénaire, ultralibérale et mondialiste, le capitalisme est plus sauvage que jamais, certes différemment, mais au moins autant qu'à l'époque où Marx rédigeait *Le Manifeste du Parti communiste.* Cet ouvrage rassemble des textes écrits ces cinq dernières années, articulés autour d'une analyse du capitalisme contemporain et des nouvelles formes de marchandisation. De cette relecture lacanienne décapante (et assez complexe) de la théorie marxienne découle une conception nouvelle de la philosophie et de la politique, à travers laquelle l'auteur vérifie si les principaux concepts marxistes restent toujours pertinents dans le monde actuel. L'étrange alliance ménagée par le philosophe S. Z entre les pensées de Marx et de Lacan permet de penser la nécessité et la possibilité d'un communisme à construire, ainsi que de revenir sur les

débats récents à l'intérieur de l'anticapitalisme et sur les tensions actuelles que rencontrent les mouvements altermondialistes.

INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

BEN ACHOUR (Rafâa), GICQUEL (Jean), dir. – *Regards croisés sur les constitutions tunisienne et française à l'occasion de leur quarantenaire.* Actes du colloque de Tunis 2-4 décembre 1999. –Paris, Publications de la Sorbonne 2003. 238 p.

Issues d'un contexte historique quasi similaire fait du refus de la *partitocratie* de la Quatrième République, de la volonté d'instauration d'un pouvoir exécutif fort, capable d'encadrer la décolonisation, de la présence de deux hommes de stature historique imposante – de Gaulle et Bourguiba –, la cinquième constitution française (octobre 1958) et la tunisienne (juin 1959) font l'objet, dans ces contributions, d'une mise en parallèle de leurs évolutions juridiques permettant une analyse des points de convergence, des dissemblances ou des décalages qui les caractérisent… Ces textes permettent d'aborder les questions relatives aux rapports de pouvoirs au sommet des institutions ; aux modalités, aux contextes et aux principes qui ont présidé à la rédaction des constitutions des deux pays et qui ont permis leur évolution, leur adaptation au prix, parfois, d'un grand écart entre le texte et son application ; aux contournements de la loi constitutionnelle par divers moyens, allant jusqu'à susciter une réflexion sur le bien-fondé de son existence même et, par là, de celle de ses organes et moyens de contrôle (Conseil constitutionnel ; contrôle de constitutionnalité). À cet égard, le texte d'Henry Roussillon, très explicite, fait la part belle au Conseil constitutionnel dont « le modèle affirmera son influence internationale », mais met en garde contre une évolution « inquiétante » de la constitution et une remise en cause de la place du juge constitutionnel dans l'ordre juridico-politique français. En effet, la Constitution, en raison du flou de son contenu et de l'accroissement de son illisibilité et le juge constitutionnel, de par son exposition à la concurrence des autres juges nationaux ou européens, semblent menacés. Face à cette « menace » européenne, le Conseil constitutionnel doit-il chercher une nouvelle légitimité ? En contrepoint, Rafaâ Ben Achour insiste sur la position prééminente qu'occupe, progressivement, le Conseil constitutionnel tunisien au sein des institutions de son pays. Jean Gicquel finit de nous éclairer sur l'essor du contrôle de conventionalité de la loi et ses répercussions sur l'aggravation de la concurrence des juges nationaux et internationaux. Quant au déclin du concept de responsabilité politique des gouvernants, Jean-Pierre Machelon démontre qu'il doit être nuancé par une pénalisation de la vie publique française, illustrée par des événements récents…

BOUTIN (Christophe), ROUVILLOIS (Frédéric), dir. – *Décentraliser en France. Idéologies, histoire et prospective.* Colloque du CENTRE, Caen, 28 et 29 novembre 2002. – Paris, François-Xavier de Guibert, 2003. 308 p.

Il est toujours difficile de résumer un colloque, celui-ci en particulier, puisque sa richesse est d'avoir voulu penser deux siècles de centralisation française en attirant d'emblée l'attention sur les pièges des mots – absolutisme, administration, centralisation – et des images – l'intendant n'est pas le préfet – qui, élaborés au 19e siècle, n'existent pas ou existent avec un autre sens, tel le roi qui « incorpore » des territoires, des institutions ou des communautés pour mieux assurer l'unité nationale. Ainsi, d'entrée, Tocqueville est-il pris à partie pour avoir sous-estimé la vitalité des

corps intermédiaires ou le poids de la vénalité des charges, sans que soit notée la pertinence de son questionnement au sujet de la *diminutio capitis* d'une justice qui s'efface devant les « bureaux ». Quelques citations viennent montrer que le thème de la décentralisation existe à gauche (Clemenceau), à droite (Maurras), chez les fédéralistes (Proudhon), les catholiques sociaux (Le Play) et, bien sûr, chez de Gaulle, ici mis en opposition avec J.-L. Debré. Dans cette profusion de mises à jour, on citera l'article très documenté de Christophe Boutin sur *l'Association normande* dans laquelle, au lendemain de la crise révolutionnaire, l'initiative locale d'Arcisse de Caumont « invente » de nouveaux liens sociaux, grâce aux comices agricoles d'abord et, plus original, grâce aux sociétés des antiquaires lancées dans le recensement des merveilles du passé. Enfin, dans un style plus juridique, il faut signaler le vigoureux plaidoyer de Gilles Le Breton pour une décentralisation « à la française » qui, contre l'Europe des régions, a jusqu'à présent pu conserver à l'État français son rôle de gardien de « l'unité et de l'indivisibilité » d'une République de liberté, permettant d'« arracher » les citoyens à la tyrannie des communautés primaires.

COHENDET (Marie-Anne) – *Droit constitutionnel*. – Paris, Montchrestien, 2e éd., 2002. 21 cm, 406 p. Index.

À mi-chemin entre le manuel et le dictionnaire, cet ouvrage propose une présentation raisonnée des soixante-dix principales notions de droit constitutionnel, qui sont autant d'éléments indispensables au politiste. Tout est mis en œuvre pour en faciliter l'usage : un usage mesuré des caractères gras pour repérer l'essentiel, un index clair et assez complet assorti pour chaque entrée de renvois, des bibliographies courtes et souvent judicieuses – tout au plus pourra-t-on reprocher à certaines d'être très générales, même dans le cadre d'un travail d'introduction à l'adresse des étudiants et candidats au concours. Sous son aspect modeste, son caractère essentiellement utile fait de ce petit ouvrage un outil appréciable à consulter en cas de doute sur une notion.

LE POURHIET (Anne-Marie) – *Modernité et Constitution.* Atelier du Ve Congrès de l'Association française des constitutionnalistes de juin 2002. – *CIVITAS EUROPA*, *Revue juridique sur l'évolution de la Nation et de l'État en Europe*, 9, septembre 2002.

Le constitutionnalisme est devenu si important dans nos sociétés que les juristes s'interrogent sur l'histoire, l'écriture et la résistance de ce texte fondamental par rapport auquel les juges doivent se prononcer. Ainsi de ce Ve congrès de l'AFDC où professeurs et jeunes doctorants se sont interrogés dans la plus grande liberté sur le rapport à une modernité dont le sens oscille de la méthode critique, qui affranchit des préjugés, à la soumission à la mode du jour et aux mœurs du temps. La polysémie est donc au cœur d'un titre qui ne s'éclaire que par rapport aux communications : là où la nouvelle génération s'est plutôt intéressée à l'environnement, à la parité, au principe de précaution ou à la dignité humaine, d'autres ont rappelé le caractère « sacré » d'un texte fondamental qui reste une œuvre humaine, la supériorité d'une constitution écrite sur les pratiques non-écrites, qui ne sont que des palliatifs provisoires pour des moments de transition, car une bonne constitution doit être regardée comme un cadre de conciliation entre majorités et minorités, entre intérêts et convictions opposés. De sorte qu'avec Hannah Arendt, l'atelier a conclu à la nécessaire modestie par rapport à un immense passé juridique né du service de la liberté, passé qu'il importe de bien évaluer avant de mettre en chantier des révisions qui ne soient pas imprudentes.

LEROY (Paul) – *Les régimes politiques du monde contemporain.* Tome II : *Les régimes politiques des États socialistes et des États du Tiers Monde.* – Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2003. 158 p.

À partir d'une analyse du système politique socialiste, de sa constitution – d'où il ressort que l'État socialiste dispose d'une organisation constitutionnelle qui repose sur un principe d'unité du pouvoir d'État, État-parti, parti unique –, l'auteur démontre que la multiplicité des instances publiques économiques et sociales engendre un jeu constitutionnel et politique spécifique à ce type de régime. P. Leroy décrit le processus par lequel, à partir des années 1990, le parti communiste – au centre du système –, se délitant, aboutit à une désintégration de l'État de l'URSS et à une refonte de la constitution, en 1993. Dès lors, l'État russe se propulse vers la démocratie avec une préférence marquée pour un régime à prééminence présidentielle. Malgré une tentative de résurrection à travers la CEI, l'URSS en tant que telle disparaît. P. L. décrit, ensuite, avec concision, le phénomène surprenant par lequel, à la fin des années 1980, dans la presque totalité des États socialistes européens, s'effectue, en douceur, le passage d'un régime socialiste à un régime capitaliste, avec pour certains d'entre eux, comme la RDA, la disparition pure et simple de l'État ou bien avec la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie scindées, respectivement, en cinq et deux États dans lesquels prospère un multipartisme débridé, rançon d'un État de droit récemment advenu, dans lequel la cour constitutionnelle exerce des compétences encore maladroites. L'auteur examine avec attention le cas de la Chine, qui, bien que se réclamant toujours du socialisme, s'ouvre, progressivement, au libéralisme économique, tout en creusant les inégalités… L'examen des régimes politiques des États du Tiers Monde fait ressortir l'inadaptation des modèles constitutionnels libéraux, plaqués dans la majorité des États, où se manifestent des entraves au pluralisme. L'auteur note un regain d'intérêt pour les régimes parlementaire et présidentiel avec quelques réussites (l'Inde, le Venezuela), mais déplore que beaucoup d'État du Tiers Monde soient sous l'emprise de régimes dictatoriaux, civils ou militaires.

MONTBRIAL (Thierry de), dir. – *Réformes-révolutions : Le cas de la France.* – Paris, Académie des sciences morales et politiques/PUF, 2003. 150 p.

Édité dans le format d'un petit *Que sais-je,* cette publication d'un colloque de l'automne 2002 en a la densité, puisque la question est interrogée sous l'angle international (Th. de Montbrial), comparatif (Gabriel de Broglie), historique et sociologique (H. Mendras). Il y a les réformes qui ont échoué sous Louis XVI, les années Trente de la France (S. Jansen) ou le shah d'Iran. Celles qui ont réussi (l'Angleterre du 19e siècle) et celles qui ont tellement changé les choses qu'il devient difficile d'en prendre la mesure (la France depuis 1945). On peut alors noter que l'évolution constitutionnelle de la France des dernières cinquante années permet de regarder la Révolution de 89 d'un œil nouveau : ainsi lit-on l'excellente synthèse de Jean-Pierre Poussou plaidant que la vacuité du pouvoir constitutionnel fut la cause majeure de l'échec de la monarchie, même si des tentatives récentes ont essayé de réhabiliter un roi resté digne devant la mort. Mais, écartelé entre le désir de bien faire et l'indécision de sa nature, il a plutôt exaspéré son pays par la succession de réformes commencées et abandonnées. Diagnostic cru qui nous vaut la chance de la bibliographie du procès, jamais clos, de la *dramatique* (Y. M. Bercé) naissance et mort d'un absolutisme français qui devient la vraie interrogation.

SCHMITT (Carl) – *La valeur de l'État et la signification de l'individu*. – Genève, Droz, 2003 (Les classiques de la pensée politique. 20). 152 p. Index.

L'intérêt de cette thèse de philosophie politique de C. Schmitt (1914) est dans sa singularité par rapport aux ouvrages ultérieurs du même auteur. La thématique centrale est celle du statut et du sens accordés à l'État, de la place de ce dernier et de sa valeur, au regard du droit et de l'individu. L'intérêt est de suivre l'évolution de la pensée de l'auteur qui, s'il envisage, dans un premier temps, l'existence d'un État subordonné à la norme juridique, se situe, au fil de son analyse, dans la perspective d'un soutien théorique à un État fort et radicalement anti-individualiste, s'imposant à l'individu, ordonnançant ses intérêts et canalisant ses libertés. S'élevant simultanément contre les doctrines positivistes – non sans contradictions : il affirme que tout État est, nécessairement, un État de droit –, celles qui prônent le déclin de la sphère étatique ou celles radicalement individualistes, ce théoricien du droit, nourri des théories kantiennes et kelséniennes, par sa définition du concept de décision et son rôle dans l'articulation du droit et de l'État, par sa remise en cause du principe de majorité comme source de légitimité, inscrit sa réflexion dans une approche méthodologique résolument moderne. En outre, par les références multiples aux ouvrages ultérieurs du même auteur [*Dictature* (1921) *; Théologie politique* (1922) ; *Théorie de la Constitution* (1928)], cet essai ouvre des perspectives sur l'évolution de la pensée de C. Schmitt, avec ses contradictions et les paradoxes qu'il développe dans un contexte historique et socio-politique, lui-même, fortement évolutif.

FORCES ET COMPORTEMENTS POLITIQUES

BAUBY (Pierre), SAVARY (Gilles), SOULAGE (Bernard) – *La Gauche et les services publics. Vers un nouvel équilibre entre besoins et marché. – Notes de la Fondation Jean-Jaurès*, 35, juillet 2003.

À l'heure de l'intégration européenne et de la mondialisation, la notion de service public fait débat. La fin des années 1980 et 1990 a révélé que des secteurs entiers de l'action publique étaient tenus à l'écart de l'intégration européenne par la France, arc-boutée sur une notion conservatrice des services publics. Cette Note est une somme d'arguments visant à une redéfinition du concept et des domaines auxquels il se rapporte. Certains ont cru voir dans l'évolution institutionnelle des États membres de l'UE et dans celle générée par de nouveaux comportements d'acteurs, liés à la concurrence du marché intérieur et mondial, les prémisses d'une atteinte rédhibitoire aux fondements des services publics. Les propositions du groupe de travail vont à l'encontre d'un libéralisme débridé, dans le sens d'une approche réformiste, favorisant l'instauration d'un service universel européen dont l'Union européenne imposerait elle-même les obligations de service public, la définition d'une économie des besoins avec un système de péréquation, afin de pallier les inégalités liées aux origines sociales ou régionales, ou encore l'inscription d'un véritable statut des services publics dans les traités de l'Union, voire dans la future constitution européenne.

GARCIA (André) – *Les raisons du déclin inexorable du PCF et des autres PC*. – Paris, L'Harmattan, 2001. 21 cm, 114 p.

Le déclin des partis communistes à travers le monde est-il un phénomène passager ? Ce livre décrit, avec minutie, le fonctionnement interne de ces partis et démontre qu'ils sont restés profondément staliniens et incapables de s'adapter à notre

société moderne. A. G., membre du PCF durant plus de 35 années, évoque ce qu'est le PCF vu de l'intérieur, c'est-à-dire l'absence de démocratie. On y redécouvre, décrits avec précision, tous les mécanismes mis en place pour pérenniser le pouvoir du Secrétaire général et pour empêcher toute tentative d'opposition des militants : décentralisation des cellules, système du « tamis », recrutement ciblé, endoctrinement permanent (avec notamment l'importance, dans ce processus, du journal *L'Humanité* et de la fête du même nom), mise à l'écart discrète des quelques réfractaires qui subsistent, etc. La thèse défendue ici est qu'un tel fonctionnement essentiellement stalinien devait induire obligatoirement un déclin progressif, avant une disparition tout autant inéluctable : les événements de 1968, en France, puis en Tchécoslovaquie, agirent comme des révélateurs et la fronde croissante au sein du PCF ne put dès lors être véritablement jugulée, jusqu'à aujourd'hui. Le cercueil du Parti communiste étant prêt, il faut à la France, selon l'auteur, un autre Parti vraiment démocratique à la gauche du PS, où la base contrôlerait le sommet et qui pourrait démontrer que socialisme rime avec liberté.

JAVEAU (Claude) – *Vive la sociale ! Éloge de la social-démocratie*. – Bruxelles, Le Grand Miroir, 2003 (Petit Panorama). 19 cm, 108 p.

Le projet social-démocrate n'est pas dépassé et peut encore séduire bien des hommes. C'est l'objet de cet ouvrage enthousiaste écrit par un sociologue, dans lequel sont évoquées successivement les trois tentatives socialistes historiques : d'abord, les échecs des « deux autres » socialismes (anarchisme et communisme, l'un trop naïf sur la bonté naturelle de l'homme, l'autre dérivant immanquablement jusqu'au totalitarisme), puis la troisième tentative (qui n'est surtout pas la « troisième voie » de Blair, ni celle de Giddens), la moins exaltante, mais la plus réaliste : la social-démocratie. Il s'agit du courant de pensée de l'avenir selon C. J., à condition que ses dirigeants continuent de suivre la règle fondatrice du système des « images-actions » sociales-démocrates, à savoir le primat de l'intérêt collectif sur les intérêts particuliers. Or, qu'il s'agisse des services publics, de la sécurité sociale ou de la démocratisation de l'enseignement, les intentions du socialisme juridique ont été largement dévoyées et l'illusion individualiste contemporaine a permis l'émergence d'un nouveau citoyen-« consommateur ». En se détournant de sa base naturelle pour obéir à diverses sirènes post-modernes, la social-démocratie a perdu sa *virtù*, il est temps qu'elle change de cap.

SANSON (Rosemonde) – *L'Alliance républicaine démocratique. Une formation du centre (1901-1920)*. – Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003. 560 p. Bibliogr. Index.

Plus de 500 pages pour l'étude de vingt années de la vie d'un parti fondé dans le feu de l'Affaire Dreyfus, cela dit la qualité d'un travail destiné à devenir un livre de références tant l'information est sûre et détaillée, compte tenu de la connaissance des immenses travaux de prosopographie des dernières années, qui le font bénéficier de connaissances nées du travail consécutif au dépouillement des archives départementales – irremplaçable pour saisir la complexité d'une vie politique encore éclatée au travers du « miroir brisé » de plus de 500 circonscriptions, chacune gouvernée par la compétition de journaux locaux et de comités électoraux. Fondé par Adolphe Carnot, Henri Blanc et Edmond Halphen, au temps du ministère Waldeck-Rousseau, réunissant des hommes tels que Raymond Poincaré, Charles Jonnart, Jules Siegfried et le jeune René Coty, l'Alliance, plus associative que partisane, est laïque mais attachée à

la liberté de l'enseignement, libérale mais ouverte au progrès social, patriote mais non nationaliste, en un mot républicaine et gouvernementale. Jouant un rôle modérateur au moment du vote de la séparation de l'Église et de l'État comme dans les années précédant la guerre, elle a alors mis son espoir dans une réforme proportionnelle l'affranchissant d'alliances compromettantes. On sait ce qu'il en fût puisque, votée par la Chambre de 1912, la réforme électorale sera refusée par le Sénat de 1913, sous l'influence radicale de Clemenceau et Jules Jeanneney. Ce laboratoire de la modération centriste aura ainsi su préparer la guerre de la revanche, mais non la guerre et la paix qui s'ensuivra. Ce récit est donc contemporain des grandes heures d'une République parlementaire où la résistance patriote d'un Sénat républicain faisait encore œuvre salutaire.

BIOGRAPHIES ET MÉMOIRES

ASSOCIATION FRANÇAISE DES CONSTITUTIONNALISTES – *Georges Vedel (1910-2002). – Revue française de droit constitutionnel*, numéro hors série, 2004.

Avec une célérité qui donne la mesure de la fidélité dont la mémoire de Georges Vedel est entourée, voici un numéro hommage où se côtoient, dans la même reconnaissance, institutions, générations et disciplines scientifiques : ainsi de l'Académie française évoquant la figure de « l'immortel », des facultés de droit décrivant la montée de « l'école de Toulouse » à Paris, où l'attendaient « décannat » et Conseil constitutionnel, quand les secrétaires généraux des associations savantes (AFSP et AFDC) rappellent l'esprit de curiosité bienveillante animant celui qui fut sollicité pour présider tant de commissions d'études en France ou en Europe. Associé à la rédaction du traité de Rome, bien informé des projets de 1958, Georges Vedel aura joué un rôle charnière dans la révolution du droit public français du 20e siècle, passant du droit administratif au droit constitutionnel. Partisan, dès 1956, de l'élection du chef du pouvoir exécutif au suffrage universel, il polémiqua contre l'élu « du seigle et de la châtaigne », se rallia à la révision de 1962, sans pour autant absoudre le recours à l'article 11. Nommé membre du Conseil constitutionnel pendant les années décisives de la petite et de la grande alternance, le « doyen » y jouera un rôle décisif pour acclimater, orienter et discipliner le nouveau régime constitutionnel. Ce qui ne l'empêchera pas, une fois le mandat échu, d'alerter la nouvelle génération contre les excès d'une constitutionnalisation générale des différentes branches du Droit. Ainsi – le rappelle ici même Louis Favoreu, le seul à continuer un débat, jamais achevé, avec son maître – est-il celui qui aimait la discussion et dont la pensée, évolutive et sachant reconnaître ses erreurs, est appelée à nourrir les controverses de demain.

BAUDRILLART (Alfred) – *Les carnets du Cardinal (13 février 1932-19 novembre 1935).* Texte présenté et établi par Paul Christophe. – Paris, Le Cerf, 2003. 1310 p.

Avec ce neuvième volume se termine la monumentale publication des *Carnets* de ce cardinal (1859-1942), singulier personnage ayant évolué de l'École Normale à la prêtrise, du rectorat de l'Institut catholique à l'Académie française, où l'ancien combattant côtoie les képis étoilés jusqu'à devenir ce patriote dévoyé ayant sombré dans la collaboration en raison d'un anti-communisme vu comme une nouvelle croisade. La publication n'a donc pas suivi l'ordre chronologique et l'intérêt de ce volume intermédiaire est de faire sentir l'effondrement civique d'une société qui a perdu tout repère : l'année 1932 s'ouvre en dénonçant, à propos des discussions sur la réforme électorale,

le gouvernement des juifs et des francs-maçons, continue en critiquant le pacifisme de l'Action catholique, sa bête noire, et se console avec le voisinage de Weygand et Pétain, rencontrés chaque semaine à l'Académie. L'échec d'Henri Chéron, en décembre 1932, fait comprendre que l'homme n'est rien en dehors du Parlement ; le poincarisme a donc vécu tout comme le briandisme a fait faillite. Février 1934 est ressenti comme la révolution qui recommence. La France devrait revenir à sa tradition nationale, mais « il n'y a personne » et la papauté tergiverse quand monte le danger Outre-Rhin et qu'en Italie, le clergé devient fasciste.

FIERE-POZZO di BORGO (Damien) – *Raymond Barre, un homme en politique. Entretiens et réflexions.* – Paris, Mango, 2002 (Document). 24 cm, 198 p. Bibliogr.

Le témoignage de D. F.-P. B., ancien collaborateur de Raymond Barre à la mairie de Lyon (entre 1996 et 2001), propose de faire redécouvrir la pensée de l'ancien Premier ministre à travers de nombreuses interviews et déclarations : le rôle fondamental du président sous la Cinquième République, la dissolution tardive de 1997, l'absurdité du fonctionnement institutionnel en période de cohabitation, l'inutilité du « quinquennat », les avancées du processus de Matignon en Corse. Raymond Barre commente ici les principales controverses politiques de cette dernière décennie. On retrouve également évoqués des souvenirs politiques propres à la sphère lyonnaise, et notamment la fermeté manifestée par l'ancien maire au moment de la main tendue par l'extrême droite lors des élections régionales de 1998. Ses prises de position claires et mesurées, sa capacité à reconnaître les réussites de la gauche et les erreurs de la droite font de Raymond Barre une personnalité politique atypique. Son statut lui permet désormais d'aborder avec recul à la fois son propre parcours, mais aussi l'avenir de la France et de l'Europe : il est un « sage » en politique, dont la parole rapportée ici avec rigueur conserve toute son importance et sa portée dans le paysage politique.

FONDATION CHARLES de GAULLE – *Charles de Gaulle, du militaire au politique (1920-1940).* – Paris, Plon, 2004 (Espoir). 476 p. Index. Annexes.

Colloque après colloque, la Fondation Charles de Gaulle poursuit ses recherches, attachant de plus en plus d'importance aux documents écrits, parfois inédits telles les lettres aux vieux camarades d'Ingolstadt ou les notes internes rédigées pour le Comité supérieur de la défense nationale – tout en prenant la peine de reproduire les débats où se lit la dynamique de ces deux journées. Traitant des années 1920-1940, ce volume réunit les contributions de quatorze historiens et de sept militaires, dont plusieurs docteurs d'Université, ce qui aurait plu à celui qui faisait de la « culture générale, la véritable école du commandement ». Succédant aux années de jeunesse (1890-1920), le volume se divise en quatre parties : le militaire et son milieu (en particulier la haine pour Weygand, dont le destin est ici présenté comme symétrique), la querelle des chars, où l'affaire est entendue, le professeur-écrivain toujours apprécié et l'entrée en politique, réussie par la plume et la presse jusqu'à sa brève présence dans le gouvernement de Paul Reynaud, envers qui il sera toujours reconnaissant, ici racontée par P. M. de la Gorce. Le colloque s'arrêtait là, ce qui a pu être regretté. Mais cette barrière chronologique donne d'autant plus de poids au rapport de Maurice Vaïsse étudiant son attitude lors des crises des années Trente, à la lumière de sa connaissance de la gestion des crises des années soixante. Le soldat avait exploré les voies de la sécurité collective sans y croire, pensé, dès 1936, que la guerre devenait inéluctable et, à propos de l'Espagne, lavé l'armée de métier de l'opprobre putschiste. Représentatif de son milieu, mais non-conformiste dans ses conclusions, il a vu que la France de l'entre-

deux guerres, conjuguant un « pacifisme instrumental » avec un « militarisme de principe », n'avait pas les moyens de sa politique. Lucide et professionnel, il a toujours jugé que, « derrière des armes vigilantes, les chimères de la politique comportent moins de périls ».

GUILLEMOT (Gisèle). – *(Entre parenthèses) De Colombelles (Calvados) à Mathausen (Autriche). 1943-1945*. Préf. de Jean Quellien, Postface de Thierry Feral. – Paris, L'Harmattan, 2001 (Mémoire du 20e siècle). 240 p.

Honoré du prix Edmond Michelet, ce livre carnet est un mini-journal qui, commencé sur un carnet récupéré à Ravensbruck où M.-C. Vaillant-Couturier fut rencontrée, aura été terminé en Normandie, dans une commune industrielle, ravagée par les bombardements, où la rescapée, âgée d'à peine plus de vingt ans, sera meurtrie par l'incompréhension amicale et familiale. Témoignage brut, il dit la précocité de l'engagement communiste (fin 1940), l'efficacité des déraillements (40 allemands morts entre avril et mai 1942) et la brutalité de la répression : une centaine d'otages fusillés au Mont Valérien ou déportés, comme G. G. qui, épargnée en raison de sa condition féminine, aura perdu fiancé et amis d'enfance. Né de la rencontre avec Jean Quellien, qui avait découvert son réseau dans les archives, ce livre, écrit avec une grande pudeur, est aussi une méditation sur le refus de savoir, l'indifférence, la critique de Mauriac, souhaitant que la colère ne l'emporte pas sur la Justice. Colère solitaire y avait-il eu contre l'ennemi ; colère muette y aura-t-il contre un retour si rapide à l'ordinaire, après tant de trahisons, spectacles ou paroles ; colère il y aura encore contre les négationnistes, mais, avec le temps, les déportés, seuls – moins de leur silence que de la surdité nationale –, auront trouvé le courage de parler, publier, témoigner de l'abnégation de ces soldats, toujours volontaires, toujours hantés par l'image de ceux qui ne sont pas revenus : pourquoi ?

KOCHER-MARBŒUF (Éric) – *Le patricien et le Général, Jean-Marcel Jeannenney et Charles de Gaulle*. Préf. de serge Berstein. – Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France/Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, 2003. 2 tomes. 1188 p. Bibliogr. Index.

Magnifiquement édité par le Comité pour l'histoire économique et financière de la France, qui a son siège au ministère, et fruit de nombreuses années de travail, ayant dépouillé les riches archives de la FNSP, ce travail sérieux et minutieux décrit la carrière d'un grand commis qui a successivement été ministre de l'Industrie du gouvernement Debré, premier ambassadeur envoyé dans l'Algérie nouvellement indépendante, auteur d'un rapport remarqué sur la jeune coopération, puis de nouveau ministre des Affaires sociales (1966-1968), où il gèrera la « faillite du message social du gaullisme ». Présent, mais silencieux dans la tourmente de mai-juin 1968, il est élu, à Grenoble, député contre Mendès France, dont l'alliance avec les communistes et la présence au stade de Charléty l'ont ulcéré. J.-M. Jeanneney terminera sa carrière ministérielle en rédacteur du référendum perdu de 1969, dont il continue de regretter la faible ouverture au suffrage universel. Peu enclin à se laisser séduire par les sirènes du « microcosme », comme le dira R. Barre, qui fut son directeur de cabinet avant d'être envoyé faire ses classes à Bruxelles, J.-M. Jeannenney retournera sans regret vers sa chaire d'universitaire et de créateur de l'OFCE. Fils de Jules, ancien président du Sénat et seul homme politique à avoir été ministre de Clemenceau comme de De Gaulle, il est aussi père d'une nombreuse famille dont les succès firent honneur à la République. Un tel patrimoine symbolique suscite la curiosité : que veut dire être de

« gauche » et n'entrer au gouvernement qu'avec Michel Debré, son ami de toujours ? Se présenter comme le bouclier de la laïcité et soutenir l'aide à l'école catholique ou les réserves de l'Église vis-à-vis de la contraception ? Se dire républicain avec si peu d'entrain face aux exigences du suffrage universel ? Comment être fidèle à la tradition républicaine et promouvoir une réforme du Sénat qui y fait entrer les catégories socioprofessionnelles ? Au nom de la « modernisation » économique et sociale ou de la nécessité de promouvoir de nouvelles élites pour l'accompagner, J.-M. Jeanneney préfère évacuer ces questions à forte charge symbolique : il ne peut empêcher qu'elles existent, comme E. K.-M. ne pourra faire que la question du singulier dialogue entre un « patricien » et un « général » du 20e siècle ne soit revisitée au siècle suivant.

MAUX-ROBERT (Antoinette) – *La lutte contre le chômage à Vichy. Henri Maux, le Juste oublié (1939-1944).* – Paris, Lavauzelle, 2002. 320 p. Index.

Dans cet ouvrage consacré à son père Henri Maux, l'auteur dresse le tableau de la période allant des années 1939 à 1944. Présentant la vie d'un haut fonctionnaire des colonies à l'esprit libre, préoccupé de « servir » la France, tout en s'étant affranchi du devoir d'obéissance, A. M-R fait ici œuvre d'historienne, travaillant sur fonds d'archives et documents privés, recueillant des témoignages précis et inédits sur cette période de 1939 à 1942, qui a vu, sous la tutelle du ministère du Travail, sur l'initiative du commissaire adjoint H. Maux, la création du Commissariat à la lutte contre le chômage. Cet organisme neuf, par ses structures, ses moyens de financement et d'action, par la liberté de manœuvre que ses hommes ont su conserver en dépit des pressions du gouvernement de Vichy, a connu, du fait de sa réussite, un débordement de sa mission initiale. En zone libre, reclassements, mesures sociales et adaptées ont permis, deux années durant, l'emploi de centaines de milliers de chômeurs, toutes catégories confondues, français et étrangers. Fin 1942, l'instauration du STO oblige le « Juste » H. Maux et nombre de ses adjoints engagés dans la résistance à donner sa démission et à choisir une position de retrait.

PAPINI (Roberto) – *Le courage de la Démocratie. Sturzo et l'Internationale populaire entre les deux guerres.* – Paris, Desclée de Brouwer, 2003. 300 p. Notes bibliogr.

Partant du contexte historique d'extension du suffrage et de renouvellement institutionnel de l'entre-deux guerres en Europe, l'auteur établit une typologie des grandes Internationales politiques favorables à un ordre pacifique – en opposition aux Internationales fascistes, bolcheviques ou radicales. Il centre son étude sur la naissance difficile de l'Internationale populaire, initiée par le prêtre italien don Luigi Sturzo, démocrate authentique du PPI, dont l'homologue français, chrétien laïque, sera Marc Sangnier. Cette étude décrit le long mûrissement de la culture catholique et le choix « populaire » d'un terrain laïc pour l'exercice de la politique, souvent contre le Vatican et les partisans de la doctrine autoritaire, en Italie et dans toute l'Europe… Le glissement de l'Internationale populaire vers la création du Secrétariat international des partis démocratiques d'inspiration chrétienne fournit à R. Papini, les éléments d'une nouvelle typologie – celle des partis adhérents – et l'occasion de montrer que, dans un contexte de compromis, les responsables du SIPDIC ont œuvré, dans un esprit européen avant la lettre, dans le sens des visées pacifistes de la SDN. Don Sturzo est une figure emblématique de cette première Internationale démocratique chrétienne, dont les valeurs ont inspiré, dans leurs mutations, les partis démocrates-chrétiens de l'après-guerre.

PEILLON (Vincent) – *Pierre Leroux et le socialisme républicain* : une tradition philosophique. – Latresne, Le Bord de l'eau, 2003. 330 p. Bibliogr.

Ce livre commence par un aveu d'ego-histoire : en 1959, Pierre Mendès-France utilisait une réunion du Centre d'Action démocratique, présidée par Maurice Merleau-Ponty, pour annoncer sa décision de rejoindre le PSA. Adhésion qui sera saluée par le philosophe non comme un changement de l'homme, resté lui-même, mais comme l'annonce d'un changement du socialisme, qui, après les errements du marxisme et du colonialisme, renouait avec ses origines démocratiques du socialisme républicain. Ce socialisme avait été celui de Jaurès et, avant lui, de Pierre Leroux, fondateur du *Globe* et de la *Revue sociale* et auteur de *l'Encyclopédie nouvelle* dont cinq articles remplissent les 120 dernières pages de ce livre : certitude (jamais unique) ; Condillac (utile pour affranchir de la voie religieuse, mais trop limité à l'expérimentalisme) ; Bentham (passionné par une France révolutionnaire qui l'a rejeté) ; conscience (savoir commun, devenu exigence morale) et consentement (base de la société). Entre Saint-Simon et Auguste Comte, proche de George Sand, Leroux participe de la recherche d'un siècle post-révolutionnaire qui voudrait élaborer une religion de l'Humanité, capable de lier les hommes sans les subordonner aux vieux dogmes. Philosophe lui aussi, V. P. cherche ce que pourrait être une nouvelle foi laïque capable de donner sens au triptyque républicain, sans saisir que la fraternité n'est ni l'Humanité, ni la solidarité, sans imaginer que les institutions – et celles de la justice en particulier – ont un rôle à jouer dans la recherche d'un consentement qui serait éclairé.

ZIVIE (David Raphaël) – *La guerre d'Algérie vue par Francis de Tarr, diplomate américain (1960, 1961, 1962)*. Préf. de Claude Nicolet. – Paris, L'Harmattan, 2003. 204 p. Index.

Dédié à Éric Duhamel et préfacé par Claude Nicolet, qui constate combien « nous étions mal informés », ce livre publie les textes d'un diplomate familier du parti radical, du mendésisme – qui va alors d'échecs en échecs – et du milieu journalistique entourant une nouvelle gauche qui se cherche à travers le PSU, ainsi que le commentaire d'un universitaire qui n'a pas su prendre la distance critique nécessaire par rapport à son sujet. Car, si les analyses de Francis de Tarr, que l'on connaît pour ses travaux sur Henri Queuille, sont toujours pertinentes et agréables à lire, les quarante années passées depuis la guerre d'Algérie ont fait l'objet de nombreux travaux qui ont modifié la perception de ces jours vécus dans l'angoisse et l'incertitude. Et aujourd'hui, l'écho des propos de Jean-Jacques Servan-Schreiber, devenu « fou » d'hostilité à de Gaulle, de Gilles Martinet plus lucide sur l'avenir, et même de Charles Hernu, dont personne n'imaginait le destin gouvernemental, ne suffisent pas à faire un livre d'histoire.

CADRES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

CLAVEL (Maïté) – *Sociologie de l'urbain.* – Paris, Anthropos-Economica, 2002 (Ethnosociologie). 21 cm, 124 p. Bibliogr.

Selon la sociologue M. C., l'avenir de notre monde apparaît « urbain » dans la mesure où les techniques, politiques, connaissances, économies et croyances se manifestent, s'inventent et s'organisent dans les villes et à partir des villes. Son livre propose une présentation complète et accessible de la sociologie de l'urbain en France, qu'elle distingue de l'ethnologie urbaine et de l'urbanisme. Après un historique des

recherches et des auteurs ayant participé à l'émergence de ce jeune et vaste champ disciplinaire, M. C. s'intéresse aux travaux récents sur la ville, sur l'urbain et sur les rapports entre la société et ses espaces. Sa recherche la mène également à examiner les notions fondamentales qui permettent de mieux appréhender les transformations actuelles dans les villes : la centralité, la ségrégation, les espaces publics, la territorialité, l'urbanité, qui caractérisent socialement et spatialement l'urbain aujourd'hui. Ces espaces sont caractérisés comme étant à la fois des « empreintes » et des « matrices » des expériences individuelles et collectives. Cette approche sociologique de l'urbain permet de mieux saisir les enjeux liés à la diversité sociale dans les espaces construits et de décrire les villes dans leurs mouvements incessants, grâce à une lecture critique des mobilités et des territoires, et à un examen des formes de la citadinité dans les mutations actuelles. La finalité recherchée ici est de « donner du sens » à ce que deviennent les espaces urbanisés de nos sociétés.

PARTANT (François) – *Que la crise s'aggrave !* Préf. de José Bové. Postface de Serge Latouche. – Paris, Parangon, 2002 (1re éd. : Éditions Sorlin, 1979). 21 cm, 208 p.

Dans cet ouvrage écrit en 1978, l'auteur s'attache à étudier les systèmes politiques, économiques et sociaux qui semblent devoir régir le monde. Plus précisément, il s'intéresse au type d'enrichissement que ces systèmes mettent en place et à son évolution vers la « crise ». Il analyse avec rigueur et parfois de manière « prémonitoire » la décomposition actuelle des États nations et, plus encore, celle du politique et de la démocratie, et dénonce l'absurdité de la croissance illimitée des besoins et de la production. Selon l'auteur, la plupart des économistes, qu'ils soient libéraux ou marxistes, sont en faveur d'une conception qui permettrait au développement économique de perdurer. *A contrario*, le but poursuivi par F. P. est de construire des alternatives possibles au « développement », en transformant le mode universel d'enrichissement (socialiste ou capitaliste) et en bouleversant l'ordre politique national et international. Renoncer à la compétition, c'est prendre le risque d'en être la victime, mais les choses peuvent changer radicalement, c'est l'intérêt que présente la « crise ». La révolution n'est peut-être, selon l'auteur, qu'un arrêt de l'évolution nécessaire à un système, une lente décomposition économique et sociale, entraînant à son tour une transformation radicale des attitudes au sein des sociétés qui furent bénéficiaires du mode international d'enrichissement. En dépit du quart de siècle qui nous sépare de sa première publication, ce livre conserve une actualité assez surprenante, puisqu'il retrouve un écho notamment dans les discours sur la « décroissance » tenus par les altermondialistes.

ZUNZ (Olivier), SCHOPPA (Leonard), HIWATARI (Nobuhiro), eds – *Social Contract Under Stress. The Middle Class of America, Europe, and Japan at the Turn of the Century.* – New York, Russell Sage Foundation, 2002. 25 cm, 431 p. Bibliogr. Index.

Bien que diverses globalement et localement, les « classes moyennes » apparaissent comme le symbole de la société post-Seconde Guerre mondiale. C'est sur cette perception du social que les gouvernements ont construit un nouveau contrat social fondé essentiellement sur l'idée de prospérité économique. Or, selon les dix-huit experts de sept pays qui contribuent à l'ouvrage (dont Christophe Charle et Maurice Aymard), cette fiction, qui ne fut jamais vraiment explicitée par les gouvernants, est entrée dans une phase de turbulences, remettant en cause la construction des groupes sociaux, aussi bien en Grande-Bretagne qu'au Japon. Sa crise lève notamment le voile sur les zones d'ombre de cette construction : l'illusion d'un groupe social inclusif se fit au détriment d'autres catégories, par exemple, les femmes – en maintenant une divi-

sion sexuelle du travail – et les minorités – en leur refusant l'égalité. Les enjeux examinés sont également tournés vers l'avenir et la place des classes moyennes dans une mondialisation qui renforce le hiatus entre travailleurs qualifiés et peu qualifiés, autrefois regroupés au sein de ce groupe social inclusif. C'est, en définitive, la capacité de ce groupe à perdurer, limitant, selon les auteurs, les inégalités sociales, qui est ici en question.

RELATIONS INTERNATIONALES

AUBY (Jean-Bernard) – *La globalisation, Le droit et l'État.* – Paris, Montchrestien, 2003 (Clefs. Politique). 154 p. Bibliogr. Index.

Cet essai critique vise à étudier les phénomènes de globalisation du droit en partant des origines, c'est-à-dire des mécanismes économiques et sociaux de déterritorialisation et de déspatialisation les plus évidents, conduisant à un processus de désétatisation des sociétés. J.-B. A. montre la nécessité de nuancer, car il ne s'agit pas d'effacement, mais de déplacement du rôle des États, des institutions internationales et, partant, du droit international et du droit public interne. Il y a donc une limite à cette globalisation du droit. Surtout, la globalisation juridique, dont le droit européen est un vecteur, fonctionne, à travers des mouvements de compétition et de confrontation des systèmes juridiques, nationaux ou internationaux, selon un processus d'harmonisation et non d'unification des normes, emprunté à des mécanismes juridiques classiques nationaux… Ainsi, le droit global de la gouvernance produit des effets rétroactifs inédits sur le droit de la gouvernance nationale et locale. Finalement, le droit global facilite la transversalité et introduit une indétermination nouvelle des hiérarchies normatives. Dans l'espace juridique global ainsi dessiné, dépassant les découpages traditionnels nationaux, le droit global développe ses propres mécanismes de mise en œuvre, d'exécution et de sanction de ses normes, tout en empruntant aux mécanismes ordinaires du droit, étatique ou interétatique et, dans le même temps, permet aux États, par le biais de leurs droits internes, de conserver leurs fonctions exécutive et judiciaire. Le déplacement du rôle de l'État, la déhierarchisation des espaces publics, la décentralisation qui soumet les appareils publics nationaux à des forces conjointes de tensions nées de la convergence ou de la concurrence du droit local et du droit global, la mise en application du principe de subsidiarité, les transversalités, nées des interconnexions des espaces publics, politiques et judiciaires, la superposition des niveaux de gouvernance entraînent des rapports de réciprocité et circulaires qu'il convient, d'avantage, d'analyser sous l'angle nouveau du réseau, plutôt que sous celui, plus traditionnel, de l'angle hiérarchique…

HENZELIN (Marc), ROTH (Robert), dir. – *Le droit pénal à l'épreuve de l'internationalisation*. – Paris, LGDJ, 2002. 23 cm, 355 p.

À propos de justice pénale internationale, cet ouvrage, qui rassemble des contributions de pénalistes et d'internationalistes, vient à point pour comprendre les transformations à l'œuvre actuellement. D'abord parce qu'est abordée la genèse de ce droit pénal international contemporain, puis les problèmes pratiques que sa mise en œuvre rencontre, notamment sa position difficile entre la souveraineté des États et la « société internationale », dont la demande en matière de respect des droits de l'Homme va croissante. Les différents auteurs, qui participèrent au colloque de 2001 publié ici, se réjouissent de la place nouvelle prise par le droit pénal international tout en constatant

que ce droit, redéfini depuis 1945, connaît un regain d'intérêt depuis la mise en place du TPI, à mesure qu'il prend sens pour les acteurs internationaux – États comme ONG. Restent encore des problèmes à résoudre : les sanctions applicables au plan international et la tension paradoxale entre droit pénal et droits de l'Homme.

ÉTUDES EUROPÉENNES, NATIONALES ET RÉGIONALES

BERG-SCHLOSSER (Dirk), MITCHELL (Jerermy), dir. – *Authoritarianism and Democracy in Europe, (1919-1939). Comparative Analyses.* – Londres, Palgrave, 2002. 23 cm, 354 p. Bibliogr. Index des noms.

L'ouvrage propose une série de contribution sur les raisons qui conduisirent au maintien ou à la chute de la démocratie dans l'Europe de l'entre-deux-guerres. L'enjeu assumé de cet ouvrage est une meilleure compréhension des situations de transition démocratique dans les États d'Europe centrale et orientale, tenant compte des enjeux de transition économique qui y sont associés et qui pourraient à terme mettre en cause les transformations politiques. Les motifs tant historiques que sociaux et politiques sont ici envisagés et les contributions s'attachent à une approche analytique reposant sur une analyse comparée des situations, avec des références notables et solides aux travaux de sociologie politique et historique. On trouve ici le défaut récurrent dans ce type de comparaison et qui consiste à réduire les différences par des survols parfois rapides et des choix de variables parfois discutables. Mais, au-delà de ce tort, l'ouvrage dans sa conception et ses intentions n'en demeure pas moins stimulant et relativement original pour le lecteur français ; la bibliographie cosmopolite est à l'avenant.

CUMMINGS (William K.) – *The Institutions of Education : A Comparative Study of Education Development in the Six Core Nations*. – Oxford, Symposium Books, 2003 (Oxford Studies in Comparative Education). 278 p.

Avec *The Institutions of Education*, William K. Cummings libère le champ de l'éducation comparée de la rhétorique rebattue (crises, succès, indicateurs de tous ordres, etc.) qui la caractérise traditionnellement. En effet, l'éducation est ici appréhendée comme une construction historicisée et dynamique, dont les structures obéissent à deux fondements majeurs : d'une part, des normes institutionnalisées produisent, dans la longue durée, des pratiques éducatives ; d'autre part, et contrastant en cela avec les postulats habituels, Cummings repère six schémas dominants qui organisent les systèmes éducatifs contemporains. L'analyse des modèles anglais, allemand, français, japonais, russe et nord-américain, considérés dans leur exemplarité historique et culturelle, ajoute une réflexion précieuse au domaine de la théorie institutionnelle en éducation.

LESQUESNE (Christian), RUPNIK (Jacques) – *L'Europe des Vingt-Cinq : 25 cartes pour un jeu complexe.* – Paris, Autrement, 2004. 83 p.

Sans précédent par son ampleur, la nouvelle vague d'élargissement du 1er mai 2004 implique pour l'Union européenne de mener à bien un double processus de transition et d'intégration. Huit des dix nouveaux États membres issus de l'ancien bloc communiste parachèvent leur transition vers la démocratie libérale, l'économie de marché et l'émergence d'une société civile. Ce double processus met en question les fondements institutionnels, les dispositifs de redistribution économiques et financiers,

ainsi que le positionnement international et atlantique de l'Union européenne. Avec clarté, les auteurs décrivent le positionnement des anciens et nouveaux États membres sur chacun de ces enjeux et démontrent que l'Union européenne doit changer en profondeur ses modes de fonctionnement pour éviter l'éclatement ou l'émergence d'une Europe à géométrie variable. Une synthèse claire et concise, utile aux étudiants comme à tout lecteur soucieux de mieux cerner les enjeux de l'élargissement.

LÉVY (Catherine) – *Vivre au minimum. Enquête dans l'Europe de la précarité*. – Paris, La Dispute, 2003. 237 p.

Si les thèses sur la paupérisation ne sont plus débattues, la pauvreté s'étend en France comme ailleurs. Pour ce livre, le problème central, c'est bien l'insécurité, mais l'insécurité sociale. Issue d'une sorte de recherche-action à contenus militants et concernant 4 pays européens (Allemagne, Belgique, France, Royaume-Uni), l'ouvrage rédigé par C. L. porte sur le chômage et les mécanismes qui régissent son évolution dans ses rapports au marché du travail ou dans les modalités des allocations qui le concernent. Sont aussi examinés les divers types d'inégalités qui touchent le monde des chômeurs et les ébauches de mobilisations collectives qui le parcourent. Le propos majeur de l'ouvrage vise à montrer en quoi les contraintes qui pèsent désormais sur l'aide aux chômeurs transforment en profondeur la nature de celle-ci. Le ton est à la fois ferme et nuancé. Un livre très souvent juste dans la forme et dans le fond.

PICAUDOU (Nadine) – *Les Palestiniens. Un siècle d'histoire*. – Bruxelles, Complexe, 2003 (1re éd. : 1997). 22 cm, 367 p. Bibliogr. Index.

L'intelligence du propos de N. P. tient dans son titre et consiste à ne pas limiter son étude aux vicissitudes des Palestiniens du second 20e siècle. Elle montre notamment comment le projet sioniste est lui-même l'un des moteurs d'une affirmation identitaire palestinienne prise entre réaction de défense et promotion de l'arabisme. Le destin du peuple palestinien nous est ainsi décrit comme enjeu de luttes, qui lui sont étrangères *a priori* : les deux conflits mondiaux, puis la guerre froide. C'est dans cette extériorité et dans la dynamique de l'exil que se développe le monde palestinien dont N. P. nous rend compte, à la fois dans les aspects d'organisation interne de cette société et dans la dimension politique et géopolitique, plus connue, mais bien présentée dans l'ouvrage.

ÉTUDES HISTORIQUES

COTILLON (Jérome) – *Ce qu'il reste de Vichy.* – Paris, Armand Colin, 2003. 250 p. Bibliogr.

Ce livre part d'un postulat : Vichy n'est pas fasciste et quand il le devient, ce n'est plus Vichy, car les hommes du début se sont éloignés, ont parfois gagné la Résistance, si bien qu'ils réapparaissent à la Libération au point de jouer un rôle important dans une reconstruction socio-économique mobilisant toutes les énergies. Pour étayer cette thèse, plus sociale que civique, plus générationnelle que politique, J. C. utilise les annuaires et dictionnaires publiés ces dernières années, qui, effectivement, illustrent le succès de ce qu'il appelle le néo-vichysme, adonné à la recherche du *consensus national*, de façon à le distinguer de ce qu'il appelle le néo-fascisme, auquel la décolonisation donnera une seconde chance. L'un aura été puissant jusqu'à faire voter de rapides amnisties sous une Quatrième République qui en est le prolongement ; l'autre

oscillera de la nostalgie de groupuscules discrédités à la violence nationaliste d'outre-mer. C'est l'issue de la guerre d'Algérie qui efface les différences puisque, « ironie de l'histoire, c'est leur adversaire commun, le général de Gaulle, qui aura eu raison des deux ». Reste à interroger une « ironie » qui ne fait aucun lien entre l'aveuglement politique de 1940 et celui de 1954 face à une Algérie française, victime d'une même absence d'analyse civique et constitutionnelle.

CRÉMIEUX-BRILHAC (Jean-Louis) – *Prisonniers de la liberté. L'odyssée des 218 évadés par l'URSS (1940-1941).* – Paris, Témoins Gallimard, 2004. Cartes et pièces à conviction ; illustrations de Louis Mitelberg. 408 p.

J.-L. C.-B. a le génie de la clarté, lumineuse et savante. Après *la France libre*, voici un autre mystère élucidé : l'extraordinaire aventure de 218 Français évadés par l'Est qui ne pouvaient imaginer que, quittant les camps allemands au péril de leur vie pendant l'année 1940-1941, passant en Lituanie, *via* une Pologne où les Polonais seront toujours fraternels, ils seraient cueillis et jetés dans les bagnes soviétiques, dont ils ne sortiraient qu'une fois l'URSS entrée en guerre. Plus étonnant, 32 d'entre eux choisiront de rester dans la patrie soviétique, quitte à être envoyés en France en mission secrète, tel Daniel Georges, frère de Pierre Georges, *alias* colonel Fabien, où, dépêché par Raymond Guyot, il ira soutenir le Front national de Georges Marrane sans que de Gaulle ni le BCRA n'en sachent rien ! Les autres – cinq officiers (dont Alain de Boissieu) huit aspirants (dont Jean-Louis Crémieux) et 25 sous-officiers et leurs hommes, encadrés par la capitaine Pierre Billotte qui s'improvise leur chef – signeront leur engagement dans *la France libre*, laissant derrière eux 18 évadés si hésitants que la Grande-Bretagne ne voulaient plus les recevoir. Les autres, désireux de « combattre avec de Gaulle », titre de leur chant préféré, retourneront dans un combat où 18 laisseront la vie. Des illustrations de Mitelberg – alias TIM –, polonais devenu français d'honneur pour avoir dessiné *La Marseillaise* de Rude, donnent la note humaine d'un récit documenté et drôle, émouvant et finalement roboratif.

DREYFUS (Jean-Marc), GENSBURGER (Sarah) – *Des camps dans Paris. Austerlitz, Lévitan, Bassano, juillet 1943-août 1944.* – Paris, Fayard, 2003. 22 cm, 324 p.

Cet ouvrage vient combler un gênant « trou de mémoire », celui qui a enseveli le souvenir des trois camps d'internement parisiens, annexes de Drancy : Austerlitz, à côté de la gare ; Lévitan, rue du Faubourg Saint-Martin ; Bassano, avenue d'Iéna. Là, 800 travailleurs forcés détenus furent chargés de mettre en œuvre la politique de spoliation des biens juifs, aspect méconnu de la politique raciale du Régime de Vichy. Ils triaient et emballaient sous la menace de déportation les meubles et objets ensuite envoyés par train vers l'Allemagne au fil de l'Opération Meuble. La mémoire est dans cet ouvrage un objet central, qui permet de rendre compte d'un quotidien sur lequel la mémoire ne s'est pas attardée et dont pourtant il ne reste rien… sauf cette mémoire.